CHRISTOPHE CORNEVIN

LES INDICS

Plongée au cœur de cette France de l'ombre qui informe l'État

Flammarion
ENQUÊTE

CHRISTOPHE CORNEVIN

LES INDICS

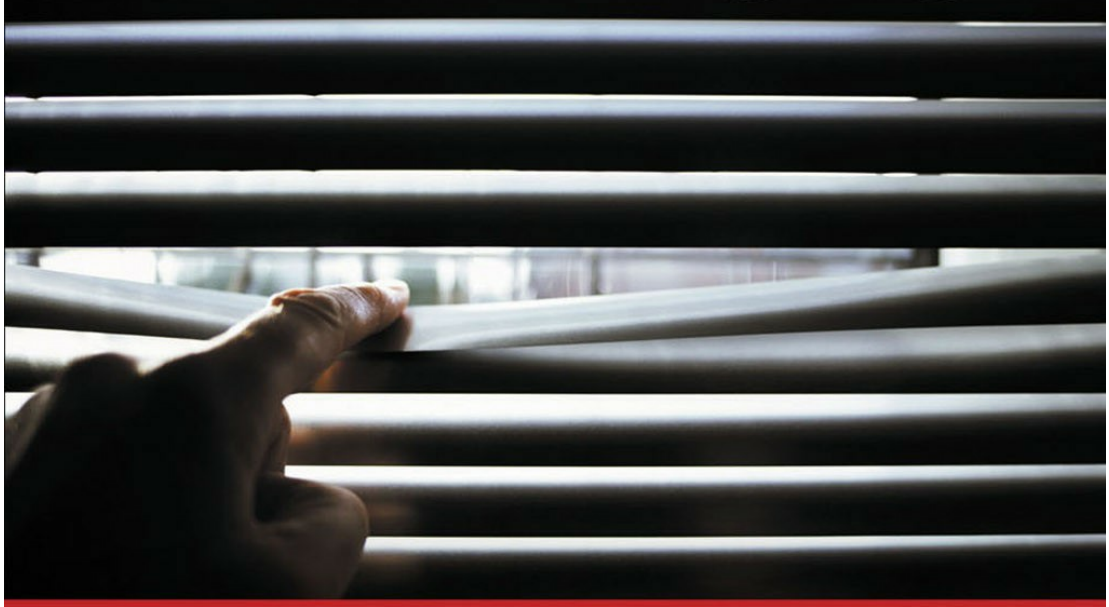

Plongée au cœur de cette France de l'ombre qui informe l'État

Flammarion
ENQUÊTE

Christophe Cornevin

Les Indics

Cette France de l'ombre
qui informe l'État

Flammarion

Cornevin Christophe

Les Indics

Cette France de l’ombre qui informe l’État

Flammarion

Collection : Flammarion Enquête
Maison d’édition : Flammarion

Préface de Marc Dugain

© Flammarion, 2011
Dépôt légal : octobre 2011

ISBN numérique : 978-2-0812-7862-2
N° d’édition numérique : N.01ELKN000252.N001
ISBN du pdf web : 9782081278639
N° d’édition du pdf web : N.01ELKN000253.N001

Le livre a été imprimé sous les références :
ISBN : 978-2-0812-4116-9
N° d’édition : L.01ELKN000291.N001

Ouvrage composé et converti par Nord Compo

En couverture : © Ocean / Corbis

Présentation de l'éditeur :
« Tontons », « mouchards », « aviseurs », « repentis »… une plongée exceptionnelle au cœur d'un théâtre d'ombres.

Des « mouches » lancées dans le Paris de Louis XIV aux informateurs appointés par la police en passant par Vichy, la dénonciation est une discipline nationale.
Les Indics lève le voile sur le monde obscur des informateurs. Pour la première fois, policiers, gendarmes, douaniers ou encore officiers de renseignement sortent du silence. Brisant les tabous, ils racontent comment ils recrutent, gèrent, rémunèrent et se débarrassent de leurs correspondants de l'ombre. Délinquance en col blanc, filières de drogue, de prostitution ou d'immigration clandestine, réseaux terroristes : à la frontière du bien et du mal, les « indics » sont sur tous les fronts.
De la délation à la dénonciation citoyenne : portrait de la France qui balance.

Christophe Cornevin est grand reporter au Figaro. Spécialisé dans les affaires de police, il est auteur de multiples enquêtes et reportages sur la délinquance, les mutations du grand banditisme et du renseignement

À ma tendre Agnès,
fidèle complice de chaque instant,
pour son indéfectible soutien
durant ces longs mois de travail

À Raphaëlle, Antoine & Laure

Préface

Dans la maison familiale du Vercors au début des années soixante-dix, en pleine guerre froide, séjournaient d'étranges scientifiques des pays de l'Est, physiciens nucléaires comme l'était mon père. Après la mort de celui-ci cinq ans avant la chute du mur de Berlin j'ai cherché à comprendre quel avait été son rôle exact durant cette période troublée. À la question de savoir s'il avait travaillé pour les services secrets français, la réponse est venue d'un des grands patrons du renseignement. Elle était accompagnée d'un sourire roublard : « Je ne dirais pas oui mais encore moins non. »

Dans le monde du renseignement rien n'est blanc, rien n'est noir, tout est gris. La logique qui l'anime est d'une complexité fascinante. On glorifie le renseignement dans le bien de l'État, on vilipende la délation. Une police sans indicateurs est toujours une police en retard. Comment combattre la drogue ou le terrorisme sans une foule d'informateurs ? Mais un pays où l'on se demande chaque fois que l'on s'adresse à quelqu'un si l'on ne s'entretient pas avec un indic est un pays résolument totalitaire. La France a une lourde histoire d'informateurs et de balances consubstantiels à l'existence même de la Police. De Louis XIV à Sarkozy, cette armée grise informe jour après jour dans tous les domaines. Sans elle, on imagine difficilement la justice être capable de faire son travail. Mais on se souvient aussi de l'époque où la France comptait des millions de délateurs, et cette collaboration effrénée avec une police vouée aux forces occupantes pour des raisons d'intérêt plus que d'idéologie a marqué notre histoire du sceau de l'infamie. Christophe Cornevin revient sur cette grande histoire des indics avec une synthèse passionnante, vivante et remarquablement écrite sur un sujet fondamental dans notre société contemporaine qui traite au fond, par le biais d'une narration savoureuse et documentée, de l'équilibre entre le besoin de sécurité et celui de liberté. La société d'internet qui a contribué aux révolutions arabes

est aussi celle qui permet de dire n'importe quoi sur n'importe qui et de savoir ce que l'on veut sur chacun. Jamais nous n'avons été aussi proches de Big Brother et aussi loin du marchand de draps aux grandes oreilles, indic du Roi-Soleil. Google sait tout de vous. Les données collectées pour des raisons de marketing sont disponibles en un clic pour la Police. Avec bien des téléphones, il suffit d'une seconde pour repérer votre position, ce qui sera en contrepartie bientôt l'assurance de savoir à tout instant où se trouvent vos enfants. La course entre sécurité et liberté n'est pas prête de finir et il est fondamental qu'un spécialiste nous donne les clés pour la suivre.

Marc Dugain

Introduction

Février 1709. Depuis deux mois, un froid glacial étreint Paris et ses habitants. Plombée par un ciel gris, la capitale est un cloaque à ciel ouvert. Une odeur putride flotte autour du Pont-Neuf ou de Notre-Dame, où les ordures jetées depuis les fenêtres pourrissent dans les ruelles défoncées. Acculées au désespoir, des cohortes de paysans chassés des campagnes par la faim et la troupe côtoient des adolescents en rupture de ban, des aventuriers, des déserteurs, ou des gueuses monnayant pour un sou ce qui leur reste de charme. Au total, plus de cinquante mille mendiants, coupe-jarrets de tous acabits et bandits formés à la rude école de la cour des Miracles, fermée depuis 1668, grouillent aux portes du Palais-Royal. Confrontés aux voleurs, aux brocanteurs véreux, aux artistes stipendiés, aux escrocs et aux usuriers, aux prostituées et aux phaétons irascibles, une vingtaine d'inspecteurs quadrillent chacun un quartier de Paris. La capitale est devenue un vaste fromage que se partage une folle cohue en quête de pitance et de gîte. Tous les jours, des bourgeois y sont agressés au poignard. Au Châtelet, on leur enfonce la « poire d'angoisse » dans la gorge pour leur interdire d'appeler au secours. La rue bruisse et conspire. Soucieux de déjouer les complots et collecter les potins piquants à la demande de Louis XIV et du secrétaire d'État Jérôme Pontchartrain, le lieutenant général de police Marc-René de Voyer de Paulmy, marquis d'Argenson, prend à sa solde une armée de laquais pour alimenter ses rapports journaliers. Comme si tout cela ne suffisait pas, il lui adjoint une noblesse servile et âpre au gain, dont une poignée de ducs et de barons, qui ne rougissaient en aucune manière à l'idée d'émarger sur des fonds spéciaux. Espions vibrionnants au visage poudré, intrigants et roués aux us de l'étiquette, ces agents zélés rendent compte de l'attitude de tel duc dépravé à l'Église, de la moralité douteuse d'artistes à la mode ou encore du charme d'une demoiselle de La Motte que convoitait un

seigneur. « Sire, mes observateurs sont recrutés dans tous les états, surtout parmi les ducs et les laquais[1] », se plaisait-il à rappeler au Roi-Soleil. Ce savoir-faire du faire savoir fut le garant de sa pérennité : le lieutenant de police battit des records de longévité, exerçant ses talents vingt et une longues années, protégé et averti par une nuée de mouches qui lui annonçait l'imminence des dangers et l'urgence de frapper pour étouffer dans l'œuf les menaces. Il en tirait sa toute-puissance qui fascinait le pouvoir. L'indicateur, son agent traitant et le pouvoir : un curieux corps à trois têtes, Cerbère ressuscité, est sorti de l'ombre. L'ancêtre de la police moderne venait de naître.

Septembre 2004. Une effervescence inhabituelle secoue les étages supérieurs du 36, quai des Orfèvres. Samedi matin, alors que les groupes d'enquête sont pour la plupart en repos, un commandant chevronné de la Brigade des « stups » obtient un tuyau qui, sans qu'il le sache encore, va éclater comme un coup de tonnerre : une colossale livraison de résine de cannabis, cultivé et conditionné au cœur du royaume chérifien, doit remonter dans un 38-tonnes vers la région parisienne via l'Espagne. La marchandise sera cachée sous une cargaison de vêtements officiellement destinés au Marché d'intérêt national de Rungis.

L'officier a toutes les raisons de croire ce renseignement : il provient du « petit Nordine[2] », un de ses meilleurs « indics ». Âgé de vingt-huit ans, ce père de famille de deux enfants, marié à une caissière de supérette, habite dans une cité épouvantail de Seine-Saint-Denis, où il a grandi. Et où, désormais, il végète en montant des petites combines, quelques recels, et en vendant du haschisch. Plutôt futé et débrouillard, il aurait pu mettre sur pied une petite affaire mais la paresse a toujours pris le dessus. Un peu bringueur, il sort le soir avec ses amis pour flamber et taper le carton dans des bars minables. Déjà interpellé à plusieurs reprises pour divers trafics de stups, ce jeune a purgé une année à la maison d'arrêt de Fleury-Mérogis où il a été recruté comme informateur par un officier quelques mois avant sa sortie, en contrepartie d'une « assurance-vie ». À savoir, la promesse d'une certaine tranquillité dans la gestion de ses affaires une fois la liberté recouvrée. Une manière pour lui de sortir d'une galère qu'il ne supporte plus guère. Les informations qu'il distille ont permis de faire tomber des semi-grossistes de la région parisienne et de saisir plusieurs centaines de kilos. Mais l'affaire qu'il amène est d'un tout autre calibre. Plus de 4,6 tonnes de marchandise, conditionnée dans des ballots de 30 kilos qui doivent transiter depuis Tanger

vers Madrid, puis Bordeaux, avant d'être réceptionnée par un gang de Seine-Saint-Denis.

Une dizaine d'hommes de la police judiciaire montent une « souricière ». Nordine doit leur communiquer le numéro de plaque minéralogique du semi-remorque à intercepter. Ils n'ont pas le droit de louper leur cible. La pression est considérable car Dominique de Villepin, alors ministre de l'Intérieur, a érigé, à l'instar de ses prédécesseurs, la lutte contre les filières de stupéfiants comme l'une de ses priorités. Et il exige des résultats. Pour cela, tout repose sur un rouage essentiel : la fiabilité de l'information fournie par Nordine, petit dealer dans la main de la police. Au terme d'une interminable attente, le piège se referme sur les passeurs s'apprêtant à transborder la cargaison, d'une valeur de plus de 50 millions d'euros, dans des camionnettes.

La saisie record, relayée par tous les médias, est saluée jusqu'à l'Élysée. Le godelureau rapporteur de cancans grande époque XVIII^{e} siècle a cédé le pas à un « indic » plus terne et passe-muraille, en jeans, chemisette et baskets. Moins stylé mais tout aussi efficace. Si le petit Nordine avait décidé de ne plus collaborer à la dernière minute, les équipes d'interception embusquées au péage auraient été bredouilles. Il a tenu son contrat. Alors que Dominique de Villepin quittait ses bureaux de la place Beauvau pour aller féliciter en personne les limiers au siège historique de la P.J. parisienne, le précieux indicateur est resté à sa place. Dans l'ombre. L'histoire murmure, sans confirmation officielle, que ses services ont été rétribués en nature : il aurait empoché plusieurs kilos de marchandise discrètement prélevés sur le butin. Une fois de plus, l'élite de la police – et sa réputation – a reposé, au moins en partie, entre les mains d'un intermédiaire qui, au fil des années, avait su se rendre indispensable.

Indicateurs, tontons, mouches, mouchards, délateurs, cafeteurs, cafards, moutons, donneurs, sycophantes… La richesse argotique de la langue française suffit à peine pour nommer les multiples profils de cette armée des ombres, méprisée et inconnue, sans laquelle la police serait une grande handicapée. Sourde et aveugle. En un mot, hors circuit. Sans ces « poissons pilotes » d'un genre particulier, la police judiciaire n'éluciderait presque plus aucune affaire de drogue. Actuellement, neuf dossiers de « stups » sur dix sont résolus grâce à un indic.

Comment retrouver un type en cavale sans disposer de relais dans le milieu ? Où tendre un piège à un cambrioleur ou un trafiquant d'objets d'art si l'on ignore tout du milieu du recel ? Comment remonter une filière

islamiste sans disposer de bonnes antennes dans certaines mosquées ? « La police du renseignement est toujours faite de la même manière : on achète des taupes, on infiltre[3]… », résume Charles Diaz, historien et contrôleur général de la police nationale.

L'histoire du policier et de son « indic » est celle d'un couple mythique et inséparable. Sulfureuse, elle se situe toujours, tel le funambule, entre le bien et le mal, partagé entre le goût de remplir son devoir et l'ivresse de la transgression. Dépeints sous les traits les plus baroques, les partenaires ont été au cœur d'intrigues romanesques, de films à grands succès ou encore de séries haletantes. Mais c'est lors des grandes affaires criminelles ou terroristes, dans les moments les plus sombres de l'histoire de France, au nom de la conquête des marchés et de la puissance de la France, que les balances ont été invitées à entrer dans la plus folle et la plus effrénée des farandoles. Elles sont partout. À croire que la France est née sous leur signe.

1- Michel Auboin, Arnaud Teyssier et Jean Tulard (sous la direction de), *Histoire et Dictionnaire de la police, du Moyen-âge à nos jours*, Robert Laffont, coll. « Bouquins », 2005, p. 193.

2- Son prénom a été modifié.

3- Entretien avec l'auteur, 2010.

I
La longue épopée des mouchards

1.
De l'Empire romain à Charlemagne : l'éveil des sycophantes

À Rome, il était permis à un citoyen d'en accuser un autre. Cela était établi selon l'esprit de la république […], où chaque citoyen est censé tenir tous les droits de la patrie dans ses mains.
On suivit, sous les empereurs, les maximes de la république ; et d'abord on vit paraître un genre d'hommes funestes, une troupe de délateurs.

Montesquieu,
De l'Esprit des lois.

Au commencement était le Verbe. Ou plutôt la parole. Et celle-ci servit à dénoncer son prochain. Parfois à trahir son propre voisin, son frère ou son ami d'enfance pour quelques piécettes, par peur ou juste pour sauver sa peau. La délation est l'un des plus vieux métiers du monde et ses illustrations abondent. Les aventures fantastiques retracées dans les livres sacrés en sont les témoins. Dès le premier homme, à la naissance du monde, éclate la délation. Adam dénonce Ève pour avoir croqué le fruit défendu de « l'arbre de la connaissance du bien et du mal ». Dans la Bible, Moïse s'enfuit de la terre d'Égypte et s'exile dans le désert, craignant d'être mouchardé au pharaon après avoir tué et enfoui dans le sable un gardien qui venait de « frapper un Hébreu d'entre ses frères ». En Égypte, dans le papyrus du *Livre des morts*, un anonyme, soucieux de ne pas se voir interdit de réincarnation, a inscrit ce plaidoyer originel : « Je ne suis pas un délateur. »

Quant au cupide Judas, il trahit Jésus pour la misérable somme de trente pièces d'argent, soit le salaire mensuel d'un commis de ferme de l'époque. C'est en tout cas l'explication triviale de son geste. Certains historiens pensent en effet que cette délation et la mort de Jésus ont été indispensables au soulèvement populaire contre le régime de Rome. D'autres, allant même plus loin, ne cachent pas que cette trahison est à la base de tout. Que seul Judas, incarnation du mal, a permis à Jésus de mourir en martyr, sacrifié sur la croix pour sauver les hommes. Sans cette délation initiale, pas de martyre, ni de mythe originel. Jésus n'aurait été qu'un prophète parmi tant d'autres. « Pour que s'accomplisse le destin du Crucifié, il fallait un troisième personnage aussi essentiel que la mère Vierge et souffrante : celui du traître ; du délateur et de l'oreille complaisante qui accueillit la délation ; de Judas et de Ponce Pilate, pour tout dire, décrypte le psychanalyste Jacques Hassoun. […] Pas de Christ, pas de crucifixion, pas de résurrection sans Judas. […] Il est l'obscène, l'abominable, par qui la grâce va abonder, par qui le Crucifié régnera glorieusement à jamais[1]. » D'autres auteurs iront même jusqu'à évoquer la *complicité* objective entre le premier des apôtres et Judas, qui aurait accepté d'être voué aux gémonies afin que le fils de Marie puisse mourir sur la Croix et accomplir son destin fondateur.

Comme l'a rappelé le journaliste Emmanuel Hayman : « […] chaque fois, la menace d'un félon transforma le cours de l'histoire et mua, l'aventure individuelle en geste allégorique[2]. » De l'alchimie de la délation et de la trahison sont nés les héros des grandes religions monothéistes.

Si la délation est une discipline ancienne, en dater l'acte de naissance relève de la gageure. On sait simplement que, dès l'Antiquité classique, les Athéniens érigent la délation en acte civique qui vise à défendre la communauté de la prédation et du crime. Solon, au VI^e^ siècle avant Jésus-Christ, jette les bases de l'héliée, qui se veut être une véritable justice populaire. Homme d'État, législateur et poète, il part du principe que « le tort fait à chacun est l'affaire de tous ». De ce fait, tout citoyen peut se réincarner en accusateur et emprunter la voie légale pour une infraction dont il n'est pas la victime. « Les lois seront donc placées sous la garde de tous, et la cité compte sur le civisme de chacun pour que les crimes soient dénoncés avec zèle[3]. »

Mais le système de l'héliée, si généreux soit-il dans l'intention, est vite perverti par l'argent. La belle cathédrale philosophique est gâtée par les

appétits insatiables et les ambitions mesquines. Une fois encore, l'homme a pris le pas sur l'idée.

Les cités démocratiques confient en effet à des citoyens en vue le soin de surveiller les métèques et les esclaves errant sur les terres. À la solde de ces puissantes figures, une escouade de personnages extraordinaires et honnis, les « sycophantes ». Voulant dire « celui qui montre les figues cachées par le voleur dans ses vêtements », ce délateur professionnel décrit par Plutarque est censé dénoncer les trafiquants clandestins de fruits chapardés et exportés illégalement hors de l'Attique. Le sycophante se livre à de vils mouchardages non par sens moral mais par un turpide goût du lucre : il est rémunéré selon la qualité de ses « révélations » et se paie sur la bête, en prélevant une partie des biens confisqués. Un tiers du patrimoine pour les affaires de recouvrement de dettes, trois quarts en cas de flagrant délit de mariage clandestin avec un étranger…

Mais Athènes ne souffre pas que l'on moucharde à la légère. Chaque délation, qui fait office de ministère public, est soupesée par des jurys populaires réunissant de cinq cent un à six mille un citoyens tirés au sort selon la gravité de l'affaire. En cas de fausses allégations, le sycophante est condamné en retour à des peines sévères. Pris à son propre piège, cet auxiliaire officiel de justice, symbole de tous les dérapages, peut être sanctionné de l'interdiction définitive d'accuser, voire du bannissement de la cité. Autant dire la peine de mort sociale.

En dépit de ces risques de représailles, les sycophantes, souvent accusés de fourberie et méprisés comme « chiens du peuple » par Démosthène, mènent de confortables carrières dans les Ve et IVe siècles avant Jésus-Christ. Dans *Contre Aristogiton*, ce brillant orateur offre ce portrait au vitriol du sycophante : « Il traverse l'agora, dressant l'aiguillon comme une vipère ou un scorpion, allant de-ci de-là, cherchant des yeux celui auquel il portera un coup, une injure, une calomnie, et qu'il terrorisera pour lui extorquer de l'argent. Dans la ville, on ne le rencontre ni chez le barbier, ni chez les parfumeurs, ni dans aucune autre boutique, mais implacable, vagabond, sans amis, il ignore la reconnaissance, tout ce qui est le propre de l'homme. » Platon, de son côté, louera les mérites de la dénonciation dans ses *Lois*[4], au point d'encourager les esclaves à l'employer : « L'homme qui dénoncera sera glorifié pour sa vertu ; celui qui s'abstiendra, blâmé comme vicieux ; un esclave, s'il dénonce, sera libéré à juste titre par la cité, payant au maître le prix qu'il vaut, s'il ne dénonce pas, il sera puni de mort. »

Rome, de son côté, confrontée à une démographie galopante et aux troubles à l'ordre public qu'elle engendre, a été contrainte de « quadriller » la population en instaurant les tout premiers postes de police. La chronique de l'Empire, aux accents tragiques et sanglants, qui nous est parvenue grâce au génie d'éloquence de Cicéron, est émaillée de complots, d'empoisonnements et de crimes, dont la barbarie. Chaque Romain est devenu un délateur en puissance.

Yann Rivière, dans son opus de référence intitulé *Les Délateurs sous l'Empire romain*[5], rappelle que c'est d'ailleurs « au commencement de l'Empire romain que le substantif *delator* est apparu ». À l'époque, le délateur, particulièrement protégé sous le règne de l'empereur Tibère, est un vrai professionnel. Il traque surtout les fraudes fiscales commises lors de successions. Portant une accusation publique, fallacieuse ou non, il a le droit de prétendre au quart de la fortune du condamné frappé de confiscation, ce qui rend sa fonction très lucrative. Les *delators* sont alors appelés, non sans un mépris mâtiné de crainte, les *quadruplators*. Leur caste attire donc, jusqu'au règne de Théodose I^{er}, une clique assez bigarrée où se mêlent d'anciens esclaves, des hommes de lettres, des philosophes et, bien sûr, des avocats. Les cibles de leurs attaques en justice sont souvent d'opulents patriciens qu'il faut saigner aux quatre veines, ou des sénateurs faisant de l'ombre à l'empereur. Comme les sycophantes grecs, les délateurs romains ont connu des destins cruels. Flagellés dans les arènes, frappés d'exil vers des contrées barbares ou réduits en esclavage, ils apprirent à leurs dépens que dénoncer est devenu un sport moins prisé sous Titus, Constantin ou Trajan que sous le fantasque Néron.

Avec le règne d'Auguste, la pratique revient au goût du jour : la police est confiée à des « curateurs », des citoyens de confiance mandatés par le Sénat pour inspecter et surveiller leur circonscription. Dans le seul *limès* de Rome, quatorze *curatores urbis* quadrillent quatorze quartiers dessinés intra-muros. Pour mener à bien cette entreprise, ils sont épaulés d'une cohorte de *denunciatores*, en toge rouge et cuirasse, glaive en bandoulière.

Denunciatores, dénonciateurs : si la traduction n'est pas littérale, le mot est lâché. Ces *missi dominici* d'un genre particulier explorent l'humeur des populations indigènes de Rome à la Gaule et jusqu'aux confins de l'Empire. Mais les distances à couvrir, à cheval ou à pied, sont souvent interminables. Et comme cette force civile n'est pas assez étoffée pour tout contrôler, les

« dénonciateurs » font eux-mêmes appel au concours bénévole de citoyens volontaires pour assurer les fonctions de *vicomagistri*.

Ancêtres des « syndics » et des concierges appointés par la police, ces « chefs d'îlots » étaient, comme le rappelle Marcel Le Clère dans son *Histoire de la police*[6], « spécialement habilités par le *curator* pour rappeler l'observation des lois à leurs voisins et prêter main-forte à la police pour le groupe d'*insula*[7] dont ils étaient chargés ». En d'autres termes, ces honorables correspondants, déjà pointés du doigt à l'aube de la civilisation comme d'odieux suppôts de la police, avaient pour objectif de garder l'œil sur l'intimité de leurs voisins, et de livrer en pâture les noms des citoyens déviants.

Dans ce qui deviendra la France, il faut attendre l'avènement de Charlemagne pour qu'apparaissent les prémices d'une coopération entre la police et les citoyens. Dans les villes s'organise un service du guet fourni par les citadins eux-mêmes. Rebutante pour les bourgeois, cette tâche – présentée comme un privilège par le pouvoir – était cependant obligatoire. À tour de rôle, ceux qui sont de « corvées de guet » doivent acquérir sur leurs propres deniers tout un attirail militaire avant de se poster sur les remparts et les portes des cités. Membres d'inédites milices privées, ils sont invités à crier et sonner le tocsin à la vue d'un péril imminent.

Bon gré mal gré, les bourgeois sont donc les premiers Français à « collaborer » avec la police. Tout récalcitrant doit bourse délier pour verser quatre sols d'or. Rechignant à se battre, les milices civiles effectuant la ronde du guet à Paris se font précéder par de tapageurs musiciens afin d'éloigner les coupeurs de bourses et les butineurs de troncs d'église. N'est pas auxiliaire de police qui veut.

Échaudés par les jacqueries et émeutes, dont celles qui ont soulevé le peuple de Paris en 1413 et 1418, soucieux de mettre la bride sur l'évolution des mœurs, les rois de France depuis Saint Louis commencent à développer la surveillance officielle du pays. Le grand souffle de moralisation du XIII^e^ siècle est propice à la délation. À partir de 1254, en effet, les jeux de dés et d'échecs, puis de quilles, boules ou javelots sont interdits tandis que les mendiants, les juifs et les lépreux sont repoussés aux marges de la société. Devant porter rouelles et sonner crécelles, ils sont pourchassés et persécutés au même titre que les filles de petite vertu, les « ribaudes » faisant commerce de leurs charmes.

À Paris, phare de l'Occident avec ses quelque 200 000 habitants pataugeant dans la fange et s'abreuvant toujours à l'eau de la Seine, le cafardage est devenu la règle entre voisins. La tâche est aisée tant les Parisiens sont entassés par centaines dans des immeubles, et se font face dans les ruelles et les voies principales larges de quatre mètres en moyenne. La capitale suinte et « remugle ». Ses murs ont des yeux. Ses venelles, des oreilles. Dans cette promiscuité, les relais policiers prospèrent et deviennent omniprésents. Si le mécanisme de la police royale est méconnu au Moyen Âge, la professeure Claude Gauvard recense une poignée de documents dont « un registre des écrous pour les années 1488 et 1489[8] ». L'historienne, qui détaille les missions des « sergents à verges » ou « à cheval », évoque, citant *Le Journal d'un bourgeois de Paris*[9] à l'appui, les frictions qui opposent l'opinion publique et sa police, mais également l'utilité de ces agents. Ainsi, si les sergents sont surnommés les « valets du diable » en raison de leur propension à distribuer sans retenue de généreuses volées de coups, nombre de Parisiens n'hésitent pas à dénoncer les auteurs de crimes ou de délits.

La délation est même considérée dans certains cas comme un devoir civique. Les sujets du royaume sont contraints, sous peine d'amendes, de livrer les noms de ceux qui, par exemple, commettent des blasphèmes. « Les dénonciations politiques sont ainsi très sollicitées, en particulier au moment de la guerre civile mais encore à la fin du XV^e^ siècle, quand en 1471 Louis XI demande par cri public que les Parisiens dénoncent ceux qui ont mis dans les villes des épigraphes hostiles à sa politique et promet trois cents écus d'or au dénonciateur[10] ! », s'exclame Claude Gauvard avant de préciser : « Mais le lien entre les citoyens et leur police peut être spontané. » Un certain Étienne du Chesnes en fit l'amère expérience. Après avoir jeté une grosse pierre sur un rival, blessant au passage une passante, insulté un examinateur du Châtelet en lui hurlant qu'il « s'en allât chier et qu'il n'obéirait point », et s'être frotté à des sergents, le tempétueux jeune homme est dénoncé puis traîné par sa propre mère jusque dans les mains de la police. Autre exemple : cette mère qui appelle le guet à la rescousse contre son fils Antoine qui « ne veut rien faire pour elle et ne sert de rien tous les jours, sinon de jouer aux dés et à la paume ». Deux distractions qui, rappelons-le, tombaient sous le coup de la loi.

Les suspects sont punis de diverses manières : l'incarcération dans les geôles de la Boucherie, de l'Oubliette ou de l'Entre-deux-huis pour les voleurs ; le gibet pour les criminels de sang et les assassins d'enfants qui

n’ont pas d’argent ; l’enfouissement vif pour les prostituées qui détroussent leurs clients ; la sentence capitale aussi, depuis une ordonnance de Louis XI, pour toute personne ne dénonçant pas une conspiration contre la personne du roi ou contre l’État. Comme le rappelle le magistrat Michel Marcus : « C’est cette ordonnance qui servit à la condamnation à mort de de Thou refusant de dénoncer son ami comploteur de Cinq-Mars. »

Dans un style un peu différent, la loi prévoit l’humiliante virée à dos d’âne pour les maris battus, ou « la course », c’est-à-dire le tour des artères de la ville en simple chemise et sous les quolibets de la foule pour l’épouse et son amant surpris en flagrant délit d’adultère. « Les registres d’écrou montrent que les voisins ont l’œil méfiant et qu’ils pratiquent la dénonciation et même qu’ils font intervenir les sergents par requête, poursuit Claude Gauvard. Cela tient à l’honneur qu’ils veulent défendre : un tapage nocturne, une fréquentation illégitime, à plus forte raison l’existence de prostituées dans la rue sont devenus sources de diffamation[11]. » La turbine de la délation tourne à plein régime. Le crime et la personne accusée font l’objet d’une pluie de libelles formulés par l’accusation aux tribunaux. La rumeur tient lieu d’accusation publique.

C’est sous le règne d’Henri II, tandis qu’éclate la chasse aux hérétiques au tournant du XVI^e^ siècle, que jaillit le vocable de « mouchard ». Il provient d’un dénommé Antoine Démocharès, dit Antoine de Mouchy, du nom du petit village de Mouchy-le-Châtel en Picardie où il était né. Inquisiteur de la foi au temps des guerres de Religion, cet ecclésiastique, recteur de l’université de la Sorbonne et délateur acharné à la solde du féroce cardinal de Lorraine, s’était entouré d’espions que le langage populaire surnomma vite les « mouches ». Parce que cet insecte renifle dans tous les endroits, même les plus malodorants, pour glaner sa pitance. Subornant des témoins, les espions livraient aux tourments des tribunaux religieux et aux flammes du bûcher – antichambre des enfers – les noms de réformés, de huguenots ou de « sectaires » accusés de concussion, d’adultère ou encore s’être livrés à d’ensorcelantes orgies sexuelles le jeudi saint. Dans le *Dictionnaire des inquisiteurs* de 1494, l’accusation est avant tout une question de charité : « Dénoncer les crimes d’autrui vaut mieux que les cacher. Celui qui accuse prend en main la sauvegarde du salut public. » Plus tard, une bulle pontificale du pape Grégoire XV ordonne à ses ouailles de livrer à l’Inquisition et à la hiérarchie religieuse l’identité des prêtres « tentateurs », ceux qui profitent du

prestige de leur ministère pour séduire des paroissiennes et commettre le péché de chair.

Antoine de Mouchy, par ailleurs auréolé du titre de grand pénitencier de Noyon, débusquait le diable et son incarnation dans chaque repli de la société. C'est donc en son « honneur », et en celui de ses valets et de ses espions, que le peuple des campagnes inventa le sobriquet de « mouchards », qui claqua tout de suite comme une insulte. Et trouva, au fil de siècle, autant de synonymes que de personnages plus ou moins falots pour en porter le fardeau.

1- Jacques Hassoun, « Le renégat, le délateur et le prophète », in *La Délation : un archaïsme, une technique, un mode de gouvernement,* revue *Autrement*, nЂ94, novembre 1987, p. 160-162.

2- Emmanuel Hayman**,** « La délation en trois fois », in *La Délation : un archaïsme, une technique, un mode de gouvernement, op. cit.*, p. 152-159.

3- Michel Humbert, *Institutions politiques et sociales de l'Antiquité*, Paris, Dalloz, coll. « Précis », 1984.

4- XI, 914 a.

5- École française de Rome, 2002.

6- « Que sais-je ? », PUF, 1947, p. 9.

7- Maisons abritant les gens du peuple.

8- « La police avant la police, la paix publique au Moyen Âge », in *Histoire et Dictionnaire de la police*, *op.cit.*

9- Œuvre anonyme écrite par un Parisien au xv^{e} siècle.

10- « La police avant la police, la paix publique au Moyen Âge », *Histoire et Dictionnaire de la police, op. cit*., p. 144.

11- « La police avant la police, la paix publique au Moyen Âge » in *Histoire et Dictionnaire de la police*, *op. cit*., p. 146.

2.
La lieutenance de police : un roi et dix mille mouches pour tout savoir

Mais il faut que je te punisse, il faut que je t'apprenne que le sentier de la vertu n'est pas toujours le meilleur et qu'il y a des positions dans le monde où la complicité d'un crime est préférable à sa délation.

D.A.F. de Sade,
Les Infortunes de la vertu.

Celui qui soupçonne un délateur dans son concitoyen, y vit aussitôt un ennemi. On s'accoutume alors à masquer ses propres sentiments ; et l'habitude de les cacher aux autres fait que bientôt on se les dissimule à soi-même.

Cesare Beccaria,
Des délits et des peines.

Avec l'avènement du XVII^e^ siècle et de ses fastes, survient celui des mouches. Pas seulement celles qui, d'un élégant point noir d'encre, décorent la pommette et soulignent la blancheur des traits de la damoiselle froufroutant à Versailles. Plutôt celles qui vont servir de chevilles ouvrières à une nouvelle police du renseignement, qui vagabondent dans Paris, volettent de bignoles en cochers, planent de marchands de couleurs en hommes de loi, folâtrent de palefreniers en marquis. Passe-partout, elles butinent là où l'information recèle un parfum croustillant et hérétique, et s'enivrent de confidences susurrées, bien sûr, toujours sous le sceau du plus parfait silence.

Ce ballet incessant et insidieux est cadencé. Une machinerie très complexe en orchestre le mouvement. Celle-ci s'appelle alors la lieutenance

de police, ancêtre de la préfecture de police moderne. Elle voit le jour en mars 1667 par un édit de Louis XIV, au lendemain du meurtre scandaleux d'un prêtre, occis à l'arme blanche dans l'enceinte même du palais du Louvre par un voleur qu'il avait surpris. Cette structure nouvelle arrive à point nommé pour remplacer l'indigence des militaires censés assurer le guet. Salubrité publique et lutte contre les incendies, vérification des prix et de la qualité des marchandises, surveillance des foires, auberges, garnis et maisons de jeu, contrôle et destruction des « livres et libelles défendus », maintien de l'ordre, régulation de la circulation qui congestionne les rues de la capitale, répression du crime qui va galopant… la tâche du lieutenant de police est considérable. D'une plume alerte, Colbert, inspirateur de ce poste clef de l'Ancien Régime, décrit à l'adresse de son souverain le profil du futur impétrant sous les traits d'un surdoué, d'un oiseau rarissime : « Il faut que notre lieutenant soit un homme de simarre[1], et un homme d'épée ; et, si la savante hermine du docteur doit flotter sur ses épaules, il faut aussi qu'à son pied résonne le fort éperon du chevalier, qu'il soit impassible comme magistrat, et, comme soldat intrépide, qu'il ne pâlisse pas devant les inondations du fleuve et la peste des hôpitaux, non plus que devant les rumeurs populaires et les menaces de vos courtisans[2]. » Sans peine, il aurait pu ajouter : « Et que cet homme sache sentir monter la fièvre de la cité, augurer le courroux populaire avant que celui-ci ne devienne fureur. Qu'il puisse aussi déjouer les manigances qui tentent de faire vaciller le trône. » Dont acte.

Gabriel Nicolas de la Reynie, à quarante-deux ans, est le premier homme à incarner la fonction. Et, alors que les gazetiers de l'époque chantent ses louanges et que Saint-Simon s'apprête à en faire le panégyrique dans ses *Mémoires*, il commence à napper Paris de délateurs. Ce tout premier flic saisit d'emblée qu'il n'est de police possible sans renseignements. Par goût et par nature hostile à l'usage de la force, il sait que mieux vaut désamorcer une crise plutôt que d'y faire face. « On s'en était certes avisé avant lui, mais jamais les indicateurs n'avaient été intégrés dans un système cohérent dépendant d'une autorité unique, rappelle Arlette Lebigre dans *La Genèse de la police moderne*[3]. Recrutés dans tous les milieux, ils sont courtisans, laquais, prêtres, cabaretiers, voire magistrats ou anciens avocats. C'est un M. Perrin, avocat au barreau de Paris qui sera à l'origine des premières arrestations dans l'affaire des Poisons, en rapportant les propos tenus par deux des principales accusées au cours d'un repas bien arrosé auquel il

participait. Ces honorables personnages sont rémunérés sur les fonds de la lieutenance, les uns sous forme d'allocation journalière, les autres au coup par coup. » Au commissaire Delamare qui lui avait soumis le cas d'une dame apparemment un peu trop gourmande, La Reynie répond : « Vous pouvez dire à Mme de Ch… qu'on lui donnera les dix écus dont elle vous a parlé pour le loyer de sa chambre. Non à cause de ce qu'elle dit qu'on lui a promis, mais parce qu'elle sert bien[4]. »

Dans chacun des dix-sept quartiers de la capitale, tout un système de renseignements est dirigé à la baguette par deux ou trois commissaires, puis par des inspecteurs subalternes qui ont eux-mêmes une armée d'« auxiliaires », des observateurs déployés dans tous les centres névralgiques de la société. Ils scrutent l'opinion publique, sondent l'air badin, explorent sans piper mot et rendent compte de façon méticuleuse. Occulte et dévouée à la Maison du roi, cette nuée peu fréquentable d'espions et de mercenaires, payés à la tâche ou à la journée, épie les conversations privées et renifle l'humeur publique. Elle est déployée pour aiguiller et exécuter les basses œuvres des services officiels de la police sans que ces derniers aient l'impression de se salir les mains. Par exemple, elle est chargée de distiller dans la population les mauvaises nouvelles que le royaume souhaite voir propager car nécessaires à la gouvernance du pays. Au secrétariat d'État des Affaires étrangères ou dans les représentations diplomatiques, des domestiques décachettent les correspondances et espionnent les délibérations tenues à huis clos, notamment pour démasquer ceux qui profitent du principe d'extraterritorialité de certaines ambassades pour pratiquer le protestantisme après la révocation de l'édit de Nantes, ou pour tordre le coup aux filières organisant la fuite des réformés à l'étranger.

Dans les rues, les jardins, les « maisons de tolérance », les tripots clandestins, chez les diseuses de bonne aventure, dans l'intimité de la noblesse française, dans chaque recoin du royaume, la mouche puise son miel.

Cette politique de quadrillage systématique de la société française est considérable. Il suffit de parcourir le *Journal* du lieutenant de police Feydeau de Marville[5], les *Notes* du lieutenant de police René d'Argenson, celles de son homologue Lenoir ou encore le *Journal des inspecteurs* de M. de Sartine pour se convaincre de la complexité du système mis en place pour plaire aux princes et souverains de l'Ancien Régime – et parfois répondre à leurs caprices. Si la majeure partie des archives de l'époque a disparu en fumée

pendant les incendies de la Commune, quelques documents permettent cependant d'avoir une idée précise de l'étendue de la toile tissée pour capturer ragots et affaires d'État. Ainsi, en 1753, pas moins de dix mille « mouches » attitrées sont recensées dans le pays, dont trois mille battant les pavés de la seule « grand'ville » de Paris.

Qui sont-elles ? Des chevaliers de Saint-Louis, des avocats, des descendants de grandes dynasties ruinées par le destin ou de mauvaises mœurs, des comédiens de rue ou encore des filles de joie… La capitale est alors « tenue » par Gabriel de Sartine, lieutenant de police de Louis XV de 1759 à 1774. En dépit d'une allure médiocre délibérément affectée pour tromper son monde, il fut l'un des meilleurs limiers de l'Ancien Régime. Comme son prédécesseur Nicolas de La Reynie, Sartine s'est manifesté par une habileté consommée à décupler les bataillons de mouches et à parfaire l'art du renseignement.

Sartine, c'est un peu Maigret mâtiné de Clausewitz. Le goût de l'énigme et l'art du tacticien. Un maître de la confusion. Les uns le présentent comme le stratège qui aurait étendu le réseau des informateurs et des espions français en dehors des frontières du royaume, actionnant ses « sources » à des centaines de kilomètres de Paris, tels des pantins pour espionner la perfide Albion, mais aussi l'Espagne belliqueuse, l'Italie, la Russie ou encore les Amériques en pleine effervescence. Par la force de son réseau, Paris fut l'une des villes les plus sûres pendant plus d'une décennie. Et les monarques de l'Europe entière vantaient les mérites de cet infaillible sorcier du renseignement. Marie-Thérèse d'Autriche, pour ne citer qu'elle, s'est inspirée des méthodes de Sartine afin de réorganiser sa propre police. D'autres observateurs, moins élogieux, le dépeignent comme s'ébrouant dans le sordide et se délectant des révélations émaillant la chronique mondaine dont raffolait tant Louis XV.

Il est vrai que ses « espions » sont partout, même parmi les repris de justice. Bravache par moments, Sartine, à qui l'on reproche de recruter des collaborateurs peu fréquentables, n'hésite pas à répondre : « Citez-moi des honnêtes gens qui pourraient faire ce métier. » Déjà, à l'époque, la police ne se pratique guère en gants blancs. Son niveau d'information est prodigieux et Louis XV peut, par exemple, remonter un jour la « chaîne honteuse qui de la demoiselle Lafforest avait communiqué un poison destructeur, la syphilis, à la jeune Rozetti à qui Sa Majesté voulait quelque bien[6] ». Louis XV est stupéfait. Un rien faraud et sûr de son effet, Sartine aime à lui répéter : « Sire,

quand trois personnes causent dans la rue, l'une d'elles à coup sûr est à moi. »

Pour nombre d'historiens, Sartine est l'un des pionniers de la grande mythologie des limiers français, au point que sa gravure est encore affichée au musée de la préfecture de police dans le V^e^ arrondissement, et que son histoire a été contée sous la plume de plusieurs écrivains. Jean-François Parot, dix-huitièmiste et ancien ambassadeur de France en Guinée-Bissau, met en scène les aventures de son héros récurrent, le commissaire Nicolas le Floch. « À cette époque, rappelle l'historien diplomate, les informateurs sont très mal vus par la population qui les considère comme des traîtres et des délateurs[7]. » Nombre d'entre eux sont recrutés parmi les voleurs repentis ou les forçats amendés. Autant de petits misérables et de mauvais sujets dont il est facile de tirer parti, et pour lesquels la vie s'apparente à un interminable calvaire. Pourchassés par la foule quand ils sont démasqués, ils s'esquivent poussés par la honte ou, dans les cas les plus graves, se font estourbir de la plus méchante manière. Enfermés bon gré mal gré dans les prisons pour copiner et faire parler certains détenus, ceux qui trahissent la confiance de leur « maître » risquent de se retrouver dans une cellule de la maison d'arrêt de Bicêtre, geôle immonde où les détenus les plus faibles sont brisés quand ils ne sont pas contaminés par la vérole.

« Les mouchards de la police, quand ils ont manqué à leurs instructions, sont enfermés à Bicêtre ; mais ils sont séparés des autres prisonniers, parce qu'ils seraient mis en pièces par ceux qu'ils ont fait emprisonner, et qui les reconnaîtraient. Ils inspirent moins la pitié à raison du vil métier qu'ils exerçaient. On voit avec surprise et encore avec plus de douleur que ces petits drôles sont très jeunes. Espions, délateurs à seize ans ! Oh ! Quelle vie perverse cela annonce. Non, rien ne m'a plus affligé que de voir des enfants jouer un pareil rôle… Et ceux qui les enrégimentent, qui les dressent, qui corrompent le jeune âge[8] », se désole Sébastien Mercier, journaliste parisien qui campe une saisissante retranscription de la vie parisienne entre 1781 et 1788.

Au jeu dangereux de la délation s'adonnent de très nombreux enfants, des petits drôles qui apprennent à espionner dès l'adolescence pour une poignée d'écus. Tandis que les mères maquerelles rendent compte de l'attitude de la clientèle des maisons galantes, les laquais pointent les allers et venues, traquent les histoires d'alcôve et chuchotent à l'oreille du commissaire de quartier.

Chaque lieutenant de police imprime sa marque en changeant, par rapport à son prédécesseur, de vivier dans lequel embrigader ses informateurs. Ainsi, Berryer de Ravenoville est l'un des premiers à confier sa police à des filles et des tenancières. Nommé à la tête de la police au tournant du siècle par la grâce de la Pompadour, cet opportuniste s'agrippera à son fauteuil une dizaine d'années en distillant chaque jour à sa puissante protectrice des ragots salés et parfois graveleux. Retors et dénué de pudeur, il communique assidûment la liste des clients des maisons de passe au roi mais aussi, pour une raison qui reste obscure, à l'archevêque de Paris, Christophe de Beaumont. « En même temps, par passion, il enrôlait à son service particulier tous les malheureux maris surpris en galantes compagnies ou ceux adonnés à la pédérastie[9], rappelle Marcel Le Clère. Ce sont les méthodes de Berryer qui ont donné à la police une réputation malheureusement déplorable qu'on parvient seulement aujourd'hui et bien difficilement à enlever. »

À l'image de Nicolas Berryer et ses filles, le lieutenant de police Taschereau de Baudry se risque lui aussi dans le baroque calamiteux. Appelé par le Régent à la tête des inspecteurs parisiens en 1721, il recrute ses mouches dans le singulier cénacle… des perruquiers de Paris. Ces artistes des poudres et postiches, dans les salons desquels circule en permanence la sarabande des derniers cancans, tendent l'oreille et orientent les conversations pour hameçonner les gogos en mal de révélations et les séditieux prêts à ourdir quelque méchant coup. Le même Taschereau mise aussi sur les domestiques les plus « fiables » pour qui il va même jusqu'à inventer des certificats de conduite – la préfiguration de nos contrats de travail actuels. Rusé, il est l'un des pionniers à tolérer l'ouverture des bouges et des tripots les plus interlopes pour, comme l'écrivait Le Clère, monter des « souricières et observatoires pour ses estafiers[10] ». Cela lui permet de piéger, en 1721, le légendaire Louis Dominique Cartouche, sorte de Robin de Sherwood, qui volait aux riches pour redistribuer aux pauvres.

Ces fâcheuses méthodes provoquent l'incrédulité du chroniqueur Sébastien Mercier à la veille de la Révolution. Il s'interroge à propos des enlèvements arbitraires de la police : « Pourquoi telle malheureuse se vante-t-elle d'avoir la protection de monsieur l'inspecteur de police ? Pourquoi marche-t-elle la tête levée au-dessus de ses compagnes, en les menaçant même de son crédit ? Elle se tairait si l'expérience ne lui avait pas appris, ainsi qu'au joueur ou à l'escroc, que la balance de monsieur l'inspecteur à plusieurs poids et mesures[11]. » Loin d'être incorruptible comme le rappelle

l'*Histoire et Dictionnaire de la police*[12], la bienveillance de l'inspecteur de police peut alors être « achetée » parfois « par un petit présent ou une petite délation particulière ; car il se contente de cette dernière monnaie quand il n'en peut plus tirer autre chose : comme c'est la lime qui ronge le fer, de même que c'est la canaille qui sert à dévoiler et à réprimer les turpitudes, les excès, les violences sourdes de la canaille ». Critiquable à souhait, cette pratique avait cependant des avantages. Mal nécessaire, cette « inquisition », comme le souligne encore le journaliste Sébastien Mercier, « procure la sûreté publique et que ce grand avantage, cet avantage inestimable […] ne saurait subsister sans les mouchards ».

Les moissons de renseignements sont confrontées et recoupées aux enquêtes confidentielles menées par les services secrets des cabinets noirs, classées par ordre de priorité – la première concernant bien entendu la personnalité du roi lui-même – puis passées au tamis. Celui-ci fait remonter l'information au lieutenant de police qui a tout pouvoir, même celui de rompre un mariage de bonne famille s'il apprend par un informateur que celui-ci risque d'être mal assorti ; ou encore de mettre certaines personnalités en vue à l'abri du jeu ou de la boisson pour éviter tout scandale susceptible de salir la Maison du roi.

Dans le sillage du seigneur Gabriel Nicolas de La Reynie, Marc-René d'Argenson repousse plus loin encore les frontières de l'espionnage policier. Jusqu'alors déployés dans les rues, les jardins et les lieux publics, les agents de police pénètrent dans les logis, envahissent l'intimité des familles et violent leurs secrets les plus intimes. « Il faisait la police et avec elle l'inquisition de manière transcendante », écrit non sans méchanceté Saint-Simon, ajoutant qu'« il n'y avait nul habitant dont, jour après jour, il ne connût la conduite et les habitudes ». Le Georges Orwell de *1984* n'aurait-il somme toute rien inventé ? Le maître de l'anticipation a sans nul doute eu ces chroniques d'Ancien Régime à l'esprit avant de prendre la plume et d'enfanter son univers concentrationnaire. Le marquis d'Argenson épouse pendant vingt et une longues années[13] l'étoffe du lieutenant de police. Il est l'un des hommes les plus craints de son époque. Âme damnée du chancelier Pontchartrain, secrétaire d'État à la Maison du roi, d'Argenson est employé pour espionner à la fois tout le monde et personne. Ainsi fait-il appel à ses services pour connaître le profil d'une limonadière installée devant la Comédie en avril 1701, pour dresser un rapport sur l'attitude suspecte d'un duc à l'église, ou encore sur des mises en scène théâtrales jugées malséantes.

Pour l'anecdote, Louis XIV fit à ses dépens l'expérience du savoir-faire de son lieutenant de police : ce dernier lui répéta au petit matin la royale plaisanterie égrillarde qu'il avait faite la veille sur un maréchal qui se retirait aux carmélites. Formulée devant trois intimes au moment du coucher, elle lui fut répétée sur un ton détaché par d'Argenson. Quasiment au mot près et à l'heure de la brioche. Chantre d'une naissante police politique, celle de la « bien pensée », le lieutenant de police utilisa ses puissants moyens pour contrecarrer l'œuvre de Fénelon, qui ne plaisait guère au Roi-Soleil.

Évidemment, une telle armée de délateurs, tous plus âpres aux gains les uns que les autres, ne s'entretient qu'à coups d'arguments sonnants et trébuchants. En l'année 1750, considérée comme assez faste, la lieutenance de police y consacre une enveloppe bien rebondie d'environ un million de livres. Si la manne des ressources officielles est assez mince, une grosse partie du financement provient d'activités peu avouables, comme le jeu, qui abonde jusqu'à la moitié du budget. En moyenne, chaque informateur perçoit entre dix et vingt sols par jour en fonction de la qualité de l'information. Ce traitement n'est guère une fortune. À titre de comparaison, il permet juste d'acheter deux à quatre livres de pain. Bien mince pour qui a une famille à nourrir.

Il a donc fallu des siècles de pouvoir divin avant qu'un tel système puisse prendre forme. Il n'est amorcé que lorsque Louis XIV inaugure une nouvelle ère de monarchie absolue, celle où il incarne en son propre nom la souveraineté, sans concourir à la religion. Pour que sa domination sur l'ensemble de ses congénères s'exerce au mieux, il doit soigner la qualité de ses réseaux, la puissance de ses antennes, la finesse des informations qu'il recueille à travers tout son royaume. Comme le suggère Hélène L'Heuillet dans sa remarquable étude *Basse Politique, Haute Police. Une approche philosophique et historique*[14], Louis XIV aurait inventé un nouvel art de gouverner, fondé sur « l'inquiétude de se savoir à tout moment surveillé par le roi » : « Aucune correspondance n'est assurée du secret, aucune conversation même. Le monarque, très curieux des nouvelles de la police, est informé de tout ce qui peut l'intéresser par le lieutenant de police, dont les mouches travaill[ai]ent dans les églises, les hôtels, les maisons particulières, et les rues de Paris[15] ».

Relayé par les intendants en province, le Roi-Soleil rayonne de sa toute-puissance sur son peuple, dardant de ses rayons les endroits les plus sombres afin d'ausculter l'opinion, prévoir ses réactions, présumer les répercussions

de telle ou telle décision, déceler et tuer au besoin dans l'œuf toute menée subversive. Accompagnant une nouvelle monarchie centralisée et administrative, cette police du renseignement lui est tout entière dévolue. Le roi doit tout savoir sur tout, et davantage encore. Omniscient, il est sensé, tel l'oracle, anticiper les orages et pouvoir réagir à n'importe quel endroit avec sûreté et promptitude. Prévisionniste de haute volée, Louis XIV se doit d'être au cœur des bouches à oreilles qui lancent les rumeurs et font valser les couronnes. Préférant « l'anonymat du veston à la martialité de l'uniforme[16] », ses agents ressemblent davantage à des espions qu'à des gardiens de la paix. Plus que des garants de l'ordre, ils se veulent les précurseurs de l'intelligence de la police. Le pouvoir judiciaire, celui de la coercition ou de la violence légitime ne les intéresse pas. Ils font partie de la haute police, qui fournit des renseignements au sommet de l'appareil d'État pour que ce dernier puisse prévoir, donc gouverner. Marqué par l'épisode de la Fronde, le jeune Louis XIV va tout faire pour que le lieutenant de police évite que de tels faits se reproduisent. En tout cas, il aura tout tenté.

Trois quarts de siècle après sa mort, le souffle de la Révolution emporte couronnes, titres et privilèges ancestraux sur son passage. Il balaie tout. Enfin tout ou presque, puisque seule la police des mouchards résiste au souffle de l'Histoire. Tel le chiendent qui s'enracine dans les pires terreaux du genre humain, les délateurs trahissent et changent de camp pour poursuivre leur ignominieuse corvée. Comme le rappelle l'historien Louis Madelin[17], « la Révolution à son tour avait recruté un personnel plus dégradé encore d'"observateurs" dans la tourbe des déclassés que l'immense bouleversement de 1789 à 1793 avait jeté dans ses bras, nobles ruinés, prêtres défroqués, employés sans place, et peut-être, comme Alphonse de Beauchamp, Lejeune et autres, gens désireux de se mettre ainsi personnellement à l'abri de l'inquisition de comités en s'enrôlant dans la police. C'était dans ce personnel fort mêlé des comités qu'après 1796 les Merlin et autres avaient recruté leur personnel officiel ou secret ». Joseph Fouché n'a pas de mots assez durs pour pourfendre dans ses *Mémoires* les lieutenants de police de l'Ancien Régime, dont la toute-puissance aura été renversée par la faute de la « nullité de la haute police ».

La dénonciation est un rouage essentiel du gouvernement révolutionnaire sous la Terreur. Le commissaire Gayraud[18] rappelle d'ailleurs que les journaux affichent la couleur entre 1789 et 1791 : ils s'intitulent alors *L'Espion de Paris*, *L'Écouteur aux portes*, ou encore *Le Dénonciateur*

patriote. À longueur de colonnes, dans son quotidien *L'Ami du peuple*, Marat incite les citoyens à venir dire ce qu'ils remarquent de suspect. La Constituante institue dès le 28 juillet 1789 un comité de recherches formé de députés pour stimuler l'espionnage dans Paris. En province, deux mille comités de mouchards fonctionnent sur le même schéma. En juin 1792, vingt-cinq prêtres sont déportés, sans jugement, sur simple dénonciation. Le Comité de sûreté général reçoit quant à lui des milliers de dénonciations tandis que le tribunal révolutionnaire crie vengeance en multipliant les procès expéditifs. La machine judiciaire se met à parler sans interruption et elle ne vomit que du sang. L'accusateur Fouquier-Tinville enchaîne ses proies et ses actes d'accusation sont sans appel : en 1794, pas moins de sept mille détenus ont été livrés à une justice sanguinaire à Paris. Comme l'écrira Romain Motier, « si la lettre D représente la délation, la démocratie a vraiment promu le système D ».

Reprenant à son compte les méthodes d'Argenson et Sartine, un homme hors du commun émerge de cette fureur : Joseph Fouché, célèbre stratège et machiavélique duc d'Otrante. On a souvent dit de ce personnage hors du commun qu'il a été l'initiateur, l'inventeur de la police du renseignement fondée sur les cabinets noirs et les espions. Ce redoutable stratège en a plutôt été le rénovateur. Il est celui qui a métamorphosé ces missions encore artisanales des mouches en étendant leur champ d'action de Paris à la province, jusqu'à l'ensemble du Vieux Continent afin qu'elles se défassent de l'héritage des polices antérieures pour former un personnel davantage uniforme, mieux formé et plus efficace.

La police de Fouché, qui confère à la délation une dimension professionnelle, presque industrielle, est portée sur ses fonts baptismaux. Sagace, il va savoir comment gérer et manipuler les passions politiques encore brûlantes sous la cendre.

1- Robe de magistrat.

2- Colbert dans une correspondance à Louis XIV, qui crée la charge de lieutenant de police par l'édit du 15 mars 1667.

3- *Histoire et Dictionnaire de la police, op. cit.*, p. 172-173.

4- 19 juillet 1685.

5- In *Nouvelle Revue rétrospective*, nЂ31.

6- marcel Le Clère, *Histoire de la police*, Paris, PUF, coll. « Que sais-je ? » nЂ257.

7- Entretien avec l'auteur.

8- *Tableau de Paris*, Bibliothèque nationale, t. II, p. 18, réimpr. 1884.

9- Marcel Le Clère, *op. cit.*, p. 38.

10- *Ibid*.

11- Sébastien Mercier, *op. cit.*, t. II, p. 34.

12- *Op. cit.*

13- 1697-1718.

14- Fayard, 2001.

15- ernest Lavisse, *Louis XIV, histoire d'un grand règne (1643-1715)*, Paris, Robert Laffont, Coll. « Bouquins », 1989, p. 728.

16- Marcel Le Clère, *op. cit*., p. 7.

17- Louis Madelin, *Fouché*, t. I, Plon, 1913, p. 453.

18- Jean-François Gayraud, *La Dénonciation*, PUF, 1995.

3.
Fouché, grand maître du renseignement

Ce n'est pas la police qui dénonce, c'est l'histoire qui révèle.

Mémoires de Joseph Fouché, M. le ministre de la Police,
1824 (réédition Jean de Brunot, 1967)

« Traître-né, misérable intrigant, nature de reptile, transfuge professionnel, âme basse de policier, pitoyable immoraliste[1] » : en préambule d'une cinglante biographie taillant l'Histoire à la serpe pour n'en ciseler que les personnages, Stefan Zweig rappelle à quel point politiciens, romanciers et essayistes ont trempé leur plume dans le fiel pour décrire la psychologie trouble, cynique et paradoxale de Joseph Fouché. Sans épaisseur apparente, tour à tour éthéré et fulminant, versatile à en donner le tournis, poignardant sans remords les « amis » sur lesquels il s'est appuyé la veille pour gravir les marches du pouvoir, cet animal à sang froid incarne le florentinisme dans ce qu'il a de plus sépulcral et vil. Une intelligence vive des situations alliée à un affect quasi métallique, une soif inextinguible de grandeur mêlée à un manque complet de conviction peuvent expliquer comment le même homme est resté l'un des plus puissants ministres de France. Mais l'on ne devient pas tour à tour l'un des hérauts de la Convention, stratège du Directoire et confident de Barras, âme damnée du Consulat, de l'Empire puis félon adoubé du bout des lèvres par la royauté, sans disposer d'une arme secrète et absolue. Pour Fouché, qui méprise beaucoup plus les hommes que les circonstances, elle s'appelle sans conteste l'art de tout savoir sur tout.

Son goût de l'espionnage est inné. En proie à la plus grande misère à la veille du Directoire (an III), alors qu'il végète dans un sordide grenier parisien avec sa femme rousse d'une réelle laideur et un premier enfant

albinos, il amorce sa carrière dans le renseignement comme modeste mouchard au service de Barras, son ex-allié à la Convention. « Il était fort naturel qu'ils désirassent nourrir leur marcassin » résume ce dernier en une formule assassine. « Introduit partout grâce à son génie de l'intrigue, il envoie tous les jours des notes de police à Barras, note Jean Tulard dans sa biographie[2]. […] De médiocre qualité au départ, les renseignements s'affinèrent au point d'en faire un homme incontournable et redouté. » Tour à tour « ambassadeur » à Milan en 1798 avant d'être envoyé en Hollande, la « mouche » Fouché prend de l'envergure jusqu'à se rendre irremplaçable. Au point qu'en juillet 1799, elle se mue, à la surprise générale, en ministre de la Police générale.

Faisant sienne la formule de son meilleur ennemi Talleyrand, qui assurait que « le ministre de la Police est un homme qui se mêle de tout ce qui le regarde, et ensuite de ce qui ne le regarde pas », Joseph Fouché met sur pied une fabuleuse machine à vendanger secrets d'alcôves et informations stratégiques. Et ce, grâce à un dédain consommé de ses congénères. Ses espions particuliers ont infiltré toutes les couches de la société. Ses mouches volettent de la lie de la société aux hautes sphères de l'aristocratie. Des filles de joie aux diplomates. Des marchands de couleurs du quartier des Halles aux hobereaux de province siégeant au Palais-Bourbon. Des bistrotiers aux flamboyants barons d'Empire. « Qu'on ne se représente pas tous les informateurs de Fouché comme les vulgaires détectives de la petite bourgeoisie qui épient les bruits du jour auprès des concierges et dans les cabarets, dans les maisons closes et les églises, prévient Zweig[3]. Les agents de Fouché portent parfois des galons d'or et des habits de diplomates, où de délicates robes de dentelle. »

Comble de l'arrogance, l'inoxydable virtuose du renseignement ira recruter jusque dans le lit impérial, Joséphine de Beauharnais. Selon ses propres *Mémoires*, il monnaie 1 000 louis d'or et une pluie de ducats pour répondre à sa folle prodigalité : il faut dire que les 40 000 francs de revenu de la belle et légère Créole ne lui suffisaient pas. « L'absence complète de sens moral qui caractérisait cette femme charmante et insouciante, comme du reste presque toutes les reines du Luxembourg, ne rend que trop vraisemblable la triste aventure », raconte Louis Madelin dans une colossale et fascinante thèse de doctorat d'histoire publiée en 1901[4].

Cette femme de héros, veuve d'un noble de l'Ancien Régime, brillant dans le monde d'un éclat sans pareil, vendue pour quelques louis d'or à ce

ténébreux ministre ! Celui-là n'était pas à son coup d'essai et ne devait pas s'en tenir là. « Ministre de la Police, il payait denier comptant toute une charmante pléiade dont fait partie Mme de Chatenay, poursuit le biographe. Comme Méphistophélès tendant à Marguerite perles et diamants, Fouché était arrivé, offrant, sinon les châles et les cachemires, du moins de quoi les payer. Moins vertueuse que Marguerite, Joséphine ne pouvait même hésiter. Après tout, on ne lui demandait ni son âme dont elle se souciait peu, ni son honneur déjà fort compromis. »

Mais que recherchait donc ce diable de Fouché ? Rien et tout à la fois. À savoir, les rapports secrets rédigés de la main de Bonaparte à l'adresse de ses fidèles et des grands d'un monde en pleine recomposition, les confidences recueillies sur l'oreiller et dans l'intimité de sa sulfureuse famille. Ou encore la communication de plis confidentiels parvenant d'Égypte. Joséphine, oiseau des îles à la petite cervelle, s'entichait de son « protecteur » qui la rétribuait si bien pour des « services » dont elle ne saisissait pas bien la portée. Une chose est cependant acquise, la corruption de l'épouse du futur dictateur impérial par le ministre de la Police était de notoriété publique dès le début du Consulat, sans que personne y trouve quelque chose à redire. Afin de mieux cannibaliser ses secrets, Fouché avait peu à peu réussi à endormir Joséphine, à la phagocyter pour en faire une confidente. Et une précieuse alliée pour la suite de sa carrière.

Protéiformes et interchangeables, fugaces et pénétrants, fantômes transparents ayant le don d'ubiquité, ses informateurs s'insinuent au cœur des villes, sondent les coins les plus reculés des campagnes, côtoient les cercles les plus secrets et hantent les soirées salonardes. Le pays est perclus d'agents secrets, miné par une armée de taupes d'un genre peu commun. Mais Paris ne s'est pas construit en un jour. Depuis que le Directoire l'a bombardé le 3 thermidor 1799 sans crier gare ministre de la Police de la République française pour tordre le cou à toute menace terroriste, Fouché n'a eu de cesse à s'échiner, nuit et jour, à coudre sa toile. « Il est chargé de surveiller, de recueillir et de transporter – à la manière d'un charretier –, les matériaux concernant la politique intérieure et extérieure, décrit Zweig[5]. Ses filets s'étendent à tous les emplois et à toutes les charges ; dans ses mains convergent toutes les nouvelles. »

Avalés et digérés par l'insatiable hydre aux cent yeux et mille oreilles enfanté par le froid stratège, les échos lointains, les jacasseries même un peu vagues, les anecdotes piquantes et les potins plus ou moins nauséabonds

affluent, se recoupent, se compilent et se classent. Fouché commence à remettre en ordre une vieille police secrète longtemps discréditée, « composée des membres tarés des anciennes classes, des prêtres défroqués, nobles ruinés, chouans repentis, personnage cauteleux fréquentant les salles de jeux, de spectacle et de réunion, anciens conventionnels méprisés et sordides[6]. Cette lie de provenance déclassée si diverse exerçait sans tact et sans discernement de redoutables fonctions. Honnis et discrédités par la population, ces mouchards connus de tous étaient rejetés et, somme toute, peu efficaces ».

Pour s'extirper de cette fâcheuse ornière dont s'écartent les recrues ayant un potentiel d'agents de qualité, Fouché y met bon ordre. D'abord pour épurer le système des informateurs les moins recommandables[7], il a réformé dès 1800 et pendant son premier séjour de trois ans au quai Voltaire, sous les ors de l'hôtel de Juigné, l'administration d'un étroit ministère de la Police générale, pour en faire un précieux instrument de règne. Tout cela dans une tradition du renseignement à la française remontant à des générations : « Les traditions de police s'étaient transmises depuis La Reynie jusqu'à Fouché en passant par Lenoir et Sartine, par Saint-Just, par Barras et sa police secrète. On retrouvait encore, dans la tourbe des agents employés par les Sotin et Cochon, des anciens "mouchards" de Sartine et des anciens "observateurs" de la Sûreté générale. Si la France s'était métamorphosée, les méthodes policières étaient restées les mêmes, en vertu d'une tradition soigneusement maintenue, les observateurs de l'esprit public de Saint-Just et Vadier n'ayant pu employer d'autres méthodes que les mouches du célèbre lieutenant de police Lenoir. Une armée irrégulière et honteuse d'espions employés tantôt à recueillir des bruits publics et les conversations privées[8]. » À la force du poignet, Fouché recompose une véritable machine, recrutant dans un milieu bigarré des créatures entièrement dévouées à son service. On y retrouve des prêtres défroqués, des épaves de la Convention et une nuée d'espions de tous horizons. Singulière assemblée que l'on a longtemps crue abandonnée dans les oubliettes de la mémoire.

Par miracle, seule une liste rescapée du tumulte donne une idée de cette aimable cohorte. Volée par un agent de police français ayant trahi son administration au profit des royalistes, ce parchemin d'une valeur historique considérable a été transmis en cachette à l'« Agence anglaise » de 1799. Les renseignements qui y figurent, authentifiés par Fouché lui-même, sont publiés dans la *Revue de la Révolution* en 1888. La photo de famille est saisissante.

Comme le précisent Louis Madelin et l'historien Jean-Paul Brunet, incontestable observateur de la société et de la vie politique française, deux cent cinquante-trois informateurs forment alors le cercle peu flatteur des mouchards parisiens. Ils se retrouvent du haut en bas de l'échelle sociale. « Il va de la dame du monde qui ouvre ses salons pour écouter ou faire écouter ce qui s'y dit, aux plus infimes marchands de vins qui recueillent des propos après boire et transforment même parfois leurs cabarets en souricières[9]. » À en croire le précieux document, les indics de l'époque étaient divisés en trois cercles.

Le premier, très giboyeux, est peuplé d'une bonne centaine de personnages hétéroclites et de basse extraction : outre les vieux mouchards formés à l'école des anciens lieutenants de police Lenoir et Sartine, les agents transfuges ayant survécu aux comités de salut public et de sûreté générale, il concentre une faune de bas étage. Un grouillant royaume de la délation où se mêlent les tenanciers d'estaminets et maisons de passe recueillant les confessions d'une clientèle glauque, d'anciens valets de pied et des domestiques épiant leurs maîtres pour tuyauter ponctuellement la police sans y être vraiment attachés.

Collaborant pour quelques piécettes, ils constituent en quelque sorte la plèbe du renseignement, le *lumpenprolétariat* de la balance. Au côté des marchands de vin, on y voit Gilbert Cordier, cireur au Palais-Royal, un Joseph Jolio, « ancien terroriste subalterne » chassé d'une maison de jeu. Non loin, un dénommé Lenôtre, classé comme « bandit avéré » côtoie un Lecompte, « mouchardant les petits théâtres » ou un Lecoup, « ancien garde du corps de Louis XVI » : pour Louis Madelin qui égraine cette liste édifiante, « les déclassés de tous les régimes se coudoient en cet infâme milieu ». L'inventaire à la Prévert semble infini : outre un dénommé Morelli, « huissier très précieux pour mener les perquisitions », figure aussi en bonne place une dame Moclar « espionnant les cercles et les grandes sociétés », une Mme de Neufgermain « faisant jaser les détenus du Temple », Mme Saint-Huberti « espionnant les maisons de filles », tandis que Simon « surveille le public des cours d'assises » et que Sébastien, dit Jacotot, « marchand de pommes feignant d'être estropié », étudie avec intérêt les promeneurs du Palais-Royal.

Outre une belle brochette de colporteurs, joueurs invétérés hantant les tripots, dandies et petites nanas minaudant dans les salles de spectacle viennent compléter ce tableau picaresque. Les escrocs et les délateurs

compulsifs ayant servi sous tous les régimes ferment le bal en compagnie d'une coquette escouade de malandrins multipliant les allers et retours entre les geôles de la Conciergerie ou du Châtelet et les bureaux voisins de la préfecture de police pour y quémander une quelconque indulgence.

Figurent enfin en bonne place quelques « mouches » que la police de l'Ancien Régime a léguées à la police républicaine. C'est le cas d'un Robillard, qui « mouchardait jadis au théâtre de Monsieur », un Petremier, « qui existait sous M. Sartine » tandis que la police de la Terreur a passé au ministère un Ferrière-Sans-Bœuf « qui avait fait conduire un grand nombre de personnes sous l'échafaud » ou encore un dénommé Collin, « ami intime de Robespierre ». Dans le langage toujours feutré de la préfecture de police de Paris, créée par l'arrêté du 12 messidor an VIII (1er juillet 1800), ces troubles « auxiliaires » sont alors désignées sous l'aimable euphémisme de « personnes interposées ».

Le deuxième cercle des indics employés par Fouché comprend des individus affectés à la police de la voirie de Paris. D'eux, personne ne sait rien ou presque. Ne percevant aucun traitement fixe, ils étaient payés au « crâne », c'est-à-dire lorsqu'ils dénonçaient les immigrés rentrés en fraude pour quelques sous. Exactement 100 francs de l'époque par tête vendue et promise à l'expulsion.

« Au cœur du système, quarante-deux aristocrates constituaient la véritable police secrète, précise à son tour Jean-Paul Brunet. Y brillaient un bon nombre de nobles et de représentants de la bonne société, dont certains, comme le chevalier Dorival, servaient la police depuis quinze ans et avaient traversé sans encombre toutes les vicissitudes du temps, comme la dame de Lignières employée déjà sous Robespierre. » Cette dernière était d'ailleurs estampillée comme « très dangereuse ». Formant la troisième section, dite des « individus aux dépenses secrètes », cette caste de « super agents » impériaux abritait aussi M. de Saint-Firmin, principalement chargé de « moucharder la conduite des nobles », la baronne d'Ambzac ou encore le marquis d'Abouville. Quelques militaires, à l'image de l'ex-capitaine de cavalerie Gérard de Folleville, y étaient rétribués régulièrement en tant que membre de la police secrète, comme la baronne de Lauterbourg « fréquentant ce que l'on appelle les meilleures sociétés », ou une dame de Neufcourt, qualifiée de « femme très déliée ».

La liste, d'une extraordinaire précision, témoigne s'il en était besoin de l'aura de Fouché, capable de recruter dans les sérails les plus contrastés. Elle

dépeint le caractère protéiforme de ce que pouvait être la collaboration sous le Consulat. Cette diversité fut d'ailleurs immortalisée dans *Une ténébreuse affaire* de Balzac, où l'agent secret Peyrade, lugubre et répugnant, en côtoie un autre, Corentin, dandy et beau parleur. Une fois dévoilés aux royalistes, ces bataillons d'agents démasqués sont congédiés.

Au moment de la curée, qui permet à Fouché de renouveler les cadres de sa police secrète, d'autres noms illustres sont lâchés en pâture au public ; les mauvaises langues évoquent la comtesse Saint-Elme, l'ancien oratorien Gaillard, le duc Adrien de Montmorency-Laval, la baronne du Chatenay ou encore le jacobin Méhée de la Touche comme membres de la police secrète. S'en faisant l'écho, Louis Madelin rappelle que « certains, non sans raison, s'offusquèrent de ces infamantes insinuations ».

Si les indicateurs sont placés à Paris sous la férule de Fouché et de son âme damnée Desmarets, un clerc tonsuré et inflexible, la gestion des mouches en province est laissée à la discrétion des commissaires généraux et des préfets. La plupart d'entre eux s'accommodent juste des circonstances pour les faire entrer par dizaines dans leur giron. C'est ainsi que le brigand Lambert est attaché à la police du préfet de Mont-Tonnerre, qui l'estime plutôt futé après avoir été l'interpeller avec sa bande. Ou qu'un certain Liquet, obscur commis aux écritures à la mairie de Rouen, révèle des talents de policier de premier ordre à l'occasion de la retentissante affaire d'Aché-le-Chevalier.

Mais comme l'expose Louis Madelin dans son colossal ouvrage, « c'est surtout à l'étranger que fleurit l'agent secret[10] ». Car, par l'appétit de conquête de l'ogre Napoléon, la France revêt les oripeaux d'un empire sur lequel le soleil peine à se coucher. Rome, Londres, Berlin, Vienne et même New York… Contre l'avis de son homologue en charge des affaires extérieures, le puissant ministre de la Police générale déploie ses antennes à travers le globe. Ainsi, sous une couverture diplomatique à Hambourg, Louis Antoine Fauvelet de Bourrienne, ancien général en chef de l'armée d'Italie et secrétaire intime de Napoléon, traque les comploteurs royalistes exilés en Allemagne du Nord. Il écume en particulier le faubourg d'Altona, considéré comme le rendez-vous des voleurs, des banqueroutiers et de tous les « émigrés aigris » où la police impériale piège les agents royalistes. Bourrienne surveille aussi le trafic maritime à destination de Saint-Pétersbourg, Berlin ou Londres avant de multiplier les rapports à Fouché et sa police générale. Cette dernière est tellement introduite qu'elle n'ignore rien

des délibérations secrètes du Vatican, éventées par des espions romains ayant infiltré l'internationale catholique ou encore de l'univers des réfugiés à New York, mouvant et fourmillant d'espions.

L'époque est aux *condottieri* et aux intrigants érigeant la vénalité au rang d'art de vivre. Fouché puise sans retenue dans cette manne pour former une armée impénétrable et irrégulière. Versatiles et attirés par l'argent, les agents de l'ombre font l'objet de tractations. Ils sont alors dépistés, retournés et enrôlés par un camp adverse. C'est le cas d'un sieur Lacoudraye devenu un agent actif de la contre-révolution après avoir espionné les princes Bourbons émigrés à Londres ou d'un certain Vernègue, espion du duc de Berry à Rome qui, au lendemain de son arrestation et son transfert à Paris, dévoile toutes les arcanes de la diplomatie de Louis XVIII et devient un zélé agent pour le compte de Desmarest, l'ancien curé de Longueuil devenu l'un des principaux rouages de la redoutable machine élaborée par Fouché. Celle-ci a même réussi à glisser des mouches dans les cuisines des Bourbons en exil. L'histoire veut par exemple que le propre cuisinier de Louis XVIII à Hartwell, en Angleterre, soit un corrompu.

Bonaparte concède qu'il devient sourd et aveugle sans les précieux bulletins « émis » aux quatre coins de l'Empire par l'obscure armada de Fouché. Mais cette industrie de la délation a un coût prohibitif : en l'an X, le budget de la police générale, chiffrée à 1 645 000 francs, consacre 800 000 francs à sa « police secrète ». Soit près de la moitié. Fouché, en tant que ministre, s'octroie pour sa part un traitement de 79 999 livres.

Faisant décacheter et recopier par ses sbires des tombereaux de missives confidentielles, noircies de mots d'amour enflammés ou de secrets d'État susceptibles de faire trébucher des puissants, Fouché s'ingère dans les univers jusqu'alors inviolés de la banque et de l'armée. Il fait examiner jusqu'à quatre mille lettres expédiées d'Amérique par le paquebot *L'Orage* en 1808 ! Il ordonne la dissolution du bureau des « lettres interceptées » par un arrêté du 24 prairial an X, renvoyant à ses chères études un brillant « analyste recopieur » baptisé Restif de la Bretonne. Pour toute indemnité d'infinis services rendus à l'Empire, l'écrivain, englué dans une vie dissolue, ne perçoit qu'un pauvre mois de traitement. La police « tient » l'écrivain au collet, car elle connaît chaque détail de sa vie galante et adultérine.

Il faut dire que Fouché achète et corrompt pour tout savoir et tout surveiller. Épiant chaque fait et geste de ses supérieurs et subalternes, le maniaque est capable de confesser la terre entière, si l'opportunité lui en est

donnée, pour parvenir à ce saint Graal que représente le savoir absolu. Il rêve de sonder le cœur et les reins de ses compatriotes. D'explorer les entrailles, pour n'en rien ignorer, d'une société qui doit livrer tous ses secrets jusqu'à l'impudeur. « La police, écrit-il en l'an VIII, est une surveillance continuelle de l'ordre de toutes les parties de la société… Le regard de la police est partout, et presque toujours son action se borne à voir[11]. » Doté d'un rare esprit critique, balayant les racontars, se moquant des provocations et des complots de circonstance, Fouché soupèse, compare et analyse avec la plus grande circonspection la masse énorme de rapports, bulletins quotidiens et confidences glanés par ses mouchards.

L'un de ses lieutenants, le redoutable inquisiteur Réal, soutient : « À aucune époque, la police politique ne fut mieux faite en France que sous Fouché, jamais on n'employa moins d'agents, et cependant tous les jours Fouché remplissait deux ou trois corbeilles de rapports qu'il ne lisait pas[12]. » « L'administration et la police ont une marche bien différente[13], concède Fouché. L'administration se déploie et se manifeste sous les yeux de tous, la police au contraire doit se faire discrète. Le plus souvent sans se laisser voir, elle doit toujours veiller, toujours agir et presque jamais étaler… La police telle que je la conçois doit être établie pour prévenir et empêcher les délits, pour contenir et arrêter ce que les lois n'ont pas prévu. C'est une autorité discrétionnaire dans la main du gouvernement. » En renforçant la police des garnis, Fouché ordonne des tournées d'inspection tous les deux jours et fait éplucher chaque registre afin de débusquer tout clandestin chouan caché dans Paris. En revanche, les auteurs de petits larcins et les filles de joie jouissent d'une certaine impunité en échange de tuyaux. « On ne fait pas la police avec des enfants de chœur » : en un mot devenu célèbre, le pragmatique Fouché résume sa philosophie.

Mais la plus parfaite des machines s'enraye parfois. Fouché, l'homme à l'ouïe la plus fine de France, est frappé parfois d'une fâcheuse surdité. Exemple, en une fin d'après-midi grelottante de décembre 1800 : le 3 nivôse an IX au soir, soir du réveillon de Noël précisément, où Bonaparte file à vive allure vers l'Opéra. Détendu et sans se douter de rien, il va écouter la première représentation en France de l'oratorio *Die Schöpfung (La Création du monde)*, de l'une des coqueluches artistiques de l'époque, Joseph Haydn. Rue Saint-Nicaise, sur l'emplacement de l'actuel Carrousel du Louvre, son carrosse, précédé par une modeste escorte de la garde consulaire, est soufflé par un attentat perpétré avec une « machine infernale » : une barrique de vin

de 240 litres remplie de poudre noire et reliée à une mèche lente, chargée sur une charrette attelée à une mauvaise jument et tenue par une gamine de quatorze ans. « La violente explosion de poudre s'est manifestée à huit heures et demie du soir, précise un premier rapport de police. Des bornes sont arrachées, les murs de droite et de gauche repoussés au-dedans […] deux personnes ont été tuées, six blessées grièvement. Une très jeune fille a été mutilée près du cabriolet ; elle est restée nue et méconnaissable[14]. » Selon un ultime bilan, l'attentat pulvérise vingt-deux Parisiens et une centaine de blessés ensanglantés jonchent la chaussée.

Par miracle, le vainqueur du coup d'État de Brumaire s'en sort indemne. Joséphine, qui suit dans une seconde voiture, est sous le choc. De marbre, Bonaparte assiste au spectacle comme si de rien n'était. Mais sa fureur éclate à son retour aux Tuileries : il agonit son ministre de la Police de noms d'oiseaux, comme il en a pris l'habitude lors de ses homériques colères. Comment avoir tout ignoré de ce qui se tramait ? Pourquoi n'avoir pas su – et pu ! – déjouer une telle menace ? Fouché deviendrait-il aveugle ? D'un doigt vengeur, le bouillonnant Corse désigne les Jacobins, ces « terroristes et brigands en révolte permanente ».

Tel un gamin gourmandé et ridiculisé en public, le ministre de la Police encaisse sans broncher l'ire de son maître. Puis se retire dans sa thébaïde : affairé à sa table de travail, il se remet à l'œuvre, dans l'ombre comme toujours, pour ne pas perdre la face. Même si Bonaparte n'a rien voulu entendre, il subodore la piste de conspirateurs royalistes. Il ordonne à ses plus sûrs espions de se mettre au travail. Les fameuses antennes de ce spécimen hors norme du renseignement tâtonnent là où a germé le complot tandis que le précieux Dubois, premier préfet de police de Paris, reconstitue le puzzle, « faisant ramasser avec soin les débris de la charrette ainsi que le cadavre du cheval[15] » dont l'arrière-train a été amputé par l'explosion.

Des « tuyaux », comme toujours payés rubis sur l'ongle grâce à l'argent du jeu et de la prostitution, émanent des marchands de chevaux de la capitale, jusqu'à ce que l'un d'entre eux, dénommé Lambel, dénonce en toute bonne foi le chouan Joseph-François Carbon, « un homme trapu avec une barbe blonde et une cicatrice au sourcil ». Ses deux complices, Picot de Limoëlan et Robinault de Saint-Régeant, tombent comme des fruits mûrs. Quinze jours après l'attentat qui a visé le Premier consul, les comploteurs sont démasqués non pas dans le camp des républicains, mais bien, à la surprise générale, au cœur de la conspiration royaliste.

Ce coup de filet magistral renforce la mythique infaillibilité de Fouché. Le confident des grands d'Europe vient encore d'administrer la preuve qu'il sait aussi faire parler les bas-fonds de Paris pour retrouver un coupable. La rumeur répète alors qu'« il devenait impossible à un individu suspect de se soustraire à la surveillance ». En 1801 encore, Fouché met moins de vingt-quatre heures pour retrouver les bijoux de la princesse de Danta Croce, moyennant la moitié des fonds secrets du ministère. Malgré, ou plutôt en raison de ses succès, Fouché, dénigré par la famille impériale qui craint son influence, est disgracié par le consul. Son ministère est dissous et il se voit offrir en prébende la riche sénatorerie d'Aix.

Mais les rumeurs de complots ourdis contre Bonaparte se multiplient. Au point que ce dernier, qui voit des traîtres et des assassins en tous lieux, se livre à des pronostics sur la date de sa propre mort. Il faut dire qu'en dépit du cinglant revers qu'ils ont essuyé après l'opération avortée de la rue Saint-Nicaise les royalistes ne désarment pas. Ils deviennent même venimeux avec la conjuration de Georges Cadoudal. Figure emblématique de la chouannerie et de la contre-révolution, ce colosse caresse le dessein fou de kidnapper le Premier consul au début de 1804 pour le livrer aux Anglais et permettre un retour de la monarchie en France. Débarquant le 21 août au pied de la falaise de Béville sur une embarcation anglaise avec huit hommes de main, il regagne clandestinement Paris. L'indispensable Fouché a été rappelé aux affaires. Sa police du renseignement se remet en branle avec une implacable efficacité. La « liste des brigands chargés d'attenter, par le ministère britannique, aux jours du Premier consul » est placardée dans tout Paris. Le signalement du chef chouan, le redouté Cadoudal, arrive en tête. La tâche n'est pas mince car le ministère du quai Voltaire doit alors surveiller pas moins de cent trente départements !

« Georges Cadoudal, plus connu sous le nom de Georges, dit Larive, dit Masson, ancien chef de brigands », détaillent les affiches, a une « taille de 5 pieds 4 pouces, âgé de trente-quatre ans n'en paraissant pas davantage, extrêmement puissant et ventru, épaules larges, d'une corpulence énorme, la tête très remarquable par sa prodigieuse épaisseur ». Désignant « le nez écrasé et comme coupé dans le haut, large du bas », l'avis de recherche précise qu'« il marche en se balançant, bras tendus, de manière que les mains sont en dehors ; sans accent, voix douce ».

Le « conspirateur » est interpellé le 9 mars 1804 au carrefour de Buci. Ce fils de laboureurs bretons nommé par le comte d'Artois lieutenant général

commandant en chef des armées catholiques et royales dans l'Ouest rend les armes après une véritable course-poursuite dans le Quartier latin, lors de laquelle l'inspecteur Buffet est tué en service. Outre un « cure-oreille en or, une poire à poudre et deux balles », une « montre de chasse, une bourse garnie de pièces d'or, une épingle surmontée d'un diamant[16] », Cadoudal est surpris avec un « poignard anglais à fourreau d'argent ». Il est guillotiné en place de Grève trois mois plus tard non sans avoir scandé, bravache, un ultime : « Mourons pour notre dieu et notre roi. »

« Surveillez tous les bruits, toutes les idées, tout ce qu'on peut débiter de vrai ou de faux. Tenez-moi promptement et souvent informé[17] » recommande ainsi Bellemare, émule de Fouché, qui, à l'instar de tous les commissaires, tient dans sa main un faisceau d'agents secrets. Le fonctionnaire appelle cela un « monde immense d'yeux ». Un monde que Fouché associe au bras armé de la gendarmerie et de ses seize mille hommes.

Avec l'appui de François, ancien avocat à Macon, Fouché poursuit jusqu'au bout son ouvrage visant à satisfaire chaque matin la curiosité de l'Empereur par ses bulletins résumant toutes les informations recueillies sur les complots, la contrebande, les cours de la bourse, les bluettes de la Cour, les humeurs de la rue ou des ambassades. Les travers de l'Empire sont passés au laser. Au point que les potins que colportent les mouches ont parfois l'art d'agacer prodigieusement Napoléon, despote dont l'orgueil boursouflé ne souffre plus la critique. Pour se protéger, l'intrigant ministre de la Police distille alors le blessant venin de ses comptes rendus de façon homéopathique. Il conjugue ses ragots à la troisième personne du singulier de l'impersonnel, abusant des « il se dit que… » ou « on rapporte que… ». Cette prudence n'épargne guère Fouché, congédié tour à tour par l'Empereur puis par Louis XVIII comme un laquais, avec quand même le titre honorifique de conseiller d'État et un hochet de duc d'Otrante qu'il traîne dans ses exils successifs. Jusque dans la tombe, oublié de tous.

Celui qui fut espion sous le Directoire n'hésite pas, au firmament de sa gloire, à détruire avec méthode son foisonnant faisceau de délateurs avant qu'il ne tombe dans les mains de ses successeurs… « Il est bien loin de songer à transmettre à ses supérieurs, comme ce serait son devoir, le produit de la distillation opérée dans ses cornues[18] », analyse avec justesse Stefan Zweig. Livrant entre le 3 et le 7 juin 1810 aux flammes de sa cheminée ou emmenant dans l'antre de son château de Ferrières les rapports les plus sensibles susceptibles de faire chanter quelque puissant de l'Empire, brûlant

sans remords les noms de ses contacts les plus précieux, ce *deus ex machina* ne laisse derrière lui qu'une police estropiée.

Privé des listes d'informateurs, son infortuné successeur Savary essaie de reconstituer une police secrète qui, suivant l'expression d'un contemporain, est de « moins bonne compagnie » que celle mise sur pied par Fouché. « Les castes d'Ancien Régime n'y étaient guère représentées que par des gens tarés comme ce prêtre défroqué Bassel, si longtemps employé. On y trouve d'ancien terroriste comme Mehée, d'ex-chouans comme ce Chappedelaine […] et quelques autres gens, déclassés de tous les mondes et aventuriers de tout poil[19]. » Alimentée par des ivrognes, des concierges et des filles de joies à la langue aussi pendue qu'inintéressante, la police politique n'est plus que l'ombre d'elle-même.

En fait, certains historiens considèrent que Fouché rêvait de décrocher le prestigieux ministère des Affaires étrangères à la place de Talleyrand. Dès 1815, à nouveau investi par Napoléon comme l'hôte du Quai Voltaire, il résume ainsi son dépit de se retrouver encore une fois à la tête de la police : « Je vais passer ma vie avec des gens méprisables à qui je donnerai des sommes considérables pour qu'ils s'insinuent dans l'intimité de ceux que je leur indiquerai et qu'ils viennent m'initier de leurs plus secrètes pensées. » Plus que « flic », c'est la carrière diplomatique qui le fascine. Retiré des affaires, Fouché, toxicomane du renseignement, publie ses *Mémoires* à Paris en 1824. Les mouches y sont souvent évoquées avec une certaine pudibonderie de langage, notamment lorsqu'il révèle l'existence en 1800 de « trois cents régulateurs de l'opinion ».

Contestée, cette autobiographie frappe Zweig, notamment quand Fouché confesse : « L'habitude invétérée de tout savoir me poursuivant, j'y succombais davantage dans la nuit d'un exil doux mais monotone. À l'aide d'amis sûrs et de trois émissaires fidèles, je montais ma correspondance secrète, fortifiée par des bulletins réguliers qui, venus de plusieurs côtés différents, pouvaient être contrôlés par l'un et par l'autre ; en un mot j'eus à Aix ma contre-police[20]. » Comme en témoignent les registres, fichiers et rapports classés dans la sous-série F 7 des Archives nationales, Fouché aura été le chantre de la police politique, laissant la basse police, celle des crimes qu'il dédaignait, à la préfecture de police à Paris. Et aux gendarmes en province. Dans ses *Mémoires*[21], il avoue que la force de la police se résume plus dans l'illusion du pouvoir que dans le pouvoir réel : « Dans mon second ministère, j'administrai bien plus par l'empire des représentations et de

l'appréhension que par la compression et l'emploi de moyens coercitifs ; j'avais fait revivre l'ancienne maxime de la police, savoir : que trois ne pouvaient se réunir ou parler indiscrètement des affaires publiques, sans que le lendemain, le ministre de la Police n'en fût informé. Il est certain que j'eus l'adresse de répondre et de faire croire que partout où quatre personnes se réunissaient, il se trouvait à ma solde des yeux pour voir et des oreilles pour entendre. »

Depuis cette période jusqu'à nos jours, une des grandes forces des services de renseignement est de feindre qu'ils savent tout. Donner l'impression qu'ils sont au cœur des intrigues alors qu'ils en ignorent souvent le détail. D'intimider et frapper de manière invisible l'imaginaire collectif, afin que ce dernier ne pense même pas à se rebeller.

À ce jeu de dupes, la collection de mouches que Fouché a épinglée au revers de son firmament est restée un modèle du genre. Il faudra des années avant que le monde des « indics » retrouve un maître digne de ce nom en France. Celui-ci, contre toute attente, prend les traits d'un ex-forçat appelé à devenir le modèle des meilleures plumes de la littérature française : Eugène-François Vidocq. Les dénonciations, filatures, guets-apens et coups tordus vont refleurir de plus belle, avec un accent toujours plus romanesque. La légende noire peut se poursuivre.

1- Stefan Zweig, *Fouché*, Le Livre de poche, 1973 ; édition originale : Grasset, 1913.

2- *Joseph Fouché*, Fayard, 1998.

3- *Fouché, op. cit*.

4- *Fouché (1759-1820)*, deux tomes, Plon, 1901.

5- *Fouché, op. cit.*

6- *Fouché (1759-1820)*, *op. cit.*

7- *Ibid.*

8- *Ibid.*

9- *Ibid.*

10- *Fouché (1759-1820)*, *op. cit.*

11- *Fouché (1759-1820)*, *op. cit.*

12- *Ibid.*

13- *Joseph Fouché*, *op. cit*.

14- *Ibid*.

15- *Ibid.*

16- Bruno Fuligni, *Dans les archives secrètes de la police*, Éditions l'Iconoclaste, 2009.

17- *Joseph Fouché*, *op. cit.*

18- *Fouché*, *op. cit.*

19- *Fouché (1759-1820)*, *op. cit.*

20- *Fouché*, *op. cit*.

21- Joseph Fouché, duc d'Otrante, *Mémoires*, Arléa, 1993 pour la dernière édition.

4.
Vidocq : quand la police noue ses premiers contacts avec la pègre

Je ne veux pas me faire le délateur des secrets de ma vie.

Alfred de Vigny, poète romantique, homme d'ordre et corbeau au service de Napoléon III.

« Pour pouvoir découvrir des voleurs, il faut l'avoir été soi-même » : cette maxime, devenue fameuse dans les couloirs des commissariats et les écoles de police, est signée d'un certain Eugène-François Vidocq. Perfectionnant l'art de collecter du renseignement en méprisant la morale, l'ex-bagnard est le premier à sceller officiellement des épousailles *a priori* contre nature entre policiers et voyous. À la différence de ses prédécesseurs, ce pionnier de la police moderne fait accepter à sa hiérarchie et aux politiques l'idée – jusqu'alors difficilement supportable et provoquant même une pointe de dégoût – qu'il n'existe guère de police en gants blancs. Pour sonder les bas-fonds, les services d'enquête de la préfecture doivent apprendre à se salir les mains, en nouant des rapports intimes avec la pègre pour obtenir des tuyaux dans une capitale qui frôle chaque jour davantage la surchauffe criminelle. Comme le dira l'historien et remarquable conteur Ernest d'Hauterive : « François Vidocq, chef des voleurs échappé des fers. Il n'a vécu que de crimes. Il sert la police[1]. »

Or, en ce début de XIX^e^ siècle, cette dernière a cruellement besoin d'informateurs. Paris et ses faubourgs forment en effet une marmite dans laquelle bouillonnent les germes de nouvelles formes de délinquance. Les deux rives de la Seine sont devenues un tel laboratoire d'idées nuisibles pour

les malandrins et les scélérats qu'un nouveau vocabulaire vient étoffer la gouaille pourtant riche de la capitale. La ville mastodonte prospère et se développe tel un lacis sans ordre ni logique. Les ruelles noires, les passages assassins, les cours et les culs-de-sac glauques, qui s'enchevêtrent de façon anarchique, sont de parfaits coupe-gorge.

Que l'on vole ou l'on tue, la moindre technique criminelle donne naissance à un vocable fleuri. Chaque mode opératoire porte son estampille, jusque dans l'aristocratie du mitan. Le voyou repenti Coco Latour détaille ainsi les « trente-six manières de voler » à Paris. Vidocq, son ancien chef, n'est pas en reste. Auteur à succès des *Vrais mystères de Paris*, roman fleuve qui a inspiré Eugène Sue, et de ses *Mémoires* à l'historicité douteuse en partie rédigée par des « teinturiers » – c'est-à-dire des nègres – recrutés par l'éditeur, le plus célèbre des forçats fait paraître un dictionnaire argotique. On y apprend sous sa plume que le mouchard, à l'époque, se nomme alors le « raille », le « railleux », le « cuisinier », le « roussin », le « friquet » ou encore le « mouton ».

Une physiologie des voleurs voit même le jour en 1837 tandis que Louis Canler, chef emblématique de la Sûreté, esquisse, dans ses *Mémoires*[2], une « sorte de dictionnaire, une manière de vade-mecum » afin de « prévenir les honnêtes gens contre les tentatives des fripons ». « Il est juste, lorsqu'on veut chasser une bête fauve, de savoir où se trouve sa tanière », considère dans un style très personnel ce tenace limier en redingote et en haut-de-forme, le menton en galoche. Et les mouchards doivent se fondre dans une faune touffue et assez exubérante. Ainsi, au sommet, le gotha des escarpes opère en bottines lustrées et gants jaunes, se déplace en coupé ou en tilbury et écume le *Café Anglais* où de dupes joailliers et d'innocents agents de change se laissent amadouer par d'onctueuses conversations. Ces victimes paraissant en avoir plein les poches sont désignées comme étant les « daims huppés ». Les figures de la grande truanderie, ces filous pommadés et parfumés dont les exploits font les beaux jours des gazettes judiciaires et des feuilles à scandales se nomment alors Labbitte, Millard, Lambel, ou encore Lecuyer. Des personnages prudents, toujours sur leurs gardes et solitaires. Donc difficiles à dénoncer.

À leur côté, grouille la faune des « fourlineurs », ancêtres des pickpockets, maniant avec expertise les « faucheurs » (ciseaux) pour couper les chaînes en or, ou volant « à la fourchette » – deux doigts habiles glissés dans les poches – pour subtiliser billets d'opéra, montres à gousset et

portefeuilles. À cet exercice délicat, un dénommé Mimi Preuil, gratifié par dame Nature de doigts d'une longueur prodigieuse, est un as. Les sergents de ville ne savent plus où donner de la tête et seules les confidences d'une ex-petite amie permirent de l'arrêter. Moins habiles, les « tiraillons » font les poches dans les omnibus circulant sur les boulevards dès 1828 tandis que les « poivriers » dévalisent les ivrognes lors d'embuscades tendues à la fermeture des estaminets et que les « pégriots », apprentis voleurs, amorcent leur carrière délinquante à dix ou douze ans en chapardant sur les étals des marchés des pommes, poires ou encore du pain d'épice. À cette foisonnante galerie de prédateurs, « Paris sur crime » ajoute les « carroubleurs », très professionnels, qui cambriolent avec de fausses clefs, les « boucarniers » qui dévalisent les boutiques la nuit par effraction, les « vanterniens », pillards nocturnes qui s'introduisent par les fenêtres au moyen de crochets ou d'échelles de corde, ou encore les « bonjouriers » qui passent à l'action à l'heure du laitier.

Au cœur de ce sulfureux biotope, se trouvent une soixantaine de créatures particulièrement dangereuses : les « scionneurs » qui strangulent ou étouffent d'une main sur la bouche les passants isolés après minuit, et les « escarpes à la cambriole », qui ne reculent devant aucun assassinat pour parvenir à leurs fins et faire le « barbot ». C'est-à-dire fouiller et faire main basse sur tous les objets de valeur, dont les vêtements qui sont à leur convenance. Les sieurs Verner, Tabouret, Chapon, Lacenaire ou encore Avril : la seule évocation de certains patronymes suffisait à faire trembler le bourgeois et à s'époumoner les bonnes âmes.

Les forces de l'ordre devaient donc reprendre la main en s'ingérant jusqu'au cœur de ce milieu pour en saisir les codes et révéler les faiblesses. Un homme, Vidocq, est en mesure de relever le gant car il est né dans cette fange. Beau parleur dénoué de scrupule, flagorneur et bourreau de travail quand il le fallait, celui qui inspira son Vautrin à Balzac et son Jean Valjean à Victor Hugo est le digne rejeton d'un cloaque n'ayant aucun mystère pour lui.

Condamné pour faux à huit ans de travaux forcés, cet hercule rondouillard croupit en 1810 à la prison de Bicêtre, attendant avec d'autres galériens le départ de la chaîne qui doit le reconduire au bagne d'où il s'échappe à la troisième tentative. Germe alors en lui une idée qui va révolutionner l'histoire des informateurs. « Chez cet homme, qui était doué d'une imagination vive et d'un esprit ardent, la pensée d'une captivité, d'une

séquestration dans un bagne, devait être bien douloureuse et lui qui, déjà plusieurs fois, avait servi de cuisinier (dénonciateur) à la police, trouva dans la bassesse de son cœur un moyen non de conquérir sa liberté mais d'adoucir sa position[3] », considère non sans mépris Canler.

Opportuniste, il propose à Henry, chef de la deuxième division de la préfecture de police de Paris, de devenir « mouton ». Avec l'assentiment du ministre de l'Intérieur Rovigo et du préfet de police Dubois, il accepte d'être interné pendant vingt-deux mois dans la terrible prison de Bicêtre, puis celle de la Force. Son dessein est simple : gagner la confiance de ses camarades, obtenir d'eux de confondantes confessions sur des crimes non élucidés ou en projet, arracher le nom de forçats en cavale et vivant sous de fausses identités. Les inestimables renseignements glanés par le bagnard reconverti sont d'une précision diabolique. Des criminels qui saignent depuis des lustres les beaux quartiers de Paris au nez et à la moustache des sergents de ville tombent les uns après les autres. Les traquenards aux hors-la-loi fonctionnent avec un rendement extraordinaire. En public, le préfet de police et Henry se pincent le nez sur les méthodes. En coulisses, tous sont ravis de la vendange amorcée par les transfuges au sein du « milieu ». La délation entre voyous peut alors changer d'échelle.

Après deux ans de collaboration officieuse, de provocations douteuses et de procédés inavouables, Vidocq se voit offrir la liberté en contrepartie d'un nombre minimal de dénonciations fixé en début de mois. S'il n'atteint pas le quota, le forçat reprend son exil sur un quelconque rocher, pyjama rayé et boulet au pied. Au départ, il touche 100 francs par mois et une prime variable en fonction de l'importance du « crâne » qu'il ramène dans les rets de la préfecture de police.

Sa première prise fut celle d'un tanneur qui avait hébergé le bagnard dès sa sortie de prison. Accusé par ce dernier de fabriquer de la fausse monnaie, il est arrêté en compagnie d'un médecin. Les deux hommes finissent la tête sur l'échafaud. Ne reculant pas devant la provocation policière, Vidocq et deux de ses acolytes incitent de pauvres bougres bonapartistes, au bien nommé café *Au Sacrifice d'Abraham*, à se compromettre dans un pseudo-projet d'attentat avant de livrer les noms de vingt-huit vrais faux « comploteurs » à la police de Louis XVIII. Lors d'un procès où Vidocq et ses deux « indics » brillent par leur absence, trois meneurs bonapartistes dénoncés sans motif subissent le châtiment des parricides : menés à tour de rôle sur le lieu du supplice la tête couverte d'un tissu noir, le bourreau Henri Sanson leur

tranche la main droite sur un billot avant d'offrir aussitôt après leur nuque au souffle froid de la guillotine, le trop éprouvé « rasoir national ».

Jamais éclaboussé par cette scandaleuse affaire, Vidocq continue à hanter les bouges, les tripots et une vingtaine de garnis plus sordides les uns que les autres où se retranchent les pires larrons. Aux *Quatre Billards*, rue de Blondy, tenu par un forçat libéré, dans la boutique d'une liquoriste du faubourg du Temple, et dans une longue série de tanières glauques en banlieue tenant lieu d'impénétrables repaires, le mauvais vin délie les langues et l'ancien galérien fait valser les têtes en les offrant sur un plateau à la Sûreté dont il devient l'un des plus précieux rouages. Dans les beaux quartiers, il a tôt fait de débusquer un charlatan, un imposteur ou un déserteur essayant de se faire passer pour quelqu'un de la haute. Tour à tour, les faux marquis de Fénelon et de Chambreuil sont démasqués comme étant d'ex-forçats évadés. Tout comme le colonel comte Pontis de Sainte-Hélène, qui n'est autre que le bagnard Coignard[4].

L'ex-forçat est devenu un stakhanoviste de la délation : chargé de surveiller plus de mille deux cents évadés des bagnes et libérés des fers normalement interdits de séjour à Paris, il arrête entre cinq cents et huit cents malfaiteurs par an ! Comme le rappelle Éric Perrin[5], dans le lot, figurent Louise la Blagueuse, Agathe la Comtesse ou encore Pauline la Vache, les « rutières » qui tapinent dans le ventre de Paris et détroussent le bourgeois. Mises en coupe réglée, certaines filles publiques compléteront aussi la coterie de mouches taillables et corvéables par Vidocq.

Fort de ses exploits et de son engagement monarchiste, le bagnard est donc bombardé chef de la brigade de Sûreté en 1817. Ce Janus, à la fois flic et voyou, passe et repasse de chaque côté du miroir au gré des circonstances, bouleverse les techniques de renseignements de la police traditionnelle : puisant dans des fonds secrets dont il n'a pas à rendre compte ou presque, l'ancien échappé de Brest recrute dans les rangs de la préfecture de police des indicateurs qui savent chercher l'information là où elle se trouve. Il fait appel à d'anciens repris de justice, des galériens « repentis » et des camarades de « collège » – c'est-à-dire de prison dans le jargon de la pègre – pour écumer la faune parisienne.

Au départ, la préfecture de police, encore frileuse, ne lui donne la possibilité d'enrôler qu'une dizaine d'agents troubles. Mais, très vite, quinze, puis vingt, puis vingt-huit « indics » très spéciaux et entièrement dévoués sont lancés dans une chasse aux malfaiteurs dont ils connaissent les moindres

défauts, puisqu'ils émanent du même univers. Parmi eux, Marie Barthélemy Lacour, dit Coco Latour, homosexuel chiffonné dans la soie et les rubans, ancien bagnard de la Force où il a été enfermé à l'âge de onze ans pour vol, devient le fidèle second de Vidocq. Le reste de ses agents informateurs est peu reluisant. L'un d'eux profite même de sa position de choix à la Sûreté pour éviter les heures de rondes policières. Entre chien et loup, il agresse à la technique du « poivrier » – et sans risque donc de se faire pincer – des soûlards sur le boulevard du Temple. Un autre de ses lieutenants, le regrettable Goury, profite d'une perquisition pour dévaliser un particulier ! Mais l'escouade de mouchards placée sous les ordres de Vidocq, s'offrant de juteuses primes de 1 000 francs mensuels sur l'exploitation des jeux prohibés pour payer ses sbires, est d'une indubitable efficacité. Ce qui vaut à la police d'être baptisée la « Rousse » par les bandes de malfaiteurs. Rousse comme la chevelure de Judas et la fourrure du renard, rousse comme la couleur de la pleine lune les mauvais jours, quand elle est chargée des mauvais présages.

Préférés aux espions poudrés de la Restauration et aux impériales mouches obsédées de politique par la « haute police » de Fouché, les forçats de Vidocq décrochent enfin les faveurs du pouvoir. Ainsi le préfet d'Anglès écrit à Monnier le 29 septembre 1820 : « Les coquins sortis du bagne et de Bicêtre, dont je me sers pour dépister leurs semblables, sont d'un caractère plus honorable que de misérables gredins de l'espèce de Morgan, Beaumont-Brivazac et Cie[6]. » Ces antihéros qui ont marqué de leur empreinte l'histoire des forces de l'ordre en France sont affublés de sobriquets folkloriques. Ainsi, une des mouches de Vidocq est surnommée le « Cyclope » après avoir perdu l'usage d'un œil lors d'une algarade ; un autre agent devient le « Satyre » en raison de son inclination pour les jeunes filles en fleurs. Un troisième se fait appeler « l'Homme du monde » à force de se présenter tiré à quatre épingles manière modèle de mode. À l'image de leur maître, dévotement appelé « le Général », « BB » *alias* le « Bonaparte des bagnes », le « Napoléon de la police », « Monsieur Jules » ou plus sobrement « le Gros », ces auxiliaires se travestissent en marchand de chevaux, en archevêque, en colonel des hussards ou encore en duchesse pour espionner les « escarpes » et les « grinches ». Avant de rendre compte. En six ans, pas moins de dix-sept mille suspects tombent dans leurs filets.

Mais les mauvaises manières des agents du plus canaille des limiers trouvent leur limite là où commence le travail des juges. Si les « indics » n'ont jamais fait ménage avec les robes noires, la période de la Restauration

et de la II^{e} République est celle des esclandres. Lors d'audiences épiques et tapageuses, les accusés appelés à la barre remettent publiquement en cause le témoignage des agents de la brigade de Sûreté. Les dépositions sous serment de ces derniers, appelés comme témoins, sont battues en brèche par les accusés qui leur reprochent d'être d'anciens compagnons de bagne ou même d'avoir été leurs complices. Les griefs tombent en cascade, éclaboussent les procédures et sont du plus vilain effet auprès de la foule qui se presse sur les bancs du public. La populace bat des mains, comme chez Guignol, et le jury, atterré, sanctionne ces enquêteurs calamiteux.

En 1827, submergé par le nombre de ses ennemis et le torrent des critiques, Vidocq démissionne. Il est remplacé à la tête de la brigade de Sûreté de manière fugace par son éternel rival, le précieux et blondinet Coco Latour. Il se retire comme directeur dans une fabrique de papier infalsifiable à Saint-Mandé, mais l'affaire périclite. Début juin 1832, alors qu'une insurrection agite Paris, le « bagnard ripoux » et sa troupe de mouchards reviennent sur le devant de la scène. Le retour aux affaires est éphémère. Grâce à son réseau, Vidocq adresse au préfet, la veille des événements, des rapports pour signaler les lieux où se retrouvent les comploteurs légitimistes et républicains voulant renverser Louis-Philippe. Puis, en accord avec le préfet de police, il fonde une officine occulte, ancêtre du cabinet de détectives, afin de démanteler une bande de margoulins qui écument le petit monde de la finance.

En quête de respectabilité, la bande à Vidocq abandonne son QG historique et miteux situé dans un bouge crasseux de la rue Sainte-Anne, et installe son agence de renseignements privée, la première en France, près de la rue Saint-Antoine. Le fils du boulanger d'Arras devient le premier détective privé de l'histoire. Vidocq, c'est un peu Nestor Burma en redingote et canne à pommeau. Ou encore Sherlock Holmes, les manières en moins. Ses locaux, cossus, sont décorés par des portraits de La Reynie et de Fouché pour conférer un semblant de respectabilité.

La lignée de ces artistes du renseignement policier ne peut qu'inspirer confiance à la clientèle. Même si les mauvaises langues brocardent les espions agissant pour le compte de cette « brigade des cocus », les affaires sont florissantes. Il faut dire que ce type d'enquête, discrète et volatile par essence, ne laisse pas de traces. Les auxiliaires de Vidocq sont partout et on ne les voit nulle part. La clientèle – entre huit mille et dix mille personnes – est parfois relevée. Alfred de Vigny demande notamment à ce que les

« privés » de Vidocq prennent en filature une de ses maîtresses, l'envoûtante comédienne Marie Dorval. Le héraut du romantisme français dévore les comptes rendus des espions en service commandé avec passion. Il faut dire que le poète lui-même ne rechigne pas à dénoncer, multipliant les rapports visant à renseigner la police de Napoléon III sur les républicains.

Le 15 novembre 1832, le préfet de police Gisquet, ulcéré par ces débordements à répétition qui écornent l'image de l'institution qu'il dirige, tente une opération « mains propres ». Par arrêté, il dissout du jour au lendemain la brigade de Sûreté. Puis il ordonne que « plus aucune personne ayant subi une condamnation, même la plus minime, ne pourra avoir de bureau, ni faire carrière » en son sein. « Je n'ai pas voulu que l'autorité restât exposée plus longtemps par des hommes qui, frappés d'une condamnation antérieure, ne pouvaient plus être entendus sous la foi du serment, confie Gisquet dans ses *Mémoires*[7]. Jusque-là, on pensait généralement qu'on ne pouvait faire la police des voleurs qu'avec des voleurs. Je voulus la faire faire par des gens honnêtes […]. » Dont acte, les postes des nouveaux agents sont proposés aux sergents de ville.

Mais les agents de Vidocq, débarqués de la brigade, soudain à la rue et sans le sou, risquent de renouer avec leurs vieux démons. D'expérience, les policiers savent qu'il ne faut jamais laisser un auxiliaire oisif. De guerre lasse, la préfecture de police décide de conserver les hommes de mains de l'ex-bagnard « à titre d'indicateurs, qu'ils auraient une chambre pour se réunir, et qu'en sus d'une haute paye de cinquante francs par mission, on leur donnerait une prime pour chaque arrestation qu'ils feraient opérer[8] ». Quatorze des têtes brûlées seulement acceptent au lendemain de l'arrangement.

La nouvelle Sûreté parisienne s'installe dans des bureaux neufs en passe d'être mythiques, situés rue de Jérusalem. Comptant une trentaine d'officiers sages comme des oies blanches et d'agents tétanisés à l'idée d'être pris en défaut avec leurs informateurs, cette police bien sous tous rapports ne dura que quelques mois. Coupée du terrain et jouant toujours avec un coup de retard contre le crime, la brigade de Sûreté réactive vite ses informateurs.

Dans ses fameux *Mémoires*, Louis Canler, devenu chef de la Sûreté en avril 1849, raconte comment il a mis à son tour sur pied une brigade d'indicateurs, qu'il appelle ses « cosaques irréguliers ». Mais, à la différence de Vidocq, ce limier utilise ses « indics » non au cœur mais plutôt en marge des services officiels. Il faut dire que l'homme n'apprécie guère ce genre de

pratique : « S'il est une chose ignoble dans la société, c'est la délation ; les cœurs se glacent à la pensée de ces hommes qui viennent à vous, le sourire aux lèvres, les bras ouverts, qui vous serrent la main avec les plus chaleureuses protestations d'amitié et qui vont ensuite vous livrer au bourreau[9]. » Cet ancêtre de Maigret, pour appuyer son dégoût, prend l'exemple de l'indicateur D…, retrouvé pendu dans un hôtel meublé parisien en 1840 : « Le souvenir perpétuel de son infâme conduite, la honte, le remords peut-être, avaient facilement conduit cet homme à choisir ce genre de mort qu'autrefois on infligeait aux espions et aux traîtres[10]. » Mais une fois ce préambule évoqué, Canler reconnaît que les fonds alloués chaque année pour le bon fonctionnement de sa brigade récompensent certes les inspecteurs qui ont réalisé les plus belles captures, mais aussi rémunèrent les « coqueurs » qui viennent « dénoncer les projets de vols et encouragent la délation au profit de la société. Sans cela, la police de sûreté serait, non un corps utile, mais un parasite dévorant les fonds secrets, sans rendre en échange aucun des services qu'on est en droit d'exiger d'elle[11] ». La messe est dite. Les « cosaques irréguliers », qui sont aux « tontons » du Quai des Orfèvres ce que le pithécanthrope est à l'homme moderne, peuvent entrer en scène.

De nouveaux repris de justice sont recrutés, mais pour la première fois, soumis à une discipline draconienne qui leur interdit de dénoncer au gré de leur caprice. Chacune de ses perles rares est fortement rémunérée. « Cette rétribution pécuniaire, en les préservant de la misère, devait les empêcher de demander au crime des moyens d'existence, et en les liant pour ainsi dire à la police, leur faisait craindre de retomber encore une fois entre ses griffes[12] », explique Canler, qui a toujours peur d'une rechute délinquante. Chaque jour, vers quatre heures de l'après-midi, un « cosaque irrégulier » accompagne un agent de la sûreté au dépôt de la préfecture de police afin de reconnaître un de ses anciens compagnons de bagne incarcérés sous un faux nom pour échapper au maximum appliqué en cas de récidive. Chaque jour encore, les cosaques ont ordre de faire la « Saint-Jean » aux barrières de Paris où sont tapis les malfaiteurs en attendant de fondre sur le centre-ville pour y commettre un mauvais coup : « L'indicateur marchait en tête, les agents le suivaient à distance d'une cinquantaine de pas, sans que rien pût faire savoir qu'ils étaient d'accord. Quand le premier rencontrait quelque forçat évadé, quelque malfaiteur recherché, quelque repris de justice en rupture de ban, vite il levait sa casquette ou son chapeau d'une certaine manière ; alors que les agents

s’avançaient et appréhendaient au corps l’individu désigné, qui ignorait complètement par qui il avait été dénoncé et comment on était parvenu à le découvrir[13]. »

Les règles du jeu étaient limpides : à la différence des agents de Vidocq, jamais ces « cosaques » ne sont appelés en renfort dans une quelconque opération ou pour procéder à des interpellations. Considérés par la préfecture de police comme des « agents passifs », ces informateurs sont un « appendice de la police » formant « une surveillance étendue et surtout secrète », et obéissant aveuglément aux ordres, « comme le bœuf obéit sous l’aiguillon ».

Les cosaques, par ailleurs dressés à repérer les « festoyeurs » qui viennent de faire un « chopin », c’est-à-dire un casse retentissant comme celui commis au préjudice du bijoutier Pécheux au Palais-Royal en février 1849, sont secondés par une police parallèle composée d’ex-forçats souhaitant se réinsérer. Sous haute surveillance, ils ont le droit de travailler toute la semaine pour un employeur, à condition de glaner des informations pour la police le dimanche, et de rédiger un rapport le lundi matin. Louis Canler, figure policière trop injustement méconnue du public, peut être à ce titre présenté aujourd’hui comme l’inventeur de l’indic contemporain. Celui qui n’apparaît pas en procédure et rapporte des affaires. Celui qui est à l’origine des plus grosses affaires, sans jamais faire de vagues.

Visionnaire, Canler décrit des viviers de recrutement inchangés depuis deux siècles. Outre « les repris de justice auxquels la réclusion a donné à réfléchir », les chères sources policières sont enrôlées parmi « les vagabonds chez qui la paresse, régnant en souverain, rejette toute idée de travail », « les êtres ignobles vivant aux dépens de la prostitution des filles publiques » et « les détenus qui cherchent à s’attirer la bienveillance et la faveur des juges en rejetant sur ses complices l’énormité des crimes ». Si la population s’était assommée davantage à l’opium qu’à l’absinthe, nul doute que le revendeur de drogue aurait complété ce touchant éventail de portraits. Sous la Restauration et les balbutiements de la République, la dénonciation est communément conçue comme « une manière assez naturelle de sacrifier son voisin pour se sauver soi-même ». « Mais là comme ailleurs, l’abus est arrivé après l’usage ; on avait vendu ses frères pour faire adoucir les peines qu’on savait avoir encourues, on finit par en faire un métier et un moyen permanent de s’attirer la reconnaissance et les récompenses pécuniaires de la police[14]. » Si le « coqueur » ne moutonne pas, il peut se faire « musicien », c’est-à-dire se mettre à table et soulager sa conscience pendant l’instruction qui peut durer

un ou deux ans. De longs mois pendant lesquels ils sont placés dans une pièce isolée à la Conciergerie pour ne pas être tués par leurs comparses. Là, observant chaque nouveau prisonnier depuis un œilleton, ils dévoilent à l'administration la véritable identité des imposteurs et distillent des informations toutes les semaines, contre une ou deux piécettes de cinq francs.

La ronde des sycophantes peut repartir de plus belle.

1- *La Police secrète du Premier empire,* 1913, t. II, page 604.

2- *Mémoires de Canler, ancien chef de la Sûreté* (1797-1865), Mercure de France, 1968, p. 117-153 ; 1re édition 1882.

3- *Ibid.*

4- *Vidocq, les voleurs,* textes restitués et présentés par Jean Savant, éditions de Paris, 1957.

5- Éric Perrin, *Vidocq. Bagnard, mouchard et grand policier*, Perrin, 2007, p. 134.

6- Maurice d'Irisson, comte d'Hérisson, *Un pair de France policier*, Paul Ollendorf, 1894, p. 282-283.

7- *Mémoires de M. Gisquet, ancien préfet de police, écrits par lui-même*, éditions Marchant, 1840.

8- *Ibid.*

9- *Mémoires de Canler, ancien chef de la Sûreté* (1797-1865), *op. cit.*, p. 42.

10- *Ibid*, p. 44.

11- *Ibid*, p. 153.

12- *Ibid*, p. 384.

13- *Ibid*.

14- *Ibid*, p. 156.

5.
Le « Pilori des mouchards » et la naissance du renseignement républicain

La police ne relève ni de la psychologie ni de la perspicacité, mais bien de la délation.
Une bonne police est une police qui a su mieux qu'une autre organiser ses indicateurs.

André Malraux,

préface à *Sanctuaire*[1].

Pourquoi la bonne vieille mouche dressée depuis l'Ancien Régime à se poser là où se forment les complots et où le pouvoir veut s'informer ne saurait-elle pas faire preuve de souplesse ? Certes, elle est habile à évoluer dans son milieu naturel. Mais pourquoi ne pourrait-elle pas muer au gré des circonstances, se fondre dans le décor en fonction des missions qu'on lui assigne et se métamorphoser selon les cibles à espionner ? Pourquoi diable cantonner d'aussi précieux auxiliaires à un emploi bien précis, comme au théâtre de boulevard, alors que le miel de la confidence, la sève de l'anecdote et le sel de la rumeur se récoltent dans toutes les alvéoles de la société ? Il suffit de savoir s'y prendre avec méthode pour n'en négliger aucune. Des « bas-fonds », baroques à souhait, aux hautes sphères du pouvoir, plus classiques en apparence, les sbires de la police doivent faire preuve d'ubiquité.

Dans un premier temps, l'urgence est de faire du passé table rase et de « brûler » tous les indics ayant travaillé sous l'Empire ou la monarchie, en livrant leur identité au public. Pendant les périodes agitées de l'histoire de

France, nombreux sont les espions qui prolifèrent et se brûlent les ailes quand le vent politique tourne.

L'épisode de l'insurrection de la Commune de Paris, entre le 18 mars et le 28 mai 1871, illustre parfaitement la chasse aux sorcières déclenchées lors d'un brutal changement de régime. Alors que le peuple parisien se soulève et que les troupes versaillaises assiègent jour après jour Paris, les insurgés les plus durs orchestrent une opération « mains propres » dans les archives de la préfecture de police de Paris. Objectif ? Trouver les supposés traîtres, les présumés espions occasionnels qui ont offert leurs services à la police secrète de l'Empire renversé. Des agents préfectoraux gagnés à la cause communarde époussettent la mémoire de la police de Napoléon III. Ces archéologues du souvenir estompé déballent des centaines de cartons, compulsent des milliers de pochettes parcheminées, des fiches jaunies, et mettent au jour des listes entières d'indicateurs occasionnels ou d'anonymes candidats au poste d'espion. Reste à colporter cette importante moisson dans la population, à partager le catalogue des traîtres, pour ensuite danser sur leur cadavre et communier dans une grande ferveur révolutionnaire. Ces collaborateurs de l'Ancien Régime, par la révélation de leur existence même, cristallisent la verve populaire, et donnent des visages aux sales méthodes du passé. Il faut montrer que l'ennemi, pour l'instant bouté aux portes de la capitale, a recruté jusqu'à votre voisin de palier pour espionner votre domicile et vos conversations privées. Livrer ces listes à la vindicte de la rue, c'est démasquer le visage ignoble de l'État policier impérial que la Commune veut combattre.

Pour ce faire, *Paris libre*, quotidien du soir communard et anti-Versaillais, n'hésite pas à égrainer chaque jour dans ses colonnes l'inventaire, par ordre alphabétique, des individus qui ont demandé des emplois d'agent de renseignements sous l'empire, du 4 septembre 1870 au 18 mars 1871. Pour la modique somme de cinq centimes l'exemplaire, les Parisiens s'arrachent, dès le 18 avril et les jours suivants, la gazette où figure la rubrique joliment intitulée « Le Pilori des mouchards[2] ». Au nƀ43[3], longue de deux cent quatre-vingt-douze noms, cette liste des « condamnés à l'indignité publique » commence par Abs de Savigny, demeurant rue des Canettes, et Aberty, François-Hyppolite, raboteur sur métaux habitant rue de la Muette. Elle témoigne de l'extrême variété des profils et origines des candidats à la délation. Cette dernière touche tous les milieux. *Paris libre* et son « Pilori des mouchards » en attestent : on y voit deux dénommés Bigot, Joseph et Léon,

respectivement « charpentier » et « interprète à l'hôtel du Louvre », ou encore Boudin, Bérénice, « perruquière » de trente-huit ans.

« Tous les dossiers des mouchards désignés sur les listes que nous publions existent à l'ex-préfecture de police, ainsi que leurs demandes plus ou moins plates, pour être appelés à remplir le triste rôle de dénonciateurs, précise le journal[4]. Comme jamais, sous aucun gouvernement, publication semblable n'a été faite, ces honorables gredins se croyaient garantis contre toute révélation. Jusqu'à présent, le secret avait été bien gardé et ces messieurs se moquaient des accusations dont le public était forcé de se contenter. »

Et la feuille révolutionnaire de reproduire une hallucinante collection des lettres d'offres de service émanant des apprenties mouches. Dans une missive adressée en février 1867 à Napoléon III, Hyacinthe Dubacque, commerçante, prend ainsi « la liberté de déposer au pied du trône de Votre Majesté ma très humble supplique », c'est-à-dire la « mettre à l'épreuve, à l'aide d'un modeste emploi, soit dans un ministère, soit comme agent secret dans la haute police et particulière de l'État ». Louis Joseph Docquier, ancien clerc de notaire, affirme quant à lui à « Monsieur le Préfet de police de la Seine, Paris » qu'« une police sage, instruite et vigilante est, selon [lui], le Palladium des gouvernements » : « Je puis être un de vos meilleurs agents de police […], ma moralité, mes connaissances, mes antécédents sont des garanties certaines de l'accomplissement sincère et exact de la mission que vous daignerez me confier, prétend le mouchard en herbe. J'ai connu à Bruxelles et à Liège la plupart des chefs de file mécontents du gouvernement de la France, tous affiliés à des sociétés dont j'ai accès[5]. » Et, certainement enhardi par son offre d'allégeance, de dévoiler le stratagème qu'il compte employer pour soutirer des informations à son entourage : « Prenant pour prétexte ma qualité d'étranger, pour simuler une ignorance absolue des affaires de la France, quelques interrogations me suffisent pour provoquer la verve révélatrice des réformateurs de tous acabits. […] Il importe, Monsieur le Préfet, de faire disparaître – surtout à Paris – les journaux séditieux. »

Alors que les projectiles versaillais arrivent jusque sur l'avenue des Ternes et le boulevard Pereire, les « Dépêches de la matinée », autre rubrique de *Paris libre*, font état de « canonnades aux portes de Paris insurgé » et de la progression des mitrailleuses qui « avancent et font vomir leurs projectiles ». Tandis qu'un feuilletoniste se prétendant « secrétaire d'Eugène Sue » enquille une histoire mièvre en bas de page, et que les responsables de la Commune

multiplient les échos émanant de l'Hôtel de Ville, les rédacteurs de *Paris libre* se délectent des correspondances épistolaires des « mouchards ». Trempant la plume dans le vitriol, ils veulent faire mal : « En remplissant nos colonnes de leurs noms et de leur prose, notre but est d'abord de la signifier à la défiance et au mépris publics, ensuite de leur faire comprendre tôt ou tard que la vérité se fait jour et, si possible, de les dégoûter du métier. » Et, avec méthode, les noms des mouchards continuent à être cloués par ordre alphabétique au « Pilori » : Equilbecq, Aimable-Pierre, « mécanicien », Féragu, Gustave, « élève de l'École des beaux-arts », Fort, Jean-François, « marchand de comestibles », etc.

Évidemment, dès les premiers jours, cette rubrique des délateurs dénoncés attire au siège du journal une masse de lettres d'« honorables » citoyens se disant indignés de voir leur nom ainsi publié ou en passe de l'être. S'ils ont adressé autrefois une supplique à la préfecture de police, c'était bien sûr pour gagner leur vie, mais ils étaient loin, disent-ils, de vouloir devenir des dénonciateurs.

L'un d'eux affirme même qu'il « déteste cette dégoûtante institution » et que sa demande « avait pour seul but de se retrouver en face d'un rival préféré, employé de la haute police ». Réponse aussi sèche et indignée du journal du soir : « Nous ne publions pas un seul nom sans avoir lu les preuves, et à tous ceux qui protesteront, nous opposerons les demandes faites par eux-mêmes. » Cette riposte est implacable. Les mouchards essuient la tempête en courbant l'échine et frôlant les murs.

Pendant ce temps, dans les rues, les braves artilleurs de la Commune tombent sous la mitraille, des bannières maçonniques sont pacifiquement plantées aux portes de la capitale, dont celle de Clichy, mais aussi à Neuilly ou Levallois. Les « frères » protestent « au nom de l'humanité, de la patrie et de la République » contre « la guerre impie, inique, cruelle et sauvage que les royalistes et les bonapartistes assassins de Versailles font à Paris ». Au fort d'Issy, les royalistes ont demandé aux républicains de se rendre. Ces derniers leur ont répondu de venir les déloger, et qu'ils feront sauter la place forte. Mac-Mahon démissionne du commandement de l'armée de Versailles. Léon Gambetta, républicain intransigeant et partisan de la guerre à outrance, montre son courage personnel en s'évadant en ballon.

Imperturbable dans la tempête, *Paris libre* continue de régler ses comptes. Dame Gruselle, Louise, « tenant une maison de tolérance » ; Guillot, Paul, « inventeur des voitures cellulaires » ; Gurry, Jean-François,

« ancien gendarme », Hessel, Gustave, « papetier », etc. La liste des mouchards démasqués s'allonge. Une fois encore, les signataires tentent d'invoquer la grâce pour que le journal cesse l'infamante publication, en mettant leurs erreurs passées sur le compte de la misère. Ils supplient la rédaction d'épargner ce qui leur reste d'honneur. Mais les journalistes communards restent inflexibles.

Au moment de faire paraître leur sixième liste, toujours par ordre alphabétique, ils considèrent : « Sans doute, la misère est cruelle, nous l'avons éprouvée bien des fois, et nous pardonnerions bien volontiers les fautes qu'elle fait commettre, si le misérable seul en supportait les conséquences. Mais à l'heure qu'il est, alors que les balles de la police frappent impitoyablement nos gardes nationaux, et répandent partout le deuil et la désolation, les mouchards n'ont droit à aucun ménagement. Devant cette guerre impie où les agents de police montrent une férocité de sauvages, nous ne nous laisserons fléchir par aucune considération, et nous publierons jusqu'au bout les listes que nous avons commencées. » Le bras de fer est terrible.

Dans la rue, la bataille continue à faire rage, à répandre le trépas et à exacerber les haines. Les fédérés ouvrent le feu et fauchent des vies par paquets dans les rangs versaillais, qui répliquent dans un ballet macabre en balançant une pluie roulante d'obus depuis le mont Valérien. Les provinces, qui suivent le combat à distance par la voie de la presse d'opinion, retiennent leur souffle. Conservatrices, elles savent que leur sort dépend de celui de Paris qui se rebelle. Que si la capitale s'enrhume, c'est toute la France qui se grippe.

À Paris, ça balance de plus belle : Holtz, Léon, « employé des Ponts et Chaussées » ; Labbé, Pierre-François, « limonadier » ; Langlois, Victor Adolphe, « ex-brigadier » ; Lecere, Eugène Charles, tourneur en cuivre… Parmi la foule des récriminateurs et des mouches caftées qui se pressent au siège de *Paris libre* – 14, rue des Jeûneurs à Paris –, un seul homme semble attendrir les incorruptibles journalistes. Il se nomme Théodore Charles Fourché, « entrepreneur de serrurerie » demeurant à Saint-Mandé. Il écrit : « Je ne viens pas protester parce que mon nom figure dans votre journal. Toute faute que l'on a commise doit avoir sa punition. » Expliquant cependant avoir été ruiné en 1868, il explique qu'un « jour de désespoir, ne sachant que faire pour [se] retirer de cette position, [il] reconnaî[t] avoir fait une demande au préfet de police mais, le jour même, la honte d'une pareille

démarche [le] frappa au cœur ». S'ensuit une grande tirade de mortification face à la trahison : « À partir de ce jour, ne me trouvant plus digne de reparaître en société, je cessai toute relation avec ceux qui étaient mes amis. Dans ma conscience, je n'avais plus le droit d'en avoir ; je n'entrais plus jamais dans aucun café, je ne fréquentai plus aucune réunion ou conférence, en un mot je vécus en solitaire parce que je ne me trouvais plus digne d'être avec les honnêtes gens. Je me cachais au loin quand je voyais venir un ami pour ne pas avoir à lui donner la main, car ma conscience me criait : "Tu vas donner la main à celui que tu as failli trahir." » L'argument, si l'on ose dire, fait mouche.

Les journalistes de *Paris libre* laissent enfin parler leur cœur : « Sa douleur est si grande, ses remords paraissent si cuisants que nous sommes persuadés de son sincère repentir […]. Il nous a expliqué qu'à la suite de sa demande, la préfecture était venue le voir et qu'elle avait expliqué qu'il ne devait s'occuper ni des voleurs ni des filles publiques, mais uniquement des républicains. Cette ligne de conduite honteuse aurait opéré une réaction salutaire dans son esprit et lui aurait fait refuser de fonctionner. Ainsi, d'après l'affirmation du citoyen Fourché, on laissait tranquilles les voleurs piller à leur aise, et les filles publiques dépraver les jeunes gens, pour surveiller uniquement les bons citoyens. Que le public médite sur cette institution […]. »

La mécanique purificatrice des journalistes communards peut reprendre de plus belle. Ledoux, Louis Napoléon, « marchand de vin » ; Livret, Paul Félix, « brocanteur » ; Lombaux, Gaspard, « marchand forain »… Le 6 mai 1871, le « Pilori des mouchards » accouche de sa huitième liste. À Asnières, canonnades et fusillades redoublent d'acharnement. Les Versaillais fournissent de grands efforts pour avancer, mais ils sont tenus en respect par les « machines blindées » et les batteries des barricades insurgées.

Depuis que *Paris libre* a inséré la lettre du citoyen Fourché « digne d'être réhabilité », le déluge de demandes redouble d'intensité et le service courrier du quotidien ploie sous la besogne. Pour la direction du journal, il est temps de briser là et réduire les geignards au silence : « Nous comprenons que ce n'est pas agréable pour eux, mais en présence de leur demande d'emploi, nous n'y pouvons absolument rien. » La rédaction menace même ceux qui nient l'évidence du même sort que le « sieur Flamand, "contremaître" chez Godillot, qui a été écroué au dépôt de la préfecture pour avoir fait des déclarations déplacées aux employés des archives, malgré qu'ils lui aient mis

sa demande sous les yeux ». Désormais, le « Pilori des mouchards » est placardé à la une, en grand, juste sous la titraille.

Le 7 mai 1871, 18 floréal an 79 de l'ère révolutionnaire, un éditorialiste écrit : « Beaucoup de citoyens nous prient de publier toutes les demandes des individus dont les noms figurent dans les colonnes du "Pilori". Le défaut d'espace nous rend cette publication tout à fait impossible. Si le moindre doute subsistait dans l'esprit de ceux qui connaissent les personnages désignés, ils n'ont qu'à demander leur dossier aux bureaux des archives de la préfecture de police. Là, ils auront les preuves en main et pourront se convaincre de la moralité de leur connaissance. » Et *Paris libre* de poursuivre son invraisemblable énumération. Mazzoli, Joseph, « homme de peine » ; Messiez, Philippe, « coiffeur » ; Miguet, Édouard, « garçon de café »… Le grand déballage, par salve de trente à cinquante patronymes dévoilés par numéro, ne faiblit guère. Tandis qu'à la nuit tombée, les fédérés, retranchés à Asnières, attendent de pied ferme l'ennemi, les obus versaillais tombent maintenant jusque sur les Champs-Élysées.

Durant ce temps, les lecteurs de *Paris libre* déplorent que leur journal ne publie pas les noms des « mouchards titulaires ». Qu'à cela ne tienne ! « Mais le travail de classement nécessite beaucoup de temps et les archivistes de l'ex-préfecture de police sont débordés », préviennent les rédacteurs du « Pilori des mouchards ». Cependant, précisent-ils, « d'ici à peu de jours, la liste des argousins embrigadés sera terminée, et nous pensons bien en faire l'objet d'une seconde fournée », publiée elle aussi par ordre alphabétique.

« Ce travail n'est qu'une faible partie de ce qui existe dans les cartons des archives », concède la gazette, qui précise que, chaque jour, de nouvelles indications sont trouvées et aussitôt classées. « Les recherches sont actives pour terminer au plus tôt une autre série de mouchards […]. Il faut que le public soit complètement édifié sur les mystères de la police, et que sa répulsion soit telle que jamais cette ignoble institution ne puisse désormais reprendre racine en France et troubler la sécurité de nos concitoyens. »

Le 18 floréal an 79, 9 mai 1871 de « l'ère vulgaire », vingt-sept nouveaux noms sont couchés sur le papier : Philippon Pierre, « ouvrier maçon » ; Poitoux Jean-Baptiste, « commissionnaire » ; ou encore Rom François viennent de rejoindre le « Panthéon des indignes ». Leur réputation n'est plus à faire. Certains y laisseront la vie, lynchés par la foule ou poignardés dans une ruelle sombre du quartier des Halles.

À Issy, les projectiles s'abattent sur les maisons situées à côté des remparts. À Paris, la rue de Vaugirard est grêlée de cratères. Les insurgés sont sous un déluge de feu et d'acier tandis que les Versaillais essuient de lourdes pertes. *Le Moniteur des communes*, organe de propagande royaliste, affirme que la Commune recourt aux grands moyens pour réchauffer l'enthousiasme de ses troupes : « Le vin et l'eau-de-vie ne suffisent plus pour pousser au feu les malheureux abrutis qui allaient se faire tuer au profit des bandits de l'Hôtel de Ville. On leur promet maintenant des places[6]. » « Qui donc *Le Moniteur* espère-t-il tromper ? » riposte *Paris libre*[7]. Imperturbables, ses reporters « exécutent » sans états d'âme les « mouchards » dont les noms commencent par les lettres R, S, V ou W. Entrent ainsi dans une fâcheuse postérité Roussel, Édouard, « fleuriste » ; Saunier, Antoine Eugène, « tanneur » ; Tourette, Pierre, « gérant de publicité » ; Valfray, Jean Célestin, « professeur à l'École navale », mais aussi le sieur Vincent, « charbonnier allumeur de gaz » demeurant rue Lafayette… Ne jetez plus de têtes, le panier déborde.

Au gré des publications de leurs courriers de motivation, le lecteur découvre que certaines mouches, dans leurs offres de candidature, s'improvisent même stratèges du renseignement. Ainsi, dans une lettre adressée le 15 juin 1869 à l'empereur, et publiée le 11 mai 1871 à la une de *Paris libre*, un dénommé G. Ray, qui travaille dans une fabrique de caoutchouc du côté de Belleville, propose sans détour la mise sur pied d'une milice privée : « Voulez-vous reconnaître vos amis de vos ennemis, voulez-vous éviter à l'avenir toute perturbation ? […] Autorisez la formation d'un corps volontaire d'agents de la tranquillité pris parmi les commerçants de chaque quartier ; il arrivera que beaucoup moins de curieux encombreront les rues dans les jours de tourmente, de plus le contact journalier des ouvriers nous faisant les connaître depuis longue date, nous serons plus à même d'arrêter sinon d'empêcher tout conflit. » Ce Fouché au petit pied paraphe son morceau de bravoure d'un mielleux « Petit grain de sable apporté par l'un de vos sujets respectueux et dévoué ».

Un autre candidat, Pierre Soulas, se montre moins imaginatif et plus prosaïque. Pour lui, le talent se mesure au mètre enrouleur. Il demande donc un emploi « pour être agent dans la police secrète » car il croit « avoir la taille juste exigée par l'ordonnance : 1,70 m ». Toute consacrée elle aussi à des considérations personnelles, Élodie Joerger, qui dit « faire de la tapisserie pour vivre », sollicite au préfet une « place dans votre administration pour

que je ne sois pas réduite à crever de faim ». Mais sa collaboration promise, elle fixe les règles du jeu : « Si vous avez à me répondre, il vaut mieux ne pas me demander chez le concierge. Quand on est venu chez moi de votre part, il y a deux ans, toute la maison le savait, et chacun m'a tourné les talons. Ce n'est pas une manière d'arriver. » En fait, cette Élodie confie n'avoir gagné que 18 francs les deux derniers mois, et cherche sa pitance, comme une nuée de Parisiens minés par la guerre. Car le prix du beurre salé, comme celui du gigot, s'est envolé à 2,40 francs le kilo, le litre d'huile d'olive atteint les 3,40 francs et le gruyère se négocie à 2 francs le kilo. Faute de grives, les pauvres se rabattent donc sur le baril de harengs saurs ou de sardines à 0,05 centime, les haricots et les « pois verts fins » – ancêtre des petits pois – à 35 centimes.

Parmi des aspirants mouchards, *Paris libre* consacre, cerise sur le gâteau, une « place d'honneur » au cas du « sieur Vignix, Joseph-André, fabricant de cantates à l'occasion du 15 août ». L'infortuné héros du jour occupe à lui seul la première page de l'édition du 21 floréal 79 – 12 mai 1871. Artiste compositeur et premier chantre soliste de l'église Saint-Laurent à Paris, Vignix prend la plume à l'été 1867 pour jouer une incroyable sérénade à l'empereur. Triste sbire, il entend lui « soumettre, à l'occasion de la fête du 15 août 1867, un hymne national qui a pour titre : L'EMPIRE !!! [*sic*] offert cette fois à toute la famille impériale, non plus dans le but de solliciter une récompense à titre d'encouragement ou un secours d'argent, mais bien la faveur d'une protection pour être admis dans le personnel civil de la sûreté publique, soit pour la politique, soit pour les mœurs ». Soucieux d'appuyer sa candidature, il rappelle qu'il parle « parfaitement l'italien, l'allemand, le hollandais et le flamand en plus de son français [*sic*] ». Il complète son courrier en joignant son hymne, flagorneur et plat comme la limande, tout en rimes pauvres, dont le couplet résume l'esprit :

> *Peuple français héritier de sa gloire,*
> *En ce beau pays honorons sa mémoire,*
> *Unissons-nous et répétons en chœur,*
> *Vive la France et vive l'empereur.*

S'ensuivent des lettres de recommandation émanant de « l'œuvre universelle de la propagande universelle du chant choral », de « l'archevêché de Bourges » ou encore du « couvent des dominicains du Très-Saint-Rosaire à Sèvres (Seine-et-Oise) ». Pour les laïcards et anticalotins de *Paris libre*, c'est pain bénit. Avec une certaine gourmandise, ils publient dans la foulée la

réponse de l'administration à l'aspiration du compositeur polyglotte. Elle tombe comme la foudre, *via* un rapport émanant du « service de M. le commissaire spécial de police Lagrange » : « Le nommé Vignix, compositeur et professeur de musique, âgé de 40 ans, marié, père de deux enfants en bas âge, demeurant boulevard de la Villette, que nous avons vu, ne peut rendre aucun service à l'administration ; il ne connaît rien en politique, et il ne s'en est jamais occupé, et est sans espèce de relations. […] il a fait une nouvelle demande pour un emploi d'agent secret politique : il a reconnu lui-même ne pouvoir rendre aucun service. » Comme des centaines de coreligionnaires, la carrière de mouchard de Vignix fut tuée dans l'œuf.

On peut rêver d'être « indic » et dénoncer son entourage, mais encore faut-il en avoir sinon le talent, du moins la capacité.

Pour frapper un grand coup, *Paris libre* décide un beau matin de mettre en vente une brochure illustrée de seize pages à 25 centimes réunissant les identités de l'ensemble des mouchards déjà brûlés jour après jour dans la rubrique du « Pilori » : « Cette publication populaire, dont le prix est à la portée de tout le monde, sera un document très utile pour les citoyens qui, par leurs habitudes ou leurs occupations, se trouvent parfois en contact avec des individus suspects. » Cinq têtes de mouchards ornent la couverture. L'ensemble est précédé d'une préface avec un discours du sieur Pietri, prononcé à huis clos devant tous ses « argousins », autrement dit les officiers de surveillance, réunis dans les salons de la préfecture de police, « une institution indigne d'une nation civilisée ».

Devant son parterre de dénonciateurs réunis à huis clos, le chef de la police secrète se lance dans un vibrant serment de dévotion à l'empereur : « Nous jurons de vous aimer et de vous servir comme vous voulez qu'on vous aime et qu'on serve, avec un cœur ferme, une volonté forte et un bras toujours prêt ! […] Nous saurons prévenir et déconcerter les desseins coupables, déjouer les machinations des pervers, étouffer jusque dans l'espérance de produire du trouble dans la population. Le but et le prix de nos efforts seront d'épargner à la bienveillance paternelle du gouvernement la nécessité des répressions à mains armées[8]. » Au moment de la publication de ce discours, le 14 mai, une grêle d'obus défigure la porte Maillot, provoquant l'effondrement du tunnel du chemin de fer. La batterie du Moulin de la Galette, tenue par les communards, a ouvert le feu contre le château de Gennevilliers et améliore temporairement les positions des fédérés avant que celles-ci chancellent. L'armée de Versailles gagne du terrain et provoque des

brèches dans les barricades parisiennes. *Fluctuat nec mergitur*, « Elle flotte mais ne coule pas », est la devise de la capitale. Fidèles à celle-ci, les propagandistes rouges et noirs de *Paris libre* ne désarment pas alors que le bateau prend l'eau de toutes parts, et justifient jusqu'à l'ultime goutte d'encre la légitimité de leur démarche. « Beaucoup de citoyens nous font observer que nous n'inscrivons au "Pilori" que des individus dont la position sociale est dans les derniers échelons de la société », fait remarquer un rédacteur, qui ajoute cependant : « Ces assertions sont erronées, et si nos lecteurs relisaient attentivement les listes, ils trouveraient à côté de chefs d'établissements considérables des noms aristocratiques de la plus belle venue », avant d'énoncer ce truisme : « Il y a évidemment beaucoup plus de gens infimes, attirés dans ce cloaque par l'appât du gain, que d'autres dont la position ne laisse rien à désirer. »

Les listes, qui s'allongent encore, en témoignent : Thom, Louis, « marchand de vins » ; Taddei, Paul-Marie, « ex-sous-officier des douanes » ; Villien, Maurice Jean Baptiste, « receveur des postes » ; Ziegler, Frédéric Jean, « inspecteur de police ». « Décidément, les mouchards sont d'une délicatesse de caractère dont on ne se ferait pas la moindre idée avant de les connaître », affirme l'éditorial accompagnant la diffusion d'une dix-neuvième liste le 19 mai 1871. Le texte devient narquois devant l'hypocrisie des sycophantes d'opérette : « D'aucuns, en voyant arriver la lettre alphabétique qui englobe leur nom, viennent nous donner les meilleures raisons pour excuser leurs demandes, et nous prient finalement de ne pas les faire figurer au "Pilori". D'autres, bien que sachant lire et écrire, disent qu'ils n'ont fait que signer une demande écrite par un camarade sans avoir même jeté les yeux dessus. Ils étaient à mille lieues de se douter que l'ami voulait leur faire jouer un pareil rôle. Moi, mouchard ! s'exclament-ils ; mais citoyens, je les déteste plus que vous, ces misérables[9]. »

Et ces incorruptibles de rappeler sans cesse leur dédain de l'argent que manipule cette « fange des mouchards » : « Ceux qui sont détenteurs de quelque argent nous glissent subrepticement dans le tuyau de l'oreille qu'ils ne regarderaient pas à un billet de cent francs pour faire disparaître des preuves désagréables. D'autres prennent un ton menaçant et défient que l'on trouve la moindre lettre de demande de leur part. Et s'ils mettent au défi de prouver qu'ils ont émargé sur un quelconque registre de l'ex-préfecture de police, certains ont fait preuve d'acharnement en réitérant leur demande d'embauche à vingt-sept reprises. » Et de citer le cas d'un dénommé Bertin,

dont l'histoire ne dit pas si le futur impétrant a fini à l'usure comme délateur occasionnel ou non.

Au terme d'un mois de siège de Paris affamé, l'un des plus grands drames civils de l'Histoire, certains communards, considérant que « lorsque la consigne est infâme, la désobéissance est un devoir », invitent l'armée versaillaise à fraterniser. En vain. Celle-ci donne l'assaut lors de la « semaine sanglante », du 22 au 28 mai. Des atrocités sont commises de part et d'autre. La note du boucher s'élève à vingt-cinq mille morts. Nombre de communards tombent sur le champ de bataille, « préférant la mort à la servitude ».

Cette parenthèse passée, la veulerie reprend tous ses droits. Et les mouchards, pourchassés naguère, peuvent de nouveau sillonner les rives de la Seine. La République de Thiers l'orléaniste a résisté aux anarchistes de la Commune avant que l'ordre moral souffle sur le pays avec le légitimiste Mac-Mahon et son acolyte le duc de Broglie. On édifie le Sacré-Cœur, basilique de Montmartre, pour expier les « crimes des communards », et les débits de boissons sont placés sous surveillance comme autant de lieux de débauche. La République s'installe, cahin-caha, pour devenir un socle inébranlable dès 1875. Les mouches se réorganisent, se modernisent. Elles ont appris à se métamorphoser selon l'humeur du temps.

Ainsi, Gustave Macé, chef de la Sûreté à l'aube de la III^{e} République, fournit-il déjà à ses contemporains une originale définition de la « mouche » : « Oiseau-mouche, sobriquet de cet agent, emporte toujours, sous ses vêtements, un léger assortiment d'effets de rechange, et se métamorphose à volonté. […] Tout en marchant, il endosse, sans se faire remarquer, une blouse et un tablier de tonnelier ; son chapeau mécanique disparaîtra sous sa blouse, pour faire place à une casquette de soie qui prend toutes les formes et toutes les dimensions particulières qu'il représente. Enfin, une barbe postiche et deux fausses dents, de devant, très saillantes, le rendront méconnaissable pour les yeux exercés[10]. » Les techniques de surveillance moderne n'en sont qu'à leurs balbutiements, mais les fondations sont posées. Peu importent les traits du visage pourvu que le regard soit acéré. Cet inédit processus de transmutation sonne comme une révolution majeure dans la longue histoire des délateurs en France. Il prend vraiment forme avec cette naissance du renseignement républicain.

1- William Faulkner, *Sanctuaire*, Gallimard, 1933.

2- *Paris libre*, n° 1, Bibliothèque de la Ville de Paris, ref. Per F°M° 292, 12 avril 1871, 23 germinal an 79.

3- 24 mai 1871 (5 prairial 79).

4- Préambule de page 2 de son édition du 1er mai 1871.

5- Les citations de ce chapitre, sauf précision particulière, sont tirées du *Paris libre* du 7 mai 1871, rubrique « Le Pilori des mouchards ».

6- *Le Moniteur des communes*, 8 mai 1871.

7- Édition du 9 mai 1871.

8- *Paris libre* du 14 mai 1871.

9- *Paris libre* du 20 mai 1871.

10- Gustave Macé, *Le Service de Sûreté par son ancien chef*, Éditions Charpentier, 1885.

6.
Lettres de dénonciation sous le régime de Vichy : chroniques d'une période noire

Faisons-nous délateurs pour nous rendre innocents.

Barthélemy Imbert

Sous le régime de Vichy, les corbeaux sont frappés d'une incontinence scripturale. Sans pâlir et la plume en main, ils connaissent leur âge d'or. Leur épanchement épistolaire, submergeant « collabos » français et services nazis de messages de haine et de « révélations » nauséabondes, atteint des records. Jusqu'à l'écœurement et l'indicible. Plus qu'à n'importe quelle autre période de crise, la France des années noires ploie sous l'usage intensif de la délation. Quant à estimer le nombre de doses de poison distillées par nos concitoyens de l'époque, chercheurs et historiens se livrent à d'interminables querelles de chiffres. Ainsi, dès 1983, le journaliste, écrivain et producteur André Halimi a soutenu, dans *La Délation sous l'Occupation*[1], que la Gestapo et la police française ont reçu trois à cinq millions de lettres de dénonciation entre 1940 et 1944, soit plus de deux mille sept cents missives fielleuses par jour. Ce chiffre, pour extraordinaire qu'il soit, a circulé depuis les années soixante-dix. Il a même été repris dans une scène du *Dernier Métro* de François Truffaut en 1983. Depuis quelques années cependant, cette estimation est discutée par les spécialistes. Laurent Joly, chargé de recherches au CNRS, a organisé un colloque fondateur sur le thème au Mémorial de Caen en novembre 2008. Selon son évaluation, environ vingt mille lettres de dénonciation ont été adressées aux archives du Commissariat général aux questions juives (CGQJ), considéré par Olivier Wieviorka, professeur à

l'École normale supérieure de Cachan comme « la principale instance d'accueil des lettres de dénonciation antisémites sous l'Occupation[2] ».

Pour le reste, « le phénomène, pourtant, reste difficile à quantifier, admet Wieviorka. Certaines informations, d'abord, parvinrent aux services répressifs par oral – entretiens ou coups de téléphone –, laissant rarement de traces dans les archives. Les lettres, quand elles ne furent pas détruites, furent souvent ventilées dans des dossiers individuels, rendant leur repérage difficile, ce qui complique la tâche de l'historien ».

Un précieux filon existe au Service de la mémoire et des affaires culturelles de la préfecture de police. Classées selon leur niveau de sensibilité et exclusivement consultables sur dérogation spéciale, des dizaines de lettres de dénonciation, datant pour la plupart de 1941, sont rassemblées dans un gros coffret en bois. Rédigées en pattes de mouche sur des simples feuilles volantes pour certaines, dactylographiées ou calligraphiées au cordeau sur du papier à carreaux petit format en raison des restrictions, ces correspondances constituent un fascinant monument de la littérature épistolaire des années sombres. Une somme à la fois hideuse et hypnotique. En tout cas incontournable d'un point de vue historique.

Adressées à « Monsieur le Directeur de la police » au 36, quai des Orfèvres ou directement à « Monsieur le Préfet de police », ces missives sont souvent jaunies, froissées et percées d'agrafes. Elles pointent les noms de suspects à l'encre bleue ou noire, instruisent en quelques lignes des procès expéditifs où le nom du coupable est inscrit en pleins et en déliés. Certaines sont signées au long, d'autres simplement paraphées ou ponctuées d'une griffe que l'on imagine volontairement indéchiffrable. Une dernière catégorie, non négligeable, demeure, faut-il le préciser, anonyme. Car le « corbeau » avance bien souvent masqué. Certains courriers sont plus que lapidaires, comme ce bout de papier griffonné le 22 août 1941 : « Monsieur le directeur, tâchez de passer le plus vite possible pour voir ces gens-là. » Suivent quatre noms se terminant par « -berg », « -stein » et « -artz », accompagnés de leurs adresses. Pour enfoncer le clou, le scripteur a juste rajouté cette mention manuscrite : « communistes ». Ce seul qualificatif, à une époque où règne l'arbitraire de la milice et de la Gestapo, est synonyme d'une fin funeste. Il en est de même pour tous les « insoumis » et « marginaux » : juifs et résistants gaullistes en tête, antimaréchalistes, mais aussi gitans, homosexuels, acteurs du marché noir ou francs-maçons.

Comme en témoignent les archives de la préfecture de police, chaque lettre de délation fait l'objet d'investigations apparemment fouillées. D'abord, elles sont recopiées à la machine à écrire pour être lisibles. Ensuite, à chaque reprise, les fichiers des « première et deuxième sections » des Renseignements généraux sont consultés pour tenter d'établir des recoupements. Les « sommiers judiciaires » sont passés au crible afin de vérifier si le suspect cafardé est connu ou non des services territoriaux de la police judiciaire ou de la maréchaussée. En pointe de chaque enquête, les agents de l'éphémère Brigade spéciale criminelle (BSC), puis des Renseignements généraux, ne ménagent pas leurs efforts. Avec méthode, ils se rendent dans 90 % des affaires aux adresses indiquées, interrogent les voisins, questionnent les concierges et rendent visite à la famille et aux collègues de travail, ne rechignant pas à recourir à la torture pour délier les langues. Chaque détail des courriers est décortiqué, contrôlé et examiné. D'ailleurs, les liens de parenté – surtout s'il agit de juifs ou de communistes – sont passés au crible, tout comme les hypothétiques engagements politiques, les salaires ou encore le montant des loyers. Les notes manuscrites des inspecteurs s'accumulent. Les rapports de la police sont rédigés sur des pages arrachées de cahier d'écolier ou sur du papier volant, reliés par de pauvres épingles laissant apparaître un certain artisanat et l'absence relative de rigueur administrative.

Dans la majorité des cas évoqués dans le fameux coffret de la préfecture de police, les rapports se soldent par de « vaines recherches », le suspect n'ayant « pas d'antécédents judiciaires » et étant « inconnu à la fois aux sommiers, des services des Renseignements généraux et aux archives de la P.J. ». Ainsi, un brave employé des Chemins de fer français âgé de cinquante-quatre ans, marié et père de quatre enfants, dénoncé comme saboteur en Seine-et-Oise, apparaît même après investigations comme « assez bon employé au niveau de son travail et de sa conduite ». Les exemples similaires abondent. Ce qui atteste, s'il en était besoin, que les quatre-vingt-treize fonctionnaires de la Brigade spéciale criminelle (BSC) enquêtent aussi, sous les ordres du commissaire Veber, à décharge. Les rapports en témoignent.

Le 3 septembre 1941, un inspecteur conclut ainsi une enquête : « Les opinions politiques sont ignorées et le suspect Oswald C., n'a jamais donné lieu à des remarques particulières notamment en ce qui concerne les soi-disant faits auxquels l'auteur de la dénonciation l'accuse de s'être livré. » Vingt-trois pages manuscrites à l'encre grise étayent le dossier des

témoignages, dont celui de la concierge qui confie : « À mon avis, il est plus intéressé par la boisson que par la politique… »

La police a ainsi pu établir l'innocence – et sauver – des dizaines d'hommes et de femmes dont les noms ont été jetés en pâture. Car une part non négligeable des délateurs agit pour assouvir de vils règlements de comptes, permettant d'éliminer à moindres frais un rival gênant, un voisin de palier déplaisant en le faisant passer pour juif ou tsigane. Nul besoin de dresser un inventaire à la Prévert. Dans telle lettre, il s'agit d'éliminer tel gendre ou telle belle-fille indésirables. Dans une autre missive, c'est l'époux infidèle ou qui oublie d'envoyer de l'argent qui est visé. Le CGQJ reçoit le courrier d'une femme qui exige « aide et protection contre une juive qui court avec mon mari avec toute l'assurance et l'impudence de cette race-là ». C'est encore cet avocat d'Avignon qui dénonce trois de ses « confrères », tous concurrents juifs issus de la même famille. Pour sceller leur sort, le calomniateur jure avec la foi du charbonnier que l'un d'eux était « communiste » et qu'un autre était « gaulliste ». Une manière radicale de les bannir à jamais du barreau.

Quelques exemples, rassemblés par Olivier Wieviorka complètent le tableau : « En Haute-Saône, le fils d'une agricultrice est dénoncé parce qu'il se dérobe au STO, dans l'espoir que la fermière, seule, ne puisse gérer son exploitation et la vende à vil prix. Des pêcheurs de Ouistreham en Normandie en dénoncent d'autres pour trafic d'essence. Des médecins dénoncent des confrères juifs qui se livrent à l'exercice désormais interdit de la médecine. Et l'on voit des épouses trahir leur mari prisonnier de guerre évadé, afin de poursuivre une idylle entamée durant sa captivité[3]. »

Enfin, pour démontrer qu'*Au bon beurre* fut bien plus qu'une comédie grinçante, nombre de petits commerçants prirent la plume, bien souvent en région parisienne, pour se débarrasser de rivaux. Ces quelques lignes mesquines, reçues par le Service de la répression des fraudes le 2 août 1941 sous le sceau de correspondance nЂ12449, en attestent. Considérées d'ailleurs par la préfecture de police comme des « propos suspects tenus par un individu qui habite 102, boulevard Victor-Hugo à Paris », elles respirent la rancœur et la malveillance : « Je vous débarrasserai facilement d'un spécialiste du marché noir qui pratique toute la journée [*sic*]. Spécialité de viande, confiture, vin, essence etc. C'est le propriétaire de la *Boucherie Moderne*, il ravitaille surtout le restaurant d'en face, au nЂ115. » Et cette description, si cela ne suffisait pas du suspect : « Il a une gueule de Macaroni,

une blouse grise, son vélo avec une valise… » La calomnie atteint des profondeurs abyssales. Les mots sont ici utilisés comme une arme, pour éliminer coûte que coûte l'adversaire. Les délateurs ne se rendent plus compte de la portée souvent fatale d'une telle abjection.

« Sous un civisme bien souvent de façade, les dénonciations ont pour nombre d'entre elles constitué un exutoire aux haines personnelles et aux intérêts mesquins, mais aussi aux peurs et au désarroi de toute une population, précise Patrice Betbeder. Ce qui serait resté sans suite dans une société de droit s'est vu investi d'un pouvoir de nuisance sans précédent par un régime […] dont l'appareil policier largement mobilisé pouvait donner une portée considérable aux dénonciations en atteignant les victimes désignées. Tout cela contribuait à pervertir les relations sociales : on entrait peu à peu dans l'ère du soupçon où toutes les dérives devenaient possibles. Quelles que soient leurs origines, les dénonciations ont largement été utilisées par les différents appareils répressifs. La question de leur efficacité reste en discussion[4]. »

Quand les soupçons, une fois traités à Paris, se confirment, un rapport du Quai des Orfèvres entraîne une salve d'« avis de recherches urgent ». Ainsi, la diffusion spéciale nЂ61 du 8 novembre 1941 vise un certain Tony B., un étudiant en chimie de vingt ans habitant dans le II^{e} arrondissement à Paris. Dénoncé par une lettre anonyme exploitée par la 1re Brigade régionale de la police judiciaire de Paris, le fuyard est, selon le télex adressé à travers le pays, « recherché comme complice de nombreux attentats commis à main armée contre des établissements, usines, garages etc. travaillant ou occupés par l'armée allemande, ainsi que contre des membres de l'armée d'occupation ». Suit un signalement précis fourni par le délateur, du genre physionomiste : « Cheveux châtains, yeux marron, front petit, visage ovale, corpulence mince. Au moment de sa fuite il était vêtu d'une gabardine couleur marron avec martingale, d'un complet bleu marine à petites rayures, chemise kaki. Porte presque toujours une serviette en cuir. » Les archives sont restées muettes sur le sort réservé à ce type de résistants en cavale. Faute de réseau logistique dans le maquis, leurs chances étaient minces. Non loin, les locomotives de la mort crachaient leur âcre fumée, prêtes à enfourner dans les wagons leur lot de martyrs et à s'enfoncer pour un voyage vers l'Europe de l'Est. D'où peu sont revenus.

Une seule chose est acquise : des milliers, peut-être des dizaines de milliers d'hommes, de femmes mais aussi d'enfants ont été « vendus » à la

collaboration parce qu'ils étaient communistes, résistants ou encore francs-maçons, ou à la Gestapo parce que juifs et collectionneurs d'art susceptibles d'être spoliés. Il faut dire que la propagande incite par presse, radio et affichages interposés, à démasquer les « ennemis invisibles ». Par un jeu sémantique assez grossier et passablement inefficace, la Kommandantur bannissait de sa phraséologie le terme de « délation », pour lui préférer celui de « dénonciation ». Un vocable censé être plus honorable, qui fait appel au « civisme des bons citoyens », soucieux de lutter contre les visées « terroristes » des saboteurs œuvrant dans la Résistance. Les nazis et le gouvernement de Vichy ont laissé miroiter des récompenses à qui aiderait à démasquer les auteurs d'attentats et saboteurs du rail.

Comme le rappelle Patrice Betbeder[5], l'appât du gain a été capital dans le recueil des renseignements après « le meurtre de l'aspirant de la Kriegsmarine Alfons Moser, au métro Barbès le 20 août 1941, puis dans une série d'attentats à l'explosif à Paris et dans sa région et enfin l'assassinat à Nantes du Feldkommandant Kritz Hotz le 20 octobre » de la même année. Les primes pouvaient aller jusqu'à un million de francs. De quoi stimuler, sachant qu'un journal coûtait un franc, un torrent d'épîtres fétides. Quelques morceaux d'anthologie méritent d'être exhumés de cette fange épistolaire. Bien souvent l'appât du gain se double d'obscurs règlements de comptes. Ainsi, le 19 août 1942, la direction de la police judiciaire reçoit quatre paragraphes dactylographiés. Rédigés dans un français approximatif, ils sont sans détour : « Comme suite à la demande que vous avez passée dans les journaux et la radio, je vous signale qu'à Creil, et environs, il existe un groupement communiste très actif […] et que filant Marcel B., employé à la SNCF demeurant au 5, rue Albert-T, vous trouveriez sûrement ses accointances avec les "camarades". »

Au cas où la « descente » policière tourne court, le mystérieux correspondant couvre ses arrières : « Je ne sais pas si une perquisition chez lui donnerait des résultats, car il a déjà été inquiété, et j'ai su que des balles, tracts, etc. ont dû être transportés ailleurs. » Et d'apporter cette surréaliste précision, mâtinée d'un petit relent de vengeance : « Je tiens à vous dire que le commissaire de police de Creil est anglophile et qu'il a déjà trompé à ma connaissance plusieurs fois la gendarmerie allemande lorsque le hasard ou la malveillance [*sic*] a alerté celle-ci. » Pour parfaire le tableau, le sycophante, astucieux, propose de poursuivre sa « collaboration » sans livrer son identité mais de la manière suivante : « Si à la suite de cette information, vous désirez

me joindre, veuillez passer soit par la presse ou par radio, une information adressée à V.V., soit deux V. »

Hélas pour ce mouchard empressé, sa prose restera lettre morte ! Nombre de délations sont anéanties, du fait de « l'inertie active », neutralisées par le policier en proie à un cas de conscience et qui classe le dossier sans suite. Les cas sont plus nombreux qu'on le croit. Ce même dilemme s'empare des employés des centraux téléphoniques ou encore des services postaux, comme cela est évoqué dans *Le Corbeau* d'Henri-Georges Clouzot, sorti en 1943, soit en pleine collaboration. Partout en France, il est arrivé que le postier ne distribue pas le courrier nauséabond à la Gestapo, à la police ou la milice. Ce tri clandestin, puis la destruction de plis compromettants, a sauvé des vies aux risques et périls de certains facteurs, dénoncés à leur tour par les délateurs ne voyant pas leur correspondance arriver à destination.

Un beau matin, les policiers parisiens reçoivent une lettre, signée « Un honnête homme », « ayant appris par journaux et affiches les attentats de voies ferrées et autres [...] ». Adepte lui aussi du clavier mécanique, il signale d'emblée l'existence d'un « roublard, mais buveur, donc de bons inspecteurs pourront l'avoir… » Prolixe, il donne l'adresse de ce « triste sire » qui demeurait « 6, rue des Goncourt, 6e étage ». Dépeint comme un « extrémiste militant connu par moi sous le nom de JoJo […] employé de voirie […] bon à toutes les besognes communistes […] ; ses absences de deux ou trois jours correspondaient toujours à des attentats commis, poudrières sautées, tamponnements, attentats politiques et autres… ». Comme si cela ne suffisait pas, cet autoproclamé « honnête homme » pense même que ce « Jojo devait en savoir très long sur le crime commis contre ce grand économiste blanc [*sic*] du nom de NAVACHINE[6] dont l'assassin ne fut jamais retrouvé. » Et de conclure ses confidences par cette confondante et prodigieuse tirade : « Enfin, Messieurs, ne croyez pas que j'écris ces lignes par fanfaronnade ou par vengeance, non et non, ça me coûte beaucoup car j'ai horreur de la délation, mais c'est un devoir qui s'impose à ma conscience au moment où tant de Français souffrent par la faute de certains bandits. » Et de terminer par cette elliptique formule : « Voilà, Messieurs, les faits, tant mieux s'ils disent vrai, tant mieux encore s'ils disent faux. »

L'inspecteur qui a mené l'enquête ne manque pas de lever le pot aux roses : « Le rédacteur de cette lettre paraît plutôt avoir agi dans un but de vengeance. » De son côté, un « collaborateur fervent », dans « une lettre pour l'instant anonyme » mais contenant des « renseignements sûrs et sincères »

dénonce « un certain Georges R., conducteur électricien à la SNCF ». Pour être sûr de son effet, le corbeau habille sa proie comme un arbre de Noël : « Ce monsieur fait partie d'une loge maçonnique, inscrit au Parti socialiste Blum et délégué ouvrier. Ce monsieur fait le trafic entre les deux zones […] et une formidable allergie contre l'armée allemande. »

Il n'est pas rare que les confidences soient rétribuées après vérification. Quand les montants des récompenses ne suffisent pas, les occupants allemands n'hésitent pas à brandir le spectre d'une répression cruelle et aveugle. Avec exécution d'otages lorsque les « terroristes », auteurs d'attentats contre des représentants de l'armée du Reich, ne se dénoncent pas eux-mêmes. Ce qui équivaut à la torture, puis à une mort certaine.

Si les lettres débouchent parfois sur de calamiteux coups de filet, certaines semblent laisser pantois les policiers. C'est le cas de ce courrier confus, rédigé le 25 août 1941 et signé « Un bon Français ». Pêle-mêle, l'auteur « envoie quelques petits renseignements au sujet de l'attentat ferroviaire d'Épinay », dénonce dans la cité d'Orgemont à Argenteuil « une bande de communistes extra-durs, très violents dans leur langage » emmenée par un « sieur Duquesne », évoque « ceux-là qui bloquaient le sémaphore en face les cités pour faire dévaliser les trains de charbon par les gosses, femmes et tous les pauvres bougres des environs » ou encore un « pauvre diable » qui se serait fait couper la jambe par un wagon… « Ce que je vous écris ne prouve rien », concède le correspondant dans un éclair de lucidité avant de considérer avec la force d'une sagesse populaire : « Les petits renseignements peuvent amener les grands. »

Témoin que la police française de l'époque examine tous les courriers reçus par la préfecture de police, un rapport signé par l'inspecteur T., le 30 septembre 1941, établit au terme d'un mois d'enquête que « le nommé Duquesne dont il est fait mention dans la lettre anonyme ci-jointe est complètement inconnu dans la cité d'Orgemont », tout comme dans le débit de tabac qu'il est censé fréquenter. « Si l'auteur de cette lettre en question avait fourni des indications concernant le signalement de D., il aurait été possible de l'identifier ainsi que les individus qu'il fréquenterait », déplore l'inspecteur de police, laissant entendre qu'il est malaisé de trouver un supposé terroriste dans « un café qui n'est pas considéré comme un lieu de refuge de propagandistes communistes ».

Parmi les fragments de correspondance conservés au musée de la Préfecture de police et pouvant figurer au panthéon de l'ignominie figure ce

texte dactylographié sur un folio grand format, daté du 14 novembre 1941 et envoyé à « Monsieur le Directeur » de la police judiciaire à Paris : « Depuis trois mois, quelques patriotes que nous sommes essayons de démasquer les agissements d'un sujet belge qui se dit espion anglais. Il enrôle les gens pour les faire passer en Angleterre, en les faisant embarquer à Lisbonne. […] Il s'agit d'un Belge expatrié, dangereux repris de justice, changeant souvent de nationalité. […] Il s'est vanté dernièrement de connaître également l'auteur des assassinats des membres de l'armée allemande à Paris, mais jusqu'à présent nous n'avons pas pu avoir plus de détails sur ce qui nous cause tant de mal », raconte le correspondant occulte. Avant de se lancer dans un signalement surréaliste :

« – Taille 1,70/75 m environ. Visage allongé, cheveux bruns ondulés, yeux noirs, regard perçant, nez pointu. Accent flamand.

– Semble avoir l'épaule droite démise (accident dû à une descente en parachute à son retour d'un de ses voyages en Angleterre, paraît-il).

– Il est souvent habillé en ouvrier avec une cotte bleue et un béret basque. En ce moment porte un manteau neuf, forme raglan, teinte sombre. Il arrive habituellement vers les 19 h 15 – 19 h 30 à la *Chope Barbès*.

– Accessoirement, vend de fausses cartes de pain. Il se vante d'avoir fait passer plus de cent dix personnes en Angleterre se [*sic*] qui semble néanmoins un peu exagéré. »

Ce « collector » de la délation, reproduit dans sa totalité, pourrait presque faire croire à un canular émanant de la Résistance. Il s'achève par cette formule qui se passe de commentaires : « Craignant la vengeance de ces gens pour qui une vie humaine ne compte pas, nous préférons garder l'anonymat pour le moment, souhaitant que vous nous débarrassiez rapidement de cette mauvaise graine. Dans cet espoir, veuillez agréer, Monsieur le Directeur, les sentiments dévoués de vos petits collaborateurs. »

Dans la correspondance frénétique entre l'occupant et la nuée de corbeaux qui l'abreuvent en révélations plus ou moins dévastatrices, la lâcheté de l'expéditeur est en général proportionnelle à la gravité de sa délation. En clair, ces oiseaux pas drôles ne chantent et ne persiflent qu'incognito. L'anonymat est leur garantie de longévité. Mais celui-ci, souvent mal vécu, fait l'objet de justifications déconcertantes de la part des « balances ».

Premier style assez en vogue, celui de La Palice : « Je désire garder l'anonymat, et c'est pour cette raison que je n'ose pas vous donner mon nom

et mon adresse », écrit à « Monsieur le Commissaire » un autoproclamé « bon Français » « ayant peur de ce triste individu que je viens vous dénoncer : un nommé Georges Cam… […] repris de justice, communiste notoire revenu à Paris pour commettre un attentat. » Deuxième école, plus alambiquée mais pas moins curieuse : impatient de vendre un « nommé Dub… qui vient de rentrer d'Allemagne où il travaillait, s'accuse d'avoir fait exprès du sabotage […], dit partout qu'en Allemagne on meurt de faim […] Son bras droit, sous des allures de bourgeois, il distribue même des tracts anglais », un délateur justifie son anonymat de la sorte : « Je suis étranger et je ne puis signer mon nom et pourtant, je puis vous assurer que je ne mens pas […] je crois faire mon devoir en signalant et ne demande aucune rétribution. »

Comme souvent dans les lettres de délation conservées et archivées depuis plus d'un demi-siècle dans l'exceptionnelle mémoire de la préfecture de police de Paris, le règlement de comptes personnel transpire à chaque phrase. La vengeance pointe au détour de quelques formules. Tel est le ressort de ces sépulcraux chevaliers du fiel. Tous furent les apôtres d'une certaine France. Celle des collaborateurs de la première heure épiant et sévissant à tous les échelons de la société. Car, sous Vichy comme de nos jours encore, les délateurs ne sont pas tous issus, comme voudrait le faire valoir une idée trop souvent répandue, du *lumpenprolétariat* ou des loges de concierges. Il y a aussi des cadres supérieurs assoiffés de pouvoir, quelques militaires ayant plié leur drapeau dans la poche de leur vareuse, des intellectuels en quête de reconnaissance ou encore de distingués personnages exerçant des professions libérales et qui rêvent de ne plus partager leur part de gâteau.

Aveuglés par la machine de propagande orchestrée par les services de Pierre Laval, les détracteurs et les médisants ont l'oreille rivée à Radio Paris. Symbole des médias collaborationnistes, la station égrène chaque jour en direct de mars 1943 à août 1944, dans l'émission *Répétez-le*, le contenu de lettres d'auditeurs dénonçant leurs proches, voisins ou amis. Il faut que la France entière soit complice des persécuteurs. Les indics plus timorés puisent une légitimité à passer à l'acte à force de lire dans le quotidien *Je suis partout* ou dans l'hebdomadaire antisémite *Au Pilori*, à travers ses rubriques « Nous clouons au pilori », « Tir de barrage » ou encore « Micro et confessions », des messages de délateurs et invitations à aller se confesser en toute quiétude à la Milice, voire à la Gestapo. *Le Pilori* ira même jusqu'à jeter en pâture l'identité de cent vingt francs-maçons. La délation figure aussi dans les

publicités. *L'Appel*, autre journal collaborationniste, diffuse le nom des administrateurs provisoires des imprimeurs juifs et ceux du groupement des chapeliers. « À l'inverse, révèle André Halimi dans un entretien à *Historia* en mars 2007, on apprend dans *Gringoire* que l'actrice Viviane Romance n'est pas israélite. »

Certains journalistes et écrivains, comme Robert Brasillach, inciteront à dénoncer et le feront eux-mêmes de façon habituelle, comme en témoigne Alice Kaplan dans *Intelligence avec l'ennemi, le procès Brasillach*[7]. Cette pratique était distillée dans les esprits dès le plus jeune âge comme en témoigne un numéro du *Téméraire*, publication destinée à la jeunesse et parue fin juillet 1943.

Évoqués par Pascal Ory dans *La France allemande. Paroles du collaborationniste français (1933-1945)*[8], ces jeux proposés aux enfants sonnent comme un petit bréviaire du mouchardage : « Jeu d'attention : Marc est en conversation avec deux personnes. Pendant ce temps viennent s'asseoir à la table voisine deux criminels qui commencent à parler ensemble. Marc, tout en suivant ce que disent ses interlocuteurs, doit être en mesure de comprendre et retenir ce que l'on dit à la table voisine. »

Certains délateurs jouent les ingénus, comme en témoigne cette copie de la lettre numérotée 85 aux archives de la préfecture de police : « Je vous adresse ces quelques renseignements à vous, ne sachant où m'adresser, car avec la police… Peut-être… mais je ne sais, à vous de juger. » Suit l'histoire, à la station de métro Marcadet-Poissonniers, de deux hommes « genre nord-africain ou espagnol » échangeant « clins d'œil et ricanements » devant une affiche où étaient inscrits les « noms des derniers fusillés ». « S'il avait été en mon pouvoir de le faire, j'aurais ainsi fait une petite enquête sur ces deux hommes, avoue le dénonciateur. À vous de juger et à vous la responsabilité sur ceci, les temps sont assez graves pour qu'on s'arrête parfois sur de petits faits. » Le paragraphe de fin est imagé : « Une petite personne qui n'aime pas les ennuis, mais qui aime tout de même faire son devoir. » À lui seul, il pourrait résumer d'un raccourci cinglant la couardise mêlée de « patriotisme » ayant marqué d'une empreinte particulière l'apogée des calomniateurs dans la France sous le joug nazi.

Moins d'un auteur sur dix endosse la paternité de ses écrits. Par bravade ou tout simplement parce qu'ils n'ont plus rien à perdre. Par exemple, Paul B., se présentant en en-tête de page comme « grand mutilé de guerre (14-18) » et donnant son adresse exacte à Sèvres assume parfaitement sa

démarche. Dans une missive à l'adresse de « M. le préfet de police à Paris », l'ex-héros des tranchées de la Grande Guerre commence ainsi : « J'ai l'honneur d'appeler votre attention sur ces quelques lignes… Parti pour me présenter au Quai des Orfèvres, il est un peu tard alors j'écris. » La calligraphie est appliquée, l'orthographe impeccable. Pour le reste… S'il ignore le nom des « fripouilles qui se sont livrées à l'attentat signalé à Melun », le mutilé n'hésite pas à faire valoir une haine recuite depuis plus d'un quart de siècle : « Je connais depuis 1914 un vieux militant communiste retraité de la Ville de Paris, ex-adjoint à un maire sénateur […] et [qui] connaît dit-il Staline. Il a aussi connu Lénine […]. À votre disposition pour vous donner son nom et son adresse. » L'épistolier frénétique signe à nouveau de son nom. Avant de craquer et de dévoiler l'identité et l'adresse de son ennemi dans un bref post-scriptum : « *P.-S.* Puis, plus simple et plus rapide, convoquez-le donc en même temps que moi, il ne pèsera pas lourd. Il se nomme Pierre V., 45, rue *** à Suresnes. Vous pouvez également convoquer mon fils qui le connaît depuis sa naissance, Pierre B., 149, rue de la *** à Romainville. Agent de la Ville de Paris nЂ798. » Rien *a priori* dans les archives de la police n'indique que cette lettre a rencontré une suite judiciaire, voire que son auteur ait été convoqué.

L'anonymat de la correspondance ne peut garantir la fiabilité du tuyau exploité par les services vichystes et leurs affidés collaborationnistes. Par ailleurs, une majorité de lettres est signée par des femmes. Ainsi, 80 % des courriers étaient le fait de délatrices dans le Maine-et-Loire par exemple. L'historien Olivier Wieviorka rappelle néanmoins que cette vision « résulte sans doute d'un biais statistique » : « Car si les femmes dominent, dans le Calvados, chez les moins de trente-six ans et les plus de soixante-quinze ans, c'est surtout parce que bon nombre de jeunes hommes croupissent dans les stalags et que la forte espérance de vie des femmes augmente mécaniquement le nombre des délatrices dans la catégorie seniors[9] ». Selon lui, il est hâtif d'imaginer que « les femmes qui dénoncent, c'est radio pipelette, après tout rien de nouveau », à l'instar de Christine Angot dans la préface du livre *Les Femmes qui dénoncent* de la psychologue Helga Schubert[10].

Le 22 août 1941, un courrier dactylographié tombe sur le bureau d'un inspecteur de la préfecture de police de Paris. Il est signé « Une Française » : « Monsieur, en toute sincérité, je suis certaine que vous pourriez demander quelques précisions à M. B***, demeurant, place de la République au Perreux (près de Nogent). Ce monsieur est receveur et il attend une place de

percepteur. Il prétend connaître les auteurs du déraillement du chemin de fer et il fit que son parti, car il est communiste, possède beaucoup de mitrailleuses prises aux Allemands. » Avant d'ajouter : « C'est par égard à notre maréchal qui poursuit un but de justice, que je me décide à faire cette déclaration à laquelle je vous demande toute votre attention. » Et de conclure, avant des « Salutations empressées » : « Vu mon âge et tenant à ma tranquillité, j'aime mieux ne pas me faire connaître. Je ne sais rien de plus, mais ce que j'écris, c'est la vérité. » En post-scriptum, cette « patriote » croit utile de préciser : « Pensant que vous ferez tout le nécessaire, je crois inutile de prévenir les Allemands ; il vaut mieux que cette enquête reste aux Français. »

Une autre lettre de mouchardage, signée elle aussi par « Une Française » – qui a certainement lu les affiches collées par l'occupant –, n'hésite pas à livrer des gamins à la vindicte de la police allemande : « Je tiens à vous signaler que deux enfants qui ont environ onze ans, habitant Argenteuil, avenue du Maréchal-Joffre, au-dessus du familistère, ont déposé ces jours-ci sur les rails du chemin de fer des pierres, des gamelles dans l'espoir de faire dérailler des trains de boches. […] Ils sont mal conseillés par leur propriétaire et M. B*** qui tiennent devant ses enfants des propos désobligeants pour le gouvernement et les autorités allemandes. » Pour avoir bonne conscience et légitimer sa démarche elle ajoute : « Ses [*sic*] deux monstres ne réfléchissent pas qu'il y va de la vie de milliers de travailleurs et pas que des Allemands qui voyagent. Je vous les signale avant qu'ils ne commettent d'autres méfaits. »

Un autre scripteur anonyme, dans un envoi à « M. le Directeur de la police judiciaire, 36, quai des orfèvres » ne se cache guère derrière les mots : « Je viens vous dénoncer un individu très nuisible qui fait dans le communisme, qui a distribué des tracts dans les halles où il travaille. C'est un anti-collaborateur, dans un débit de vins aux Halles, il avait des propos injurieux contre l'armée allemande. » Après avoir consciencieusement révélé l'adresse d'un certain « Camille B. » l'ardent accusateur signe « Votre tout dévoué ».

L'épisode le plus immonde de cette période empoisonnée reste la rafle des quarante-quatre enfants juifs d'Izieu le 6 avril 1944, à l'initiative de Klaus Barbie. Au petit déjeuner, les petits martyrs – descendants de juifs du pays de Bade et orphelins de juifs français raflés en zone Sud – recueillis dans une maison, sont embarqués par les SS dans des camions de la

Wehrmacht et déportés vers les camps. Ils avaient entre trois et dix-sept ans. Tous, ainsi que sept de leurs moniteurs, ont été dénoncés par un ancien exploitant agricole désireux de retrouver son lopin de terre en Lorraine. Le délateur présumé fut condamné en 1947 à l'indignité nationale à perpétuité. La peine, clémente car prononcée au bénéfice du doute, fut amnistiée dix ans plus tard.

À la Libération, l'heure de l'épuration sonne. Elle est sauvage. Des délateurs sont à leur tour dénoncés. Il faut faire rendre gorge. La Résistance a dressé des listes de traîtres à retrouver et à châtier sans pitié. Aux rafles succèdent les coups de filets massifs dans la population : au total, plus de cinq cent mille suspects sont interpellés, souvent sans discernement, pendant le seul été et le début de l'automne 1945. Le « collabo » est traqué par des groupes incontrôlables et l'État encourage la population à dénoncer les traîtres par la voie d'une presse très militante. Près d'un journal sur deux défend une ligne éditoriale communiste.

Loin des villes, les querelles entre villageois se multiplient avec une incommensurable mesquinerie. Dans la ferveur et l'hystérie générale, digne des pires heures de la Terreur, paysans et commerçants sont dénoncés par dizaines. Les uns, comme en Charente ou dans le Nord, sont punis de prison pour avoir fait commerce avec l'occupant et s'être engraissés sur le dos de la guerre. D'autres, comme en Bretagne ou à Paris, sont exécutés de façon sommaire pour avoir « donné » des noms et des caches de résistants à la Milice. Les femmes accusées par leurs voisins d'avoir pactisé, voire d'avoir couché avec des soldats allemands pendant que leur mari était prisonnier ou au Service du travail obligatoire (STO), sont tondues en place publique, puis « promenées » en ville, sous les quolibets et avec des écriteaux infamants au cou. Même l'ex-aumônier de la Milice, Mgr Mayol de Lupé, est débusqué dans sa retraite de Bavière après les confidences d'une gardienne d'immeuble qui a intercepté un de ses courriers à Paris.

Des tribunaux de fortune tournent à plein régime pour punir les corbeaux surpris la plume dans la bile et l'encrier. Les victimes d'arrestations arbitraires et de la torture, les rescapés des camps, ont pu voir leurs tourmenteurs traduits en justice et sanctionnés. D'autant que l'ordonnance du 26 juin 1944 a fait de la délation un crime de guerre. Pas moins de 311 563 dossiers ont été transmis dans le cadre de l'épuration à la cour de justice et à la Chambre civique. Dès l'automne 1944, les personnes se sentant dénoncées à tort ont eu la possibilité de déposer plainte. Mais en pratique, il est convenu

que les délations émanant de la Résistance ne peuvent faire l'objet d'aucun recours.

À titre d'exemple, comme le démontre une étude de Julie Chassin de l'université de Caen, pas moins de mille trois cent deux délateurs sont poursuivis dans le département du Calvados, soit 0,3 % de la population ! Dans la moitié des cas, les dénonciations effectuées pendant la guerre visent des personnes censées détenir des armes ou avoir des considérations germanophobes, mais aussi des résistants (8 % des cas), des voisins qui écoutaient Radio Londres (7 %) ou des réfractaires (8,5 %). Dans le seul Maine-et-Loire, cent soixante-seize mouchards sont traduits devant la cour de justice pour avoir dénoncé au moins une fois pendant la guerre. « Ces chiffres élevés ne sont pas, insiste Olivier Wieviorka, l'apanage de la France puisqu'en Belgique 12 899 personnes (soit 1,55 % de la population du royaume) furent condamnées sous ce chef à la Libération[11]. » Cette précision tord le cou à l'idée toujours en vogue que la France fut, sous la botte du Reich, championne toute catégorie de la « balance ».

Bien que soulevant le dégoût général quand elle se fait le marchepied de la Gestapo et de la collaboration, la délation est de nouveau encouragée par le Gouvernement provisoire de la République, notamment en Alsace où la population est invitée à consulter mais aussi à compléter au besoin l'emploi du temps de son entourage entre 1940 et 1945. Dénoncer, comme lors de l'Occupation, c'est faire preuve de « citoyenneté ». Mêmes recettes, mêmes effets. Là encore, les pires aspects de la nature humaine, le désir de nuire et la passion malsaine ont pu s'exprimer. Comme l'a souligné André Halimi dans « Une certaine France sous l'Occupation[12] » : « Écrire une lettre de délation est un moyen de frapper celui qui gêne, celui dont on souhaite en secret la disparition sans toujours réaliser qu'elle peut devenir effective, définitive, simplement à cause de quelques mots tracés sur un papier. La délation, c'est, selon les psychanalystes, la volonté de supprimer l'autre, de le tuer, pour permettre son propre épanouissement. Elle obéit donc à des pulsions profondes, primitives, qui sont habituellement réprimées. »

La délation organisée fut et demeure le sceau infamant de multiples régimes. Mais la véritable différence entre celui de Vichy et tous les autres réside peut-être dans la quasi-institutionnalisation des délateurs, bénéficiaires sans retenue de gratifications, sauf-conduits et de passe-droits.

L'idéologie collaborationniste, engagée dans un pacte jusqu'au-boutiste avec l'Allemagne, a exhorté la population à lui livrer le nom d'innocents et

de patriotes se battant pour libérer le pays, alors que la légalité républicaine voulait jusqu'alors ne dénoncer à la force publique que les coupables de crimes graves.

Simone Veil, rentrée de déportation et sachant qu'elle a été dénoncée, n'a pas cherché à débusquer son délateur, ni à connaître ses motivations : « Au fond, cela ne m'intéressait pas. Ce qui m'aurait intéressée, c'est de savoir pourquoi et comment on avait été entraîné dans un climat de dénonciation. Ou pourquoi des responsables politiques ou administratifs, aussi bien que des intellectuels peuvent être amenés dans certaines circonstances à accepter certaines choses… Parce que la question peut toujours se poser, même quarante ans après. » L'entretien, publié dans *Le Monde* les 23 et 24 janvier 1983, demeure à bien des égards brûlant d'actualité.

1- Éditions Alain Moreau ; rééditions Éditions NЂ1 en 1998 et l'Harmattan en 2003.

2- « La délation sous l'Occupation », *L'Histoire*, septembre 2009, nЂ345.

3- *Ibid.*

4- Patrice Betbeder, « Dénoncer à Paris durant la Seconde Guerre mondiale », in « Citoyens et délateurs », revue *Autrement*, septembre 2005, n° 238.

5- *Ibid.*

6- Membre de la Grande Loge de France assassiné par la Cagoule.

7- Gallimard, 2001.

8- Gallimard, coll. « Folio Histoire », 1995, p. 91.

9- « La délation sous l'occupation », *op. cit*.

10- Stock, 2002.

11- « La délation sous l'occupation », *op. cit*.

12- Revue *Autrement,* n° 94, novembre 1987.

Marongin, l'étudiant qui dénonce le réseau « Défense de la France »

Je pue ! Je pue ! Je suis une charogne immonde. Voyez, les mouches sont sur moi comme des corbeaux ! Piquez, creusez, forez, mouches vengeresses, fouillez ma chair jusqu'à mon cœur ordurier. J'ai péché, j'ai cent mille fois péché, je suis un égout, une fosse d'aisance.

Les Mouches,
Jean-Paul Sartre.

Il s'agit peut-être de l'un des plus beaux spécimens que la France de la délation ait pu produire. Depuis plus d'un demi-siècle, son histoire sommeille en haut de la montagne Sainte-Geneviève, aux archives du musée de la Préfecture de police de Paris. Un dossier entier lui est consacré, le nЂ93 du carton II, ayant trait à Bonny et Henri Lafont, deux malfrats devenus symboles de la collaboration. Sur une quarantaine de feuillets de procès-verbaux dactylographiés par des inspecteurs à l'été 1945, se dessine la personnalité d'Émile Marongin. Ce personnage sans épaisseur et un rien falot a balancé un à un les membres du réseau de Résistance Défense de la France. Les nazis en ont fait tout leur miel. En préambule de cette somme d'archives jaunies, une effroyable « liste des personnes arrêtées à la suite des dénonciations de Marongin ». Sous la rubrique « Morts » se trouvent Bailly, Lucien, mort à Buchenwald ; Besnier, Jean, mort en transport (Allemagne) ; Bizos, Pierre, mort au camp d'Ellrich ; Lamy, Maurice, mitraillé par les SS près de Flossenburg le 11 avril 1945. Sont aussi couchés les noms de Marx, Pierre, tué le 21 juillet 1943 ; Sennelier, Jean-François, mort en Allemagne ; Viannay, Hubert, mort au camp d'Oranienburg ou encore de Wagner (Mme) morte au camp de Ravensbrück le 30 avril 1945.

La liste des victimes de Marongin, délateur en série, se prolonge par quatre « disparus », puis par vingt-huit noms d'hommes et de femmes arrêtés, de familles entières parfois appréhendées, des résistants de la première heure capturés parmi lesquels figuraient journalistes et intellectuels, « l'épicière de l'avenue de Breteuil », la « libraire de l'avenue de Villars », une « vendeuse rue Bonaparte » mais aussi Geneviève de Gaulle, *alias* Gallia dans le maquis, propre nièce du Général, incarnation de la France libre en exil à Londres.

En parcourant la trajectoire du petit Émile Marongin, tout lecteur aura peine à croire qu'un homme aussi piètre puisse avoir été à l'origine d'un tel jeu de massacre. Cela prouve simplement que les indicateurs les plus médiocres peuvent se révéler les plus redoutables si l'opportunisme aveugle se conjugue au plus parfait manque de scrupules.

Né le 16 janvier 1919 à Terralba en Sardaigne, Émile Marongin se présente d'emblée comme de « nationalité française par naturalisation ». Célibataire, engagé dans la classe 1938 du régiment de Douai, il est sous les drapeaux lors de la déclaration de la guerre avant de se faire démobiliser vers la fin de l'année 1940. L'acidité de la débâcle a sans doute fini de dissoudre ce qui lui restait de fibre patriote. Étudiant médiocre, il suit à grand-peine les cours de l'École française d'orthopédie, rue Cujas, à Paris. Évoquant plus tard, devant l'inspecteur Georges Clot de la brigade criminelle, ses « relations avec les services allemands de l'avenue Foch et de la rue Lauriston », l'informateur Marongin tient à préciser lors d'un interrogatoire daté du 16 juin 1945 : « J'ai été mis en demeure, au prix de ma liberté » de « fournir des renseignements sur cette organisation dite terroriste ». Avant d'ajouter sous la foi du serment : « Je m'expliquerai en détail. Je tiens à vous dire avant tout que je me montrerai d'une franchise totale ; je me rends compte des fautes que j'ai commises et je suis prêt à les réparer et à les payer. »

Pendant des mois de basses besognes, rétribuées selon ses propres termes « par certaines sommes d'argent, d'une façon irrégulière, au maximum 5 000 francs par semaine », Émile Marongin, *alias* « Eliot », *alias* « Mouillassa », a infiltré un réseau de patriotes pour en identifier les membres et les « vendre » tour à tour aux services spéciaux du Reich. La taupe se met à l'action en 1943. Roger M., un de ses copains étudiants, lui montre sous le manteau un journal clandestin intitulé *Défense de la France*. Marongin est alors entre les griffes du « docteur » Lukaszek, membre de la police politique d'Himmler basée avenue Foch. Aux yeux de l'étudiant médiocre traînant le soulier dans les replis crasseux du Quartier latin, ce

quadragénaire de forte corpulence, les yeux cerclés de lunettes, souvent accompagné de créatures et bien vêtu, est considéré comme « admirable ». Disposant déjà d'agents de renseignements au Quartier latin, qu'il croise chaque jour au café *Dupont Latin*, le « docteur », que certains ont déjà vu en tenue d'officier de la SS, « était spécialement chargé de pénétrer les milieux estudiantins et communistes dans le nord du pays et dans la région parisienne[1] ».

En échange de quelques verres, d'un bon repas et d'un « laissez-passer » après l'heure du couvre-feu, Marongin révèle l'existence du journal clandestin tirant à des milliers d'exemplaires, *Défense de la France*, qui deviendra *France-Soir* à la Libération. Les services de la rue Lauriston sont aussitôt alertés. Là, Henri Lafont, chef des truands collabos de la « Carlingue », charge Marongin de « contacter le mouvement, de l'y introduire et de fournir tous les renseignements qui parviendraient en sa possession ». Après avoir fait patte de velours, l'espion rencontre un étudiant en pharmacie qui a un rôle important dans l'organisation. En avril 1943, il est admis dans le mouvement et présenté à Jacques, un haut responsable. En le voyant, la taupe se pince pour y croire : « C'était un étudiant aveugle qui suivait des cours à l'École normale supérieure » qui le bombarde « agent chargé du recrutement pour la région du Nord », où ses parents étaient établis. « Sergent recruteur », une aubaine pour l'indic Marongin qui se rend cinq ou six fois dans les Flandres pour officiellement y diffuser lui-même le journal et en faire la propagande. Tout en pointant, sur les injonctions du bon docteur Lukaszek, à l'antenne lilloise de la Gestapo. Une fois encore, jure le traître, « je fus contraint de fournir aux Allemands certains renseignements sur l'organisation à laquelle j'appartenais ».

Dans la capitale des Flandres, Émile Marongin rencontra notamment un cheminot et son fils qui lui promirent de diffuser le journal clandestin. Il leur laissa quelques centaines d'exemplaires. Mis en confiance, le père lui apprend qu'il est cheminot et qu'il s'occupe du transport entre Lille et Paris d'aviateurs et de parachutistes alliés. Parmi eux, figure le fils du général américain Wilson, tombé accidentellement à Amiens. Ces informations, aussitôt fournies à la rue Lauriston ainsi qu'aux services spéciaux de Lille, pèsent de l'or aux yeux des Allemands. Le cheminot et son fils ont été capturés sur-le-champ. « J'ignore lequel des deux services a procédé aux interpellations », s'est borné à dire Marongin, ignorant tout – et peut-être se moquant – du sort réservé à l'adulte et l'enfant qu'il avait dénoncés.

Au terme de deux mois d'allers-retours, de manigances et de duplicité, Marongin se fait accepter au comité de direction de Défense de la France regroupant, autour de l'étudiant aveugle, une dizaine de responsables, chacun ayant une mission. Tel Janus, Marongin, en charge de la « propagande et de la diffusion » de ce mouvement clandestin gaulliste, rendait compte à Bonny, adjoint de Laffont et autre gestapiste français de la rue Lauriston. « Au départ, raconte le mouchard, il fixait des rendez-vous assez espacés pour devenir presque quotidiens à la fin. Je fournissais verbalement les renseignements qui étaient parvenus en ma possession. Il a pu toutefois se produire qu'à deux ou trois reprises, j'ai fourni des rapports écrits. » Au fil de ses interrogatoires sous les toits du Quai des Orfèvres en ce moite été 1945, Marongin déballe son passé avec méthode, soulage sa conscience comme d'autres vont à confesse. Compulsif, il se balance lui-même, épisode par épisode, PV après PV. Sur l'un d'entre eux, un des officiers qui l'interroge écrit : « Autant qu'il s'en souvienne, Émile Marongin reconnaît avoir dénoncé : la composition des comités avec les noms et adresses des membres, les noms d'agents placés sous ses ordres dans la région nord mais aussi d'autres agents. Au total, une trentaine d'identités données et sacrifiées. »

Volubile jusqu'à l'écœurement, Marongin fournit en outre des indications sur les dépôts du journal et la situation de l'imprimerie clandestine, à Vauxcelles, ainsi que le lieu de rendez-vous utilisé par les responsables du réseau Défense de la France : la librairie *Au Cœur de Louis XIII*, tenue par une dame Wagner, rue Bonaparte. C'est là qu'Émile Marongin aperçoit pour la première fois une jeune femme dont il ne connaissait que le nom de guerre, avant qu'on lui révélât qu'il s'agissait de Geneviève de Gaulle. Deux jours après cette rencontre, le traître en faisait un « rapport verbal » à Bonny : « Je n'ai pas fourni son adresse, tient à préciser le "sieur Marongin". C'est Bonny qui a exploité le renseignement que je lui avais fourni. Je pense que la personnalité de Mlle de Gaulle n'a pas été étrangère à la réalisation de l'affaire. » Tout est dit…

Le 20 juillet 1943, la rue Lauriston, abreuvée par les comptes rendus de Marongin, en sait assez et passe à l'action. Les « gros bras » se rassemblent au siège tandis que Bonny est pris à son domicile vers trois ou quatre heures du matin. Alors que des équipes sont chargées de cueillir les suspects au saut du lit, d'autres investissent l'imprimerie clandestine et la librairie de la rue Bonaparte. Il est 9 h 30. Geneviève de Gaulle, qui circule avec une fausse carte d'identité au nom de Garnier, est arrêtée en franchissant la porte. Elle

est en possession d'une serviette contenant des journaux clandestins et des papiers vierges. Donnée par Marongin, elle est emmenée rue des Saussaies où, selon elle, se trouvait « environ une centaine de personnes arrêtées ». Enfermée à Fresnes, elle est maltraitée par des Allemands. Selon son témoignage, archivé à la préfecture de police, et daté du 20 juin 1945, « l'enquête a duré environ un mois, avec des interrogatoires très fréquents, pendant lesquels je fus frappée à plusieurs reprises ; je fus giflée trois ou quatre fois et passée à tabac une fois ; jetée à terre, et frappée à coups de poing et de pied ».

Le calvaire de la nièce du général de Gaulle, quittant Fresnes le 17 janvier 1944 pour le camp de Ravensbrück, ne s'achève qu'à la Libération. Sur procès-verbal, elle affirma : « Je puis vous dire que, dès avant mon départ pour l'Allemagne, je savais que c'était un membre du mouvement, Marongin, dit Eliot, qui nous avait vendus. » Toujours en promettant de dire « toute la vérité, rien que la vérité », Philippe Viannay, le fondateur de Défense de la France confirmera quant à lui deux jours plus tard devant la police : « J'ai la certitude qu'Émile Marongin, dit Eliot, est directement responsable de l'arrestation, de la déportation et de la mort des personnes dont les noms sont cités dans la liste que je vous ai déposée. »

Quelques jours après avoir décapité la Défense de la France, une partie de la clique de la rue Lauriston part se la couler douce du côté de Bruxelles, au volant d'une Bentley conduite par Lafont. Deux ou trois camions, encombrés de meubles de style et de tapis d'époque volés à des familles déportées, sont du voyage. Tout comme un sous-officier allemand, deux fines gâchettes chargées de surveiller la marchandise prête à être recelée et, bien sûr, Émile Marongin dans le rôle de la petite main taillable et corvéable à merci.

De retour à Paris, il dénonce, une fois encore, un communiste évadé de la forteresse d'Huy, en Belgique. Retranché dans la banlieue de Paris, l'homme en cavale cherche un faux état civil. Sa copine, *barmaid* au *Palais du Café*, a eu l'idée funeste de croiser le chemin de Marongin et de lui demander secours. Le communiste tomba dans une embuscade tendue par les hommes de la rue Lauriston, square Cambronne. « Les hommes d'Henri nous arrêtèrent. Nous avons été emmenés séparément et je ne l'ai plus revu », conclut comme d'habitude Marongin à la manière de Pilate. Avec toujours ce lancinant leitmotiv, venant ponctuer chacune de ses délations : « J'ignore ce qu'il est devenu, car je n'en ai plus jamais entendu parler. »

Car ses amis allemands ne lui faisaient guère de confidences sur l'issue des coups de filet. Comme tous les congénères de son acabit, Marongin était donc traité avec mépris. Jusqu'à la rupture, au divorce franc et brutal. Celui-ci intervint le 13 octobre 1943 : convoqué avenue Foch, « Eliot » se voit reprocher de ne pas avoir tout dit sur le réseau Défense de la France. Frappé, soumis à la question comme le furent ses victimes, il est à son tour mis au secret dans une geôle de la maison d'arrêt de Fresnes. Désarmant, Marongin avoue alors avec la foi du charbonnier : « Je compris que les Allemands n'avaient pas confiance en moi. » Conduit en mai 1944 au camp de Compiègne, puis déporté vers l'Allemagne, il est successivement interné à Neuengamme, puis dans le camp d'extermination de Wöbelin. Là, le traître congénital, ayant la mort de dizaines de résistants sur la conscience, est sauvé *in extremis* des camps de la mort, en mai 1945, par l'avance de l'armée américaine. Selon Bonny, il a touché au total de la rue Lauriston 75 000 francs et, selon Henri Chamberlin, 100 000 francs. Ce que réfute Marongin jusqu'au bout.

Arrêté au lendemain de la Libération, le 21 juin 1945 précisément, Émile Marongin, empressé de sauver vainement sa peau, n'hésite pas à communiquer les noms de chacun des « collabos » qui recueillaient ses précieuses confidences deux ans auparavant. Sans vergogne et avec un naturel désarmant, le mouchard dénonce maintenant ses anciens « protecteurs ». Ce qui offre d'ailleurs un saisissant panorama du petit monde de la rue Lauriston, où truands et hommes de main côtoyaient flics véreux et assassins en cavale. Sur des photos, Marongin reconnaît un dénommé Pognon, une brute surnommée « Eddy » considérée comme un « membre actif de bande de Monsieur Henri ». Cheville ouvrière du démantèlement du réseau Défense de la France, le colosse avait « pour maîtresse, affirme toujours Marongin sur procès-verbal, la marquise d'Abrantès, que j'ai vue rue Lauriston ». Aux côtés d'un Monin, « ex-policier devenu gardien de nuit », et d'un Maillebuau, « ancien inspecteur qui faisait des grosses affaires », Estebeteguy « connu comme étant le Petit Louis » était un « borgne qui remplissait les fonctions de portier ». À mesure que Marongin passe à table, cette cour des Miracles se dessine. S'y trouve aussi un Discepolo, « impliqué dans la souricière de la rue Bonaparte », Edmond le « charmant garçon qui tranchait singulièrement avec la bande de bandits où il se trouvait », le corrosif Claves marqué par une « réputation d'assassin » et

« réputé adepte du coup de crosse » ou enfin, un certain Tino Rossi, « chef de bande qui fréquentait le Lido ».

Au total, Émile « la balance » livre une quarantaine de noms d'anciens de la rue Lauriston et de l'avenue Foch, arrêtés à leur tour par les FFI. Bonny, Chamberlin et plusieurs lieutenants seront passés par les armes dès décembre 1944, au fort de Montrouge. D'autres sont fusillés l'année suivante au fort de Châtillon, tandis que certains trouveront la mort à la prison de Fresnes. Marongin, par ses ultimes aveux à la Résistance, a semé la mort parmi les collabos. Cette trahison est l'ultime, il est condamné à mort au lendemain de Noël 1946.

1- Grégory Auda, *Les Belles Années du « milieu » 1940-1944. Le grand banditisme dans la machine répressive allemande.*, Paris, éd. Michalon, 2002.

7.
Quand les francs-maçons dénoncent leurs frères

« Retirons-nous sous la loi du silence. » Cette phrase, rituellement lancée par le vénérable maître à la fin de chaque tenue aux frères de sa loge et avant de rejoindre la table des agapes, vaut bien davantage qu'une formule. Elle rappelle à chacun des « fils de la lumière » le serment qu'il a prononcé, le jour de son initiation, de ne jamais rien révéler du secret maçonnique, ni de dévoiler l'identité des membres composant son atelier et, plus largement, son obédience. « Plus discrets que secrets », ont donc pris l'habitude de résumer les « enfants de la veuve » lorsqu'un profane les interroge sur le halo de mystère qui nimbe leur univers.

Cette prudence, quelquefois compulsive mais aussi justifiée, est liée aux persécutions et aux trahisons qui ont frappé de plein fouet la franc-maçonnerie depuis plus de deux siècles et demi, en particulier en temps de crise et de renversement de régime. Entre l'équerre et le compas, l'écrasante majorité des frères n'a jamais failli à sa parole. Ils se sont montrés d'un grand courage face aux menaces qui ont pesé sur leur assemblée, leur propre intégrité et, aux heures les plus noires, celle de leurs proches. Mais cette culture du silence a toujours aiguisé la curiosité des pouvoirs politiques et religieux, suscitant jusqu'au rejet des « sociétés secrètes », sous l'impulsion du Vatican. Depuis lors, tout a été bon pour percer à jour leurs mystères, dévoiler en public leurs responsables, et jeter une lumière crue sur un symbolisme dont le message intrigue les non initiés. Il a donc fallu infiltrer les temples et réinventer un cheval de Troie capable de se déplacer incognito

sur le pavé mosaïque des loges. Des brebis galeuses qui ont vendu leur âme pour trahir leurs frères et devenir des mouchards.

Si les exemples ne font pas florès, certains, notamment cités par l'incontournable historien André Combes[1], directeur de l'Institut d'études et de recherches maçonniques – IDERM –, sont devenus résolument symboliques de ces dérives. Ainsi, au lendemain de la parenthèse napoléonienne des Cent-Jours, la répression monarchiste s'abat sur le pays lors de la Terreur blanche. Les libertés individuelles sont suspendues, les réunions de plus de vingt personnes sont soumises à autorisation, 70 000 personnes sont arrêtées, et une chasse aux sorcières vise les bonapartistes. Or, la franc-maçonnerie, ayant abrité dans son état-major Joseph Bonaparte et Cambacérès, se retrouve dans le collimateur.

Par ailleurs, dès 1815, à l'aube de la Restauration, les obédiences sont considérées comme inspiratrices de la Révolution de 1789 et en cela « sataniques » dans les paroisses. Une secte viscéralement hostile à la maçonnerie, les « Francs régénérés », lance une campagne contre les frères, qui sont frappés d'excommunication. Nombre d'entre eux, par crainte de représailles, quittent les colonnes. D'autres se mettent à moucharder à tour de bras. Chaque dénonciation fait l'objet d'une investigation policière poussée et les loges débusquées sont claquemurées par décisions municipales et préfectorales. Beaucoup d'ateliers entreprennent de se mettre en sommeil ou de poursuivre leurs activités de manière illégale sous l'œil de frères espions.

Ces « mouches » un peu spéciales, portant tablier, sautoir et gants blancs, se mettent à l'ordre lors des cérémonies puis pondent des rapports circonstanciés en revenant des agapes fraternelles où s'échangent secrets et confessions. Ainsi, dès 1817, un policier franc-maçon installé à Lyon, le commissaire Richard, ne résistera pas à la frénésie de rédiger des dizaines de rapports sur l'activité de sa loge. Sa hiérarchie est friande de détails. Il n'en omet aucun, révélant ainsi en 1822 que « Dieu est révéré sur les colonnes » de la loge qu'il fréquente, que son vénérable maître se nomme « Marc-Maurice Bié, greffier de messieurs les juges d'instruction », ou encore que l'assemblée se retrouve chez un « frère limonadier » pour faire un billard ou taper le carton le temps d'une « partie de boston », jeu américain semblable au whist faisant fureur dans la petite bourgeoisie. Jugeant que le détail le plus anodin peut avoir sa signification, la « taupe » rend même une « note d'ambiance », au moment où le vénérable maître greffier s'éclipse et qu'un avoué de justice lui succède à la tête de l'atelier.

Au fil des rapports périodiques à son commandement, le commissaire Richard brosse un tableau de plus en plus sombre des activités de son « respectable atelier ». « La loge La Candeur abrite des gens fort instruits et bien qu'il se trouve parmi eux quelques exagérés, jamais je n'y ai entendu s'occuper de politique en réunion complète[2] », tempère l'informateur avant de se reprendre dans une autre note : « seule une minorité de la loge est royaliste ». La Candeur est depuis lors attentivement surveillée, jusqu'à ce qu'un banquet donné en juin 1823 ne dégénère pour une obscure raison en pugilat entre plusieurs frères. Trois d'entre eux, Tachard, un négociant, Maljournet, un dessinateur, et Maujean, un étudiant en droit, sont interpellés. Soupçonné d'être le creuset d'une assemblée violente et séditieuse, l'atelier, accablé de rapports de plus en plus négatifs, est fermé. Les scellés sont apposés sur la porte du temple.

Bon gré mal gré, les obédiences et leurs loges vont faire scission et essaimer en carguant les voiles notamment, pendant le coup d'État du 2 décembre ou lors de la Commune de Paris.

Mais c'est lorsque sonne l'heure de la Seconde Guerre mondiale que le Grand Orient de France (GODF), la Grande Loge de France (GLF), ou le Droit humain (DH), vont traverser la pire épreuve de leur histoire. Rebaptisée avec morgue « la Gueuse » ou la « Synagogue de Satan » par la plume haineuse des maurassiens, d'une certaine pensée cléricale et des groupuscules extrémistes, cette « puissance occulte » fait l'objet d'un combat acharné visant à en dévoiler ses membres et la détruire à tout jamais.

En tête de la croisade, les nazis mais aussi Philippe Pétain. Jouissant des pleins pouvoirs que lui ont conférés les parlementaires depuis 1940, le maréchal abhorre la maçonnerie, selon lui « responsable de tous nos malheurs ». À sa botte, ainsi qu'à celle de la *Feldgendarmerie* et de la Gestapo, une *camarilla* de fanatiques antimaçons se met en branle. Composée d'individus ayant émargé à l'Action française, de vichystes aveuglés par l'ordre nouveau, d'antigaullistes virulents et de miliciens corrosifs, d'anciens de la Cagoule militaire ou encore du Parti populaire français (PPF) de Doriot, cette improbable clique se met à débusquer les loges contraintes à la clandestinité depuis que l'armée allemande a déferlé sur le pays. Il s'agit de détecter, dénoncer, démasquer et confondre par tous les moyens. Toutes ces barbouzes versées dans un romantisme purificateur servent au sein d'officines et de services parallèles entièrement voués à l'anéantissement maçonnique. De façon acharnée en zone Nord comme en

zone Sud, dans les bassins industrieux comme dans les villages les plus reculés, ces structures sont à l'œuvre dès le début de la collaboration.

D'emblée, le très redouté Service des sociétés secrètes (SSS) est à l'affût. Pour éviter les fuites, le fichier nominatif du Grand Orient de France a été évacué et brûlé *in extremis*. Quelque soixante mille fiches de la Grande Loge ont quant à elles aussi été dispersées puis livrées aux flammes à Orléans, Niort et en Charente-Maritime. Mais, hélas ! tout n'a pas été détruit. Par divers recoupements de fragments de listes – du reste pas toujours bien tenues car comptant des frères radiés, démissionnaires ou passés « à l'Orient éternel » – et *via* la saisie d'organigrammes où figurent les noms et adresses de vénérables maîtres parisiens en exercice en 1939, l'occupant arrive à établir un « répertoire interobédientiel de francs-maçons ». Regroupant cent soixante-dix mille fiches de suspects, ce répertoire colossal est truffé d'erreurs et de doublons.

Cela n'empêchera pas la collaboration d'en faire une arme : par une nouvelle loi « maçonnicide[3] » datant du 11 août 1941, Vichy décide de révéler au grand public dans le *Journal officiel* « les noms des quelques milliers de dignitaires, officiers de loges et hauts gradés » qui seraient « les cadres de la franc-maçonnerie ». Du jour au lendemain, la très sérieuse publication devient le réceptacle de tous les ragots, le dernier salon où se retrouvent épinglés, bien contre leur gré, tous les démasqués des « sociétés secrètes ». Au fil de ces pages, fleurissent les noms d'élus, de fonctionnaires et d'agents civils aussitôt démis de leur fonction en raison de leur passé « trop néfaste à la France ».

La presse régionale n'en perd pas une miette. Chaque matin, les journalistes localiers et les chroniqueurs à la petite semaine se jettent avec avidité sur le dernier numéro et font leurs choux gras en jetant en pâture à leurs lecteurs les patronymes des notables locaux. Cela jase au bistrot du coin et les bigots se frottent les mains. Dans la ligne éditoriale du *Cri du peuple* de Doriot et de la *France catholique*, *L'Écho de Nancy*, feuille de chou municipale, ira même jusqu'à créer une rubrique idoine intitulée : « La chasse aux francs-maçons. » La meute aboyante est lâchée. Certaines victimes de dénonciations acceptent leur sort en faisant le dos rond, ne doutant pas de l'issue de la guerre. D'autres en mourront de chagrin, ne pouvant plus nourrir leur famille faute de retrouver du travail.

Avec les francs-maçons, au même titre que pour les juifs et les communistes, la délation de l'État français a été érigée de façon organisée,

systématique et extraordinairement cruelle. Le culte du mouchardage visant les « forces occultes » est chanté telle une ode par les intellectuels collaborationnistes. Ainsi, dans *Le Petit Journal*, Charles Maurras s'extasie : « On publie des listes et c'est excellent. On révoque des fonctionnaires reconnus maçons, et l'on fait très bien. On expose au pilori, aggravé de sanction, ceux qui font de fausses déclarations, rien de mieux. » Craignant comme la peste bubonique que reprenne l'activité clandestine des loges maçonniques, l'écrivain invite les « municipalités honnêtes » à rester vigilantes, et à cafter à la moindre réunion suspecte.

Dans le même journal, le colonel de La Rocque enfonce le clou en affirmant : « Sans l'écrasement total de la maçonnerie et la restauration de la civilisation chrétienne, il ne saurait y avoir de relèvement français. Une société dont l'idéal est clandestin, qui choisit délibérément de se cacher, est une société malsaine. Traitons-la comme une bête immonde. »

Et pour débusquer la « bête » de son antre, tous les moyens sont bons. À Vesoul, le temple est réduit en cendres ; à Cambrai, les Allemands utilisent des loges comme dépôt mortuaire ou comme salle de gymnastique ; à Chartres, le temple devient dortoir puis dépôt de chocolat pour la Wehrmacht. Les rangs de la police, de la justice et de l'enseignement sont le théâtre, tout comme ceux des élus municipaux, d'une extraordinaire chasse aux sorcières. Les noms de francs-maçons célèbres comme Pierre Brossolette, journaliste, héros de la Résistance, et voix de la France libre sur la BBC en remplacement de Maurice Schumann ou Jean Zay, sont divulgués par la propagande. Ces derniers sont retrouvés, assassinés par la Gestapo ou la Milice.

Une ondée de lettres, souvent paraphées par des « patriotes » ou de « bons Français », s'abat au siège parisien du Service des sociétés secrètes, installé dans les locaux réquisitionnés du Grand Orient de France, en l'hôtel de la rue Cadet.

Dans le lot, un courrier envoyé le 18 janvier 1942 depuis Rochefort-sur-Mer mérite d'être tiré de l'obscurité. L'auteur, un certain G***, se présentant comme « capitaine de frégate en retraite » est l'ancien édile de la commune « de février à mai 1941 ». De sa plus belle plume, le corbeau raconte : « Les F.-M. dont l'action était très certainement à l'origine de mon départ forcé de la mairie n'ont pas désarmé, continuent à se réunir et d'agir dans l'ombre, avec l'appui plus ou moins avoué de certaines hautes autorités. » Le fantasme de la pieuvre maçonnique prend forme avant que l'ex-élu éconduit ne poursuive : « Je pourrais vous citer maints exemples » et n'en vienne au but :

« À la tête de l'organisation maçonnique occulte se trouve le sieur Ben***, dont le nom n'a pas figuré à l'*Officiel* comme dignitaire de la F.-M. (sa femme et sa belle-sœur y ont figuré fermement). […] Tout le monde ici croyait que le sieur Ben*** était ancien vénérable de la loge Saint-Jean-d'Angely, mais personne n'en avait la preuve », confie l'ancien officier de marine. Or, comme il le révèle benoîtement, « par hasard, un ami, au cours d'une conversation toute banale » lui communique « l'annuaire du Grand Orient de France pour l'année 1936 » où sa cible apparaît comme haut gradé au trentième degré du Grand Orient de France ! Joignant à sa bafouille tapée à la machine « une copie de la page intéressante, dont je vous garantis la rigoureuse authenticité », le délateur demande à ce que l'on divulgue publiquement le passé philosophique de « sieur Ben*** […] un homme des plus dangereux. Actif, entreprenant pas très encombré de scrupules, c'est le type du « combinard de l'Ancien Régime ». Un détail : ancien instituteur responsable d'une cinémathèque, cet ennemi irréductible était adjoint dans l'ancienne équipe municipale. « Ce serait un grand réconfort pour tous ceux qui ici luttent pour les idées nouvelles et se rendent compte comme moi, que les F.-M. n'ont pas désarmé, dans ce pays de Saintonge, qui a toujours été l'un de leurs fiefs. »

En Charente comme partout ailleurs en province, les « initiés » cafardés et leurs partisans tombent les uns après les autres. Des indics sont recrutés dans chaque département et placés sous la houlette de délégués régionaux, travaillant pour l'impitoyable section de « recherches » du SSS. Chargées de remplir des fiches, ces mouches signalent à leur hiérarchie chaque déménagement de francs-maçons déjà repérés dans telle ou telle ville, ainsi que leur activité dans leur nouvelle villégiature.

Des primes rondelettes sont données aux informateurs les plus efficaces. Tous émargent à une caisse noire alimentée par les fonds secrets du cabinet du maréchal Pétain. Environ 120 000 à 150 000 francs sont versés chaque mois[4]. Ainsi, tel ancien vénérable de loge et directeur d'école dans l'Oise, fiché comme « résolument hostile à toute conception politique ne s'inspirant pas des doctrines républicaines et maçonniques », est signalé comme séjournant parfois à Flemanges dans le Gers, où une surveillance a été mise en place pour l'espionner. « Des recherches sont effectuées » sur un autre « suspect », instituteur retraité ayant des sensibilités qui a quitté Outreau pour rejoindre Blequin. À Clermont-Ferrand, un indicateur signale que des francs-maçons se réunissent dans un débit de boisson. Interpellé, son propriétaire est

incarcéré et déporté. Ce « pistage » systématique des « déviants » va durer jusqu'en 1944 : en février, un agent du SSS dénonce à la milice un fabricant de meubles de Toulouse un peu bavard, qui s'était targué devant un employé d'organiser dans ses ateliers des réunions secrètes à consonances gaullistes et philosophiques, sous les probables auspices du Grand Architecte de l'univers. Dans le Rhône, pas moins d'une dizaine de taupes – assistées par une secrétaire – agissant sous les ordres d'un ancien président des étudiants Action française versé dans la Milice[5] écument la région à la recherche de francs-maçons. Ils débusquent en juillet 1941 un instituteur, puis leurs investigations conduisent à la perquisition d'une soixantaine de domiciles de frères établis dans le Dauphiné à la fin de la même année.

Le renseignement aux conséquences maintes fois tragiques émane aussi de francs-maçons ou d'anciens francs-maçons passés à la collaboration. Reniant leur engagement, ces informateurs sont considérés comme très précieux car ils possèdent les codes et les signes de reconnaissance, ainsi qu'une connaissance plus ou moins parcellaire du milieu. Ainsi, Paul Riche, initié en 1933, n'hésite pas pendant la collaboration à user de son statut d'ancien vénérable de la loge Ernest-Renan pour glaner auprès de dignitaires du Grand Orient des tuyaux sur les réseaux clandestins de la franc-maçonnerie. En marge d'arrestations et d'interrogatoires lors desquels il assiste la Gestapo – qui lui offre 6 000 francs mensuels et une secrétaire ! –, l'ex-« président » de loge purge l'année suivante des filières maçonniques notamment à Bordeaux, Chambéry, et Annecy d'où il est originaire. Avançant sous sa couverture maçonnique, il gagne la confiance de chefs du maquis qui lui adressent en juillet 1943 des résistants parisiens, raflés dans la foulée. Tout comme ceux qui essaieront de transiter par un canal clandestin vers l'Espagne mis au jour par Paul Riche la même année. Infiltré dans le groupe Patrie à Clamart, il balance quatre jeunes patriotes dont on ne retrouvera que les corps mutilés[6]. Paul Riche, de son véritable nom Jean Mamy, signataire de textes enflammés brocardant « la juiverie et la franc-maçonnerie », est exécuté en 1949 au fort de Montrouge.

Au côté de cette sinistre créature ont collaboré plusieurs francs-maçons, tournant leur tablier sous la pression des convocations répétées de la Gestapo, par manque de courage ou par pur opportunisme. La lecture de quelques confessions de « frères » atteste de leur trahison et de leur lâcheté.

Elles sont livrées en toute connaissance de cause et recueillies dans des procès-verbaux entre 1942 et 1944 par l'officier de police Georges

Moerschel. Agent de la Gestapo, ce dernier est par ailleurs en charge du Service spécial des associations dissoutes à la préfecture de police (SPAD).

Le 8 juillet 1943, Roger Lucien R., quarante-deux ans, est entendu au QG de cette inquiétante police, square Rapp à Paris. Se présentant d'emblée comme « Français », « aryen » et « catholique », ce franc-maçon « initié en 1927 à la loge Étienne-Marcel » du Grand Orient de France dénonce une « cinquantaine de membres, dont une dizaine environ assiste aux tenues. Ils appartiennent à la classe moyenne, petits fonctionnaires et artisans ». « Autant que je puisse m'en rendre compte, la tendance générale était radicale socialiste et socialiste. Ayant fait célébrer mon mariage à l'église, j'ai été contraint de démissionner de la loge Étienne-Marcel, s'épanche le frère félon. À la suite de cet incident, j'ai demandé mon affiliation à la loge Les Rénovateurs à l'Orient de Paris […] que j'ai quitté au bout de deux ou trois ans, cet atelier ne m'intéressait pas étant composé de quatre-vingts pour cent de maçons de race "Juive" [*sic*]. »

Ayant rejoint une troisième loge, puis les jeunesses laïques et républicaines, le maçon sycophante, bombardé au secrétariat administratif du Grand Orient en charge des « fiches de chacun des francs-maçons » est prêt à livrer tout le monde. À l'agent de la Gestapo Moerschel, il confie « qu'une partie des documents avait été évacuée à Bordeaux ».

L'information, rigoureusement exacte, n'est heureusement plus exploitable : près de 750 kg d'archives ont bien été envoyés en 1940 chez un dignitaire conseiller de l'ordre retranché en zone libre, mais elles ont été incinérées parmi des ordures ménagères avant de tomber dans les mains ennemies. Sinon, une grande partie des quarante-sept mille maçons en activité en 1939 aurait été dévoilée d'un seul coup.

Un autre frère renégat cafte son passé devant le capitaine Moerschel et sa petite clique issue des Renseignements généraux de la préfecture de police de Paris. Toujours sur PV, il explique avoir été « admis par l'intermédiaire de son père », en juin 1910, à la loge Française et Neuf Sœurs réunies de Bordeaux. Mais « en mars 1918, dit-il, je me suis aperçu que la franc-maçonnerie était le paravent des juifs, et je désirai rompre toute attache avec cette association ». Par la suite, après avoir sans doute livré quelques noms histoire de soulager sa conscience, l'ancien initié embrassera les thèses de l'Action française, puis du franquisme.

Ces francs-maçons de sinistre mémoire apparaissent comme une souillure dans l'imagerie de la maçonnerie, où l'on se souvient surtout que nombre de

héros paieront de leur vie le refus de collaborer. Dans l'ignominie de la trahison des siens, Marquès-Rivière se distingue. Ancien frère devenu, au terme d'une invraisemblable révolution copernicienne, journaliste à l'hebdomadaire antisémite *Au pilori* et au journal collaborationniste *Les Dernières Nouvelles de Paris*, il est sans doute l'un des judas les plus emblématiques des années noires. Fer de lance de la propagande antimaçonnique, il s'est distingué en écrivant le scénario de *Forces occultes*, long métrage kitsch et culte des « maçonnophobes » dont la copie peut être encore visionnée sur Internet[7]. Directeur adjoint du service chargé de la dissolution des sociétés secrètes, Marquès-Rivière a orchestré battues et filatures visant ses anciens frères pendant de longs mois.

On ignore encore aujourd'hui le nombre exact de franc-maçons arrêtés ou disparus pendant la guerre. Mais certains d'entre eux ne revirent jamais les leurs. Tous auront été « balancés » entre l'équerre et le compas. Certains traîtres furent fusillés. D'autres se sont éteints dans leur lit. À l'image, semble-t-il, de Marquès-Rivière qui est décédé à Lyon, après s'être retiré comme moine à Ceylan.

1- *La Franc-maçonnerie sous l'Occupation*, éd. du Rocher ; *Histoire de la Franc-maçonnerie à Lyon des origines à nos jours*, éd. des Traboules.

2- *Histoire de la franc-maçonnerie à Lyon des origines à nos jours*, *op. cit*.

3- A. Combes, *La Franc-maçonnerie sous l'Occupation*, éd. du Rocher, 2001, p.82-83.

4- Lucien Sabah, *Une police politique de Vichy, le Service des sociétés secrètes*, Paris, Klincksieck, 1996, p. 65.

5- A. Combes, *op. cit.,* p. 109.

6- A. combes, *op.cit.*, p. 122.

7- *Forces occultes* sur Dailymotion ou YouTube.

8.
Quand les malfrats jouent les barbouzes : du grand-banditisme d'après-guerre à mai 68

Nutthecio était un des principaux indicateurs de la police. Mais il tenait à sa peau et ne balançait que des demi-sels, des sans défense, des petits solitaires sans amis.

Pierre Lesous,
Le Doulos.

Le fumier, c'est Cingar. L'huissier-mouche cauteleux du poste de police. Depuis mon arrivée au service, je me méfie de cette ordure souriante. Il se tient en permanence dans le hall d'entrée, il cuisine gentiment les détenus et les convoqués pour informer M. le divisionnaire. L'indic né. On ne sait d'où il vient, ni où il finira. Tout, chez lui, pue la laideur.

Roger Borniche,
L'Indic.

Au sortir de la Seconde Guerre mondiale et de l'épuration, les GI's rentrent à la maison, les biffins français astiquent les casernes, et la France se réveille de cinq années de cauchemar avec la gueule de bois. Le pays est en pleine reconstruction, la police est désorganisée et la pagaille est omniprésente sous les décombres. D'autant que l'Hexagone est devenu l'un des plus giboyeux arsenaux d'Europe. Paris, sa banlieue et les campagnes les plus profondes abritent le nouveau royaume de la « pétoire » et de la « seringue » qui arrose du plomb à raison de cent-vingt coups à la minute.

Selon certaines estimations[1], quelque 4,2 millions d'armes en parfait état de marche auraient été parachutées dès 1942 sur le territoire par les Alliés, tandis que la Wehrmacht a abandonné 1,5 million de fusils et mitraillettes dans la débâcle de 1945.

Pour les gros calibres de la pègre, les affaires vont refleurir de plus belle. La prostitution étend son lit jusqu'aux bas-fonds de Paname et aux quartiers nord de Marseille ; la « schnouff » circule à grande vitesse de Biarritz à Nice avant de remonter par convoi sur Lyon ; le faux talbin engraisse les imprimeurs véreux. Une nouvelle génération de délinquants voit le jour. Plus violente et anonyme, elle bouscule le voyant folklore de l'entre-deux-guerres. La plupart des caïds – et ils sont légion – sont devenus de vraies têtes brûlées. N'ayant plus rien à perdre après avoir fricoté avec l'occupant, ils sont prêts à tous les trafics pour s'extraire de la tourbe des faubourgs où ils végètent. L'argent facile, comme toujours, est leur moteur. Les agences bancaires, courtiers et transporteurs de fonds, leurs cibles de prédilection. Les « stakhanovistes » du « braco » montent au hold-up avec une inextinguible boulimie.

Dès l'hiver 1945 et jusqu'au printemps 1949, le Quai des Orfèvres est enseveli sous les affaires. Chaque groupe d'enquête gère entre deux cents et quatre cents dossiers non élucidés. La voyoucratie se goinfre et disparaît en trombe au volant de son modèle fétiche – qui fut celle aussi des FFI –, la puissante Traction 15 Six. Un bolide produit à 760 000 exemplaires et frisant les 135 km/heure pied au plancher. Certaines chasses sont tellement homériques que naît cet adage tenace : « Traction avant, police derrière »…

Pendant que la P.J. met les bouchées doubles pour stopper l'hémorragie criminelle qui éclabousse le pays, les services spéciaux et officines de renseignements recrutent des informateurs dans le grand banditisme. La République française devient schizophrène. Le monde des barbouzes pactise avec celui des caïds. Les stars de l'époque s'arrachent la une des journaux et les colonnes des faits divers. Ils se nomment René Girier, alias René la Canne, « Mimile Buisson », Guérini frères (Antoine et Mémé). Des caïds qui n'ignorent rien de la loi du silence qu'impose le « mitan » et qui donnent à peine l'heure à la police lorsqu'ils sont entendus en garde à vue.

Dans ce maëlstrom la trajectoire de Pierre Loutrel, passé à la postérité sous le pseudonyme évocateur de Pierrot le Fou, retient l'attention. Micheton tiré à quatre épingles partageant une partie de ses nuits avec des « gagneuses » martelant le pavé des quartiers chics de Paris, l'ennemi public

numéro un de l'époque, aussi appelé « Pierrot la Valise », ne se distingue pas que par le sang-froid de ses meurtres. Sans scrupule et pour régler ses comptes avec une pègre qui corsetait ses ambitions criminelles, le meneur du « gang des Tractions » décide de devenir l'une des plus versatiles balances du milieu.

Dès 1941, ce tueur à gages se fait l'auxiliaire des nazis et intègre sans vergogne les gestapistes français de la Carlingue. Heinrich Himmler, intronisé par le Führer chef suprême de l'Office central de sécurité du Reich, a été clair : « Nos polices ne seront pas suffisantes à maintenir l'ordre. Nous devons susciter au sein des populations une adhésion franche et une collaboration effective, soit par conviction politique, soit par intérêt. Pour cela, nous stimulerons au maximum leurs élans, qu'ils soient purs ou sordides… »

Du haut de son repère de la butte Montmartre, Pierrot, vite appelé « le Fou », « le Louf » ou « le Dingue » en raison de ses fureurs éthyliques, domine la capitale et ses travers. De cette place forte, il s'engouffre dans la brèche. Donner des tuyaux à l'occupant sur les juifs et les terroristes est pour lui un jeu d'enfant à partir du moment où il peut se servir à pleines mains dans les biens spoliés et monter des coups en toute impunité.

Dans le « mitan »[2], Pierrot n'est pas seul à en croquer. D'autres compagnons de route lui viennent en renfort. Nostalgiques des bataillons d'Afrique, tous sont fascinés par les coups tordus et par tout ce qui brille en général. Pierre Loutrel, que les nazis ramassent trop souvent ivre mort dans le caniveau, est congédié tel un laquais. Trop ingérable. Sentant le vent tourner à la fin de la guerre, Pierrot et son équipe lâchent les collaborateurs à l'été 1944. D'un opportunisme à couper le souffle, ils changent de monture pour gonfler les rangs des résistants de la dernière heure.

Mais Loutrel le Dingue aime le spectacle autant que le symbole : il assassine donc un officier allemand sur la terrasse d'un café de Toulouse, histoire de montrer sa bonne foi. Rebaptisé Déricourt et bombardé inexplicablement au grade de lieutenant, il devient « agent de renseignement » pour la très discrète Direction générale des études et recherches (DGER), constituée d'environ dix mille recrues, dont certaines plus ou moins recommandables.

Avec le même entrain mis à décimer le maquis quelques mois auparavant, le délateur chasse du jour au lendemain le collabo. Et commence par le haut de la liste, en « sacrifiant » sur l'autel de l'épuration les noms de

ses anciens complices tortionnaires de la rue Lauriston. Ses basses œuvres lui valent la haine indéfectible de certains de ses acolytes, qui se vengeront de lui à la première occasion. Ainsi, lors d'une garde à vue dans les locaux parisiens de la police judiciaire durant l'été 1948, Pierrot le Fou a livré des précisions sur une impressionnante série de hold-up non élucidés. Ses confidences ont débouché sur l'interpellation d'une quarantaine de malfrats qui furent, à un moment ou à un autre, ses complices. Ayant réussi à se faire la belle du Quai des Orfèvres après avoir braqué un gardien de la paix avec un faux pistolet en mie de pain et noirci à l'encre, Pierrot la Balance se croit tiré d'affaire, tapi dans une confortable planque de la banlieue parisienne. C'est sans compter sur une de ses anciennes « connaissances », un terrassier versé dans le braquage qu'il a vendu à la police. Sans hésiter, ce dernier a indiqué l'antre de son ancien chef de gang au commissaire divisionnaire Guy Denis, directeur adjoint du Service régional de la police judiciaire.

Profitant de sa gueule d'ange et d'un bon bagout de marchand de foire, Pierrot le Fou, tout au long de sa « carrière », a aussi su se faire séducteur. Au hasard des rencontres, il a recruté lui aussi des « agents de renseignement » subalternes en écumant les bistrots hantés par des *pistoleros* en mal d'action ou des soldats perdus. Ainsi Marcel Ruard, dit Pepito ou le Gitan, véritable résistant ayant rejoint la geste voyoute par goût des armes, est « tamponné » sur un zinc ensoleillé de la promenade des Anglais.

Un autre de ses acolytes, le truculent Abel Danos, dit « Le Mammouth » en raison de sa force herculéenne, encore appelé le « Danois » pour sa chevelure blonde hirsute ou « Bébel » par les intimes, est également l'archétype du voyou qui joue sur tous les tableaux, oscillant de manière acrobatique et avec un aplomb certain entre tuyaux distillés à la collaboration et coups de main à la Résistance. Il aurait notamment travaillé, le temps d'un cambriolage d'un bureau allemand, pour le compte de Paul Paillole, figure historique du contre-espionnage français.

Mais sa douteuse réputation de truand le précède. Le « pachyderme » n'est pas fiable et la Résistance renonce à l'employer sur un nouveau coup. Qu'à cela ne tienne : il tourne casaque, frappe à la porte de l'avenue Foch, et met sa connaissance du milieu parisien au service de la police allemande. Une ignominie de trop qui lui vaudra d'être passé par les armes d'un peloton d'exécution un petit matin de mars 1952, dans les fossés du fort de Montrouge.

La carrière d'indic de Pierrot le Fou a quant à elle fait long feu, brisée net et de manière presque burlesque : abandonné par ses complices qui finissent par le trouver trop incontrôlable, le chef de file du gang des Tractions a été soudain rappelé à l'affection de ses proches en se tirant malencontreusement une balle dans la vessie alors qu'il glissait son calibre sous sa ceinture après le braquage minable de la bijouterie Sérafian, rue Boissière, à Paris. Au sortir d'un repas arrosé chez Prunier, avenue Victor-Hugo, il a voulu montrer à ses complices qu'il « n'était pas encore cuit »…

Dans cette faune versatile et peu reluisante sur laquelle s'appuient cependant les responsables policiers toujours à la recherche d'un tuyau, Brahim Joseph Attia, alias « Jo » Attia, occupe une place particulière. D'abord parce que ce voyou atypique, natif de La Richardais (Ille-et-Vilaine) et ancien des « bat d'Af », a le patriotisme chevillé au corps.

Ce voyou atypique – étant au demeurant recouvert de tatouages représentant des chaînes brisées, une guillotine, des têtes coupées et un portrait de femme auréolé de maxime du genre « Je t'ai vu », « Fais gaffe » ou encore « Mauvaise tête mais bon cœur » – n'a jamais voulu frayer avec les nazis. Le Grand Jo – qui accuse 1,90 m sous la toise – ne supportait pas la présence des régiments des « vert-de-gris » qui défilant au pas de l'oie sur les Champs-Élysées. Son refus de collaborer avec les « carlingueurs » de la rue Lauriston lui vaut même d'être déporté à Mauthausen en Autriche. C'est là, dans ce camp destiné à détruire par les travaux forcés l'*intelligentsia* française hostile au régime nazi, que son destin se noue. Jo Attia s'illustre en sauvant plusieurs prisonniers grâce à son courage exemplaire. Ses compagnons de captivité, dont le futur ministre gaulliste Edmond Michelet et le colonel Beaumont, patron à venir de la section recherche du fameux Service de documentation extérieure et de contre-espionnage (SDECE, ex-DGSE), s'en souviendront à la Libération.

Le tatoué d'origine tunisienne devient un « indic secret » du pouvoir en place. Fait chevalier de la Légion d'honneur des mains du général de Gaulle, il émarge au Service 7, qui regroupe les agents de renseignement, en charge des opérations spéciales, c'est-à-dire des coups tordus. En 1956, Jo Attia est sollicité par les services français pour commettre un attentat à la bombe en Espagne visant Allal el-Fassi de l'Istiqlal (Parti de l'indépendance), jugé trop nationaliste.

Georges Boucheseiche fait partie de cette folle équipée qui tourne au fiasco. Surnommé « Le Gros », il vient compléter la légende noire de ces

grands truands au service du pouvoir. Comme Attia, il a pris le verre de l'amitié avec des agents du service Action dans des bistrots de Montmartre. Ex-membre de la « Carlingue » sous l'Occupation et fine gâchette du gang des Tractions à la Libération, actif militant du Service d'action civique, ce braqueur taille XXL devient l'une des âmes damnées des services secrets français. Le matin, il pointe au SDECE, et le soir, il relève en toute impunité les compteurs d'un bordel tenu par son épouse Marie-Louise rue Blondel. C'est dans sa villa de Fontenay-le-Vicomte, que Mehdi Ben Barka, principal opposant socialiste au roi Hassan II enlevé le vendredi 29 octobre 1965 à 12 h 30 devant le drugstore de la place Saint-Germain-des-Prés, a été interrogé et assassiné.

Par une cruelle ironie du sort, Attia, la « gorge profonde » droit venue du milieu pour alimenter le contre-espionnage meurt le 22 juin 1972 d'un cancer du larynx… Boucheseiche, le bien nommé, finit quant à lui tenancier de bordel au Maroc où il terminera ses jours.

Grâce à ses liens avec la pègre, dont ils recrutent de précieux auxiliaires à leur sortie de la Santé ou des Baumettes, les services de renseignements disposent d'informations inestimables. Au début des années soixante, ils démantèlent un important trafic d'armes automatiques tendues par des Corses entre l'Afrique subsaharienne, l'Italie et Marseille. Ils découvrent aussi, sur la Côte d'Azur, des filières d'importation de bandits manchots qui, à la différence des prostituées, ne « balancent » pas aux flics. L'une de ces juteuses « cash machines » déployées entre Menton et Cannes a même été protégée pendant des mois par les services secrets au nez et à la barbe des pandores, afin de ne pas « brûler une source ». À la même époque, Jo Renucci, proche de parlementaires RPF, obtient une quasi-impunité sur le trafic de cigarettes qu'il anime à Tanger en contrepartie de tuyaux sur des livraisons d'armes aux nationalistes.

Face à de telles connexions entre espions et malfrats, la police traditionnelle aurait pu avoir le tournis, baisser la garde et perdre ses fondamentaux. C'est sans compter avec une inattendue poussée de fièvre dans ce pays qui va l'aiguillonner et lui redonner les vieux réflexes.

La révolte de Mai 1968 offre, sur un plateau, l'occasion à la police de renouer avec un réseau d'informateurs. En quelques semaines, une avalanche de renseignements est adressée au préfet de police Grimaud et à ses services spécialisés, notamment celui des sections politiques et sociales des Renseignements généraux. « Ils émanaient d'une masse de bourgeois

apeurés ; de parents de jeunes gauchistes désireux de protéger leurs enfants contre eux-mêmes ; d'étudiants de plus en plus nombreux qui prenaient conscience qu'ils étaient en train de rater leurs études », rappelle l'historien Jean-Paul Brunet[3]. À l'époque, les caisses noires de la police sont bien plus qu'un simple fantasme de journaliste en panne d'imagination. Par dizaines, les « facards » qui ont essuyé leur fond de culottes à Nanterre ou à la Sorbonne défilent, les un après les autres, au siège de la police parisienne pour toucher des enveloppes rebondies. Leur mission, s'ils l'acceptent, est l'enfance de l'art : tendre l'oreille lors des assemblées générales afin de savoir comment va évoluer le conflit, traîner à la « cafète » des bastions estudiantins et dans les locaux de l'UNEF ou du SNESUP pour espionner les stratégies montées contre le pouvoir. Les jeunes « espions » les plus méritants se voyaient même proposer des emplois dans des entreprises réputées proches du gouvernement et des milieux d'affaires secoués par la crise, pour des salaires parfois mirobolants. « Ces jeunes étudiants devenus indicateurs étaient grassement rémunérés, parfois plus qu'un commissaire de police », rappelle Jean-Paul Brunet, citant « le témoignage d'un fonctionnaire de la "maison" qui ne se trouvait alors qu'aux premiers échelons de la hiérarchie[4] ». Certains auraient même dramatisé l'état de la « menace » pour percevoir de plus grosses primes ; d'autres auraient inventé *ex abrupto* de fantomatiques visées terroristes pour maintenir leurs employeurs occultes le plus longtemps possible dans la psychose…

Dans un registre différent et peut-être parfois plus efficace, les forces de l'ordre puisèrent nombre de précieux renseignements auprès des gardiennes d'immeubles. Auxiliaires objectives et zélées, elles quadrillaient les axes parisiens, les cours et les ruelles. Ulcérées par le désordre et les slogans révolutionnaires maculant les murs de la capitale et des grandes agglomérations, elles dénonçaient tout ce qu'elles savaient aux policiers de quartiers. Ces derniers, après avoir fait moisson de révélations et cancans au terme de leurs tournées, séparaient le bon grain de l'ivraie. Et ne transmettaient que le plus tangible à leur hiérarchie. Les agents étaient en particulier fort intéressés par la tenue de réunions clandestines dans des appartements, des caves ou des parties communes. En contrepartie, les concierges les plus efficaces pouvaient être récompensées par des étrennes avant les fêtes de fin d'année ou des titres de séjour pour des proches ou des parents.

À la différence des étudiants qui n'ont tourné pour le compte de la police que pendant quelques mois, les « bignoles » ont depuis lors renforcé leur image d'indicateurs presque institutionnels. Un ancien commissaire de police parisien affirme, sans que la grande maison le confirme aujourd'hui, qu'il existait même au sein du ministère de l'Intérieur un bureau de placement pour les épouses de policiers qui souhaitaient exercer ce métier dans de confortables conditions. Chaque loge pouvait alors devenir une annexe du commissariat. La police déployait ses antennes jusqu'au cœur des foyers. Un rêve de flic.

Pendant la guerre d'Algérie, autre période de crise qu'a traversée la France, la police opte pour la méthode forte pour obtenir des informations. Les services spécialisés ont notamment fait pression sur les tenanciers des maisons closes des quartiers de Belleville, de Barbès et de la Goutte d'Or pour tenter de déjouer des menées terroristes du FLN sur le sol français. Si les patrons d'« hôtels à tapin » ne collaboraient pas, leurs affaires faisaient sur-le-champ l'objet d'une mesure de fermeture administrative.

Plus que jamais, et c'est encore plus vrai aujourd'hui, l'indic est traité sur le mode du « donnant donnant ». Peu importe son profil. L'important est qu'il soit volontaire et efficace, informé et sûr. Comme le rappelait moins d'un siècle auparavant le préfet Louis Andrieux dans ses *Souvenirs* publiés en 1885 : « L'agent secret se recrute dans toutes les couches sociales : c'est votre cocher, c'est votre valet de chambre, c'est votre maîtresse, ce sera vous demain, pour peu que la vocation vous prenne, à condition toutefois que vos prétentions n'excèdent pas vos mérites, car ceux qui sont à vendre ne valent pas tous la peine d'être achetés. » Un rien cynique, ce propos est encore brûlant d'actualité. Et pourrait être resservi dans n'importe quelle école de police ou de gendarmerie, sans que l'on en change une virgule.

1- Jérôme Pierrat, *Une histoire du milieu. Grand banditisme et haute pègre en France de 1850 à nos jours,* Denoël, 2003.

2- « Mitan », synonyme de milieu, pègre.

3- *La Police de l'ombre*, Seuil, 1990.

4- Jean-Paul Brunet, *op. cit.*

Lucienne Goldfarb, la Rouquine qui fit valser la Mondaine

Sans indicateur, la police devient aveugle et sourde.

La Balance, réalisé par Bob Swain (1982).

Cupidon était sa muse, le tapin, son fonds de commerce. La collusion avec la police, un art de vivre. En quelques années, Katia Goldfarb, dite la « Rouquine », *alias* Madame Lucienne, va devenir l'icône du proxénétisme parisien et incarner l'une des plus fabuleuses « balances » de la Brigade mondaine. Avec elle, la mythique frontière séparant flic et proxénète va voler en éclats. Nous sommes en avril 1974. Valéry Giscard d'Estaing s'apprête à prendre le pouvoir, Lisbonne respire à nouveau sous le souffle de la révolution des Œillets et Marcel Pagnol s'éteint square de l'Avenue-du-Bois, à Paris. La Rouquine, de son vrai nom Lucienne Radja Goldfarb, affiche pour sa part un optimisme à toute épreuve et un tempérament volcanique. À cinquante printemps portés de la façon la plus pimpante, dont vingt-cinq passés dans la rue à *driver* de jolies petites demoiselles accortes et ripolinées, elle ne reçoit d'ordre de personne.

Tenancière du *Del Monaco*, hôtel de passe parisien planté près de la porte Maillot dans le XVII^{e} arrondissement et ainsi nommé en hommage au grand maître du Bel Canto, cette entichée d'opéra mise déjà sur une clientèle assez haut de gamme. Couloirs tapissés pourpre et bordeaux, dorures et moulures aux parois, ce haut lieu de la galanterie parisienne est rebaptisé le *O Saisons* puis le *Dix Bis*, en raison de son installation au 10 bis, rue de l'Embarcadère. La gouvernante de ce claque à l'ancienne, réfugiée polonaise, que les mélomanes surnomment aussi Floria Tosca, ne cache pas ses liens avec la

police. Mieux, la tonitruante maquerelle affiche ses accointances sans fard, ni complexe. Louis Souchon, l'inspecteur mis en cause dans l'enlèvement de Ben Barka ? Une très bonne connaissance. Les chefs de sections de la P.J. ? Des intimes qui la comprennent et la couvrent en cas de pépin…

« Au fil des années, […] elle se fit des amis dans la police. Ils lui présentèrent des collègues. Il arrivait même qu'elle rende quelques services dans les enquêtes difficiles. Celles concernant les vols de toiles de maîtres, en particulier, et leur écoulement », constate le journaliste Jean-Pax Méfret dans les colonnes de l'hebdomadaire d'extrême droite *Minute*, le 28 mai 1975. « Peu à peu, la Rouquine prit de l'importance dans la grande maison. À la Mondaine, elle s'installait même derrière un bureau lorsque celui qu'elle venait voir n'était pas là. Et elle allait jusqu'à conseiller dans leurs missions les jeunes inspecteurs, stupéfaits par le pouvoir de cette femme aux doigts chargés de bagues, pour qui la police n'avait aucun secret. »

Les passerelles entre les truands et la police deviennent tellement ténues, étroites, qu'il faut parfois aux juges lire entre les lignes des procédures pour comprendre comment a été élucidée telle ou telle énigme. Et qu'apparaisse en filigrane la main invisible d'une taupe du milieu sur le déroulement de l'enquête.

Des essaims entiers de ripoux hantent alors les couloirs méandreux du 36, quai des Orfèvres, et la collusion avec la voyoucratie devient irrespirable. L'Inspection générale des services (IGS, « police des polices » de la préfecture de police), elle-même alertée par des appels anonymes, ne sait plus où donner de la tête. Les « bœufs carottes » découvrent avec stupeur que les scellés censés condamner certains lupanars se résument à de simples morceaux de sparadrap. Ou qu'ils sont délibérément collés à de mauvaises portes donnant sur les combles. Que ce soit dans les chambres d'abattage qui tournent à deux cents passes par week-end ou chez les amazones haut de gamme à 5 000 francs l'après-midi, le business doit continuer. Coûte que coûte. Car il apporte son lot de ragots et de confortables compléments aux modestes revenus des fonctionnaires. « Ainsi, dans le monde du Paris sombre, certains jouent sur les deux tableaux, affirme Jean-Pax Méfret. Les vieilles règles milieu-police se perdent. Certains ne sont ni de vrais flics, ni complètement des truands. »

Faussement candide, la presse s'étonne alors de l'histoire d'un commissaire de quartier qui parvient à acheter deux appartements à Nice et à en offrir un troisième à sa fille dans les quartiers chic de la capitale. Ou celle

d'un petit inspecteur qui, devenu nabab du jour au lendemain, s'offre un magnifique bateau de plaisance.

Les policiers se goinfrent sans toujours redonner une part du gâteau au milieu qui les engraisse. Katia la Rouquine s'épanouit dans ce milieu. Mais celle que les hommes de la Mondaine avaient même surnommée avec affection « le Vidocq en jupons », qui va jusqu'à prodiguer des conseils maternels aux jeunes inspecteurs sortis d'écoles, se sent frustrée. Il faut dire que l'endiablée créature n'est plus vraiment en odeur de sainteté au royaume de la « flicaille ». Dans *M... comme Milieu*[1], James Sarazin reprend le témoignage anonyme d'un « haut fonctionnaire de la police judiciaire » qui se lâche dans *France-Soir* : « Elle a travaillé depuis plus de vingt ans avec tous nos services. Nous devons reconnaître qu'elle nous a donné de belles affaires. Mais elle s'est tellement vantée que les truands se méfient d'elle et maintenant elle est complètement "carbonisée" comme on dit en jargon de métier : plus question de l'utiliser. » Sale temps pour la Rouquine, qui s'est longtemps cru intouchable : le 25 avril 1974, la foudre lui tombe dessus. À sa grande stupeur, elle est inculpée pour proxénétisme hôtelier par le juge Pinsseau.

Par dépit et pour se venger, Katia décide de balancer à tour de bras tous ses « protecteurs », autrement dit les policiers qui ont franchi la ligne jaune en travaillant avec elle. La mère maquerelle nettoie les écuries d'Augias à grande eau, et la fine fleur de la police est éclaboussée. Dans les mois qui suivent, les journaux rivalisent de titres sur les « Scandales à la Mondaine », la « Belle Katia qui a déclenché la guerre des polices ». Ils glosent sur « La fin du règne de la Rouquine » et rédigent « Le roman de la donneuse Katia ».

Comme le révèle Claude Picant dans les colonnes du quotidien communiste l'*Humanité* le 23 mai 1975, la tenancière fournit « toute une liste d'établissements protégés soit par la Brigade mondaine de Paris, soit par différents services secrets ». Avant d'ajouter : « Elle aurait même donné les tarifs précis des "enveloppes" mensuelles ; telle boîte de nuit bien connue de Montparnasse aurait versé un million d'anciens francs, telle autre, de Saint-Germain-des-Prés, 800 000 anciens francs, etc. » En clair, le milieu a déteint sur la police. À force de fréquenter les indics, certains flics devenus des brebis galeuses ont fini par prendre leurs habitudes, copier leur allure vestimentaire et calquer leurs méthodes. Ce n'est plus le flic qui met le voyou sur le droit chemin, mais bien l'inverse. Dans le quartier de l'Opéra, de vilaines rumeurs affirment que trois filles sur quatre sont placées sous la

protection de la police. Certains commissaires incorruptibles tentent alors de jouer les Saint-Just, parlant même de « liquider les moutons noirs ».

La Mondaine ne va pas survivre à l'énorme scandale déclenché par ce déballage en place publique. Les coups de boutoirs de Katia font vaciller un demi-siècle de légendes. Les superflics mordent la poussière : Michel Poniatowski, ministre de l'Intérieur, décide de débaptiser cette brigade. Son imagerie sépia héritée de Francis Carco, celle des gueules d'amour et de *La Rue des bouches peintes,* est remisée aux oubliettes de l'histoire. De cette opération « mains propres » va naître la nouvelle Brigade des stupéfiants et du proxénétisme.

Mais seuls quelques lampistes paient l'addition, tandis que les vrais ripoux restent en poste. Katia, perverse à souhait, n'a dénoncé que des seconds couteaux, voire des fonctionnaires intègres pour brouiller les cartes et tourner en ridicule ceux qui lui ont résisté. Sous la plume d'Alphonse Boudard, paraîtront ses Mémoires un opus sobrement intitulé *La Rouquine*[2] et qui sera en partie passé au pilon. Katia s'y présente comme une « indic », qui dénonçait les revendeurs de drogue et les proxénètes violents.

Le livre est l'occasion de donner le coup de grâce à certains fonctionnaires méritants, tout en semant la zizanie au siège parisien de la P.J.

Dans un rapport rédigé dès 1973 par la troisième section des Renseignements généraux, un analyste estimait à cent cinquante ou deux cents le nombre des établissements « tolérés » par leurs collègues de la P.J. à Paris. Les RG ne s'attardent pas à l'époque sur les « quelques policiers douteux catalogués par leurs collègues ». Mais, sur le terrain, les boîtes à partouzes animées par d'anciens militants du SAC, comme Dimitri Pétropoulos, dit Taki, restent, selon la note interne, établie par les « grandes oreilles », un « exutoire discret pour le corps diplomatique et la haute société, sources d'information pour divers services de police, ST (Surveillance du territoire), SDECE (Service de documentation extérieure et de contre-espionnage). […] En ce qui concerne les établissements "tolérés" au titre des sources d'information, précise la note des RG, le marché s'avère fort léonin pour la police : 1 % de renseignements supporte un manteau de 99 % de bénéfices pour les proxénètes, support financier qui permet le développement d'une autre criminalité ».

Katia Goldfarb, quant à elle, disparaît un temps de la circulation. Elle risque de traîner sa mauvaise réputation de « donneuse » jusqu'à son dernier souffle. Et les fantômes du passé seront plus nombreux que prévu. Balance

compulsive aux yeux de nombreux détracteurs, elle aurait en effet commencé sa « carrière » quand elle était adolescente. Au moment des camps de la mort et des tortures menées par les gestapistes français de la rue Lauriston.

Dès l'âge de dix-sept ans, Lucienne Goldfarb entre dans la Résistance et devient membre d'un réseau juif ashkénaze du quartier populaire de Belleville. « Elle a commencé à dire qu'elle voulait s'engager dans la Résistance, soutient dans *Libération* Madeleine Meyer, qui l'a connue durant la période noire. Elle cherchait en fait à s'infiltrer. Cette personne a des dizaines de morts sur la conscience, dont mes parents et ma tante », assure en outre cette rescapée de la Gestapo.

En fait, Lucienne est connue dans la rue des Immeubles-Industriels, dans le XI^{e} arrondissement, où la communauté juive est très présente. Son père a été déporté en 1942. Sa mère et son frère sont transférés à Drancy l'année suivante. Cette rouquine un peu ronde et soudain sans parents n'a guère plus de dix-huit ans. Mais sa personnalité et son caractère bien trempé ne laissent guère indifférent son entourage. Elle postule dans un groupe des Francs-tireurs et partisans (FTP-main d'œuvre immigrée). Elle rencontre le chef parisien des jeunes résistants, Henri Krasucki, et sa compagne, Paulette Sliwka. Quelques jours plus tard, le 23 mars 1943, le futur secrétaire général de la CGT et son amie sont interpellés lors d'une grande rafle visant à démanteler sa structure clandestine. Au total, cinquante-sept personnes sont arrêtées. Krasucki et certains de ses partisans sont emmenés au commissariat de Puteaux, commune où est justement établie Lucienne la Rouquine.

Très vite, le résistant communiste la désigne comme une « balance » : il l'aurait vue discuter avec les policiers en charge des interrogatoires. Un autre inspecteur aurait eu l'imprudence d'avouer à Paulette : « C'est une bien belle femme qui vous a donnés. » Quelques jours avant cette rafle, toujours sur la foi de témoignages, des policiers se seraient présentés au domicile de Madeleine Meyer, rue des Immeubles-Industriels, en affirmant que « l'appartement a été dénoncé par Lucienne Goldfarb ». Trois jours après, la porte du domicile est défoncée et une perquisition en règle est menée. Dans le même temps, Lucienne aurait été aperçue dans une voiture en compagnie d'officiers allemands. Goldfarb a toujours plaidé non coupable face à ces accusations. Il n'empêche.

Au lendemain de la guerre, Henri Krasucki dépose plainte contre Lucienne Goldfarb, « la dénonciatrice qui est à l'origine non seulement de mon arrestation mais aussi de celle de mes camarades du groupement qui

m'ont aussi chargé de porter plainte en leur nom et sont morts en déportation en Allemagne[3] ». Pour une raison obscure, cette plainte va rester lettre morte. Pierre Piget, policier de Puteaux retrouvé par *Le Monde* en 1985, confirmera le double jeu de la Rouquine, sans qu'elle soit inquiétée le moins du monde.

Déjà en 1950, deux résistants l'ont formellement reconnue, dans une rue du quartier Sébastopol. Après une empoignade, les protagonistes sont emmenés au poste et Lucienne est aussitôt relâchée après avoir composé un numéro de la préfecture de police de Paris. Pas moins de six résistants déposent une nouvelle plainte contre elle afin que des investigations soient menées sur son passé trouble. Mais la procédure est classée en vaine recherche.

Déjà informatrice de la police parisienne, elle achète son premier hôtel de passe en 1958. Sans que cela ne dérange personne et au mépris de la loi 46-8685, dite Marthe-Richard, du nom de cette prostituée repentie et héroïne qui fit fermer les cent soixante-dix-huit bordels de la capitale dès 1945. Katia la Rouquine était devenue la protégée de la police. Une intouchable dont le passé ne peut rejaillir au risque de brûler cette indicatrice de haute volée. Louant elle-même « ses aptitudes pour la quête de renseignements » et la « filoche », la Rouquine confie plus tard dans son livre brûlot : « Eh bien oui, j'ai choisi la police. C'est vrai que je fus l'auxiliaire des poulets. »

Comme l'a écrit Véronique Willemin dans *La Mondaine*[4], ouvrage d'une incontestable qualité, « Cette belle époque où une certaine Katia dénonçait les juifs, les résistants, les FTP étrangers, le groupe Manouchian dans laquelle, elle, la Rouquine, était parvenue à s'infiltrer… C'est la championne du genre, Katia. "Employée" de 1942 à 1975… la police a décidément plus que de la suite dans les idées… »

De manière tout à fait inattendue, le nom de Katia Goldfarb refit une dernière fois surface à la fin des années quatre-vingt-dix de l'affaire Elf. Elle est alors présentée comme une proche de Roland Dumas. L'ancienne amie du célèbre avocat et ex-président du conseil constitutionnel, Christine Deviers-Joncour, s'est dit même « terrorisée » par cette femme qu'elle jugea « capable de tout[5] ». Capable de tout, surtout d'accomplir un destin exceptionnel. Une icône dans l'univers des balances.

1- James Sarazin, *M… comme Milieu. Besogueux, Artisans, Caïds, Parrains et… les autres. L'annuaire du crime en France*, éd. Alain Moreau, 1977.

2- A. Boudard, *La Rouquine*, Paris, Balland, 1976.

3- Stéphane Courtois, Denis Peschanski, Adam Rayski, *Le Sang de l'étranger*, Fayard, 1945.

4- Véronique Willemin, *Histoire et Archives de la police des mœurs*, 2009.

5- *Libération* du 6 avril 1999.

II
Aujourd'hui : plongée chez les hommes de l'ombre

1.
L'argent, nerf de la guerre : les chasseurs de prime

> *Le fait, pour quiconque ayant connaissance d'un crime dont il est encore possible de prévenir ou de limiter les effets, ou dont les auteurs sont susceptibles de commettre de nouveaux crimes qui pourraient être empêchés, de ne pas en informer les autorités judiciaires ou administratives est puni de trois ans d'emprisonnement et de 45 000 euros d'amende.*
>
> Article 434-1 du Code pénal.

Qu'il se présente sous forme de bourses cousues d'or, de liasses de francs, de dollars ou d'euros, l'argent reste le meilleur carburant de la délation. L'appât du gain délie les langues et encourage les âmes les plus noires – ou, plus rarement, les plus timides – à soulager leur conscience. Aimantés par des arguments sonnants et trébuchants, des générations d'inconnus se sont transformées, le temps d'un ou deux tuyaux providentiellement portés à leur connaissance, en de remarquables indicateurs occasionnels. Officiellement par civisme, dans les faits pour arrondir leur fin de mois. Opportunistes, ces « chasseurs de primes » amateurs et d'un genre inclassable jaillissent de l'ombre pour rafler des récompenses parfois rondelettes. Avant de réclamer le droit à l'oubli. Surfant sur la cupidité d'une partie de la population, l'appareil d'État, de tout temps, en a fait de précieux auxiliaires de police.

Entre 1832 et 1836, le préfet de police de Paris Gisquet systématise les gratifications, au risque de scandaliser les bonnes âmes. Avec ce fonctionnaire pragmatique, la délation devient une industrie bien rodée :

Gisquet fixe lui-même le montant des primes pour tout service rendu à la police, sur proposition du chef de la Sûreté et en puisant dans les fonds spéciaux créés à cet effet par le conseil municipal de Paris. Dans *Mémoires de M. Gisquet, ancien préfet de police, écrits par lui-même*, le haut fonctionnaire ne montre guère de scrupules devant la critique de ses méthodes : « Il y a eu de tous les temps de pareils dénonciateurs, mais autrefois on les traitait fort mal, ce qui avait privé la police de cette grande ressource […] J'ai pensé qu'en les payant bien, on en déciderait beaucoup à préférer un avantage certain aux chances dangereuses d'une entreprise coupable. » Relatée par l'historien Jean-Paul Brunet[1], cette entreprise de corruption généralisée marche au-delà de toutes les espérances, « la police bénéficiant même de l'empressement des malfaiteurs à dénoncer leurs complices » ! Le système trouva quand même ses limites lorsque les honnêtes gens, outrés de voir que l'on puisse rémunérer des truands, s'offusquèrent. La politique dite des « enveloppes policières » disparut pendant des décennies avant de repartir de plus belle au lendemain de la guerre d'Algérie.

Les « années de plomb », émaillées par des vagues d'attentats signés par l'ultragauche internationaliste, ont marqué un grand retour des primes. Dans le collimateur de l'État : l'organisation terroriste Action directe, officiellement dissoute en Conseil des ministres le 18 août 1982. Arrêtés en 1980, puis amnistiés l'année suivante au grand dam des policiers et d'une partie de la classe politique, Jean-Marc Rouillan, Nathalie Ménigon, Georges Cipriani et Joëlle Aubron se sont alors enfoncés dans la clandestinité. Leur dérive sanglante a coûté la vie en janvier 1985 à l'ingénieur général René Audran, directeur des Affaires internationales au ministère de la Défense, puis au P.-D.G. des usines Renault, Georges Besse, en novembre 1986. Le contrôleur général des armées Henri Blandin, en juin 1985, et le vice-président du CNPF Guy Brana, en avril 1986, échappent de peu au jeu de massacre.

La capture du groupe terroriste vire à l'obsession jusqu'au plus haut sommet de l'État. Elle devient l'objectif numéro un du gouvernement qui évoque la traque à chacune des réunions interministérielles consacrées à la sécurité. Las, l'enquête piétine ferme. « À chaque reprise, on demandait s'il y avait du nouveau. Rien, jamais rien. C'était désespérant », confie alors un participant à ces comités[2].

La P.J. se perd en conjectures et pistes fantaisistes tandis que les fameuses « grandes oreilles » des Renseignements généraux sont soudain

frappées de surdité. Professionnels de la clandestinité, les chefs historiques d'AD ont rompu avec la mouvance « autonome » classique des années soixante-dix. « Les services spécialisés ne disposent pas de sources humaines suffisamment fiables et surtout bien placées, révèle en décembre 1985 un patron de l'antiterrorisme.

Robert Pandraud, secrétaire d'État chargé de la Sécurité, réactive les méthodes de la police à l'ancienne pour recruter des indicateurs. Avec une publicité surprenante, cet homme à poigne orchestre une campagne d'affichage promettant une récompense très élevée en contrepartie de renseignements concernant les chefs « historiques » d'Action directe. Leurs photos sont placardées sur les murs de France. Inédit « wanted », façon western, qui a fait ses preuves puisque André Olivier a été interpellé le 28 mars 1986 après avoir été « donné » par deux de ses proches moyennant 100 000 francs. Le 21 février 1987, à la nuit tombée, le couple Rouillan-Ménigon, *alias* Robert et Nadine pour leur entourage, et leurs lieutenants Aubron et Cipriani sont à leur tour débusqués par les policiers du RAID du commissaire Ange Mancini dans une ferme enneigée à Vitry-aux-Loges, non loin d'Orléans (Loiret). Outre un arsenal, des lettres de revendications, un pactole en devises françaises et étrangères venant de braquages, les policiers retrouvent sur place des indices accablants, dont un morceau de la serviette en cuir du patron de la Régie Renault que Nathalie Ménigon donnait à ronger aux six hamsters qu'elle élevait aux côtés de cinq chats, deux chèvres et d'une trentaine de canards.

Qui a balancé les clandestins ? Un repenti familier de Rouillan ayant été retourné par les Renseignements généraux ? Des voisins du bourg solognot ayant eu des soupçons et alléchés par le pactole ? La question, longtemps sur toutes les lèvres, reste sans réponse. Conformément à ses promesses de confidentialité, le ministère de l'Intérieur affirmera qu'une prime de un million de francs a été versée en toute discrétion et en plusieurs fois à deux mystérieux auxiliaires de justice.

L'appel à la délation fait grincer des dents jusque sur le banc de la majorité et la Place Beauvau a le triomphe modeste. Mais en coulisse, on sable le champagne. « Un million de francs versé devant témoin et contre un reçu, la somme est conséquente, concède Robert Pandraud. Mais combien d'heures de travail de fonctionnaires nous a-t-elle épargnées ? »

Depuis ce coup de filet historique, si les appels à témoins sont courants dans les enquêtes criminelles, rares sont aujourd'hui ceux qui

s'accompagnent d'une gratification financière. La seule prime officiellement proposée dans le cadre légal d'une enquête remonte à décembre 2007, soit vingt ans après la chute du clan d'Action directe. Les circonstances sont, il est vrai, exceptionnelles : après la mort accidentelle de deux jeunes circulant sur une mini-moto à Villiers-le-Bel (Val-d'Oise), quatre-vingt-dix policiers sont blessés, certains ayant essuyé des tirs de fusils de chasse, lors de trois soirs de violentes échauffourées. Les syndicats montent au créneau contre les « tentatives d'assassinat » ayant visé leurs collègues. La Brigade criminelle est saisie. L'institution est touchée dans sa chair, piquée au vif. À la surprise générale, une offre de récompense est promise à qui voudra bien briser l'*omerta* protégeant les tireurs embusqués. Deux mille tracts sont distribués par la police dans les boîtes aux lettres : « Si vous disposez de renseignements, merci d'appeler le numéro vert de la brigade criminelle au 0 800***. L'appel est gratuit et votre anonymat sera respecté. » Le document laissait miroiter une rémunération de « plusieurs milliers d'euros » contre des dénonciations potentielles. Bingo ! Pas moins d'une centaine d'indicateurs anonymes ont appelé le Quai des Orfèvres, offrant une dizaine des pistes sérieuses dès le lendemain.

L'initiative, n'a pas été du goût de tous, de nombreux magistrats doutant de son efficacité. En tout cas, elle a eu le mérite de poser les termes d'un débat mettant en évidence le clivage gauche/droite. Celui opposant la sacro-sainte liberté individuelle à une certaine éthique de l'ordre public. Ainsi, la sénatrice communiste de Seine-Saint-Denis, Éliane Assassi, n'a pas hésité à critiquer « cette démarche, qui met en avant l'argent, bafoue nos principes républicains les plus sacrés » et « risque de mettre de l'huile sur le feu à peine éteint » : « Au-delà des questions éthiques évidentes posées par cette prime à la délation, cette démarche montre clairement les limites de la politique menée depuis 2002 par le gouvernement, tant sur le plan économique et social que sur celui de la sécurité[3]. »

Débouchant sur une opération de police largement médiatisée – trop diront certains – permettant de confondre plusieurs suspects le 18 février 2008, l'appel à témoins fut au contraire défendu par nombre d'élus UMP appelant à une systématisation de cette pratique. « Je propose le recours à des appels à témoins, gratifiés par des récompenses allant jusqu'à 15 000 euros, afin de retrouver les auteurs d'agressions contre les policiers, se hasarde même le maire UMP du Raincy, Éric Raoult. Cet argent peut servir à payer le déménagement d'une famille qui a osé parler. Il ne s'agit pas de banaliser la

délation pour une mobylette. La loi du silence doit être combattue par des moyens exceptionnels[4]. » Mais l'expérience s'est arrêtée là. L'offre faite aux habitants de Villiers-le-Bel n'a depuis jamais été réitérée, en tout cas officiellement, par les forces de l'ordre. D'abord parce que plusieurs témoins clés ont refusé d'être réentendus sur procès-verbal ou confrontés aux tireurs présumés. Ensuite, parce que l'appel des pouvoirs publics à la délation et aux balances rappelle trop les heures noires de la France pour que policiers et gendarmes y aient recours.

Si l'État dîne en compagnie du diable avec une longue cuillère, c'est une autre musique dès lors que l'offre de primes émane d'un particulier ou d'un organisme privé. La délation, d'emblée, prend un tour nouveau. Elle endosse presque une allure de respectabilité. Un petit air de civisme. La population n'est plus tourmentée par ce choix cornélien de « balancer » ou non aux forces de l'ordre. Au contraire, elle est confrontée aux propositions plus directes et déchirantes de familles en détresse, ou encore de compagnies privées qui recherchent un voleur. Dans ce registre bien particulier, les primes offertes à des « indics » de circonstance sont florès. Ainsi, en janvier 2008, ulcéré par une série d'agressions sauvages à domicile, dans l'Oise, ayant notamment fait pour victime son frère André, le président des forains Marcel Campion fait miroiter une récompense de 50 000 euros à qui orientera la police sur la trace des coupables. Il assure même avoir remis la somme à un mystérieux informateur.

En décembre de la même année, les parents d'Ophélie Bretnacher promettent deux millions de florins (7 700 euros environ) pour « toute information sérieuse » susceptible de faire avancer l'enquête sur la disparition de leur fille survenue le 4 décembre à Budapest, en Hongrie. Le corps sans vie de la victime, âgée de vingt-deux ans seulement, est repêché dans le Danube en février 2009, sans que la famille porte le moindre crédit à la thèse du suicide. Au même moment, une récompense de 89 000 euros est offerte par les parents d'Hugues de la Plaza, ingénieur français de trente-neuf ans assassiné en juin 2009 à San Francisco, en contrepartie de « tout témoignage déterminant ».

Plus récemment, en février 2010, le père d'Antony Hawat, vingt ans, retrouvé le mois précédent égorgé et lardé de coups de couteaux dans un studio au nord de Roissy-en-France (Val-d'Oise), a fait savoir qu'il réservait 30 000 euros de prime « à la personne qui informera les autorités sur l'identité des assassins ». Soucieux d'obtenir des « réponses très précises et

au plus vite », cet infatigable père de famille avait même inventé un système régressif, la prime diminuant de 1 000 euros par jour, pour que les langues se délient au plus vite. Dans un tout autre registre, le maire UMP de Charvieu-Chavagneux (Isère) avait décidé de proposer une curieuse « gratification » d'au « moins 1 524,49 euros » [*sic*] à quiconque permettra de retrouver les pyromanes qui avaient incendié aux cocktails Molotov le musée international de la Police et de la Gendarmerie installé sur sa commune. Dans un entretien au *Figaro*, l'édile expliquait : « Je fais cela pour aider la justice. Souvent, les gens ont peur de parler par crainte des représailles. Moi je garantis l'anonymat et les noms des personnes qui nous contacteront seront gardés dans un coffre, en banque. Je remettrai l'argent en liquide au citoyen qui nous aura permis d'identifier les auteurs de ces actes[5]. » Quand on lui parlait de délation, le maire UMP voyait rouge : « Il est scandaleux de donner mauvaise conscience aux gens qui veulent faire leur devoir de citoyen et aider à appliquer la loi républicaine », s'insurgeait alors le maire considérant avec bons sens que la somme puisée dans les fonds de la ville constituait une « sorte de placement car si les gens qui détruisent les biens publics ne sont pas arrêtés, je paierai pour réparer les dégradations… ».

À son tour, Adrien Zeller avait même envisagé en août 2004, quand il était président (UMP) du conseil régional d'Alsace, de verser une prime de 15 000 à 18 000 euros à la population afin qu'elle aide la police à retrouver des profanateurs de cimetières musulmans et juifs. La proposition, qui réveilla la polémique opposant les pourfendeurs de la « prime à la délation » et les chantres de « l'encouragement au civisme », se heurta à un point de droit : si un particulier peut proposer une prime pour tout type d'affaire, l'État ne peut faire appel à un indic que pour les dossiers de grande criminalité. Ce qui n'est pas le cas des profanations et des violations de sépultures, considérées comme de simples délits. L'offre de primes en Alsace, l'eût-on seulement fait miroiter, eut pour effet d'aiguillonner les enquêteurs et de dissuader un temps les vandales de repasser à l'acte.

En droit, ce type de démarche est tout à fait légal. Aucun texte de loi ne s'oppose à ce qu'un particulier récompense un témoin dans une affaire. Mais, en pratique, les magistrats n'apprécient guère que des profanes se mêlent à leurs investigations. Surtout si ces derniers brandissent des sommes d'argent générant un déluge de témoignages fantaisistes et intéressés pouvant obstruer le bon déroulement de l'enquête.

Jouant sur la fibre sensible du public, qui s'identifie aux familles éplorées quand celles-ci sont terrassées par une tragédie, ce type d'appel à la délation n'est pas une particularité française. Sans s'appesantir sur les États-Unis où les US Marshall sont une institution, où dix mille chasseurs de primes recensés quadrillent le pays, où l'on verse 50 dollars de récompense pour livrer le nom d'un voleur d'I-pod et 400 dollars pour l'identité d'un voisin « cannabiculteur », la vogue du « Wanted » est planétaire. Il suffit de se rappeler que 1,7 million d'euros avaient été offerts par les tabloïds anglais pour retrouver Holy et Jessica, fillettes de dix ans enlevées et assassinées. Et qu'une récompense de 1,5 million de livres fut proposée par cette même presse populaire en échange d'informations pour retrouver la trace de la petite Madie, quatre ans, disparue à Praia da Luz, petit village d'Algarve au Portugal le 3 mai 2007.

En Allemagne, les limites ont encore été repoussées : une émission télévisée, *Aktenzeichen XY ungelöst* (Dossier XY non résolu), diffusée sur la chaîne publique allemande ZDF depuis quarante ans, appelle des millions d'inconditionnels à résoudre des énigmes criminelles. Derrière le petit écran et en créant une extraordinaire dénonciation de masse. Après une brève reconstitution des faits, un responsable de la police expose ses difficultés et fournit un numéro de téléphone aux informateurs potentiels. Tout indice exploitable est tarifé à 5 000 euros. À l'occasion de la 400^{e} émission de téléréalité, pourfendue par l'écrivain Heinrich Böll, le présentateur Rudi Cerne révélait en mai 2007 sur Ecrans.fr que sur « 3 750 cas, dont 555 meurtres, déjà présentés au grand public, 42 % ont pu être élucidés grâce à des indices fournis par nos téléspectateurs ».

En France, les primes peuvent littéralement s'envoler vers de vertigineux sommets dans les grandes affaires de cambriolages : au lendemain du « casse du siècle » chez le joaillier des stars Harry Winston en juin 2009 sur la prestigieuse avenue Montaigne à Paris, pour un butin historique estimé à 85 millions d'euros, John Shaw, célèbre expert en sinistres du cabinet SW Associates à Paris, avait proposé par voie de presse une gratification d'un million de dollars. Une somme qui a fait réfléchir dans le milieu, au point qu'un gros receleur a fini par jouer l'indic en désignant une équipe de braqueurs de l'Est qui venait soi-disant de signer un hold-up. « Malheureusement pour cet informateur, le million qu'il rêvait de toucher avant de disparaître au soleil ne lui a jamais été versé : le fantomatique lot dont il parlait n'avait rien à voir avec la collection dérobée avenue

Montaigne[6]… », confie un policier. Des dizaines de témoins fantaisistes, et autant d'escrocs, se sont manifestées pour tenter de décrocher le pactole qu'on leur faisait miroiter.

La petite histoire établira que c'est en fait un « tuyau » de l'Office central de lutte contre la délinquance itinérante qui a mis la Brigade de répression du banditisme sur la piste de quatre gros voyous de Seine-Saint-Denis. Et que la majeure partie du fabuleux trésor, dont certaines petites pépites de la joaillerie d'art et des diamants fabuleux difficiles à écouler, a été récupérée en perquisition.

Certains joyaux volés sont tellement uniques que les limiers de la lutte contre le banditisme n'hésitent pas à comparer ce genre d'affaire à l'enlèvement d'une vedette de cinéma. Et ce qui est vrai pour les bijoux l'est tout autant, sinon plus, pour les œuvres d'art. Une récompense record de cinq millions de dollars a ainsi été proposée à tout indicateur mettant la police de Boston sur les traces d'un Vermeer, de cinq Degas, d'un Manet et de trois Rembrandt « kidnappés » par de faux policiers au Isabella Stewart Gardner Museum un certain dimanche 18 mars 1980. Plus récemment, en 1999, 5,3 millions d'euros de prime avaient été annoncés pour délier les langues après l'énigmatique disparition, sur le yacht de 75 mètres *Coral Island* appartenant au Saoudien Al-Sheik Modhassan amarré à Antibes, d'un des fameux portraits de Dora Maar peints par Picasso.

Si les primes annoncées motivent les informateurs anonymes, il est des histoires auxquelles aucune somme, même colossale, ne pourra susciter l'envie de collaborer. Ainsi, personne n'a jamais osé livrer le moindre début de témoignage concernant une superbe *Nativité avec saint Laurent et saint François* de Caravage, dont le vol, pourtant, remonte à 1969 dans une église franciscaine de Palerme. Il faut préciser que le chef d'œuvre serait, selon la rumeur, entre les mains de la mafia qui l'aurait subtilisé pour fêter l'avènement d'un parrain sicilien. Devenu florissant avec le rebond du marché de l'art, le trafic, frisant les cinq milliards de dollars, serait érigé au troisième rang mondial derrière celui des armes et des stupéfiants. Plusieurs fois par mois, Interpol diffuse à travers le monde des affiches où sont placardés en quadrichromie des huiles sur toile, bas-reliefs, sculptures et autres fresques des plus précieuses. Avec cette même mention : chef-d'œuvre « Most Wanted ». Sollicités sur tous les fronts, à l'affût de la moindre histoire potentiellement juteuse, les chasseurs de primes ont pris leur envol. L'attrait du gain, valeur dominante, est devenu leur meilleur carburant.

1- *Op. cit*, p. 36.

2- *Libération* le 23 février 1987.

3- *Libération*, 6 décembre 2007.

4- *L'Express*, 1er mars 2007.

5- *Le Figaro*, le 31 octobre 2002.

6- Entretien avec l'auteur.

2.
Les viviers : qui sont les indics ?

Mais surtout, il y avait les indics. La valeur d'un flic se mesurait à ses sources de renseignements. En dehors des toxicomanes, des putains, des psychopathes, des prisonniers libérés, il y avait les indics secrets. C'étaient eux qui avaient les bons tuyaux.

Louis Malley,
L'Indic.

Les indics, ce sont peut-être les voyous qui en parlent le mieux. Les ruffians de haut vol, ou ceux qui peuvent se targuer d'avoir connu les grandes heures du banditisme français avant de se « ranger des voitures ». Car nombre de caïds ont été balancés par des « donneuses » qui les ont marqués dans leur chair. Dans leur jargon, chaque info donnée aux « condés » peut se transformer en nombre d'années passées derrière les barreaux, dans une quelconque « ratière » de l'administration pénitentiaire à l'ombre de laquelle le prisonnier rumine sa vengeance et cherche le coupable de son infortune. Beaucoup de truands, vieux chevaux de retour blanchis par la poudre ou toujours dans le circuit, rechignent à aborder ce thème « douloureux ». D'autres ne l'évoquent que du bout des lèvres, mais avec des accents et des silences qui en disent long. C'est le cas de Jean-Claude Kella, ancien de la *French Connection*. Surnommé « le Diable » ou « Yeux bleus » par ses pairs, cette figure du banditisme français qui fut une tête de pont du milieu marseillais aux États-Unis, est aujourd'hui reconvertie dans des activités légales. Mais cela ne l'empêche pas d'avoir une mémoire très précise, dès lors qu'il s'agit du problème des indics. Celui qui figure sur la longue liste des malfrats et des trafiquants trahis notamment par un de ses anciens

compagnons de route, François Scapula, a purgé plus de vingt ans de prison, dont quinze dans les pires pénitenciers américains. De quoi réfléchir et ruminer longuement la question. Personne, ici, ne parle de vengeance. Au départ, l'analyse que le « Diable » fait du délateur est un rien brutale, sèche comme un claquement de calibre .11,43 mm : « Avant, pour qualifier ce genre de gars, le milieu disait "enculé". Mais aujourd'hui, ce mot ne veut plus rien dire. Alors, on a gardé l'image de balance. »

Pour Kella comme pour tous ses congénères, balancer est l'un des pires crimes qui se fasse dans le milieu. « On vit cela comme si quelqu'un venait de tuer votre propre fille… poursuit-il le regard brillant. En général, les "indics" réfléchissent à deux fois avant de parler car ils savent que, si cela se sait et s'ils sont balancés à leur tour, leur tête est mise à prix. Leur nom court dans toute la France et personne ne veut plus monter sur un coup avec eux[1]. » Trop risqué, et le butin est plus difficile à écouler à un bon prix quand il émane d'un « voyou ripoux ». En clair, l'indic qui se fait « brûler » par ses pairs ne fait plus d'affaires, court à la ruine et, pis, se coupe du « bizness » et de ses précieuses sources d'information. Voué aux gémonies, il est démonétisé par la police vite lasse de n'en tirer que de vagues ragots. « Sa vie peut devenir un enfer, prophétise Jean-Claude le Diable, car il ne peut plus garder ses habitudes, ni même revoir ses parents sans risquer de se faire descendre, même vingt ans après. Pour ces gens-là, le pardon n'existe pas : à un moment ou à un autre, ils se font couper en morceaux, qui sont ensuite donnés à manger aux chiens[2]. » Certains indics osent cependant refaire surface à leurs risques et périls, notamment en étant passé entre les mains d'un chirurgien esthétique, comme le dénommé « Berdin ».

D'une manière habituelle, nombre de voyous considèrent que le règne de l'*omerta* – l'antithèse de la balance et le cauchemar des policiers en mal de tuyaux sur une enquête – s'est fissuré depuis des années. « Il y avait moins de balances dans le temps car il y avait très peu de grosses équipes dans le banditisme français et tout le monde se connaissait, confie Jean-Claude Kella[3]. Maintenant, des inconnus déboulent pour monter sur des affaires, tout le monde s'associe avec tout le monde pour l'appât du gain. Le voyou moderne fait moins attention avec qui il fraie, c'est pour cela que le milieu court à sa perte. Il est prêt à tuer quelqu'un pour un différend sur un *deal*, plus pour des histoires de balance. »

Aux yeux d'un truand, l'indic est avant tout un faible, un compulsif qui dénonce. « Tu ne deviens pas une balance, tu l'es par nature ou non, assène

Jean-Claude Kella. À l'époque où j'ai fait mes gammes dans le milieu, les condés nous cognaient dessus à coups de bottins et donnaient de grandes gifles aux gars qui avaient été interpellés sur un casse pour qu'ils essaient de donner le nom de leurs complices ou de la cache du butin. Mais personne ne desserrait la mâchoire. Aujourd'hui, les flics frappent pour que les voyous arrêtent de parler. Le milieu a changé, il est parti un peu à la dérive[4]. »

L'important, jure-t-on dans le mitan la main sur le cœur, c'est de savoir avec qui se font les affaires. « Tu choisis tes amis car tu mets ta vie entre leurs mains, avait confié en substance un soir de garde à vue Francis Vanverberghe, dit le Belge, dans les locaux de la police judiciaire. Inutile de se faire donner sur un "coup" pour prendre vingt ans, alors que le traître reste souvent dehors à prospérer sur la bête. » Cette prudence, conforme à la sagesse proverbiale du personnage qui a toujours su éviter les fuites, n'est cependant pas un sauf-conduit. Car lui aussi est balancé par Scapula dans une affaire de stupéfiants pour laquelle il décroche un non-lieu en 1998. Et, le 22 septembre 2000, en début d'après-midi, il finit fauché par neuf balles de gros calibre – dont deux dans la tête – tirées alors qu'il faisait son traditionnel tiercé à *l'Artois-Club*, dans le quartier des Champs-Élysées. Le « grand » Francis a été trahi une fois de trop.

Pour ne jamais avoir à sentir le souffle pestilentiel de l'indic, les voyous ont édicté quelques règles de bon sens. Comme notamment « ne jamais discuter devant un taulier de bistrot », ou « ne jamais parler *bizness* avec les putes et les camés ». Les indics s'épanouissent à fleur de bitume, ils viennent de la rue. Par ailleurs, se « méfier des mecs légers avec leur femme car il finit toujours par être cafté quand il est surpris au bras d'une rivale ». Enfin et surtout, « éviter les individus trop fragiles », c'est-à-dire qui ont peur. Peur pour leur intégrité physique, peur de perdre la vie, peur pour leur famille, leur pavillon ou leur condition de vie. Et, bien sûr, peur de retourner en prison. Car c'est sur cette corde très sensible que la police joue sa partition pour obtenir une collaboration.

La peur du « placard » chez les vieux malfrats est en effet considérée par les connaisseurs du milieu comme l'un des meilleurs ressorts pour obtenir de précieux tuyaux et tisser le fil reliant le policer à son indic. Avec un sens de la formule un rien gouailleur qui a fait les délices des romanciers noirs et des dialoguistes les plus truculents, les briscards de la P.J. affectionnent les adages. L'un d'eux veut que le « beau voyou ait plus de chances de finir

derrière les barreaux ou le nez dans le caniveau, que d'atteindre l'âge heureux de la retraite ».

Vers quarante-cinq ou cinquante ans, les malfaiteurs, même les plus endurcis, redoutent de retomber dans les griffes de la police. Au cours de leur carrière criminelle, nombre d'entre eux ont déjà trébuché dans les filets des forces de l'ordre et purgé quinze à vingt ans derrière les barreaux. « Passé un certain âge, les chevaux de retour n'ont plus la moelle de s'appuyer une nouvelle fois des années de placard, confie un officier spécialisé dans la lutte contre les stupéfiants. Ils connaissent les conditions de la vie pénitentiaire sur le bout des doigts et savent que cela va devenir de plus en plus dur pour eux. Les jeunes caïds se taillent la part du lion et, pour les anciens, quelle que soit la splendeur des faits d'armes passés, le pain devient noir[5]… »

La trajectoire de Serge[6], vieille gloire des gangs de la banlieue nord, en est l'espèce édifiante. Archétype du voyou qui a versé dès l'âge de quatorze ans dans la délinquance par des vols de voitures et des cambriolages, ce dur à cuire au regard gris acier, surnommé « Gueule d'ange » en raison de ses traits poupons, prend vite du galon dans le milieu. Acharné du hold-up de banques, proxénète exerçant ses talents dans la capitale, il réinvestit une part de son « patrimoine » dans de juteuses filières de drogue. La diversification de trop pour ce multicarte de la voyoucratie hexagonale. Confondu et mis en examen dans divers dossiers de trafics internationaux, il purge au total une vingtaine d'années de prison entrecoupées de remises en liberté. Celui qui a brassé tant de millions avant de faire des investissements douteux dans des bars malfamés voit son étoile pâlir. Il mène une dispendieuse vie de java et se fait « rincer » par les honoraires de ses avocats, ces « bavards » que les gangsters haïssent tant. « Il avait bouffé la grenouille », résume un commissaire parisien. C'est un homme usé qui se fait interpeller une dixième fois, en 1995, sur le boulevard Barbès, pour une « petite » affaire de haschisch. À peine dix kilos dans le coffre de sa voiture.

En garde à vue, ce taiseux, qui a autant d'affection pour la police qu'une chauve-souris pour une lampe torche, se laisse amadouer. Il accepte de collaborer si on lui épargne un trop long séjour dans la « ratière ». Mais, comme souvent, il veut que l'honneur soit sauf, et demande à son officier traitant de lui « faire une ultime procédure pour cette affaire » afin que personne – en particulier le milieu – ne puisse émettre le moindre doute sur sa « moralité criminelle ».

Déféré donc, et envoyé en prison, Serge purge six mois de préventive avant de ressortir à condition de pointer toutes les semaines à la rue Ferrus, comme l'a exigé le juge d'application des peines. Ayant repris ses activités dans des proportions tolérables, Serge se met à balancer des affaires de braquages, de recels, et fournit une masse de renseignements sur des trafics de drogue. « Des coups pouvant aller jusqu'à cent kilos de cocaïne », siffle un chef de groupe. L'administration, en présence d'un commissaire chef de service, lui donne une enveloppe rebondie. À l'intérieur, parfois une prime ridicule de 10 000 francs, versée en espèces et contre un reçu en bonne et due forme. « Je lui ai conseillé de prendre la somme sans faire d'histoire, poursuit le policier. Il a joué le jeu en ne lui jetant pas l'argent au visage. Ce qu'il voulait avant toute chose : ne plus être hébergé par la pénitentiaire. N'ayant, comme beaucoup de ses congénères, jamais travaillé ne serait-ce qu'une minute, il ne connaissait rien d'autre que le *bizness*. »

Alors Serge s'était remis au turbin, mais en profitant d'un parapluie policier lui garantissant une certaine quiétude. Il est mort d'une crise cardiaque après dix ans de bons et loyaux services. Seuls quelques membres de sa famille étaient aux obsèques. Et un flic. Son officier traitant, qui suivait la cérémonie au loin. Cette fois, c'était lui qui était dans l'ombre.

S'il existe plusieurs filières de recrutement des indics, celle de la garde à vue a longtemps été une des plus efficaces et des plus utilisées par les agents traitants. Pendant quarante-huit ou quatre-vingt-seize heures de huis clos dans un commissariat, à peine perturbé par une réforme imposant la présence d'un avocat, le suspect se drape d'abord dans un mutisme de circonstance, s'enferre parfois dans des explications fantaisistes et des mensonges abracadabrants. Il se débat et se retrouve en situation de faiblesse. À l'instar de la chair qui s'attendrit sous la lame du boucher, la résistance des durs à cuire s'émousse au fil du temps. Vient l'heure du dialogue, de la connivence, et des confidences. « Dans 90 % des cas, même pour les plus endurcis, les gars acceptent une chance de collaborer en espérant obtenir un allégement de peine[7] », explique un patron de la lutte contre le banditisme. En général, l'indic ne donne pas une affaire clef en main. Il ne livre que très rarement la composition d'un gang ou d'une organisation criminelle dans son ensemble. Parce qu'il croit ainsi conserver son amour-propre et, dans une plus large mesure, il ignore en général le détail des *bizness* qu'il évoque. « En fait, il ne donne qu'une clef pour élucider une affaire. Il n'y a guère que le cinéma pour croire qu'un type s'allonge pendant des heures avec force détails

en mangeant des sandwiches et buvant des bières avec deux collègues en bras de chemise, rigole un commissaire ayant vécu les riches heures du 36, quai des Orfèvres. S'il est intermédiaire dans un réseau de came, d'armes, ou de filles, il donnera juste le nom du cerveau. S'il est bien introduit dans le mitan, il pourra désigner un assassin dans un dossier sur lequel on piétinait depuis des mois ; cela n'ira jamais plus loin. » « Beaucoup d'informateurs sont recrutés en procédure, concède un de ses collègues. En garde à vue, nous tendons la perche à nos "clients" en leur faisant miroiter une "assurance-vie" à la sortie de prison. » À savoir la promesse de leur laisser une certaine tranquillité, la perspective de « prospérer » à sa sortie grâce à un *bizness*. « Au départ, nous nous faisons envoyer sur les roses, concède un policier. Puis l'idée fait gentiment son chemin. Nous laissons un numéro de téléphone, et il arrive qu'on reçoive un coup de fil deux ans après[8]. »

Si le voyou est retors jusqu'au bout d'une garde à vue et de l'instruction, les policiers, alors, déplorent qu'ils n'aient « même pas donné l'heure ». Il n'empêche : l'insoumis sera périodiquement extrait du fin fond de sa cellule pour recevoir la visite des policiers. « À l'ombre d'un cachot, même le plus beau voyou ne brille plus : c'est un mec plein de grisaille, un numéro d'écrou qui compte les jours[9]. » La promesse de visites plus rapprochées d'enfants et de conjoints, l'engagement d'une amélioration des conditions carcérales, voire une sortie anticipée peuvent délier les langues les plus engourdies par des mois de solitude et d'isolement.

S'il regimbe, l'informateur potentiel pourra encore s'attendre à voir des policiers lui souhaiter bonne chance le jour de sa libération aux grilles de la prison. Ou croiser « fortuitement » un officier spécialisé lorsqu'il « pointera » dans une brigade de gendarmerie ou dans un hôtel de police, si les conditions de sa remise en liberté sous contrôle judiciaire l'exigent. Bref, ne pas collaborer peut vite virer au cauchemar. Telle est la dure loi du milieu.

Vengeance et trahison sont aussi deux moteurs de dénonciation. « Chercher la femme » : l'adage est aussi connu. Battues, trompées, violées, nombre d'épouses et de compagnes se sont débarrassées à bon compte de leur ruffian de mari en appelant la police pour lui dire que 100 grammes d'héroïne étaient cachés dans le placard à chaussures, ou révéler leur compromission dans une affaire retentissante.

Contrairement aux idées reçues, les gangsters ne balancent que rarement pour éliminer un concurrent et obtenir un hypothétique monopole. Plus

sûrement, ils peuvent soulager leur conscience s'ils n'arrivent plus à rembourser une dette ou si leur famille est menacée.

Dernier vivier, et pas le moindre, dans lequel puisent sans relâche les chercheurs de sources : celui des dealers de cités. Profitant de leur contact au bled, une partie de la deuxième, puis de la troisième génération d'immigrés, a vite compris le marché juteux que représentait le trafic de cannabis. Rappelons qu'en France, selon les dernières statistiques, la demande de haschisch a explosé, avec une demande estimée à plus de 220 tonnes par an. À raison de cinq millions d'euros la tonne revendue au détail, la mariée est trop belle pour repousser ses assauts. Une pépinière de trafiquants a vite prospéré sur le terreau des banlieues. Aujourd'hui, des familles entières vivent de ce commerce illicite. Le hasch devient la respiration, le principal moteur des quartiers laissés à l'abandon. « L'esprit commerçant qui souffle au pied des tours HLM a pris des formes peu communes, note-t-on à l'état-major de la P.J. Une génération de malfaiteurs à la petite semaine a vu le jour. Escrocs, receleurs et petits revendeurs de shit, mais aussi de cocaïne ou d'héroïne forment une communauté où la trahison est permanente. Les collègues de terrain y ont vu une immense opportunité. Ils se sont engouffrés dans la brèche[10]. »

La trajectoire de Fayçal[11] résume celle de dizaines d'autres voyous de cités. À vingt-six ans, ce jeune de Clichy-sous-Bois est déjà une valeur sûre dans sa cité. Déjà fiché pour infractions à la législation sur les stupéfiants, vols avec violences et recel, il a monté de gros coups d'arrivage de résine de cannabis, notamment par *go fast* depuis l'Espagne. Derrière ses faux airs de Laurent Voulzy, ce Français qui ne connaît du bled que les histoires rapportées par des grands-parents n'a jamais travaillé. Intermittent des études, ayant quitté les salles de classes à seize ans, il ne vit que pour la flambe et le *bizness*. Les émeutes de 2005 ? « À ses yeux, un truc de bouffons, mauvais pour le deal avec tous les flics qui quadrillaient les quartiers et faisaient fuir les clients[12]… Conscience politique : zéro ; conscience de classe : zéro pointé », résume un capitaine.

La roue tourne et s'arrête sur un mauvais chiffre un soir d'automne 2007, quand un différend l'oppose à une bande rivale plus puissante que lui. Motif du contentieux ? Obscur, comme toujours. « Soit il avait perdu de l'argent confié, soit il l'avait mal investi, soit il avait piqué carrément de la marchandise entreposée chez lui. Bref, les affaires sentaient plutôt le roussi[13] », explique l'officier. « Mis à l'amende », Fayçal n'avait pas la

capacité de faire face à la bande qui devenait menaçante. Et « il sait que l'on peut prendre une rafale pour quelques kilogrammes de shit ». « Il est venu nous voir à reculons, avec des gros problèmes de conscience. Nous savons tous que ces gars-là travaillent avec nous par nécessité, cela nous suffit d'ailleurs[14] », explique le policier.

Au bout de trois mois, la vocation peut finir par venir. Finalement, policiers et « tontons » parlent souvent le même langage. Ils ont les mêmes intérêts pour les affaires, la structuration des gangs, la guerre des chefs, le prix du gramme, les difficultés d'approvisionnement, les nouvelles filières ou les produits émergents. À en croire ce fonctionnaire, leur rapport deviendrait presque celui de deux gosses qui échangent des images de football Panini dans la cour de récré. Camaraderie mise à part, et encore. « Petit à petit, les collègues proposent des solutions, confie un policier. Les collègues peuvent rendre des services[15]… »

L'arme absolue ? Faire miroiter des facilités administratives à ceux qui acceptent de collaborer. Et ces derniers sont légion, notamment en région parisienne. « Nous pouvons délivrer un récépissé d'un titre de séjour temporaire et renouvelable à un informateur tant qu'il continue à nous fournir des tuyaux[16] », précise un policier. Un visa pour la grand-mère ou une carte de travail peut aussi aider à entretenir les bonnes relations.

Mais le système comporte des limites. Ainsi, les policiers débusquent parfois des tontons véreux qui facturent à leurs comparses des interventions auprès de la police. Soit pour obtenir une faveur, soit pour décrocher quelqu'un en garde à vue. C'est le cas de patrons des bars plus ou moins borgnes, nichés dans des quartiers parisiens comme Belleville ou la Goutte d'Or, tenus par la police qui brandit le spectre de descentes à répétition pour tapages nocturnes. À force de travailler avec la police, ces auxiliaires zélés donnent par osmose l'impression fâcheuse et usurpée qu'ils ont leurs entrées dans la grande maison. Au point de s'ériger en juges de paix, auprès desquels des demi-sels se pressent, demandant audience en cas de souci.

« Nous pouvons aussi fermer les yeux sur une partie des activités de notre indic, lui offrir une espèce d'assurance-vie à partir du moment où ce qu'il nous ramène est largement plus important que ce qu'il trafique », rappelle un officier traitant. On devient ses tuteurs. On a la connaissance technique de l'enquête. Il n'est pas rare que des collègues conseillent leurs indics sur l'usage du téléphone mobile, de ne pas venir aux rendez-vous avec toujours la même voiture. » En deux mots, ils les mettent en garde sur un certain

nombre d'imprudences. « L'indic comprend que l'on fait attention à lui, que l'on ne veut pas faire les affaires à tout prix. Il nous en est reconnaissant et nous, on le conserve avec ses futurs tuyaux[17]. »

Évidemment, nombre de policiers ou de gendarmes, étreints par des problèmes métaphysiques, se disent révulsés par ce qu'ils considèrent être des passe-droits inacceptables. Mais on ne travaille pas toujours dans la police avec des gants blancs. L'histoire, d'ailleurs, ne date pas d'hier. Ernest d'Hauterive, dans *Mouchards et Policiers*[18], consacre un chapitre éloquent intitulé « Comment se recrutait un agent secret », au début du XIX^e^ siècle : « Une foule étrange se presse dans les rues de Paris. En grand nombre et en même temps, affluèrent, du dedans ou du dehors, toutes les épaves, anciens chouans amnistiés ou non, émigrés rayés ou encore inscrits sur la liste, gens de tous les partis et de toutes les classes désireux de revoir leur patrie. Il s'y joignait des bandes de faméliques, victimes des proscriptions antérieures, désormais sans métier, ex-nobles ou gens du peuple, réfractaires ou déserteurs, chevaliers d'industrie ou aventuriers, anciens terroristes ou victimes échappées à la Terreur, quelques-uns mal rassurés ou craignant encore pour leur tête, que pendant des années ils avaient senties si peu solides sur leurs épaules, presque tous mourant de faim et espérant trouver, grâce au luxe renaissant de la capitale, le morceau de pain dont ils étaient privés depuis longtemps. C'est dans ce milieu que la police recrutait une grande partie de son personnel secret[19]. » Et c'est dans ce fatras, où se bouscule encore la masse des parias et des petits aventuriers, que piochent les officiers pour garantir en partie la réussite de leurs enquêtes.

1- Entretien avec l'auteur, 2010.

2- *Ibid*.

3- *Ibid*.

4- Entretien avec l'auteur, 2010.

5- Entretien avec l'auteur, février 2010.

6- Le prénom a été modifié.

7- Entretien avec l'auteur, février 2010.

8- Entretien avec l'auteur, avril 2010.

9- Entretien avec l'auteur, octobre 2010.

10- Entretien avec l'auteur, octobre 2010.

11- Le prénom a été modifié.

12- Entretien avec l'auteur, mai-juin 2010.

13- *Ibid*.

14- *Ibid*.

15- *Ibid*.

16- *Ibid*.

17- Entretien avec l'auteur, mai-juin 2010.

18- Ernest d'Hauterive, *Mouchards et Policiers*, Gallimard, 1936.

19- Ernest d'Hauterive, *op. cit.*, p. 124.

3.
Flics et indics : je t'aime, moi non plus

Les indics sont un mal nécessaire. Chaque fois que l'on parle d'indic, les moues de dégoût fleurissent et, pourtant, renoncer à cette pratique est impossible. C'est comme si les amateurs de fraises frençaient le nez à l'évocation du fumier indispensable pour les faire pousser…

Honoré Gévaudan, ex-directeur central adjoint de la police judiciaire en charge des affaires criminelles.

L'emploi de l'indicateur est une méthode répugnante, pleine d'inconvénients… dont le pire défaut est qu'elle compromet presque autant celui qui emploie le mouchard que le misérable qui se prête à cette inélégante collusion… Le public tend à confondre l'employeur et l'employé… Si le métier de policier qui pourrait être le plus noble de tous est le plus récrié, c'est à l'emploi systématique du mouchard que nous le devons.

Edmond Locard, père fondateur de la criminalistique moderne.

Le traitement des indics est une vieille pratique, aussi ancienne que l'histoire de la police. Et peut-être bien plus encore si l'on considère qu'il s'assimile au dialogue entre le bien et le mal, à un hommage forcé de la vertu au vice. Formant un couple mythique et inséparable, le « poulet » et son « tonton » ont scellé une union indispensable et contre nature. Ils ont signé un pacte intime à huis clos, fondé sur un rapport ambigu où s'entremêlent sans cesse confiance relative et manipulations réciproques. Cachottière et pleine de fantasme, leur idylle ne peut durer que si elle engendre des affaires et fait tomber des têtes. L'alliance n'est efficace que si elle déclenche un jeu de

massacre dans les rangs des voyous et qu'elle se fonde sur une alchimie complexe où l'intérêt de chacun est bien compris. Intérêt bien compris du policier, qui se garde de parader au bras de cette mauvaise fréquentation, mais intérêt bien compris aussi de la balance, qui met son intégrité physique en péril s'il est pris en flagrant délit de mouchardage. Le flic est le gagne-pain de l'indic, et l'indic devient un outil de travail pour le flic, au même titre que son arme de service. Il est un des sésames ouvrant la porte du flagrant délit. Une clef à manier avec précaution pour ne pas la casser, à actionner avec prudence pour ne pas trébucher sur des problèmes.

Sur cet attelage particulier du flic et de l'indic, un texte méconnu mérite d'être tiré de l'ombre. Daté de 1919 et signé d'un certain Edmond Locard, il est intitulé *La Police, ce qu'elle est. Ce qu'elle devrait être*[1]. Bien plus qu'une magnifique esquisse effectuée par l'un de ses meilleurs connaisseurs à l'aube de l'entre-deux-guerres, cette pépite exhumée des archives de la Bibliothèque nationale jette les bases de la problématique et résume à elle seule des siècles de débats tantôt cyniques, tantôt cornéliens, qui ont agité et secouent encore certains responsables des forces de l'ordre en France. Dans un copieux chapitre consacré à ce qu'il appelait l' « indication », Locard écrivait d'emblée : « Nous touchons ici au plus gros problème de la police, encore qu'on en parle peu et qu'on en décrive encore moins. » Avant de s'interroger avec gravité : « Le policier doit-il accepter, doit-il rechercher, doit-il rétribuer la collaboration du mouchard ? Est-il permis, est-il moral, est-il nécessaire de pratiquer la police d'indication ? C'était au début presque toute la question policière. C'en est encore le point délicat. » Au risque de passer pour un provocateur ou un iconoclaste aux yeux de ses homologues, cet expert rappelle que « la police de sûreté est née de la collaboration des malfaiteurs. Que dis-je ? Elle a été créée par eux ». Et de revenir à cette fameuse année 1810, quand Henry, chef de la Sûreté à la préfecture de police, accepta de Vidocq, détenu à Bicêtre, « l'organisation d'un système de dénonciations payées », la « complaisance rétribuée des malfaiteurs eux-mêmes », instituant du même coup la police judiciaire et le système des indics que l'on connaît. L'homme qui « offre spontanément de collaborer à l'œuvre répressive » peut se révéler providentiel lorsque la police piétine par exemple sur un assassinat, que l'instruction est en berne, que la presse devient ironique et que l'opinion publique s'émeut à l'aune du scandale. Cette vilaine spirale, hantise absolue d'un « patron » de police ou de gendarmerie, se brise lorsque le mouchard livre la clef de l'énigme sur un

plateau. « Les avantages de la méthode sont clairs : d'abord la police a besoin de peu d'initiatives, et de peu d'efforts, constate Locard. Toute la difficulté est de s'assurer de bons indicateurs : on n'a plus qu'à attendre avec sécurité que les affaires arrivent, toutes faites. D'autre part, le système est peu coûteux, quoi qu'on en ait dit. C'est une grande illusion de croire que les fonds secrets passent à entretenir les mouchards de la police judiciaire. On n'en fait pas un si bon usage. » Ce grand flic qui connaît le détail de ces comptes occultes livre un verdict sans appel : « C'est absolument insignifiant. Ce n'est pas en argent qu'on paye les dénonciateurs, c'est en indulgence. On les laisse enfreindre la loi : voilà tout. »

Ainsi, une ancienne prostituée, recyclée dans la location de studios à de plus jeunes « professionnelles » monnayant leurs charmes rue Saint-Denis, avait fait éclater sa colère après avoir été interpellée en 1998 par la Brigade mondaine et écrouée pour « proxénétisme aggravé ». Depuis une bonne année, la mère « maquerelle » croyait pouvoir tenir son activité en toute impunité après une collaboration déterminante avec la Brigade criminelle. En effet, l'ex-prostituée était à l'origine du tuyau qui avait permis de boucler, en juin 1997, l'enquête du meurtre gratuit de Catherine Choukroun, première femme policier tuée en service depuis l'adoption des personnels féminins en 1975. La fonctionnaire de vingt-sept ans, mère d'un bébé de six mois, avait été abattue à son retour de congé maternité de deux balles de fusil de chasse sur la bretelle d'accès au périphérique extérieur dans la nuit du 19 au 20 février 1991. Un passager d'un véhicule sombre de petite cylindrée avait ouvert le feu sur un équipage de police posté à un radar. Catherine Choukroun n'avait pu être ramenée à la vie et l'émotion avait été nationale. Pendant des mois, les policiers ont recueilli les témoignages de quatre cent quatre-vingts automobilistes flashés le soir du crime et passé au crible quelque vingt mille Peugeot 205 noires pouvant correspondre à la voiture du tueur présumé. Seules les révélations sur le tard de l'ancienne prostituée ont permis d'identifier, six ans après les faits, un ancien videur, Aziz O., qui se trouvait sur les lieux du crime, chargé à l'héroïne, en compagnie d'une jeune prostituée. Le milieu de la nuit avait bruissé de rumeurs jusqu'à ce que l'*omerta* se brise. L'indicatrice, qui jurait ses grands dieux avoir reçu l'assurance de pouvoir continuer ses coupables activités pour services rendus, a quant à elle dérapé. Avertie à plusieurs reprises, elle est arrêtée dès lors que son *bizness* a pris trop d'importance. L'affaire alors révélée par l'Agence France Presse fit grand scandale. Comme le répète un policier de terrain, à

l'instar de collègues à peu près tous plongés dans le même moule : « L'indicateur est une source d'information trop importante pour que l'on s'en prive. Mais le marché doit être clair dès le départ : il n'y en a qu'un qui manipule l'autre et il ne faut jamais avoir de scrupule à faire tomber le tonton qui cherche à abuser de la situation[2]. »

En cas de dérapage non contrôlé de l'indic, l'officier traitant est mis dans le même sac. Et le duo se retrouve devant un tribunal où l'on préfère toujours la lecture scrupuleuse du Code aux petits arrangements entre « amis ». C'est ainsi qu'un ancien colonel de gendarmerie s'est retrouvé un jour à la barre du tribunal correctionnel de Toulouse aux côtés de deux de ses indics, connus sous les noms du « Gros » et du « Frisé ». En liens réguliers avec la Section de recherches locale, ces trafiquants étaient soupçonnés d'être impliqués dans une série de cent trente-six vols de meubles. Dans quatre cas seulement, les indics avaient été en « service commandé ». « Il nous fallait de la marge pour entretenir les contacts », plaida l'un des deux informateurs, avant de sortir l'argument massue : « Je localisais et réglais en un quart d'heure une affaire que trois cents gendarmes auraient mis quinze jours à dévoiler. » Le Gros et son acolyte étaient tellement performants que des officiers de la police judiciaire, dit-il avec la foi du charbonnier, lui ont donné 23 000 euros pour les avoir aidés à retrouver des tableaux volés. Une « prime » touchée « en liquide, dans des sacs Intermarché », précise même le tonton. Dans la foulée, le Gros avait retrouvé dans un camp de gitans de la région toulousaine des meubles dérobés au domicile d'un procureur de la République. Mais ce genre de faits d'armes n'avait pas incité les juges à la clémence. Une peine très lourde de dix ans ferme avait été requise contre ces indicateurs, incarcérés pour avoir « encaissé de tous les côtés, jouant du recel et de la balance ».

Rémunérés aujourd'hui 300 euros pour une petite affaire de cambriolage et jusqu'à 20 000 euros pour un tuyau circonstancié sur l'arrivée d'une grosse cargaison de cocaïne, les indics autrefois employés par la P.J. dans quelques rares affaires de grand banditisme ou de terrorisme sont désormais utilisés de manière habituelle en France. Chez les policiers comme chez les gendarmes, l'arrivée croissante de ces « malfaisants » collaborateurs à leurs côtés pour élucider des affaires déclenche tempêtes et questions existentielles sous les képis.

Car la prise en compte des indics tutoie en permanence les limites de la légalité, mais sans les transgresser. Du moins en théorie. Il y a deux ans, un commandant renommé de la Brigade des « stups » avait ainsi été mis en

examen à Nanterre et placé sous contrôle judiciaire pour « révélation d'informations issues d'une instruction » concernant un trafic de drogue. Au départ de cette affaire, la Sûreté départementale des Hauts-de-Seine surveille un vaste réseau mis au jour dans la petite couronne. Comme le veut l'usage, les enquêteurs avisent alors leurs homologues des Stups de l'avancée de leurs investigations. À cette occasion, le commandant aurait tenté de « décrocher » un de ses indicateurs impliqué dans le business. Le « Tonton », aussi appelé « la Casserole » dans le jargon de la Grande Maison, aurait à son tour averti d'autres dealers avant la descente programmée de la police.

« Comble de malchance, l'opération de police qui aurait échoué s'est déroulée à Saint-Denis (Seine-Saint-Denis) dans le quartier de la gare alors pris en main par des trafiquants » rapporte le 24 octobre 2009 l'Agence France-Presse. « C'est dans ce quartier que le ministre de l'Intérieur Brice Hortefeux s'était rendu promettant, à la mi-septembre, un "combat sans merci" contre la drogue. »

L'informateur, identifié, a été écroué, en même temps que de présumés trafiquants impliqués dans cette affaire. Solidaire de l'officier mis en cause à qui il a apporté son « total soutien », le Syndicat national des officiers de police (SNOP) avait soulevé « le délicat problème de la gestion des informateurs ». Cette affaire, digne du *Cousin* d'Alain Corneau, a semé le trouble dans les rangs de la police qui, soucieuse de ne pas étaler la cuisine interne, a pratiqué l'*omerta*.

Flic ou voyou ? Flic devenu voyou ? Voyou mis au service de l'ordre ? Entre ce qui est légal et ce qui l'est moins, la frontière est assez ténue et le mode d'emploi de l'indicateur vire souvent au casse-tête. D'abord parce que l'exercice baigne en permanence en plein paradoxe. Le policier est par nature obligé d'ignorer par moments la loi qu'il est censé faire appliquer en mettant sous le coude certains dossiers pour « couvrir » son informateur. D'ailleurs, plus le casier de ce dernier sera chargé, plus cela confortera son image et lui permettra de naviguer en confiance dans les milieux louches. Devenu en quelque sorte le bras articulé et le faux nez de la police, le tonton transgresse à son tour les règles du milieu pour que son agent traitant puisse pénétrer les réseaux.

Les revers de la médaille sont multiples. Le plus évident se niche dans le domaine de l'éthique et joue avec les replis du Code pénal. Car l'« indication », pour reprendre le vocable cher à Locard, est avant tout immorale : « Il n'y a aucune raison pour que le policier emploie pour

défendre la loi des moyens illégaux. Or fermer les yeux sur la rupture de ban, sur la désertion, sur le recel, sur le chantage, c'est protéger une infraction certaine pour en réprimer d'hypothétiques. » Frappée au coin du bon sens, la critique fait, si l'on ose dire, mouche. Elle sera utilisée et reprise à dessein par des générations de sceptiques pour brocarder l'utilité des « sources ».

Le mouchard, ensuite, n'est jamais sûr. Pour survivre dans le milieu qu'il pénètre et mieux le trahir, il doit souvent offrir des gages de confiance aux gangsters qu'il côtoie. « Presque constamment, note Locard, le receleur qui signale un vol attend, pour prévenir, d'en avoir écoulé le produit de façon à tirer son épingle du jeu […]. De même le tenancier de garnis signalera de temps à autre un voleur à la tire ou un vagabond qui n'a pas pu le payer ; il n'indiquera ni le cambrioleur qui a réussi un coup sérieux et paie largement son silence, ni le meurtrier dont il a peur. »

Cet éloquent état des êtres et des choses n'a rien de la psychologie de bazar. Au contraire, il reste d'une actualité féroce : « Le mouchard qui a fonctionné un certain temps devient suspect, quelles que soient les précautions que l'on prenne. Plutôt que de ne rien donner et de voir suspendre la mansuétude dont il est l'objet, ou la maigre pension qu'on lui sert, il inventera des crimes imaginaires, d'où un temps perdu en enquêtes inutiles ; ou, ce qui est bien pis, il en suscitera pour les dénoncer, et le policier aura sur la conscience les dommages accomplis à son instigation. » Les indicateurs sont les papillons de la pègre. Leur vie est aussi éphémère que celle de ces insectes volants. Honnis des truands et méprisés par les policiers, ils se retrouvent souvent dans des positions inconfortables. Pour se concilier les faveurs des uns sans s'attirer les foudres des autres, ils sont sans cesse sur la corde raide en espérant ne jamais faire le faux pas qui risquerait de se payer cash et d'être l'ultime. Même pour une balance, l'équilibre est instable.

Comme le confie un enquêteur : « À plus ou moins long terme, les indics ont le choix entre la prison et la mort. À un moment ou à un autre, ils finissent par être démasqués. Et comme un indic grillé ne nous sert plus à rien, nous n'avons plus aucune raison de ne pas l'interpeller pour les petits délits sur lesquels nous fermions les yeux. De toute façon, si nous ne le mettons pas en prison, nous sommes certains de le retrouver un jour ou l'autre avec une balle dans la tête au fond d'une ruelle sombre. C'est la loi du milieu… et elle ne décourage pas les candidats[3]. » Bien géré et s'il est malin, un bon indic peut être employé longtemps et intervenir sur plusieurs coups

sensibles. Mais, rajoute un officier des Stups, « les tontons qui sont encartés chez nous ont souvent du mal à tenir la distance. Ceux qui atteignent l'âge de la retraite se comptent sur les doigts d'une seule main[4] ! »

Un autre reproche, et pas le moindre, serait que l'indicateur incite le policier… à la paresse. Et Locard de fustiger « ce procédé commode qui consiste à attendre que le dénonciateur à gages apporte les solutions justes et qui tuent tout esprit d'initiative. À quoi bon les longues heures d'enquêtes, les patientes filatures, les déguisements, les interrogatoires, les veilles, quand un homme, qu'on a seulement la peine de ne pas arrêter, travaille pour vous[5]. » Pendant des années, et avant qu'il soit dûment immatriculé, l'informateur a été utilisé de façon clandestine, comme une marchandise taillable et corvéable pouvant même parfois servir de couverture à des policiers indélicats.

Ainsi, à l'automne 1999, un officier des ex-Renseignements généraux a été épinglé par l'Inspection générale des services puis suspendu de ses fonctions pour avoir fourni des titres de séjour à une employée marocaine sans papiers, la faisant passer pour une informatrice, avant de la faire exploiter par ses beaux-parents. Vivant dans des conditions de travail et d'hébergement contraires à la dignité humaine, la fausse indic et vraie Cosette, qui travaillait sans relâche de 7 h 30 à 23 h, avait fini par déposer plainte au commissariat du XVI^e^ arrondissement en disant qu'elle était en règle grâce à l'intervention du gendre de ses employeurs. Au cours de sa garde à vue, l'officier des RG pris la main dans le sac a reconnu son « erreur » expliquant avoir fait obtenir régulièrement des autorisations provisoires de séjour à l'employée de maison en la faisant passer pour une de ses précieuses sources branchées sur le Parti des travailleurs du Kurdistan (PKK). « La jeune femme n'a jamais su qu'elle était censée travailler pour les RG et n'a jamais eu la moindre information sur le PKK », a indiqué une source policière ajoutant que son collègue avait même, pour se couvrir, rédigé de faux comptes rendus sur les renseignements que la jeune femme était censée lui fournir.

Enfin, le caractère compromettant de la relation avec l'indicateur pose parfois un épineux problème : la putain scandaleuse qui sort de son bas la carte d'un fonctionnaire qui la protège ; le voyou pris en flagrant délit et vingt fois condamné qui demande à appeler son ange gardien au commissariat ; le toxicomane qui balance le nom de son officier traitant à qui veut l'entendre ; l'escroc qui a enferré un commissaire dans une sale affaire de pots-de-vin.

Les liens douteux entre policiers – ou gendarmes – et leurs informateurs ont toujours été sur la sellette. Le commissaire Yves Jobic, accusé à tort en 1987 sur la foi de témoignages recueillis par des gendarmes, a bien failli en faire les frais. À trente-deux ans, sous l'accusation fallacieuse d'avoir extorqué de l'argent à des prostituées de la rue de Budapest à Paris et pour une subornation présumée de témoins, il a été placé en détention par le juge Jean-Michel Hayat du 21 juin au 7 juillet 1988 sous les inculpations de proxénétisme aggravé et corruption. La tempête médiatico-judiciaire avait été sévère. Fonctionnaire brillant et pugnace, celui que la presse appelait le « petit prince du Quai des Orfèvres » avait commis la « maladresse », en 1986, d'aller plaider auprès de lui la cause de Jean-Claude Mustapha, *alias* Aziz, un de ses informateurs interpellé par les policiers du Service départemental de la police judiciaire des Hauts-de-Seine. Depuis cette date, le juge Hayat est persuadé que ce commissaire volant au secours d'un petit dealer était forcément un « ripoux ».

Yves Jobic a été relaxé par le tribunal correctionnel de Nanterre le 28 avril 1989. La commission spécialisée de la Cour de cassation a accordé à Yves Jobic, « victime d'une incarcération abusive et d'un préjudice particulièrement anormal et grave », une indemnité de 150 000 francs. L'année suivante, il est bombardé commissaire principal, avant de rejoindre la tête de l'antigang. Le milieu policier a reproché au magistrat instructeur et aux gendarmes qui avaient mené l'enquête leur acharnement contre le commissaire. Jean-Michel Hayat a même reçu une lettre de menaces de mort. La relaxe d'Yves Jobic, qui lui a restitué son honneur et celui de la police, n'a souffert d'aucune contestation. Il faut dire que les 9 800 cotes de la pharaonique procédure accompagnant l'affaire ont toutes été passées au crible, avant de blanchir le fonctionnaire et l'institution.

Six ans plus tard, c'est la gendarmerie qui est visée par une affaire d'indic « ripoux » éclaboussant l'un de ses services les plus prestigieux, la Section de recherches (SR) de Paris. Au début des années quatre-vingt-dix, cette dernière vient de se distinguer dans l'affaire du sang contaminé et l'arrestation de Paul Touvier. Mais elle n'a guère le temps de se reposer sur ses lauriers : Robert, dépanneur de profession, est impliqué en janvier 1992 dans le cambriolage d'une villa cossue de Mondeville, dans l'Essonne. C'est lui qui donne le « tuyau » à ses complices, sans leur préciser qu'il est aussi un indic. Tombés dans un guet-apens, les « monte-en-l'air » sont interpellés par le GIGN, notamment en possession d'un .357 magnum et d'un fusil à pompe.

Décidés à « faire la peau » du traître qui les a vendus, ils dénoncent tous en cœur au juge d'instruction le cinquième larron de la bande qui avait échappé au coup de filet des pandores comme par enchantement. Indic notoire, « Robert la balance » avait eu le culot de se rendre sur le lieu du braquage au volant d'une fourgonnette louée par la gendarmerie ! Elle lui avait été prêtée – en toute bonne foi – par le commandant en second de la Section de recherches, soi-disant pour l'aider à déménager son fils.

Il faut dire que Robert, bien connu pour trafics de voitures volées, fait miroiter monts et merveilles aux gendarmes chez qui il pointait deux fois par semaine.

Un jour, il promet de faire tomber une imprimerie de faux billets, le lendemain de démanteler des trafics d'armes ou encore de piéger en beauté des gangs de braqueurs. Des serments parfois suivis d'effets, comme le jour où il fait interpeller un homme en possession de vingt pistolets provenant d'une filière internationale instruite par la justice. Bob la balance est l'archétype du « bon client » et l'on peut comprendre le refus poli des pandores de le livrer à la justice. D'autant qu'il s'apprête, au moment de ce faux pas judiciaire, à livrer la cache d'un évadé en cavale.

Devant l'obstination des militaires qui veulent défendre leur « source humaine de renseignements », la juge saisit leurs homologues de la Direction régionale de la police judiciaire de Versailles. Dans un esprit de saine émulation que l'on veut croire étranger à une quelconque guerre des services, les flics mettent la main en moins de deux semaines sur l'informateur des gendarmes. Ce dernier qui croit bénéficier d'une impunité tombe des nues. Ivre de rage devant la tournure des événements, il décide soudain de se mettre à table – ce qu'il sait faire de mieux – et de « mouiller » l'officier de gendarmerie qui le traite habituellement. Stupeur. Les accusations qu'il porte sont gravissimes, délirantes. Devant les policiers éberlués, il soutient qu'il monte des cambriolages – dont celui de Mondeville ! – avec les militaires, que la maréchaussée loue des voitures et des boxes pour organiser des « casses » en sa compagnie ou encore qu'il vend régulièrement des armes à des gendarmes.

L'affaire, diffusée à la presse, fait scandale et le commandant mis en cause doit défendre tour à tour son « indicateur dont les renseignements ont permis de résoudre plusieurs affaires », tout en le fustigeant de « balancer des insanités pour tenter de se dédouaner ». L'officier ne pensait en outre pas qu'il utiliserait la fourgonnette qui lui avait été prêtée pour « monter sur un

coup ». Quelques mois plus tard, le gendarme, soutenu par sa hiérarchie même si elle se serait bien passée de cette fâcheuse publicité, a quitté ses fonctions sans souci. Pour la forme, il n'a pris, après une enquête de commandement, qu'une vingtaine de « perles », comme on appelle dans la gendarmerie des jours d'arrêt. Son indic Robert a quant à lui été relaxé et remis en liberté, sans contrôle judiciaire. Il aurait ensuite trouvé refuge à des milliers de kilomètres de l'Hexagone…

Ainsi que l'a résumé une fois encore avec majesté, il y a près d'un siècle, Edmond Locard : « Il y a des indicateurs que l'on tient mal, mais il y en a qui vous tiennent très bien. » À l'été 2003, trois policiers de la Brigade des stups de la sûreté départementale des Hauts-de-Seine avaient comparu devant le tribunal de Nanterre pour avoir favorisé la vente de drogue *via* leur indic, un certain Kamel O. Ce dernier, « aviseur » qui émargeait déjà à la Direction du renseignement des douanes, avait proposé ses services cinq ans plus tôt aux policiers pour une première collaboration. Celle-ci s'était révélée fructueuse, ponctuée par l'interpellation d'une demi-douzaine de gros dealers, puis deux saisies d'un poids global dépassant les cent kilos de résine de cannabis. Mais Kamel, sans en avertir ses officiers traitants, se sent pousser des ailes et décide d'outrepasser son rôle d'indic en vendant de la came pour appâter des grossistes. Ce que la police appelle un « coup de vente », uniquement réservé à des officiers très expérimentés. Lors d'une de ces « transacs » aux abords d'un bistrot de Boulogne-Billancourt, Kamel se retire en emportant cinq kilos de résine de cannabis comme récompense.

L'affaire est éventée à la justice et un juge remonte jusqu'aux trois officiers mis en cause. Devant le tribunal, ces derniers, avec un vrai accent de franchise, ont martelé avoir été « mis devant le fait accompli », ont plaidé la faute et une piètre gestion de leur indic. « On a été maladroit et on est tombé dans la facilité », dit l'un. « C'est vrai qu'on n'a pas été malin », lâche le deuxième. « On a manqué de recul », concède le dernier.

Intervenant en qualité de grand témoin, Frédéric Péchenard, alors patron de la Brigade criminelle appelé à devenir directeur général de la police nationale, a expliqué avec limpidité en quoi la gestion d'un indic est délicate : « La police judiciaire est une police transparente, et pourtant une partie de notre travail demeure occulte car l'informateur n'existe pas. Comme il n'y a pas de mode d'emploi ou de code, comme on n'a pas légiféré sur son statut, les policiers font comme ils peuvent […] On n'est pas hors la loi, mais en marge de la loi[6]. » L'amendement proposé par Thierry Mariani dans la loi

Perben II, visant à offrir un peu de clarté dans ce système vicié en officialisant le traitement des indics, n'était encore qu'au stade de l'ébauche au Parlement. « Les indics sont des pions indispensables sur l'échiquier pour pénétrer le crime, grimace un commissaire marseillais. Évidemment, nous sommes toujours plus heureux et satisfaits d'expliquer une enquête en nous faisant passer pour Maigret et en mettant en avant la perspicacité de nos recoupements, la logique de nos déductions ou encore la finesse de notre flair. Mais force est de reconnaître que les tontons font une partie du travail, ce qui n'est certes guère glorieux mais tout à fait efficace. Dans notre métier où il s'agit de couper la route à des voyous et défendre des victimes, seule l'efficacité compte. Le reste est littérature[7]… »

Pour éviter les écueils sur lesquels risquent de s'échouer trop de fonctionnaires, des préceptes de base sont préconisés par la hiérarchie. La règle numéro un, pas toujours suivie par les flics de terrain, est de ne jamais « traiter » un indic en solitaire. Évoquant « une règle première, essentielle, élémentaire » de son fameux « code de manipulation » Roger Wybot, figure tutélaire de l'ex-Direction de la surveillance du territoire explique que « jamais un agent, informateur ou indicateur, n'appartient en propre à un fonctionnaire. Dès le départ, il doit être et demeurer la propriété du service ». Ce qui veut dire qu'en théorie, toute relation de connivence, de copinage, voire d'amitié est à bannir. Dans les faits, ce dogme est loin d'être facilement applicable tant on imagine l'importance du rapport humain, fondé sur la confiance et la parole donnée entre deux hommes. Comme l'avait rappelé Jean-Paul Brunet dans *La Police de l'ombre*[8] : « Toute manipulation suppose un manipulateur et un manipulé et – comme le soulignent régulièrement les hauts responsables de la police –, s'il accepte de voir ses relations avec son informateur dévier vers la familiarité, voire l'amitié frelatée, c'est le policier qui risque de se retrouver en fâcheuse posture et victime des "termes de l'échange". »

Depuis des lustres, ces pratiques intestines échappent à la connaissance de la justice, qui ne cherche plus à savoir d'où vient une affaire, ni comment l'officier de police judiciaire l'a mise en procédure. La sulfureuse collaboration entre l'enquêteur de police judiciaire et sa source est placée sous le sceau d'un secret professionnel séculaire et encore en vigueur aujourd'hui.

Très concrètement, policiers et gendarmes disposent d'au moins trois atouts majeurs dans leur manche. Il s'agit de décisions de justice qui

reconnaissent aux enquêteurs le droit de protéger l'anonymat de toute personne venue apporter une information. « Même si ces jurisprudences n'ont ni la force ni la portée d'un texte de loi votée par la représentation nationale, celles-ci semblent constantes » se félicite-t-on au Bureau des affaires criminelles de la gendarmerie nationale.

Le premier texte remonte au 26 décembre 1895 sur une décision de la huitième chambre du tribunal correctionnel de l'ancien département de la Seine : « Si donc, dans l'exercice de ses fonctions, un inspecteur de la Sûreté a reçu des déclarations dont il s'est engagé à ne pas révéler l'auteur, il ne peut, sans violer un secret qu'il a connu en raison de sa profession, manquer à cet engagement. L'obligation pour les témoins de dire en justice tout ce qu'ils savent est moins impérieuse que le respect du secret professionnel. » Inutile d'insister sur l'effet d'aubaine provoqué par cet extrait de jugement, où le secret professionnel prend le pas sur la nécessité de témoigner à l'audience.

Le 30 août 1906, un arrêt de la Cour de cassation enfonce le clou : « Un inspecteur de la Sûreté, appelé comme témoin devant la cour d'assises, peut invoquer l'obligation du secret professionnel pour refuser de divulguer le nom de la personne dont il a reçu, à raison de ses fonctions et sous le sceau du secret, les renseignements qu'il donne à la cour. »

Enfin, le 4 avril 1924, ces mêmes hauts magistrats de la Cour de cassation martèlent qu'en vertu de l'article 378 du Code pénal « les inspecteurs de la Sûreté sont astreints au secret professionnel » avant de rajouter « dès lors, un inspecteur de la Sûreté, entendu comme témoin au cours d'une information, peut, même après avoir prêté serment, refuser de donner au juge d'instruction les noms des personnes de qui il tient les renseignements fournis par lui à la justice, si, ayant connu ces noms dans l'exercice de ses fonctions, il a pris l'engagement de ne pas les révéler ».

Depuis, le nom des indics n'apparaît plus jamais dans aucun rapport, sauf entouré de circonvolutions. C'est ainsi que, dans les cabinets de magistrats instructeurs, les procédures et les synthèses d'affaires mettent en scène une mystérieuse « source digne de foi », un obscur « renseignement obtenu dans le cadre du service » ou encore, dans le meilleur des cas, un « témoin que l'on ne peut nommer ». L'esprit du texte, pragmatique, est de dire que peu importe l'origine parfois douteuse et impure de l'indicateur pourvu que le tuyau soit d'une irréfutable qualité. Pour renforcer la protection de l'indic dans les faits, ce dernier est mentionné comme étant déjà « en main » dans le « fichier des objectifs » de la P.J. Il se promène en permanence avec une

convocation sans date du service traitant, faisant office en quelque sorte de laissez-passer, ce qui lui permet de prouver sa « qualité » d'auxiliaire s'il est contrôlé par d'autres services de police ou de gendarmerie qui ignorent tout de sa double vie.

Nombre d'observateurs ont pu et peuvent encore gloser sur le côté moral du procédé, il n'empêche qu'il s'est révélé bougrement efficace. Un commissaire de P.J. soutient en effet que « les indicateurs sont en moyenne à l'origine de 30 % de nos succès », certains de ses collègues, nous l'avons vu, allant plus loin en brandissant le chiffre de 90 % quand il s'agit de réprimer les trafics de drogue. Très recherchés, les indics peuvent même être recrutés *via* Internet, à l'image d'une expérience tentée dans l'Essonne où un directeur départemental de la sécurité publique avait ouvert une boîte aux lettres électronique pour recevoir en « confidentialité garantie » des « témoignages, photographies ou encore des vidéos » permettant de donner des tuyaux à la police.

En fait, l'insatiable machine policière à engranger des tuyaux de toutes sortes ne s'est vraiment enrayée qu'en 1981, quand le pouvoir socialiste caressait le dessein de mettre sur pied une « nouvelle police », plus préventive que répressive, contrôlée strictement sur le plan de la morale par des magistrats intransigeants. Le respect de la personne était invoqué pour mettre bon ordre dans les pratiques traditionnelles. Plus que mal vu, le recours avoué à l'indic était la porte ouverte, pour les policiers de terrain, à une mise en cause judiciaire pouvant finir devant les tribunaux. Quelques flics de P.J., parmi les plus englués dans des *bizness* peu avouables, ont été un temps mis sur la touche pour l'exemple. Quant aux indics, certains ont été « brûlés » délibérément, avec les conséquences parfois sanglantes que l'on imagine.

« À cette époque, j'ai failli me retrouver inculpé de complicité dans une affaire où je couvrais mon informateur, raconte un inspecteur au lendemain du coup de filet contre Action directe. Mes supérieurs, au courant de mes contacts, ont dû intervenir pour me blanchir. Mais cette histoire m'a échaudé et, par la suite, j'ai demandé à mes indics de m'oublier[9]. » Officiellement, les enquêteurs de rue issus des ex-brigades territoriales ont reçu l'ordre d'abandonner leurs tontons subitement jugés infréquentables au nom de cette inédite idéologie. Vent debout, les inspecteurs se sont serré les coudes et leurs supérieurs ont couvert un usage tacite inavouable. L'essentiel n'était-il

finalement pas de fermer les yeux sur des peccadilles, de faire la belle affaire, de laisser filer le menu fretin pour ramener du « gros poisson » ?

En panne de balances après la vague d'arrestations d'Action directe en 1984, la police antiterroriste s'épanche de façon tout à fait inhabituelle dans les médias. Un policier de l'ombre affirme même en 1985 : « Nous avons eu de mauvaises années mais il se trouve qu'en ce moment les informateurs ne donnent pas ce qu'on attend d'eux… » À force d'avoir envoyé derrière les barreaux une bonne partie des activistes d'extrême gauche, toutes les pistes ont été perdues. « On n'a plus personne à filer pour identifier le noyau dur d'AD », gémissent alors les limiers du renseignement. Face à un préoccupant « phénomène de désertification » entre les chefs terroristes et leur « mouvance », les policiers cherchent des moyens d'infiltration pour les indics. « Et ce n'est pas facile de leur faire traverser un désert à découvert », confie alors un policier.

Une campagne de recrutement est tentée pour trouver de nouveaux informateurs. Mais l'expérience tourne court, faute de candidats et devant l'hostilité affichée du pouvoir en place envers ce genre de méthode. Les rares tontons encore en activité se retrouvent au cœur de fratricides guerres des services, notamment entre la P.J. et les RG.

En l'absence de toute règle, le traitement des indics se fait dans l'intimité des locaux de police, à l'abri des regards indiscrets, voire par téléphone, un moyen de communication encore sûr à l'époque. Les tuyaux arrivent au compte-gouttes, comme un alambic peinant à donner son nectar. Dans les faits le constat, sans appel, se traduit par une perte sensible de rendement, un tarissement des affaires d'initiatives et une montée en flèche des coups de Trafalgar signés par la pègre. Les années 1982-1984 furent des crus tellement déplorables en matière de résultats qu'il a fallu revenir à des méthodes plus efficaces.

Le retour de Robert Pandraud au ministère délégué chargé de la Sécurité et le spectre du terrorisme – celui des années de plomb, mais aussi de l'indépendantisme – marquent le tournant. « Trêve de tergiversations et de pudeur mal placée, rémunérons correctement les indics », semblent entonner en chœur les hiérarques policiers. Avec une verve et un franc-parler tout personnel, Pandraud explique le 21 mai 1986 au *Monde* à quel point les anciennes méthodes pour tenir un voyou sont devenues caduques : « Hier, on leur donnait un "condé" (NDA : à l'origine un policier devenu protecteur, notamment sur les prostituées) ou on jouait sur l'interdiction de séjour.

Aujourd'hui, ça n'existe pratiquement plus : les bordels ont disparu, les maris trompent leurs femmes avec leur accord, les maris cocus le sont parfois sous leurs yeux et les homosexuels sont fiers de l'être ! » Ne reste alors qu'un argument valable, l'appât du gain. Des fonds spéciaux sont débloqués. La pratique est admise par tous alors que le Code pénal ne la prévoit que pour le trafic de fausse monnaie.

Les grandes directions, comme celle du Quai des Orfèvres, retrouvent leurs marques et leurs indics. Un ballon d'oxygène, d'autant que la haute hiérarchie remet dans la foulée la main au porte-monnaie pour augmenter singulièrement les fonds d'une cagnotte destinée à la rétribution de ces collaborateurs très particuliers. Dans un entretien à *France-Soir*, le fidèle lieutenant de Charles Pasqua affirme en 1986 : « Je peux quand même indiquer que, grâce à certains renseignements, nous avons empêché plusieurs attentats terroristes, que ce soit dans le Pays basque ou dans certaines zones forestières où des caches d'armes étaient aménagées. L'apport de renseignements et leur rétribution se sont faits dans des conditions de discrétion totale. »

Mais globalement, les sommes versées aux voyous sont loin de les amener à l'opulence. À titre d'exemple, un inspecteur des Renseignements généraux ne percevait dans les années quatre-vingts qu'une misérable enveloppe équivalant à 100 ou 150 euros par mois pour acheter des confidences de tout son réseau d'informateurs. Aujourd'hui encore, où souffle l'air de la réduction générale des politiques publiques, la rémunération se pratique avec parcimonie. À quelques exceptions près. Par exemple, dans certaines affaires d'attaques de fourgons blindés, les sociétés privées de transports de fonds ont pu assurer directement la rétribution de l'informateur qui a permis de retrouver le butin. Les primes atteignent à l'occasion 10 % du magot.

Cette misère oblige déjà les fonctionnaires à la combine, compensant la faiblesse de la somme versée par de menus services, comme de faire sauter des contraventions ou de fermer les yeux sur un petit trafic en accord avec les chefs de service, avec tous les risques que cela comporte. Pour certains services rendus, un peu spéciaux, le montant de la somme perçue par l'informateur peut s'envoler. Un « tuyauteur » anonyme est rémunéré l'équivalent de 5 000 euros pour avoir livré le nom de Noël Luciani, une des figures de l'ex-FLNC en 1984. L'année suivante, Bernard Jégat, informateur de la cellule antiterroriste de l'Élysée, reçoit le maigre pécule de 2000 francs

par mois quand il révèle à la Direction de la surveillance du territoire en 1985 le « montage » des gendarmes dans l'affaire des Irlandais de Vincennes. « Quand, à l'automne 1985, s'estimant physiquement menacé, il a demandé réparation officieuse du préjudice subi depuis 1983, au nom de sa collaboration à la lutte antiterroriste durant trois ans, on lui proposa 100 000 francs pour solde de tout compte, rappelle le journaliste Edwy Plenel dans *Le Monde*[10]. Une somme qu'il juge insuffisante. Le messager de cette proposition est Robert Broussard, alors adjoint opérationnel du directeur général de la police nationale. »

Dans un manuel de police, l'équation personnelle de l'indicateur est ainsi résumée : « La police a été fréquemment et violemment prise à partie pour l'utilisation des indicateurs ; il est cependant admis qu'elle ne peut s'en passer. Il reste bien entendu que les indicateurs doivent être "manipulés" et utilisés avec la plus extrême prudence. »

Dans les faits, l'officier traitant bénéficie d'une certaine aura à mesure qu'il enregistre des résultats. Sa réputation se forge au fil des affaires, des saisies et des « crânes » qu'il réalise sans jamais faire de vagues et en tenant parole. *Vox populi* et radio voyous se chargent de colporter le reste. Ses interlocuteurs savent pertinemment qu'il n'y aura pas d'entourloupe et la confiance draine, de façon quasi mécanique, de nouveaux indics. Tel le jardinier, il taille les branches mortes et laisse pousser en germe, saison après saison, de nouvelles boutures qu'il regarde prospérer et grimper vers des univers de plus en plus inaccessibles. Côte à côte, policiers et indics unissent leur destin pour quelques semaines, quelques mois, voire quelques années. En parallèle, ils « grandissent », font des affaires de plus en plus belles à mesure que l'indissociable binôme qu'ils forment avance ses pions dans le milieu. « Contrairement à une idée reçue, il est très difficile de retourner un truand pour en faire un informateur, surtout si on le pousse en employant la menace, considère un commissaire. En général, les indics coopèrent volontiers à condition qu'on les manipule habilement, qu'ils aient l'impression que le marché est intéressant pour eux. »

Ainsi Jean-Luc[11], aujourd'hui commandant de police à Paris, a fait ses gammes dans les années quatre-vingts en faisant des écoutes téléphoniques dans des affaires de drogue pour le compte de la P.J. de Versailles. Ayant passé son enfance dans l'ex-Congo, il avait la chance de parler le dialecte lingala. Très vite, ce jeune policier profite de cet atout pour se faire un réseau de trois indics zaïrois. « Des sources assez bas de gamme qui signalent des

escroqueries minables, des petits revendeurs de came ou encore des receleurs travaillant avec des gitans, grimace le policier. Bref, pas de quoi faire la une des journaux, mais assez quand même pour ramener des crânes et faire plaisir au taulier (NDA : le commissaire) qui devait produire, déjà à l'époque, des résultats. » Les indics de ce type, recrutés au hasard d'une garde à vue et en clandestinité sur le territoire français, sont « tenus » par des papiers d'identité. En particulier des autorisations provisoires de séjour de trois mois, renouvelables en fonction des services rendus et du nombre de truands désignés par les balances.

Mais, à l'instar de nombre de ses collègues, Jean-Luc, en montant en grade et en gagnant en expérience, a vite décidé de hisser la barre plus haut, laissant ce menu fretin à ses jeunes collègues pour se faire les dents. « J'ai commencé à toucher des Libanais au début des années quatre-vingt-dix, quand les combats faisaient rage dans la plaine de la Bekaa sans jamais déranger la floraison du pavot. Ils tenaient le marché de l'héroïne dans Paris[12] », sourit encore avec une certaine gourmandise Jean-Luc. L'un de ses meilleurs indics s'appelle alors Carlito[13], un as des trafics en tous genres entre Beyrouth et la région parisienne. Flambeur roulant en BMW coupé sport et portant des costumes griffés Dior, ce prince de la nuit orientale dans les quartiers nord et ouest de la capitale est interpellé peu de temps avant par Jean-Luc, en marge du démantèlement d'une filière dirigée par un grossiste tunisien de Barbès. Outre Carlito, Jean-Luc « dégringole » son père, sa mère et ses frères cadets pour complicité. Impulsif et violent, Carlito accepte cependant de coopérer en échange de la clémence pour sa proche famille et de l'application du fameux article L.627 du Code de la santé publique offrant la possibilité de réduire les peines encourues pour les repentis. Marché conclu, avec bingo dans la foulée : à l'été, le groupe de voie publique de Jean-Luc fait tomber un groupe de militants du PKK – dont un interprète émargeant dans une cour d'appel –, ramasse 13 kilos d'héroïne ainsi que des fusils-mitrailleurs M 16 sur le cours de Vincennes et dans le XIII^{e} arrondissement. En accord avec un juge, le père et les deux frères de Carlito sont relâchés sous contrôle judiciaire. Ce dernier, par gratitude, indique une seconde cache où se trouvaient encore deux kilos de poudre d'une grande pureté. « Une fois dehors, c'est le père qui s'est mis à collaborer avec nous pour obtenir la libération de son fils et de son épouse restés derrières les barreaux, se souvient Jean-Luc. Les voyous en liberté passaient par lui pour

prendre leurs ordres auprès des quelques caïds en prison. À l'époque, ils n'avaient pas de portables que l'on pouvait placer sur écoute… »

Grâce à ce cheval de Troie, ainsi que quelques autres qui font le lien entre les maisons d'arrêt et le monde de la pègre, les fonctionnaires gravitant autour de Jean-Luc se gavent d'affaires. Œuvres d'art volées, calibres trafiqués, lots de bijoux et de pierres précieuses, stupéfiants en tout genre, camions de meubles ou de produits high-tech : les indics libanais livrent assez de trophées pour orner les tableaux de chasse des trois quarts des commissariats parisiens.

Outre la quantité, la qualité était au rendez-vous. Les taupes sont retournées jusque dans les réseaux de *narcos* colombiens. La cocaïne est retrouvée ainsi par kilos dans des paquets de lessive parfaitement conditionnés et circulant dans des Lavomatic de la capitale. « Quand on travaille avec ce genre d'indics et que des millions de francs de l'époque sont en jeu, on n'a plus de vie privée, se rappelle Jean-Luc. Je donnais mon numéro personnel pour que mes indics puissent m'appeler la nuit en cas de pépin. Je craignais toujours que le milieu ne finisse par connaître l'adresse où je vivais avec ma famille et que certains collègues de services concurrents me soupçonnent d'être le complice de trafics dans lesquels grenouillaient mes tontons. Je n'ai refait une nuit normale que lorsque j'ai abandonné mes informateurs à un collègue de confiance[14]… »

Le couple flic et indic est souvent noctambule. Car le « cousin » s'immisce dans le quotidien des policiers et parfois met leur vie personnelle et professionnelle en lambeaux. « C'est bandant de manipuler des gens, mais cela créée aussi des scissions, des jalousies, des frustrations[15] », grince Jean-Luc qui a même dû se lever en pleine nuit pour aller chercher *manu militari* son indic retenu dans les locaux d'une brigade concurrente pour tenter de le faire travailler à leur profit. Mais une balance ne se retourne pas aussi facilement, surtout si le policier ou le gendarme avec lequel il a pactisé le protège et tient la parole donnée. « Pour les timides ou les paranos, nous devons accepter les rendez-vous sur le quai du métro ou dans un parking souterrain d'immeuble, confie un commissaire parisien. À l'autre extrémité de l'échelle, j'ai déjà traité avec des tontons se croyant au-dessus des lois et qui se faisaient des rails de cocaïne en terrasse du *Fouquet's*. Ceux-là, il fallait les recadrer assez vite avant qu'ils se croient inoxydables[16]… »

En contrepartie des tuyaux, certains indics donnent même le change dans le milieu en faisant croire qu'ils pactisent avec la police juste pour la

corrompre : « Dans les années quatre-vingt-dix, les membres du clan K., puissante famille libanaise, se dénonçaient entre cousins, voire entre frères et sœurs, se souvient un commandant spécialisé dans le banditisme. Quand ils étaient surpris en compagnie de collègues, ils se faisaient passer pour des espèces de parrains qui payaient des flics ripoux. Dans la foulée, ils demandaient à leur entourage des enveloppes équivalant à 1 500 ou 2 000 euros pour relâcher ceux-là même qu'ils venaient de dénoncer. On n'acceptait pas l'argent et on libérait les gens pour que leur discours soit crédible. » En un rien de temps, ces escrocs passent pour de puissants caïds au-dessus des lois, leur réputation n'était plus à faire dans la pègre. « Ils étaient insoupçonnables, une couverture de rêve, sourit encore le vieux routier de la manipulation de voyous. En fait, on les tenait bien en main et ils nous donnaient les affaires les plus intéressantes[17]… »

« Dans ce domaine, l'expérience de l'officier traitant est capitale pour couvrir ses tontons et débloquer une affaire, conclut un officier de police parisien. Car les indics, même les plus efficaces, peuvent poser de graves soucis en raison de leurs dérapages incontrôlés. » Ainsi, en cet automne 1991, trois semaines après que la Brigade de répression du banditisme a élucidé une affaire portant sur 6 millions de francs en faux billets, un tonton fait scandale dans une boîte de nuit du Mans. Ivre mort, il offre des tournées princières en brandissant des coupures fraîchement imprimées et de la même série. L'insolent, qui informe la police dans la journée et fait dans le faux « talbin » à la nuit tombée, flambe 40 000 francs dans la nuit. Le patron de la boîte dépose une plainte pour tapage et escroquerie. En raison du nombre d'affaires qu'il amène à la P.J., cet informateur est sorti de la garde à vue après que son officier traitant eut pris contact avec le procureur de la République : il s'en tire avec quatre mois avec sursis, alors qu'il encoure les assises pour fausse monnaie. « Ce genre d'incident reste rare, car nos gars savent tenir leurs indics la bride au cou, temporise un flic. Quand la confiance est là, on peut injecter un informateur dans une filière qu'il ne connaît pas au départ pour espionner et pour rendre compte. Il devient notre double, il nous offre le don d'ubiquité : nous sommes dedans et dehors à la fois[18]. »

Il y a des limites à ne pas franchir. Au fil des ans, à force de s'appeler tous les jours, certains indics deviennent des amis. Ils fournissent des tuyaux « pour la beauté du geste » ; pas forcément pour toucher le pactole, même s'ils savent qu'ils peuvent attendre un certain nombre de choses en retour. Mais le rapport de force doit toujours être en faveur du policier. Dans le

couple qu'il forme avec son indic, c'est lui qui porte la culotte, qui cornaque et surveille son dénonciateur.

Honoré Gévaudan, lui, se targuait de « repérer les indics d'un seul coup d'œil dans un café ou en prison, comme on repère une fille dans un bal ». Ancien patron de la Crime et de la Direction centrale de la police judiciaire, ce prosaïque fonctionnaire répétait : « Pour un crime crapuleux, je fouille chez les crapules. Bien entendu, elles rechignent à se confier à moi. J'ai alors besoin d'un intermédiaire : l'indicateur. » Prudent limier, il dispensait à ses hommes un code strict mais non écrit : « Le policier doit être de qualité, il doit avoir le caractère bien trempé, beaucoup d'habileté, une grande rigueur morale. Ne jamais oublier que l'un manipule l'autre et non l'inverse. Il doit savoir où exactement se situe la frontière : pas de familiarité, pas de privautés, pas d'invitations. Si l'on veut travailler en gardant les mains propres, il faut manier les informateurs avec d'immenses pincettes[19]. » Nombre de policiers ont laissé filer des affaires croustillantes en refusant des compromissions trop douteuses avec un indic ayant, par exemple, du sang sur les mains. Mieux vaut rater une affaire que de perdre son âme.

Et la métaphore amoureuse, ici, reprend ses droits : « La seule peine à prendre, c'est d'empêcher que l'indicateur soit infidèle et porte ailleurs son concours très précieux, écrivait déjà Edmond Locard. Le donneur aime s'offrir à diverses polices, et chercher près du concurrent un engagement plus rémunérateur. La tentation est invincible devant une pareille traîtrise : il faut brûler l'indicateur. Comment supporter la pensée qu'un autre puisse s'en servir[20] ? » C'est d'ailleurs ainsi que « Bonnot » ou « Raymond la Science », dénoncés à moult reprises, ne se font jamais arrêter car deux services de police rivaux préfèrent les voir libres, pourvu que l'autre ne triomphe pas.

Plus récemment, des indiscrétions émanant de services concurrents ont permis à des voyous corses et marseillais de jouer les filles de l'air alors qu'ils auraient été dans la nasse si la concorde avait régné entre les services. À Paris, dans les années 2000, les gros caïds issus du milieu du voyage ont longtemps été insaisissables. Toujours au courant des perquisitions et des visites « surprises » à six heures du matin. Eux aussi avaient leurs indics, mais cette fois dans les rangs même de la police judiciaire. Des taupes que l'on peut alors appeler brebis galeuses.

1- Éditions Payot, Paris, 1919.

2- Entretien avec l'auteur, printemps-automne 2010.

3- Entretien avec l'auteur, automne-hiver 2010.

4- Entretien avec l'auteur, 2010.

5- Edmond Locard, *op. cit*., p. 95-96.

6- *Le Monde*, 28 juin 2003.

7- Entretien avec l'auteur, automne 2010.

8- *La Police de l'ombre*, *op. cit*.

9- Entretien avec l'auteur.

10- 21 mai 1986.

11- Son prénom a été modifié.

12- Entretien avec l'auteur, automne 2010.

13- Prénom modifié.

14- Entretien avec l'auteur, automne 2010.

15- *Ibid*.

16- Entretien avec l'auteur, automne 2010.

17- *Ibid*.

18- Entretien avec l'auteur, printemps 2010.

19- Honoré Gévaudan, *Flics. Les vérités de la police*, Lattès, 1980.

20- Edmond Locard, *La Police, ce qu'elle est. Ce qu'elle devrait être*, *op. cit.*

François Scapula, la « Balance » tout simplement

Un murmure sombre d'horreur sortit du fond de toutes les poitrines. Tous les yeux, moins ceux des gendarmes et des agents, menacèrent Goulard le dénonciateur, en lui jetant des flammes.

Honoré de Balzac,
Une ténébreuse affaire.

À l'époque où le clan Zampa se fait décimer un à un ses « porte-flingues » entre avril 1985 et février 1987, Francis Vanverberghe, alias le Belge, rencontre quelques déboires avec la justice. Le parrain de Marseille apprend vite qu'il a été vendu, tout comme son ancien compagnon d'armes et figure de la French Connection Jean-Claude Kella, au juge antimafia Michel Debacq. L'homme qui les a balancés ? Un certain François Scapula qui, en mai 1986, les accuse d'avoir acheminé vingt-deux kilos d'héroïne d'une grande pureté aux États-Unis, *via* Ibiza et le Sud-Est de l'Espagne. Libérés après plusieurs années de préventive, le Belge et Kella, dit le Diable, ont été finalement blanchis. Mais Scapula, l'accusateur par lequel ils ont été jetés au cachot, ne sera jamais pardonné.

Arrêté en novembre 1985 dans un chalet des Paccots, une station de ski près de Fribourg en Suisse où il cuisinait de la morphine base en compagnie d'un gang de trafiquants chevronnés, Scapula incarne la quintessence du traître pour les barons de la pègre. Il est le symbole – presque une référence historique – de la « donneuse » qu'il faut supprimer, de la « planche pourrie » qu'il faut faire couler avant qu'elle n'éperonne de nouvelles bandes criminelles.

Des années durant, après son évasion de prison en 2000, de redoutables caïds français vont actionner leurs réseaux, téléguider leurs lieutenants et leurs porte-flingues à travers le pays, puis au-delà des frontières et des océans, pour retrouver cet indic qui leur a tant fait de mal. Scapula, surnommé la Balance, est marqué au fer rouge. Le nom du félon est inscrit en lettres de sang dans le cahier des charges des sicaires européens. Il est gravé pour la postérité au frontispice des bannis du mitan. La mafia veut sa peau.

Celui qui se faisait appeler à l'origine « le Brun » ou « Beau mec » avant d'être frappé du sceau de l'infamie accepte de collaborer avec la justice depuis une prison suisse entre novembre 1985 et 2000. Tour à tour, des enquêteurs suisses, espagnols, français mais aussi américains se succèdent pour recueillir ses confessions. Sa cellule devient une espèce de tour de Babel. Le repenti polyglotte est atteint de logorrhée.

Car, hormis avoir jeté dans les griffes de la police le caïd Jean-Claude Kella, surnommé Yeux bleus, Scapula la Balance a aussi dénoncé l'ensemble des protagonistes de l'assassinat du juge Pierre Michel. L'affaire a ému la France entière. L'incorruptible magistrat, en charge de dossiers lourds, comme ceux du grand banditisme lié au Service d'action civique (SAC), de la drogue ou des grâces médicales, tombe, le 21 octobre 1981, à l'heure du pastis et de Mourousi, sous les balles de deux hommes circulant sur une moto Bol d'Or sur une contre-allée du boulevard Michelet à Marseille. Un crime resté mystérieux et non élucidé pendant cinq longues années. Au départ, les policiers piétinent ferme et imputent ce « contrat » à Cosa Nostra ou à la Camorra, tandis que la pègre conserve un mutisme inébranlable sur l'identité des assassins.

L'énigme criminelle n'a été levée qu'à l'instant où François Scapula sort de sa réserve depuis sa retraite suisse, se croyant protégé du milieu français par la chaîne alpine. Contre quoi au juste ? Une remise de peine en Suisse alors qu'il balance dans une affaire française ? La promesse d'une « assurance-vie » garantie par la France une fois sorti de prison ? Au départ, personne ne devine son stratagème. Scapula, puis les anciens trafiquants de son équipe donnent tous les noms, de l'exécutant au commanditaire de cette affaire qui a révulsé la France entière. « Dépaysés, ces trafiquants n'ont pas subi le poids de la tradition du milieu. Ils ont donc enfreint la loi du silence, a considéré le juge François Badie, en charge de l'enquête sur l'exécution du juge Michel. François Scapula a trahi ses anciens amis. Il était en rupture de ban avec ses associés. Il a donné le feu vert au déclenchement des

aveux[1]… ». « C'était le moyen de m'en sortir[2] », confie plus tard François la Balance aux rares amis qui lui restaient.

Parmi les noms livrés à la police, le truand à la langue bien pendue n'hésite pas à citer François Girard, dit « le Blond », son ami d'enfance et mentor dans les trafics de came, comme étant le possible « cerveau » de l'équipée punitive. Au moment du crime, Girard est en effet en prison depuis le 2 juillet 1981… sur décision du juge Michel. Et ce dernier continue à mener des investigations tendant à l'impliquer dans un autre dossier de drogue passant par la Sicile. La machine à déballer tourne à plein régime. Scapula donne aussi François Checchi, dit « la Gâchette », le tueur qui aurait « charclé » (*dixit*) le juge de trois projectiles. Dans la foulée, il accable Charles Altieri, alias « Lolo », interpellé lui aussi en 1985 lors du démantèlement du labo clandestin de transformation de morphine en héroïne. Ce dernier est habillé comme un arbre de Noël. Scapula le jure, la main sur le cœur : Altieri a conduit la moto lors de l'exécution du « contrat ». Après avoir reconnu ces accusations dans un premier temps, Charles « Lolo » Altieri revient sur ses aveux à l'occasion d'un retentissant procès tenu en janvier 1994 au tribunal de grande instance d'Aix-en-Provence, transformé en bunker verrouillé par le GIGN. M^{e} Gilbert Collard, son bouillonnant avocat, fait citer Scapula. Mais, le témoin clef de ce dossier refuse de sortir des geôles helvètes pour confirmer ses accusations. Parce qu'il vit dans la terreur d'être exécuté, notamment par la Cosa Nostra. Il n'a pas tort. Par mesure de sécurité, Scapula fait du « tourisme carcéral » en changeant de cellule presque tous les jours ! Balance, mais pas téméraire. Qu'importe. Charles Altieri, l'ancien équipier trahi et reconnu coupable d'avoir participé à l'assassinat du juge, écope de la réclusion criminelle à perpétuité.

Le sans scrupule Scapula donne les noms, les dates, les lieux. Il détaille les préparatifs et dévoile les coulisses de la mise à mort du juge.

— Comment savez-vous tout cela ? lui demandent les policiers, stupéfaits.

— C'est à moi que Girard a d'abord proposé le contrat. Cela ne m'intéressait pas, j'ai passé l'affaire à Lolo… rétorque du tac au tac la Balance.

Dans le milieu policier, il est d'usage de dire que le tuyau vient de la bouche du cheval. Là, les « poulets » disposent de renseignements en béton armé. Du clef en main. Implacable.

« Scapula est un marchand de délation, s'emporte de son côté M^e^ Collard, avocat de la défense. Il se dit repenti mais ne se repent de rien. Il sait trop de choses et il est entre les mains des États-Unis et de la Suisse[3]. »

Marseillais né dans le quartier d'Endoume à la Libération, fils d'Ange, un marchand de primeurs à Saint-Giniez originaire d'Italie du Sud, Scapula s'est fait connaître très jeune. À dix-sept ans, il impressionnait déjà la rue en paradant dans des BMW volées pour frimer devant les copains. Il a le cheveu noir et une carrure d'athlète. Du muscle, du charme et des neurones. Après avoir joué au julot une brève période, il braque les banques et force les appartements des bourgeois pour les cambrioler. Bref, les rites de passage classiques pour qui brigue l'aristocratie des voyous. François le Brun traîne dans les bars de Marseille, notamment au *Welcome*, où il rencontre Mimi Regazzi, un sergent recruteur de Tony Zampa qui embauche sur-le-champ ce fringant poulain. « Scap » devient sherpa, convoyant de la poudre jusqu'à New York, où il se familiarise avec la famille Gambino et à Montréal, où il prend ses aises avec le clan des Cotroni. À chaque voyage, Scapula, protégé de Zampa, revient un peu plus fort et respecté.

C'est à cette époque qu'il s'acoquine avec François Girard, joueur de football et apprenti trafiquant d'héroïne, et avec Philippe Wiesgrill, ancien vendeur de bonbons en gros devenu « chimiste », surnommé l'« Hybride ». Avec sa bande, Scapula monte en puissance et devient un petit prodige de la transformation de la morphine base.

Volontiers présenté comme un « chimiste aux doigts d'or » ayant travaillé pour la « French », le personnage, avec ses paupières un peu lourdes et son regard ombrageux de play-boy napolitain, n'est pas à proprement parler un gros bonnet de la drogue. Il est plutôt un rouage indispensable, une « pépite » qui fait fonctionner une des plus formidables « cash machines » des années quatre-vingts. Il exerce aussi ses talents en Sicile pour le compte de puissantes familles de la mafia avant d'avoir la responsabilité de réorganiser les « labos » affinant la « came » exportée, *via* le Mexique, par les cartels sud-américains. Sa réputation est internationale, au point d'être embauché comme « expert » auprès de grossistes du monde entier, comme à Bangkok où il échappe de justesse à une souricière en se jetant par une fenêtre.

De 1980 à 1984, « Scapula les mains d'or » produit de la vraie blanche, pure à 85 % ou 90 %. Il fait partie du club très fermé que Bernard Gravet, ex-patron de l'Office central de répression du banditisme (OCRB), nommait les

« Bocuse de l'héroïne ». Sa tambouille, cultivée dans la plaine de la Bekaa au Liban sous la protection des phalanges chrétiennes, est convoyée ensuite en Europe par des hôtesses de l'air jusqu'à Chypre avant de prendre des vols privés. « Sca » et ses copains font aussi des voyages. Ils flambent en première avec champagne et cigares. Au total, des dizaines de voyages par an. Par cargo, il a aussi fait transiter au moins trois tonnes de haschich jusqu'à un point de déchargement à Port-Camargue. Une bricole pour lui, plutôt versé dans la « blanche ». Puis il se fixe temporairement avec deux « collègues » dans un restaurant d'Ibiza tenu par un parent du grand Marcel Cerdan.

Au temps de sa splendeur, François le Brun traîne derrière lui une vraie légende. La flambe dans les dancings et les clubs à la mode, bien sûr. Mais aussi les jolies femmes, la bonne chère et les costumes impeccablement taillés. Seules, peut-être, ses éternelles chemises fuchsia ou jaune vif trahissent un goût un rien parvenu. Les nostalgiques de la grande époque racontent sur lui des histoires de Jaguar type E abandonnée en Égypte, près de la pyramide de Kheops, de cornues servant à raffiner de la morphine transportées sur le dos et de bijoux et de montres jetés comme des confettis. Jusqu'en Inde ou au Pakistan, ce *globe-trotter* de la came repousse les limites de son *bizness*.

Sa condamnation par contumace en juillet 1982 à vingt-deux ans de réclusion criminelle par le tribunal de grande instance de Marseille après la découverte d'un labo italo-français à Palerme n'est qu'une péripétie dans sa trajectoire. Il n'a cure du mandat d'arrêt international qui le vise. En effet, Scapula, après un crochet par le Mexique, s'est déjà envolé vers l'Arizona, où, dès 1984, il transforme 280 kg de morphine base en 148 kg d'héroïne, d'une valeur à la revente de 225 millions de dollars. En six semaines de cuisine, le chimiste hors pair empoche une enveloppe rebondie de 1,5 million de dollars, un pactole qu'il fait transiter en Suisse dans les valises d'une magnifique Portugaise tombée folle amoureuse du bellâtre à l'œil de velours. Attachée de presse d'un bijoutier new-yorkais le jour et call-girl la nuit, elle ne sait rien de l'origine de l'argent. Elle traverse six fois l'Atlantique jusqu'à ce que les policiers, informés, filent la plantureuse créature, mettent au parfum leurs homologues européens et découvrent les agissements de Scapula. Et c'est depuis son labo artisanal démantelé en Suisse que l'impudent compte inonder les States de sa marchandise.

Il faut dire qu'outre-Atlantique, les liens qu'a entretenus Scapula avec les chefs de tentaculaires gangs italo-américains, notamment les frères

Benvenuto, en fait un « client » de tout premier choix pour les agents du *Bureau of Narcotics* lancés dans une course acharnée contre le crime organisé.

François la Balance connaît tout le Who's Who de la pègre et raffine à plein régime quand il se fait pincer dans son chalet du canton de Fribourg, en ce petit matin blême de novembre 1985. La police suisse allège d'un coup son agenda et, sur les quinze années qui suivent, il peut y inscrire « prison ». Ce coup dur sonne le glas de sa carrière délinquante et lance donc celle de « donneuse ». Car le repenti a vite fait les comptes et il sait qu'il risque de croupir une bonne partie du restant de sa vie en prison en tant que récidiviste. Calculateur, Scapula pèse le pour et le contre pendant de longues semaines. Son raisonnement est alors simple : « Si je retourne en France, je me ferai assassiner en prison. Je suis mort, j'en suis sûr. » Il est vrai que ses ennemis ne cachent pas en public leur envie de le « bousculer », selon une formule pudique employée par l'un des voyous qu'il a chargé. Scapu en est persuadé : sa seule chance de recouvrer la liberté un jour, c'est d'être extradé vers les États-Unis où il bénéficierait de la clémence accordée, souvent une belle remise de peine, à ceux qui parlent.

Et les connaissances du petit *Frenchy* seraient très précieuses pour les policiers américains chargés de s'attaquer à la « Pieuvre » qui étreint un à un, mais sournoisement, les états de l'Union. Pour éviter que Scapula soit extradé vers la France, un vrai ballet diplomatique s'organise donc depuis Washington vers Paris. Le *District Attorney*, Edwin Meese, fait une démarche peu banale auprès des services d'Albin Chalandon, garde des Sceaux. Il lui demande que la France s'engage à renoncer à toute extradition de Scapula si ce dernier balance un « gros coup ». La chancellerie donne sa parole. Entre-temps, Scapula, rassuré, est déjà passé à table sur l'assassinat du juge Michel.

Se sentant enfin en sécurité, Scapu la Balance cède aux sirènes des *lawyers* américains. Il est « prêté » pendant dix-huit mois aux Yankees qui mettent les petits plats dans les grands pour que le repenti se confie une énième fois, en contrepartie d'une détention pas trop longue dans un centre pour témoins protégés, de la promesse de la libération de sa petite amie, et d'une nouvelle vie fabriquée sur mesure grâce à l'application du *Witness Protection Program*, avec papiers tout neufs et un visage refait. À deux reprises, fin 1986 et début 1987, les procureurs américains John K. Caroll et Peter Liebe, accompagnés du procureur Rudolph Giuliani, futur maire de New York, lui paient un vol transatlantique en *first* afin qu'il les aide à étayer

l'accusation contre ses anciens « associés », les dénommés Ernest Benvenuto – officiellement fabricant d'extincteurs en Arizona – et son neveu Ernie Junior. Pendant ces brèves escapades, Scapula sort, va au restaurant. Ses plats sont goûtés avant de lui être servis. Il n'est plus un détenu mais un témoin protégé par des policiers. Mieux gardé qu'un chef d'État. Puis il rentre en Suisse. En prison. Pendant ce temps, les frères terribles, parents de la famille mafieuse Bonanno qui tient une partie de la côte Est, se font « poisser » par la *Drug Enforcement Administration* (DEA) qui débusque leur labo à Phoenix.

Scapula rend une série de services en « s'allongeant » sur beaucoup de monde, dont des trafiquants belges et espagnols venus tenter l'aventure outre-Atlantique, sur François Orsoni et Jean Orsini (assassinés), avec lesquels il a fait du *bizness* au Mexique, ou Marc Leccia, abattu par la suite dans la prison d'Ajaccio par le FLNC. Le tableau de chasse du délateur est impressionnant. À chaque question, Scapula se met à table et mange le morceau. Et le morceau est copieux. À lui seul, cet homme prolixe redessine toute une galaxie criminelle sous les yeux éberlués des policiers, jette dans la confession des dizaines de voyous, de quoi remplir un quartier entier de Sing-Sing ou des Baumettes.

Pendant ce temps, devant un tribunal parisien cette fois, ce sont principalement les activités françaises du gang Scapula, soit vingt-trois suspects mis en cause au total, qui sont passées au crible. « Étrange dossier où, par un curieux paradoxe, le principal accusé – déjà jugé – est devenu l'accusateur, décrit *Le Journal du Dimanche* en novembre 1989. Il faut s'attendre à ce que beaucoup de rancœur et de haine remontent au cours des débats. Scapula s'en moque. Il attend que l'administration américaine tienne la deuxième partie de ses promesses : la liberté sous haute protection, jusqu'à ce qu'une opération esthétique lui confère un nouveau visage. »

Soucieux de mettre en confiance le repenti, qui a peur de se faire « détroncher » par les tueurs du milieu dès qu'il sera en liberté, les policiers américains font venir jusque dans son cachot en Suisse une autre « balance » de la French Connection, dont il était l'un des « sergents recruteurs », le très discret Richard Berdin. Il a lui aussi beaucoup renseigné la *Drug Enforcement Administration* en vendant plusieurs filières de drogues et en déclenchant une hécatombe de voyous dans les années soixante-dix. Une vie de trahison que le repenti revendique dans une autobiographie publiée en plusieurs langues[4].

Scapula est plutôt intrigué de voir cette vieille connaissance qu'il a autrefois côtoyée dans le quartier des Catalans de Marseille. Mais quand la rencontre entre les deux hommes a lieu, il est stupéfait de voir le visage de son interlocuteur métamorphosé. « Même sa mère ne l'aurait pas reconnu », jure alors le voyou, bluffé par le travail du scalpel du chirurgien qui a fait de Berdin un autre homme. Ce dernier raconte à son ami comment il était devenu un personnage important à New York, grâce à l'aide financière des policiers qui le rémunéraient très régulièrement pour surveiller les aéroports et prévenir de l'arrivée de tout trafiquant sur le territoire américain. En fait, Scapula est séduit et se prend à rêver d'une nouvelle vie sous les traits d'un autre.

Il faut dire que les as du bistouri disposent d'une longue et convaincante histoire chez les parrains de la pègre. Ils travaillent sans relâche et les exemples de « métamorphoses » sont légion. François Scapula se souvient notamment du cas d'Albert Spaggiari, cerveau du « casse » de la Société Générale à Nice en 1976, qui a eu recours aux bons soins d'un professeur brésilien pour se faire remonter les pommettes, raccourcir le nez et lifter le visage. Cela lui a garanti douze bonnes années d'anonymat. Le voyou garde aussi en mémoire que, vingt ans auparavant, Ronald Biggs, célèbre criminel impliqué dans l'attaque du train postal Glasgow-Londres, s'est quant à lui fait refaire clandestinement le visage dans une clinique française pour échapper à ses poursuivants dans une rocambolesque cavale longue de trente-six ans à travers le globe.

Rêvant de refaire sa vie dans un nouvel Eldorado, la Balance se morfond. Il compte les jours, les mois puis les années, car la France s'oppose *mordicus* à son départ aux États-Unis. Le ministre américain de la Justice, Richard Thornburgh, écrit même personnellement au garde des Sceaux pour rapatrier « le Français ». En vain. Amer, celui qui est devenu au fil du temps le plus vieux détenu de Suisse sort soudain de son silence à l'automne 1997, après douze années de « ratière ». Le fringant Sca de Marseille n'est plus qu'une ombre, dépourvu de toute illusion : « Non seulement ma collaboration avec la justice ne m'a rien apporté, mais elle a aggravé ma vie en prison », gémit le taulard à un journaliste venu lui rendre visite[5]. « Sur douze ans d'incarcération, j'en ai passé six au secret, par mesure de sécurité, sans pouvoir vivre "normalement", comme les autres condamnés. Chaque fois que quelqu'un pouvant m'identifier arrive, je suis isolé. Puis on me change d'établissement, d'identité. À la différence de tous les autres prisonniers,

j'ignore quand je serai libre. J'ai collaboré comme on se lance dans une aventure. Depuis, j'ai changé de monde, mais je suis toujours en prison[6]. » Le 5 mars 1997, par voie diplomatique, la Suisse adresse à la France une demande d'information sur le sort qu'elle réserve à son ressortissant « repenti ». Elle est renouvelée à plusieurs reprises et il faudra un changement de gouvernement pour que la France accuse réception d'un nouveau rappel suisse. Paris condescend enfin à étudier le cas Scapula.

Finalement, il a fallu un coup de théâtre pour que les choses bougent. En octobre 2000, François Scapula s'évade bizarrement et tout en douceur du pénitencier suisse de Lenzbourg alors qu'il purgeait une peine en semi-liberté. Considéré comme un « individu peu dangereux travaillant dans un établissement semi-ouvert » selon les propres termes d'un chef de la police pénitentiaire de Fribourg[7], l'homme n'est tout simplement pas rentré d'un week-end de congé qui lui avait été accordé. Les Suisses en ont eu assez de supporter ce prisonnier atypique. « La prolongation indéfinie de son incarcération n'était pas conforme à l'évolution de la politique pénitentiaire helvétique », a considéré un des patrons de l'administration carcérale. Curieusement, encore aujourd'hui, personne n'est capable de dire ce qui a été fait pour retrouver le fugitif et pourquoi l'information de sa belle n'a été rendue publique qu'un an plus tard… Le temps que le chimiste de la French organise sa fuite ? Une chose est sûre : l'enfant terrible du banditisme s'est depuis volatilisé. Celui qui faisait encore les gros titres de la presse quelques années auparavant est devenu, du jour au lendemain, un fantôme traqué.

Certains membres du milieu n'excluent donc pas que François la Balance, qui fait toujours l'objet d'un arrêt de mort en France, soit terré quelque part en Amérique du Nord. Mais personne n'a pu l'approcher tant l'insaisissable anguille serait méconnaissable. « La Balance était beau mec quand il était jeune, grince un vieux voyou encore très remonté contre lui. Maintenant, s'il est encore de ce monde, il brille peut-être un peu moins comme un soleil, mais son changement de physionomie lui permet d'avoir gardé la vie sauve… » Des nouveaux papiers parfaitement en règle auraient permis à Scapula de parachever sa disparition officielle. François le Brun est peut-être désormais teint en blond. « À moins qu'une de ses victimes l'ait retrouvé et qu'il l'ait coulé dans du béton au fond d'un lac », prophétise un de ses ultimes « compagnons » de route. Comme d'autres, il se souvient encore de ce mot lâché par « Scapu la Scoumoune » à ses débuts dans les années

soixante : « Le jour où je tombe, je raconte tout. » À l'époque, tout le milieu marseillais a ri.

1- *VSD*, le 31 juillet 1987.

2- *Journal du dimanche*, 4 novembre 1989.

3- *Le Figaro*, 20 janvier 1994.

4- *Nom de code : Richard*, Richard Berdin, Gallimard, 1975.

5- *VSD*, 31 juillet 1997.

6- *Ibid*.

7- *Le Parisien*, 20 octobre 2001.

4.
L'inédit Bureau central des sources : le cœur de la matrice

Il n'y a pas de bonne police sans indicateurs.

Jean-Pierre Melville,
Le Cercle rouge.

Le cœur de la matrice se situe au sein du très secret Service interministériel d'assistance technique (SIAT). Derrière son intitulé apparemment banal, pouvant presque faire songer à de la maintenance informatique, cette unité se révèle être le fer de lance des services répressifs de l'État afin d'infiltrer le crime organisé. Aux confins de la police judiciaire et de la sécurité publique, implanté au sein du quartier général de la Direction centrale de la police judiciaire (DCPJ), rue des Trois-Fontanots à Nanterre, dans les Hauts-de-Seine, le SIAT ne forme pas seulement une cohorte de « zombies », superflics de l'ombre qui vivent aux côtés des voyous jusqu'à les faire tomber. Il recrute aussi les taupes et, surtout, gère en père tranquille l'une des plus impressionnantes pépinières d'indics que la France ait connue, *via* le Bureau central des sources (BCS). Personne ou presque ne connaît son existence. Trop confidentiel pour que le grand public y mette son nez. Car, à la moindre indiscrétion, des gens peuvent se trouver en danger.

Sa mission est d'immatriculer l'ensemble des informateurs de la police nationale sans lesquels les services de terrain ne pourraient élucider la moitié des énigmes criminelles dont ils ont la charge. Ces sources très précieuses font l'objet de toutes les attentions. Elles sont choyées et leurs identités, jalousement gardées pour ne jamais être identifiées. Pour ce faire, le Bureau

central des sources a entrepris de crypter depuis trois ans ses données en utilisant un codage ultra-sécurisé. Il a été mis en place par les limiers d'Europol, l'office de police criminelle intergouvernemental qui facilite l'échange de renseignements entre polices nationales en matière de stupéfiants, de terrorisme, de criminalité internationale et de pédophilie au sein de l'Union.

Le principe du cryptage est simple : chaque indic est fiché selon une combinaison logarithmique de huit paramètres clefs. Elle correspond à deux lettres de ses noms et prénoms, puis à des chiffres codifiant son sexe et un extrait de sa date de naissance. La formule est inviolable pour qui n'en connaît pas la clef. Seule une poignée de techniciens de haute volée, retranchés au quartier général à La Haye, dispose du précieux sésame.

À Paris, les officiers chargés d'alimenter et faire tourner la machine ne connaissent rien de l'identité des tontons et s'en félicitent, reprenant à leur compte la sagesse de la Bible, « Heureux les pauvres en esprit ». « Pour éviter les fuites, il faut être animé par un extrême souci de discrétion. Cela permet de ne pas mettre en péril des missions lancées il y a des mois ou de menacer la vie d'une de nos sources par une parole malheureuse[1] », lâche du bout des lèvres Yann (son prénom a été modifié), une des chevilles ouvrières sous le couvert de l'anonymat.

Selon un dernier état des lieux, cette banque de données ultrasecrète abrite mille sept cents numéros de code, soit autant d'indics. À côté de chaque matricule, figurent le nom de l'unité ou de la brigade qui le « traite », le type de spécialité délinquante dans laquelle il peut évoluer ainsi que son périmètre d'action, lequel va du microquartier de banlieue à une région entière. L'élite de la balance, elle, rayonne à l'échelle planétaire.

« En fait, nous pouvons gérer n'importe quel lascar dans notre base de données, sans jamais le connaître, ni avoir aucun contrôle sur son activité, concède Yann. Mais l'immatriculation est obligatoire pour qu'il puisse être rémunéré. Car, au nom d'une nouvelle culture de la transparence, c'est la seule manière de verser des enveloppes pour une affaire[2]… »

Chaque année, environ deux cents demandes sont ainsi formulées par les brigades et les services territoriaux en fonction de la nature des affaires. Tour à tour, ils puisent dans le vivier du Bureau central en espérant dénicher la perle rare qui leur permettra d'élucider l'énigme sur laquelle ils bloquent depuis des semaines, voire des mois.

Sans qu'il y ait de « grille de salaire » particulière pour les informateurs en France, les tarifs sont fixés de manière assez précise. Ainsi, si la dénonciation d'un étranger en situation irrégulière est facturée aux alentours de 50 euros, l'adresse d'un atelier de couture chinois est estimée à 300 euros. Les tuyaux sur l'immigration ne font guère flamber les prix. En revanche, les tarifs actuels peuvent se chiffrer entre 5 000 et 10 000 euros en contrepartie d'un bon « rens'», comme on dit dans le jargon « police », permettant de mettre au jour et démanteler un gros trafic de drogue. « Un pactole qui peut faire sourire quand on considère que la revente au détail d'une cargaison de poudre se chiffre en millions d'euros » décrypte un vieux routier du 36, quai des Orfèvres[3]. « La bourse aux indics pourrait s'envoler jusqu'à cent mille euros pour des informations concernant certains dossiers d'envergure internationale ou d'une très haute sensibilité politico-policière. En pure théorie, elle aurait pu être débloquée pour la localisation du tueur présumé du préfet Érignac, Yvan Colonna, lors de l'interminable cavale. » Mais, cette fois-ci, l'État n'a pas eu à mettre la main à la poche. Le travail de surveillance du RAID autour des bergeries a permis de débusquer le berger de Cargèse sans briser l'*omerta* d'airain qui règne sur l'île de Beauté.

Dans une moindre mesure, une somme rondelette aurait aussi pu être envisagée pour qui aurait pu dénoncer les terroristes du rail du groupe AZF ou les corbeaux ayant adressé des lettres de menaces accompagnées de balles de gros calibre au président de la République, Nicolas Sarkozy. « Avant, les collègues payaient principalement les indics dans les affaires de stups et assez peu pour des "tuyaux" concernant le banditisme, comme des casses en préparation ou des planques de receleurs, affirme un commissaire parisien. Souvent, on n'avait rien à donner en échange. Maintenant, quand les chefs de service ne sont pas récalcitrants et que les juges soutiennent les dossiers, n'importe quelle source peut être rétribuée. À condition que le tonton figure correctement dans le fichier, bien sûr[4]… »

Souvent, le Bureau central des sources doit faire preuve de pédagogie auprès des patrons de police qui n'ont parfois pas la moindre idée de la valeur marchande d'une information. Ainsi, récemment, un chef de service n'a demandé « que » 1 500 euros pour un indic ayant fait tomber une importante filière de cocaïne dans les Bouches-du-Rhône, tandis qu'un de ses homologues de l'est de la France, beaucoup plus gourmand, a eu l'outrecuidance d'exiger le double pour une banale saisie de shit dans une cité pourrie du nord de Paris. Fixant de façon prosaïque un barème des prix,

le Bureau central des sources ajuste les tarifs avant que le directeur central de la police judiciaire, grand argentier, ne signe le versement des fonds. Dans 95 % des cas, ils sont accordés et réglés rubis sur l'ongle, toujours en cash, comme l'exigent toute balance qui se respecte. Pas d'identité, pas de trace bancaire, rien de compromettant en cas de retournement de situation dans l'avenir. « Quand l'argent est débloqué, le chef de service doit remettre un reçu au Bureau central des sources où apparaissent sa signature et celle du tonton. Il fallait en finir avec la police à la papa, lorsque de l'argent plus ou moins propre servait à arroser les indics[5] », lâche un commissaire.

Outre l'avantage de pouvoir mener des « opérations mains propres » dans les relations entre les flics ripoux et les truands, ce fichier inédit permet de gérer les indics au jour le jour, en désactivant les mauvais « collaborateurs », quand ces derniers coûtent plus cher qu'ils ne rapportent. Ou quand ils deviennent ingérables. « Aucun flic ne peut traiter avec une source, même la meilleure, qui monte au braquage, agresse des particuliers à domicile ou dit à qui veut l'entendre que l'officier qui le traite est un corrompu[6] », lâche-t-on au SIAT. La liste des indics foireux est plus longue qu'une nuit de garde à vue sans confession. Un officier toulonnais se souvient de ce « jeune beur de cité, beau comme un soleil » avec ses vingt-six ans, ses condamnations pour trafic de hasch et ses affaires de vols avec violence, qui pousse la porte du commissariat en lançant tout de go : « Je veux travailler avec vous, j'ai des belles affaires à vous balancer et vous me donnez 15 % de la marchandise. » « Exorbitant ! », s'exclame ce témoin encore médusé par le culot du fanfaron[7]. Le candidat mouchard est reparti végéter dans ses deals, sans obtenir la moindre écoute compatissante, ni la moindre protection.

« Il nous arrive aussi de rencontrer des mythomanes complets, de véritables déséquilibrés capables de nous jurer la main sur le cœur qu'ils ont fait une bouffe la veille avec Pablo Escobar ou qu'un laboratoire clandestin de cocaïne est installé par des narcos aux pieds de la tour Eiffel », grimace un ancien de la Brigade des stupéfiants excédé par cette « faune qui parle trop, dit surtout n'importe quoi pour se rendre intéressants et essayer de monnayer quelque avantage en nature[8]. » Parfois, les tuyaux sont de bonne qualité, comme pour ce trafic d'armes de guerre démantelé dans le nord de Paris. Mais c'est le tonton qui est considéré comme « ingérable ». C'est-à-dire peu fiable, imprévisible, trop gourmand et manipulateur. Dans ces cas-là, un collègue, même aguerri au vice de la rue, peut se retrouver embringuer dans une affaire qui le dépasse.

Quand la source devient vraiment trop infréquentable, elle est inscrite sur la liste des indics ripoux. Une « liste noire » a donc été constituée au sein du SIAT pour alimenter une base de données Europol. En France, elle abrite les noms d'une cinquantaine d'informateurs infréquentables. Trente-sept d'entre eux sont classifiés « dangereux », et quatorze *non grata*, pestiférés et interdits de tout contact avec tout policier. Ils font le tour des polices européennes pour tenter de les escroquer.

Quelques cas sont, en la matière, édifiants. Ainsi, Alberto[9], un escroc d'envergure internationale, a tenté de « revendre » la même filière marocaine de cannabis aux carabiniers italiens, puis au Bundeskriminalamt (BKA) allemand et à un service français moyennant plusieurs milliers d'euros. Seul un recoupement fortuit, effectué entre deux policiers qui se connaissaient, a permis de découvrir le pot aux roses et de rayer à jamais le sieur Alberto de la carte.

Dans un esprit différent, un officier parisien se rappelle de l'histoire de ce mouchard n'ayant pas froid aux yeux qui voulait lui proposer ses services en 2009. « Il n'avait pas donné d'adresse, juste son nom », siffle le fonctionnaire encore sous le coup de la colère. « En fait, en travaillant un peu sur son profil, nous avions découvert que ce faisan était recherché par nos collègues gendarmes pour une série d'agressions en Bretagne[10]… » L'apprenti indic a été dénoncé sur-le-champ, puis livré à la maréchaussée.

Depuis la mise en place du fichier, les mille sept cents indics travaillant pour la police sont suivis à la trace : s'ils sont désinscrits à Marseille, il semble quasiment impossible qu'ils puissent revendre leurs services à Lille ou Strasbourg sans qu'une alerte soit lancée. « Nous éliminons aussi d'emblée les gars qui viennent voir plusieurs services et demandent d'emblée des protections et la possibilité de faire des choses illégales », confie-t-on à la Direction centrale de la police judiciaire. « De même, les collègues voient toujours d'un très sale œil le "Tonton" qui commet des délits sans en parler à son référent. D'autant plus que ce genre d'individus, qui se croient à tort au-dessus des lois parce qu'ils nous informent, a tendance à balancer leur officier traitant et dire qu'ils étaient couverts en croyant ainsi sortir de la nasse. » « Une fois, confie un gradé parisien sous le couvert de l'anonymat, un escroc genre assez beau gosse m'a monté un vrai bateau : il m'a demandé de laisser passer 25 kilos de cocaïne pour faire un test sur des approvisionnements censés être plus importants. Il avait un bagou incroyable et connaissait des collègues dont il citait les noms comme de bonnes

connaissances, j'ai laissé passer la marchandise pour voir. Mais la suite du contrat n'a jamais été remplie : aucun arrivage n'a suivi. Je venais juste de me faire rouler par ce gros paquet de poudre, comme dans la farine… » « Si le parquet est informé, tout va bien en cas de pépin, ajoute un de ses collègues. En revanche, si tu as couvert un indicateur sans rien dire, cela peut tourner au vinaigre et tu te fais allumer et risques ton habilitation d'officier de police judiciaire[11]… »

Quand ces venimeux personnages, capables de duper, voire de corrompre un policier, se présentent dans un commissariat ou une brigade pour tenter leur chance, ils sont éconduits. Mais ils ne risquent rien de plus car aucun délit n'a été constitué. La relative clémence des services répressifs est une réponse moderne à un fléau vieux comme le monde. Par le passé, les marchands de fausses nouvelles étaient bannis, durement réprimés. Ainsi, comme il est écrit dans le Coran (sourate 24, La lumière, vers 4) : « Ceux qui lancent une accusation contre l'honneur des femmes chastes, sans pouvoir produire ensuite quatre témoins, flagellez-les de quatre-vingts coups de fouet et récusez à jamais leur témoignage, de tels délateurs sont des pervers. »

Aujourd'hui, l'inscription à vie sur le fichier des indics « black listés » peut s'avérer plus douloureuse que le châtiment corporel. Un vieux briscard de la P.J. l'affirme : « Marqués au fer rouge par la police, détronchés comme traître par les voyous, ces indics pourris sont condamnés à errer jusqu'à disparaître de la carte d'une manière ou d'une autre. »

Pour éviter que des policiers sans expérience ne se fassent abuser, voire dépasser, le Bureau central organise des stages nationaux dits de « bonne conduite » afin que les agents traitants ne se fassent pas eux-mêmes manipuler… Les annales de la police ne comptent plus les cas à ne pas suivre, comme celui du policier qui emmène son indic à la maison et dont la sœur tombe amoureuse, ou encore un indic et un policier qui sympathisent tellement qu'ils finissent par partir en vacances ensemble. À chaque incident, à chaque coup de canif dans cette relation hors norme entre le déviant et le garant de l'ordre, l'histoire de la police s'enrichit d'un nouvel épisode. Il y est question d'honneur, de trahison, d'argent et de mort. Autant de thèmes immortels, au cœur de l'homme, qui font perdurer les légendes.

1- Entretien avec l'auteur, automne-hiver 2010.

2- *Ibid*.

3- Entretien avec l’auteur, 2010.

4- Entretien avec l’auteur, 2010.

5- Entretien avec l’auteur, 2010.

6- Entretien avec l’auteur, 2010.

7- *Ibid*.

8- Entretien avec l’auteur, 2010.

9- Prénom modifié.

10- Entretien avec l’auteur, 2010.

11- Entretien avec l’auteur, 2010.

5.
Les honorables correspondants du renseignement

La torture, qu'elle soit physique ou morale, et l'argent sont les moyens les plus stupides d'essayer d'obtenir un renseignement. La torture, parce que la victime dit n'importe quoi pour que cela s'arrête. L'argent, parce que le bénéficiaire raconte n'importe quoi pour que cela continue.

Alain Chouet, ancien cadre de la DGSE,
La Sagesse de l'espion.

Je trahirais ma patrie, / Je renierais mes amis, / Si tu me le demandais. / On pourrait bien rire de moi, / Je ferais n'importe quoi, / Si tu me le demandais…

Édith Piaf,
L'Hymne à l'amour.

La guerre c'est la paix. La liberté c'est l'esclavage. L'ignorance c'est la force.

George Orwell, *1984*.

L'histoire pourrait remonter à un passé assez récent et s'inspirer de méthodes de travail qui fleurent bon le vécu et le sable chaud. Elle émane d'une des éminences françaises du renseignement, aujourd'hui retirée des affaires pour goûter une retraite méritée. Une retraite du moins apparente si l'on considère que l'on ne quitte jamais vraiment cette communauté de l'ombre où les actes d'héroïsme – comme les coups tordus – sont commis dans le plus parfait silence, au nom de l'intérêt supérieur de la patrie. Comme

le suggère ce narrateur anonyme, stratège étoilé qui fut avec ses agents les yeux et les oreilles de la France sur de nombreux théâtres d'opérations extérieures, le début de cette exemplaire parabole pourrait commencer par un gros point d'interrogation. Un point d'interrogation qui porterait directement sur la paix dans le monde et qui planerait sur les intentions d'un régime très surveillé, celui des mollahs.

« Mettons que l'action se passe dans les années 2000 », lance l'ex-espion avec malice. « La France veut savoir combien de kilos d'uranium ont été enrichis par l'Iran et si Téhéran est en train de fabriquer la bombe ou non. En clair, il s'agit de pénétrer en profondeur dans les arcanes d'un des régimes les plus hermétiques et fanatisés au monde pour espionner son lourd secret. » Autant dire une mission quasi impossible que seules les structures de la Direction générale de la sécurité extérieure (DGSE) ou encore la Direction du renseignement militaire (DRM) peuvent mener à bien. « Pour avoir ce genre de renseignement, il faut bien sûr faire preuve de méthode et être astucieux, mais surtout savoir de quoi l'on parle et préciser les contours exacts de l'information recherchée, commence avec méthode notre ancien officier de haut rang. Tout un long dialogue doit s'engager entre la "Centrale" à Paris et l'officier détaché, qui peut être un civil, pour préciser la nature du renseignement recherché. Inutile de déployer des antennes à travers le monde si elles collectent et transmettent des éléments sans rapport avec la requête initiale[1]. »

Savoir ce que l'on cherche prend des jours, voire des semaines, avant de passer à l'action. Une fois que l'agent en poste à l'étranger a bien assimilé la question, il sait déjà une chose : il est trop hasardeux – et d'ailleurs inutile – de la poser sans détour à ses sources habituelles qui risqueraient, par mégarde, d'« éventer » l'opération. « Pour obtenir une information couverte, secrète et protégée, en quelque sorte le Graal de notre activité, il faut contourner l'obstacle, prendre des chemins de traverse, décrypte l'ex-espion. En clair, ce n'est pas la peine d'aller dans la région d'Ispahan ou ailleurs pour tenter de détecter et de planquer en vain autour les centrales pour voler des images. Inutile aussi de tout miser sur les images satellites qui renvoient parfois des leurres. »

Pour arriver à ses fins, l'agent de renseignements se lance plutôt dans une étrange mise en abîme. « Notre homme, appuyé par des experts, va d'abord se documenter sur les centrales susceptibles de tourner en Iran, poursuit la « gorge profonde ». Puis, par déduction et en faisant compulser des bases de

données, il va tenter d'obtenir certaines caractéristiques techniques sur le type de centrifugeuse que ces usines abritent, puis sur le genre de turbine qui les fait tourner, puis sur le moteur de la turbine jusqu'à tenter d'identifier, par exemple, la courroie de transmission bien spécifique qui actionne le moteur. »

La mission dès lors change de physionomie. Il ne s'agit plus d'essayer d'espionner au risque de sa vie les unités de production nucléaire, dont les sites sont plus protégés que Fort Knox, mais bel et bien de découvrir combien de courroies de transmission ont été récemment fabriquées puis livrées à la demande de l'administration du président Mahmoud Ahmadinejad. Une information *a priori* non-stratégique et inoffensive, qui doit être détenue par un obscur « rond-de-cuir » iranien qui les comptabilise dans un bureau situé au cinquième étage d'un immeuble non sécurisé.

C'est cet homme sans surface, bon croyant et bon père de famille, que rien ne prédestinait à sortir de la grisaille, qui va devenir la cible numéro un des services français. À Paris, à des milliers de kilomètres de là, les services mettent tout sur pied pour localiser son service administratif, son bureau, et l'identifier. « Pour cela, nous bâtissons un plan de renseignements, un dossier d'objectifs pour croiser les bonnes questions à se poser et les sources potentielles à activer dans notre réseau pour y répondre[2] », raconte « gorge profonde » qui dévoile la trame du scénario d'un polar que ne renierait pas John Le Carré.

Dans cette phase du renseignement, l'objectif est de trouver le point d'entrée de la « structure utile », c'est-à-dire le maillon le plus faible par lequel transite toute l'information. Dans une représentation diplomatique, ce ne sera jamais l'ambassadeur – souvent trop confortable et plus assez jeune pour être corrompu –, mais plutôt un modeste secrétaire chargé des transmissions ou un informaticien mal payé, qui attend un visa ou un passeport, pour lui ou un parent. Qui cherche un peu de reconnaissance et qui, un soir où il sera très fâché, pourra même livrer de frais potins émanant du Quai d'Orsay.

« Dans l'espionnage industriel, la structure utile peut être les unités de production d'abrasifs, indispensables dans le processus d'usinage de pièces ou de biens manufacturés, décode un officier. Quand on sait qu'il n'en existe qu'une de ce type en France et seulement trois aux États-Unis, ces sociétés deviennent naturellement des objectifs. On se met alors à la sortie, on voit qui sort et on tamponne la source potentielle… »

Revenons à l'exemple du nucléaire iranien. Il est d'autant plus intéressant que les services de renseignements tricolores se sont illustrés de belle manière en dévoilant en septembre 2009 l'existence de trois mille centrifugeuses réunies sur une installation d'enrichissement d'uranium enfouie sous une montagne dans la région de Qom, et ce au mépris des résolutions du Conseil de sécurité de l'Onu.

Pour découvrir ce type de programme secret, le renseignement technique seul ne suffit pas. « Toujours replacer l'humain au centre de l'échiquier », martèle un haut fonctionnaire de défense. Pour ce faire, agissant par la ruse, un attaché culturel français, sous le prétexte d'écrire un article dans une revue quelconque sur le développement énergétique, pourra se rendre à la faculté de Téhéran et interviewer un universitaire en charge de ce genre de questions. L'employé d'ambassade sera, ce jour-là, accompagné d'un « stagiaire » – en fait, un officier de renseignements – dépêché par Paris pour interpréter le candide de service. Badin et suivant son rôle à la lettre, ce dernier ne prend la parole que de façon parcimonieuse et seulement pour poser une ou deux bonnes questions qui mèneront sur les traces de l'employé iranien pris pour objectif.

Ce dernier est peu à peu identifié, puis localisé. Une patiente phase d'observation peut commencer : des informateurs plus ou moins réguliers cernent sa personnalité, tentent de savoir s'il est marié, fidèle, s'il joue, consomme de l'alcool ou de la drogue, s'il a une activité politique, si son zèle envers le pouvoir est réel ou non, s'il est intéressé par l'argent ou les honneurs. « Dans le milieu du renseignement, on ne "recrute" pas vraiment nos sources, on les amène à travailler avec nous d'une manière ou d'une autre », souffle un spécialiste droit sorti du milieu des affaires. « Plus la démarche sera consentie, plus les informations qu'elles apporteront seront fiables et exploitables… »

« On n'utilise pas que le vice, mais aussi la vertu, confie un agent français. Les gens éprouvent toujours le besoin de parler à un ami, à un confident qui sait les écouter. Nous avons appris à bien le faire. Il faut respecter sa source pour qu'elle vous le rende. Amitié, considération, respect lui permettront d'avoir une image valorisante d'elle-même. Et nous, de contrôler la situation[3]. » Appuyer avec brusquerie sur les faiblesses des sujets les plus fragiles ne dure qu'un moment. Sans attendre, il faudra jouer avec le facteur temps pour que la douleur du premier contact se transmue en une relation plus profonde, admise par la source au point qu'elle se livre

totalement à l'officier, anticipe ses désirs. L'officier dit d'ailleurs qu'il « traite » son agent, à la manière d'un esclave. Le rapport de domination doit être univoque et absolu. Un bon officier de renseignements contrôle l'esprit de sa source et met à l'épreuve sa fidélité. Pour cela, une des techniques toujours en cours est celle développée au XIX^e^ siècle par ce bon docteur Émile Coué qui affirmait que « la suggestion agit à la condition d'avoir été transformée en autosuggestion, c'est-à-dire acceptée ».

Une fois que la personnalité de la source potentielle, qui ne se doute encore de rien, est complètement désossée, la phase dite opérationnelle peut commencer. « Parfois, lors de la visite officielle d'un ministre, un membre de la Direction générale de la sécurité extérieure peut se glisser incognito dans l'aréopage qui fait partie du déplacement, confie un officier des services. Ce sera à cet agent expérimenté de monter une manip' sur mesure pour tamponner un futur agent de renseignements ou un honorable correspondant[4].

« Si les Mata Hari, irremplaçables séductrices de romans, ne sont employées que dans 0,001 % des cas, tous les autres moyens seront bons pour l'amener à donner l'information qui nous intéresse.

« Neuf fois sur dix, les gens nous livrent des secrets sans le savoir », poursuit cet ancien patron du renseignement militaire. « Sur le comptoir d'un bistrot en croyant parler à un ami, en faisant un jogging avec un sportif qui emprunte le même circuit chaque week-end, en discutant avec un "gentil" confrère étranger qui participe au même congrès scientifique, économique ou commercial. Parmi les sources les plus bavardes, nous pouvons prendre l'exemple de l'expert passionné, du savant Cosinus qui est prêt à faire tomber tous les tabous et oublier les plus élémentaires conseils de sécurité pour satisfaire sa jouissance intellectuelle de partager son savoir avec un autre chercheur. La Convention de sûreté nucléaire qui se tient à Vienne offre à ce titre un formidable gisement de sources, note un Clausewitz du renseignement. Dans le même esprit, le militaire en opération extérieure pour le compte d'une force d'interposition internationale peut manquer à son devoir de réserve en discutant à bâtons rompus avec des homologues d'autres pays engagés dans la même mission. Dans ces cas-là, sa fibre patriotique est sublimée par quelque chose de supérieure[5]… » Le recrutement d'informateurs se fait volontiers au fil de l'eau, au gré de rencontres plus ou moins provoquées selon la couverture du traitant. « Certains agents recruteurs sont aux pièces, c'est-à-dire qu'ils ont un quota à remplir. Ils doivent par exemple recruter six nouvelles sources par an », soutient Gérard Desmaretz

dans son guide intitulé *Le Renseignement humain*[6] dans lequel il rappelle qu'environ « 70 % des personnes éprouvent des difficultés à être à l'aise en compagnie d'une autre personne. […] Pour que le premier contact soit agréable, il doit sembler spontané, même s'il a été préparé de longue date. Mais cela, seuls l'agent et sa centrale le savent ».

Dans les années soixante-dix, la France s'est même lancée dans une ambitieuse entreprise de recrutement des sources à long terme dans les pays du tiers-monde : les listes des élèves des grandes écoles ou des académies militaires étaient passées au peigne fin par les officiers français en poste dans les capitales africaines ou moyen-orientales. « Misant sur le nombre, nous sélectionnions une douzaine de candidats à bon potentiel et l'on s'arrangeait pour favoriser leur carrière dans leurs pays d'origine en leur offrant la possibilité d'intégrer l'École de guerre à Paris, de leur faire miroiter une bourse, un stage assez pointu pour qu'ils puissent grimper un peu plus vite que leurs camarades dans la hiérarchie. Nous investissions alors sur cette amitié et ce lien pendant dix à vingt ans, puis nous sollicitions cette source quand elle était bien placée. »

Dès la remise d'un premier document, même d'un intérêt annexe, la source se trouve compromise par l'acte de « trahison » commis. Elle est tenue dans un étau. L'engrenage est inéluctable et toute rébellion devient superfétatoire. C'est ainsi que des officiers français se sont retrouvés à « traiter » de façon régulière et consentie des taupes gravitant dans les hautes sphères de républiques bananières ou/et de régimes militaires. « Les jeunes élèves ingénieurs sont aussi ciblés car ils ont encore besoin d'argent, une carrière à faire et des poussées d'hormones que l'on a les moyens de contenter… », sourit un officier. La seule contrainte est temporelle, car un directeur d'agence de renseignements reste trois ou quatre ans en poste et veut des résultats.

Afin de faciliter la miraculeuse pêche aux secrets, ceux qui sont appelés dans le jargon maison les OT (officiers traitants) vont aussi jouer sur les failles décelées dans la personnalité des sources, sur leurs faiblesses qui sont souvent les mêmes, intrinsèques au genre humain, au point d'avoir été théorisées et cataloguées. Les Anglo-Saxons, s'inspirant des agents anglais de Sa Royale Majesté lors de la Seconde Guerre mondiale, ont résumé ces points de fragilité pour l'acronyme MICE, pour *Money*, *Interest*, *Compromise*, *Ego*, ou *Money*, *Ideology*, *Constraint*, *Ego*. Depuis lors, tous les services de renseignements font peu ou prou appel à cette méthode pour étoffer leurs

rangs et dénicher de dévoués collaborateurs. Ce que Gérard Desmaretz a traduit de façon plus nuancée par SANSOUCIS pour Solidarité, Argent, Nouveauté, Sexe, Orgueil, Utilité, Contrainte, Idéologie, Suffisance. Chacun de ces domaines doit être exploré pour dénicher la fragilité, la faille de chaque individu afin de l'« empiéger », c'est-à-dire le « manipuler pour le conduire intentionnellement vers un piège ».

« En calquant cette grille de lecture sur l'interlocuteur à approcher, les chances de l'amener à collaborer sont importantes, décrypte un militaire. Ce profilage psychologique permettra d'appuyer sur ses vulnérabilités. Tout individu a un talon d'Achille : il suffit de l'identifier pour savoir où et quand il est en mesure de perdre son libre arbitre. Dans ce domaine, il n'y a ni limite ni règles préétablies. Tout n'est qu'une affaire d'appréciation, d'intelligence de la situation où se mêlent sociologie et histoire, politique, sciences humaines et psychologie[7]. »

Une histoire caricaturale met en scène, dans les années soixante, Bernard Boursicot, jeune et brillant diplomate en poste en Chine, qui tombe amoureux de Shi Peï Pu, l'un des acteurs travestis de l'opéra de Pékin devenu par hasard agent des communistes. En marge de ses congénères expatriés, cette proie isolée est très vite repérée comme homosexuel par la meute des officiers de renseignements communistes. Ils flairent l'odeur du sang et Boursicot sera leur mets de choix. Sous peine de représailles, le comédien lyrique est prié par son gouvernement d'accepter des rendez-vous galants dans sa loge. Et il convainc son amant occidental de lui donner des renseignements en lui faisant miroiter qu'il risquerait les camps s'il n'apportait pas son lot de confidences. Ce que Boursicot fera par amour et ce qui lui coûtera dix années de prison ferme, après son interpellation et un procès retentissant en France[8]. Le film *Les Patriotes* d'Éric Rochant, fiction assez documentée et réaliste, décrit le savant processus qui permet au Mossad – qui n'a rien à envier aux services français – d'entrer dans la vie privée d'un ingénieur parisien en y injectant un « ami », puis en le compromettant avec une fausse ingénue dans une chambre d'hôtel vidéo-surveillée pour le faire chanter. Ces histoires de « cœur » et d'alcôves, grossières et pathétiques, ne sont hélas guère originales. Maurice Dejean, ambassadeur de France à Moscou, en fit l'amère expérience au début des années 1960. Après avoir eu la faiblesse de partager sa couche avec de troublantes créatures venues du froid et pilotées en direct par le KGB, l'infortuné diplomate devint agent malgré lui. Seul son passé de compagnon de la Libération lui épargna la

prison à vie, mais pas la morgue de de Gaulle qui le cingla en public d'un rédhibitoire : « Alors, Dejean, on couche ? » Réponse piteuse d'un diplomate : « oui, mon général… Enfin, un peu… — Eh bien, maintenant, Dejean, vous baiserez français, au Quai d'Orsay, aux archives… »

La source n'est pas toujours passive et enferrée dans la relation avec son officier traitant. Dans certains cas, sa coopération peut être au contraire active, animée par un souci de représailles ou de résistance contre le pouvoir en place, souvent un régime autoritaire qui a fait disparaître ou tuer un de ses proches. C'est ce sentiment de rancœur qui a ainsi amené un indic installé sur les hauteurs de Sarajevo en 2002 à livrer l'endroit où se planquait Radovan Karadzic accusé de crimes de guerres. Contre ce précieux tuyau, cette source exigeait 500 000 dollars et l'exfiltration du pays pour s'installer aux États-Unis où un travail l'attendrait. À l'époque, une enveloppe de 3 millions de dollars était consacrée chaque année pour « tamponner » des sources à travers l'ex-Yougoslavie, une somme considérable quand un traducteur était payé 100 dollars par mois. Ce deal, qui n'a pas été conclu, a été porté à la connaissance des nervis des forces serbes. On retrouva un beau matin le corps du traître crucifié sur la porte de sa maison…

« Les états d'âme de l'autochtone prêt à trahir son pays dont il rejette la philosophie font naître bien des vocations : l'affaire Farewell[9] en est l'illustration », résume un officier. Au cœur d'une des plus grandes intrigues d'espionnage du XX^e^ siècle, elle mettait en scène un dénommé Vladimir Ippolitovich Vetrov, lieutenant-colonel soviétique responsable de la section occidentale du KGB. En pleine guerre froide et pour se venger d'une mutation de bureaucrate à Montréal qu'il juge « dégradante », l'agent de renseignements qui maîtrise le français et l'anglais choisit le contre-espionnage français. Plein de rancœur et rongé par l'alcool, il lui transmet sous le nom de code « Farewell » les détails des techniques d'espionnage de l'Occident par les Soviétiques, ainsi que les taupes agissant à l'Ouest pour le compte des communistes. Au total, cet informateur de tout premier ordre va fournir entre 1980 et 1982 les identités de quatre cent vingt agents du KGB et pas moins de 2 997 pages de documents secrets. Démasqué, Vetrov le félon est déporté au goulag, en Sibérie, avant d'être confondu par ses anciens camarades du KGB, puis condamné à mort pour « haute trahison » et exécuté en 1985 d'une balle dans la nuque dans une geôle moscovite.

Dernier levier, la pression sur le ressortissant binational qui a encore de la famille en Occident et que l'on peut faire chanter en donnant ou retirant des

visas. Son profil apatride en fait d'ailleurs une cible potentielle…

Seule constante : les femmes, *a priori* plus prudentes et moins intempérantes, seraient plus difficilement manipulables. Car derrière cette généralité, certains voient la fameuse « intuition féminine », ce sixième sens développé dès l'adolescence qui permettrait de déjouer les traquenards et les chausse-trappes tendus par des messieurs mal intentionnés. Le sexe faible ne serait donc pas celui que l'on croit. « J'y vois plutôt l'intelligence, au sens latin du terme, qui permet de relier entre eux des fils ténus pour en tisser une trame lisible », assure Alain Chouet, commandant du service de renseignements de sécurité à la DGSE[10]. « À l'inverse, les hommes, en particulier dans les milieux dirigeants, sont souvent trahis par leur propre fatuité et la certitude de leur supériorité que l'officier traitant ne manque pas de cultiver avec un soin d'amateur d'orchidées. »

Depuis plus d'une vingtaine d'années, certains services spéciaux discriminent et gèrent les « bonnes » sources de manière scientifique. Ils font tourner un puissant logiciel de recoupements informatisés semblable au système canadien Anacrim, dont se servent policiers et gendarmes pour élucider des énigmes complexes. Son principe, simple, part d'un individu cible et dessine autour de lui un nuage de points reliés ou non par des flèches à mesure que l'ordinateur ingère des données. Progressivement, à mesure que des informations sont engrangées sur le terrain, la source humaine se retrouve au cœur de l'entrelacs où apparaissent de manière graphique ses relations familiales et sentimentales, ses fréquentations, ses liens politiques, professionnels ou religieux, les antagonismes éventuels entre les acteurs de son réseau. « On fait ensuite une analyse par plan, puis on découpe la vie de notre client en tranches pour voir les axes d'approches possibles pour le charcuter à l'endroit le plus tendre, confie un ancien de la DGSE. Auparavant, l'homosexualité ou les flagrants délits d'adultère dont étaient si friands les Russes étaient de puissants moyens de pression. Maintenant, tout cela s'est estompé avec la libéralisation des mœurs[11]. » La source sélectionnée et ferrée fait ensuite l'objet d'un traitement soigneux.

Elle est d'abord immatriculée sous un code, puis évaluée selon deux échelles graduées, fiabilité du personnage et pertinence de l'information transmise. Il existe différents systèmes de cotation selon les pratiques et le profil des agences de renseignements, qu'elles soient françaises ou étrangères, civiles ou militaires. Mais toutes se fondent peu ou prou sur une même logique. Il faut dire qu'à la différence de la police judiciaire qui chasse

ses indics au harpon dans un certain milieu, les armées, quant à elles, auraient plutôt tendance à pêcher les sources au chalut tant le mode de recrutement semble large.

Ainsi, selon un manuel du Centre d'enseignement et d'études du renseignement de l'armée de terre du 5 avril 2007[12], une source est « une personne ou un objet dont on peut obtenir une information. Elle peut être humaine, technique ou documentaire et les différentes catégories de sources comprennent entre autres et sans limitation les parties adverses, les personnes capturées (CPERS), les personnes déplacées (DPS), les réfugiés et les évacués (RES) », mais aussi « la population locale, les forces amies, les membres des organisations gouvernementales étrangères et d'autres organisations ». Avant de rajouter ce distinguo : « Un contact est une personne avec laquelle une relation a été établie dans le but éventuel de recueillir ultérieurement des informations, qu'elle le sache ou non. »

Face à une telle abondance qui sert de base au « renseignement d'origine humaine » (ROHUM), il apparaît donc absolument nécessaire « de mettre en perspective l'évaluation de l'information avec la fiabilité de la source ». Le processus militaire français propose par exemple le schéma suivant :

Fiabilité de la source	Véracité de l'information
A Totalement fiable	1 Corroborée par d'autres sources
B Habituellement fiable	2 Probablement vraie
C Assez fiable	3 Peut-être vrai
D Rarement fiable	4 Véracité probable
E Non fiable	5 Véracité improbable
F La fiabilité ne peut être estimée	6 La véracité ne peut être estimée

Soigneusement dosées, ces échelles de Richter mesurent la pertinence des renseignements obtenus à la source. En cas de défaillance, cette dernière peut contaminer l'ensemble de la chaîne hiérarchique remontant jusqu'aux donneurs d'ordre, c'est-à-dire l'échelon politique. Ainsi chiffrées et ayant *de facto* une valeur relative, les informations permettent ensuite aux services de séparer le bon grain de l'ivraie et de ne pas trop se faire « enfumer » par des tuyaux percés ou savamment téléguidés.

L'outil est tellement précieux que des études ont été réalisées pour l'affiner. « Dans le cycle du renseignement, la cotation est un élément

majeur, résume ainsi un document au tirage confidentiel consacré au traitement des sources. Outre la traçabilité et la “notarisation” (archivage sécurisé), il sera intéressant d’examiner, en dehors de l’évaluation de la source et de la véracité de l’information, des thèmes nouveaux […] comme la quantification de la protection à accorder à la source, la communicabilité et la durée de vie de l’information [...][13]. »

« Tout renseignement transmis doit être coté afin que la “centrale” sache d’où il vient, les conditions de son recueil, le niveau de confiance que l’on peut accorder à une source, conclut un soldat de l’ombre. Il existe ensuite deux règles lors de la manipulation des sources. D’abord l’absolue nécessité de protéger l’identité des informateurs, coûte que coûte et même si un magistrat venait à nous le demander : il en irait de leur vie en cas de fuite. Par ailleurs, la nouvelle se propagerait vite dans notre petit landerneau, aurait un effet répulsif sur d’autres recrues potentielles et inciterait nos adversaires à mettre en œuvre des contre-mesures[14]. »

Soucieux d’éviter ce qu’il appelle « l’arrêt intempestif du flux d’informations ou les risques d’intoxication », un manuel à l’usage des services de renseignements, qui « cherchent aussi à assurer la sécurité des capteurs » (c’est-à-dire les officiers traitants), insiste sur le fait que « toutes les sources et contacts doivent être impérativement et convenablement protégés ». Pour cela, un « registre des sources de théâtres », base de données ultrasecrète contenant l’ensemble des informations sur chaque « indic » de l’armée (immatriculation, pseudo, fiche biographique, comptes rendus d’entretien et de débriefing, « radiation de la source ») fait l’objet d’un confinement impératif. Seule une poignée de privilégiés triés sur le volet ont le droit de le « consulter à usage très confidentiel ».

La seconde religion des services est de faire en sorte que personne ne remonte jamais aux donneurs d’ordre. « C’est très coûteux en moyens car nous avons pour obligation de ne jamais compromettre les hauts sommets de l’État, poursuit l’ex-espion. Pour cela, on cloisonne entre les hommes et les équipes, on installe des intermédiaires et des coupe-circuits mais sans trop en rajouter. C’est une question de dosage. Plus la chaîne de l’information reliant la source et son destinataire final est longue, plus les problèmes de recoupement et de fiabilité se multiplient[15]. » D’habitude, il est toujours fait en sorte que soit appliqué à la lettre le célèbre dicton du renseignement qui veut que « la main gauche ignore toujours ce que fait la main droite ».

Pour éviter toute déperdition de données, l'OT consigne tout dans un compte rendu d'entretien (CRE) qui dissocie les faits des circonstances de leur recueil. Sur une fiche formatée, l'OT raconte sa petite causerie avec son agent minute par minute, ce qu'il apporte de nouveau ou encore les incidents rencontrés. Pour la DGSE, l'information est transmise au Bureau de suivi des sources installées à la caserne Mortier, dans le 20e arrondissement de Paris, où des analystes épluchent les messages. Appelés « exploitants » dans le jargon de la « Boîte », ils décèlent les faux recoupements d'informations et l'éventuelle arrivée subite de tuyaux pouvant faire craindre une offensive de manipulation ou de désinformation émanant d'une intelligence étrangère.

Cette mission est capitale car une entité comme la DGSE dispose approximativement de cent postes à l'étranger, où sont actuellement déployés environ trois cents officiers traitants. Chacun d'entre eux est en mesure d'avoir en portefeuille jusqu'à six à dix agents de renseignements au maximum, ainsi qu'une vingtaine d'« agents logistiques d'infrastructures » qui sont des locaux de l'étape chargés de trouver une voiture de location, un appartement ou encore d'ouvrir un compte en banque en urgence. « Au-delà, le dispositif ne devient plus gérable, car il ne faut pas oublier que l'officier traitant se doit d'occuper un vrai boulot, aux heures de bureau, pour garantir sa couverture[16]… », estime un officier qui a bourlingué en opérations extérieures sur divers continents. « Un espion segmente sa vie en trois sphères étanches que sont la vie privée, la couverture et les activités de renseignement, résume un ancien cadre de la DGSE. Il ne faut rien laisser au hasard. Pour éviter d'être paranos, nous devons être schizophrènes en menant plusieurs vies étanches les unes entre les autres. Ainsi, jamais une source ne doit venir au domicile de son officier, ni dans ses bureaux à l'ambassade ou ailleurs[17]… »

Pour des raisons de sécurité, l'informateur doit par ailleurs apprendre d'autres règles comme celles des rendez-vous clandestins, parfois fixés trois mois à l'avance à une heure précise. « On peut dire à son agent de renseignements "on se retrouve à tel endroit, dans six mois à 19 h 23", poursuit cet ancien cadre. On applique alors la règle dite du "1+2" : personne ne doit être sur place plus d'une minute avant ou avec un retard supérieur à deux minutes. En cas de problème ou de danger, les informateurs apprennent des signaux d'alerte nous disant que le rendez-vous sent le roussi. Par exemple, ils regardent leur montre avec insistance ou tournent le dos à la route s'ils attendent sur un boulevard… Enfin on leur apprend, notamment

dans les pays pauvres, à ne pas dilapider de façon ostentatoire les enveloppes qu'on leur donne[18]… »

Ainsi, certains journalistes d'Afrique francophone, d'ordinaire mal payés, ont-ils failli mettre la puce à l'oreille de leurs confrères en voulant parader au volant d'une voiture neuve. Leurs employeurs de l'ombre leur ont fait comprendre qu'il était plus sûr, et surtout plus discret, d'investir dans un modèle un peu cabossé et roulant bien… Mais la rétribution est généralement maigre. Elle ne dépasse guère les 2 000 francs CFA, soit 15 euros, versés tous les quinze jours à cette source qui « balance » aux services les plans de vols de telle compagnie aérienne basée sur le continent noir. « Un modeste pécule, mais qui permettait d'acheter deux sacs de riz nourrissant une famille pendant un mois, rappelle un agent secret en poste sous les tropiques. Pour une bouchée de pain, un autre agent, bien placé dans un aéroport d'une capitale africaine, interceptait du courrier diplomatique[19]… »

Un autre exemple ? Pendant le marathon agricole de Bruxelles en 1979, les services français ont réussi à pénétrer dans la chambre d'hôtel d'un diplomate allemand puis à photographier à l'aide d'un appareil super-huit des documents confidentiels permettant de connaître la fourchette de négociation fixée par Bonn à ses émissaires. Ces données, précieuses pour mener les discussions, furent décryptées en un temps record, portées par un motard affrété par les services secrets puis remises en pleine séance aux responsables politiques français qui menaient alors les négociations. « Quelques clichés, pris avec des gants blancs et transmis à temps, qui ont fait gagner des millions à notre collectivité[20]… » sourit un fin connaisseur. Comme le suggère un ancien dans la plus parfaite transparence : « Nous ne convoitons des infos que dans le haut d'un spectre noir et fermé, celui qui est sous clef, dans un coffre, cryptée ou caché dans les têtes des gens. Pour obtenir ces données capitales pour les décideurs politiques ou économiques, nous sommes contraints de travailler dans l'opacité totale. Si les services ne le faisaient pas, on leur reprocherait de ne pas faire le job[21]… » Le tout est de ne jamais se faire pincer et d'agir avec professionnalisme et méthode.

« En résumé, il est devenu absolument nécessaire de monter un vrai "business plan", de connaître le pays, de sélectionner puis former les bonnes sources pour obtenir des informations, note un ex-cadre de la Direction du renseignement militaire (DRM). Un ancien patron de la DGSE comme Pierre Brochant estimait qu'il fallait attendre entre dix et quinze ans avant d'avoir de premiers renseignements dans un pays. C'est l'histoire du paquebot qui

offre de la puissance, mais qui met un temps certain à manœuvrer et à changer de cap. Actuellement, 90 % de nos demandes de tuyaux concernent encore l'Afrique et le Moyen-Orient, en raison de la sensibilité de ce continent et de la menace terroriste[22]… » La collecte de l'information s'est toujours apparentée à un marathon dans les services secrets. Patience et méthode sont des armes bien plus redoutables que n'importe quel gadget à la James Bond… « La gestion du renseignement d'origine humaine n'a rien d'original, ni de spectaculaire. Les gens du 2e Bureau étaient à ce titre justement surnommés les bénédictins, note un observateur. Il s'agit d'être rationnel, logique et simple pour éviter que cela dérape. Sur la méthode, il n'y a pas de différence notable entre la Seconde Guerre mondiale et maintenant ! »

L'utilisation d'informateurs remonte à des temps anciens, comme en témoigne une délicieuse *Notice sur le service de renseignements* au Tonkin et datant de… 1894. Cette perle de l'état-major français s'adresse aux « chefs de poste » en relation avec les « chefs indigènes », aux « émissaires » et aux « agents secrets ». Le style est évidemment suranné, mais les techniques de manipulation n'ont pas pris une ride.

« Le chef de poste étudiera la population du pays, les diverses races, s'abouchera avec les notables, s'assurera si le chef officiel du pays est bien accepté des habitants, ou bien est un chef imposé ou étranger[23] », préconise la notice vieille de plus d'un siècle avant de rajouter : « Comme c'est par les chefs qu'il obtiendra les meilleurs renseignements et qu'il se procurera des émissaires, il s'efforcera de se rendre leur ami et leur confident. Il les traitera bien, surtout devant leurs inférieurs qui ont pour eux autant de respect et d'attachement qu'ils ont en général d'aversion pour les mandarins annamites. »

L'officier traitant, déjà, doit faire preuve de doigté : « Il s'occupera toujours de leurs intérêts, les écoutera toujours sans impatience, mais évitera une trop grande familiarité et une faveur marquée pour certains d'entre eux qui ne tarderaient pas à s'en prévaloir pour commettre des abus. »

Mais, déjà, l'anonymat de la source est respecté : « Il faut aussi empêcher qu'ils ne créent autour du chef de poste une barrière morale qui l'isole systématiquement du simple peuple. Il faut, au contraire, que tout le monde puisse venir parler librement et sans témoins aux chefs de poste. »

Partant de ce principe, il faut bien sûr que l'informateur soit fiable : « En général, l'indigène ne se livre guère qu'aux personnes qu'il connaît depuis un

certain temps et à qui il a l'habitude de parler. Il faut donc que le chef de poste soit connu et déjà apprécié par les habitants pour qu'il soit sûr qu'on lui parlera librement. »

En l'espèce, patience et longueur de temps font plus que force ni que rage : « Un chef de poste nouveau ne doit pas s'irriter ou se décourager si ses premiers interrogatoires sont infructueux, et il évitera d'user de violence ou d'une brusquerie qui lui ferait manquer sûrement son but. »

Et pour séduire les candidats à la délation, viatiques et colifichets sont déjà considérés comme des appâts de premier choix : « Les agents indigènes sont payés, suivant l'importance de leurs services, sur les fonds secrets dont disposent les commandants de cercle, ou de poste, ou de territoire. Outre les rétributions en argent accordées à ces agents, des propositions spéciales peuvent être faites en leur faveur au général en chef pour des médailles d'argent ou d'or, pour des titres ou emplois dans le mandarinat, ou pour d'autres avantages. Le service des renseignements exige, avant tout, de bons émissaires, et ceux-ci ne peuvent se recruter que parmi les gens du pays[24]. »

Mis en application avec soin, ce stratagème a permis aux espions français d'être remarquablement renseignés sur d'éventuelles visées subversives aux confins du monde. Cent vingt ans plus tard, le procédé n'a pas pris une ride.

En effet, pour mettre aujourd'hui sur pied ce qu'il appelle joliment son « cheptel de sources », un cadre de la DGSE fait d'emblée le distinguo entre deux familles. La première aurait tendance à regrouper ceux qui viennent spontanément proposer leur collaboration aux services, comme dans l'affaire Farewell. « Dans ces cas-là, la première des attitudes est la méfiance car peu de choses sont gratuites dans notre milieu, grimace l'agent secret. On va donc faire son environnement pour voir la confiance que l'on peut lui accorder, voir s'il nous enfume ou si sa fréquentation peut nous faire déboucher sur d'autres sources[25]. » Comme dit un de ses vieux compagnons d'armes : « La chance peut exister mais si je suis face à une candidature spontanée, je la considère de loin, au bout d'une grande fourche et je la renifle de partout avant de prendre la moindre décision[26]… »

La seconde famille est celle que l'agent traitant tamponne, au gré des missions, dans les milieux étudiants, les thésards, participants à des congrès, auteurs de publications scientifiques au tirage confidentiel… « Certains journalistes ont aussi un précieux profil car ils ont le droit de se déplacer sur tous les théâtres, ils ont le droit de s'étonner, de poser sans cesse des questions. Mais on ne les exploite plus car les prises d'otages sont trop

risquées, décrit un “sergent recruteur” qui a beaucoup bourlingué dans les zones de conflits. On a beaucoup misé aussi sur des membres d’ONG impliqués dans des régions du tiers-monde où aucune autre structure officielle n’avait le droit de cité. Les humanitaires, généreux par nature, ont souvent été enthousiastes de travailler pour nous. » De mauvaises langues affirment, sans jamais avancer de preuves qui par nature n’existent pas, que des organismes comme l’ancien Office de la recherche scientifique d’outre-mer (ORSTOM), voire l’Organisation des nations unies pour l’alimentation et l’agriculture (FAO), ont pu alimenter sans le savoir le vivier des indics en Afrique, dans le monde arabe et en Asie par le truchement de « coopération technique et humanitaire », la création de « réseaux scientifiques » au profit du Sud. Dans le même esprit, un membre des services ne cache pas son intérêt pour « certains hommes d’affaires internationaux », les « réservistes un rien globe-trotters » ou encore les « pilotes moyen et long-courriers ». Tous sont appelés à faire des « piges » pour les services secrets. « Très pratiques, ces derniers franchissent les lignes et voient tout l’air de rien, comme les cheminots en 40 » remarque un spécialiste.

Tout ce beau monde se fait rétribuer sous les formes les plus variées, en fonction du profil de chacun. Les paiements en nature vont d’une bonne bouteille dans les pays musulmans à la délivrance d’un visa ou, de manière beaucoup plus rare, d’une décoration. Cette dernière est de préférence réservée aux membres des services. « En fin de collaboration, pour éviter toute séparation douloureuse, nous faisons souvent des cadeaux, se souvient un ex-agent. Cela peut être une belle voiture à un agent pour ses fidèles services, une bourse pour les gamins. Une fois même, la boîte s’est occupée du rapatriement vers la France de l’épouse d’un agent. Atteinte d’un cancer, on l’a fait admettre au Val-de-Grâce, discrètement et tous frais payés. D’habitude, nous laissons aussi un numéro que l’agent pourra contacter en cas de pépin. Comme dans n’importe quelle tribu, on ne perd jamais le contact et on prend l’habitude de s’entraider. En général, il n’y a pas de risque pour que la source nous balance car elle a trahi son pays ou son entreprise. Elle fait toujours profil bas[27]… » Il n’en demeure pas moins qu’un informateur peut devenir aussi délicat à manipuler que du TNT, susceptible d’exploser sans crier gare, par dépit ou simple maladresse. C’est pourquoi l’officier traitant doit lui aussi se livrer corps et âme à ses agents, ne jamais hésiter à sacrifier son emploi du temps – et celui de ses agents logistiques – pour répondre séance tenante à la sollicitation urgente d’une source.

Mais, à la différence des « honorables correspondants » qui ne carburent qu'à la fibre patriotique, à l'amitié et à l'honneur, une partie importante des sources ne répond qu'aux *stimuli* d'arguments sonnants et trébuchants. « On distribue des enveloppes ne dépassant guère les 1 000 euros à une source habituelle pour maintenir un confort minimal, estime un officier. La somme peut évidemment grimper à un million de dollars pour des informations irréfutables, recoupées, précises et exploitables sur le plan opérationnel concernant par exemple un ressortissant français retenu en otage dans des montagnes. Évidemment, il n'est pas rare, certains soirs de pleine lune, de voir des dizaines de gorges profondes d'opérette et de sources timbrées frapper à notre porte en nous promettant monts, merveilles et révélations[28]… »

« Entre la rémunération des contacts, le logement, la restauration ou encore la protection d'une équipe, une mission à l'étranger peut vite coûter beaucoup d'argent, grimace un général. D'autant qu'il faut parfois des semaines ou des mois avant d'arriver à quelque chose[29]… » Le budget « informateurs » est alimenté par des fonds spéciaux débloqués par le « cabinet réservé » du ministère de la Défense. En octobre 2001, une note du premier président de la Cour des comptes au Premier ministre Lionel Jospin précise que ceux-ci ont baissé de 20 % entre 1992 et 1998 pour s'établir à 69,3 millions d'euros. La plus grosse part de la dotation – 80 à 90 % – revient déjà à la DGSE. En 2010, la DGSE, qui disposait de 583 millions d'euros au nom de la loi de finances pour assurer son fonctionnement, pouvait puiser sur les 2/3 des fonds spéciaux pour payer ses sources. Leur montant s'évaluait à 53,9 millions l'année dernière. Soit une enveloppe d'une quarantaine de millions d'euros pour la DGSE, qui sert aussi à trouver des « solutions financières » en marge des négociations pour libérer des otages français à l'étranger… Faute de deniers, les services font tout pour s'adapter à des menaces de plus en plus diffuses et d'une inédite multiplicité. Avec, outre la prolifération des armes de destruction massive, une cybercriminalité exponentielle ou les problèmes émergents de prises d'otages, l'inquiétude est chaque jour plus forte de voir un attentat perpétré par un individu isolé et fanatisé qu'il s'agit de repérer avant le passage à l'acte.

La DGSE s'est lancée dans une vaste campagne de recrutement *via* son site Internet[30]. Comme le stipule le *Livre blanc* sur le renseignement et la sécurité intérieure commenté par Nicolas Sarkozy en 2008, le « service » doit recruter 690 techniciens et linguistes d'ici 2014. Mais nos compatriotes

connaissent mal le renseignement, au point de souvent s'en défier. Un gros effort de communication est mené pour changer cette image. De son côté, la DRM poursuit sa mue pour devenir un outil digne de ce nom, autonome et capable de rivaliser avec les Américains. « Cette dernière a été créée par Pierre Joxe, ministre de la Défense en 1992, au lendemain de la guerre du Golfe, pour corriger d'énormes lacunes en matière d'espionnage satellitaire et humain, rappelle un général. Nous avions beaucoup misé sur le renseignement humain pendant l'Indochine puis l'Algérie, puis cela n'a plus eu de sens lors de la guerre froide où la hiérarchie, pour espionner le Pacte, privilégiait plutôt des missions de reconnaissance et le mouchardage électronique. Les besoins de recruter de nouvelles sources sont revenus avec force lors des missions de rétablissement de la paix en Bosnie et au Kosovo : pour s'interposer entre des gens qui se battent, mieux valait avoir une bonne connaissance des protagonistes et des chefs militaires pour éviter de prendre des coups[31]. »

Les dernières opérations extérieures françaises ont, semble-t-il, été vécues de façon contrastée par les officiers traitants. « Si nous avons pu glaner assez facilement des informations dans des pays francophones comme la Côte d'Ivoire, la pénétration des zones pakistano-afghanes, où tous les chefs de guerre se connaissent, est quasiment impossible. Sans parler de la difficulté de trouver des gens qui parlent les dialectes locaux[32]… »

Mais de l'aveu même du directeur de la DGSE[33], le préfet Gérard Corbin de Mangoux, une des faiblesses avouées des renseignements extérieurs français réside dans la difficulté de trouver des agents parfaitement irréprochables : « Nous cherchons à recruter des agents qui fassent preuve, dans leur travail, de retenue et de discrétion. Mais, parfois, nous n'avons pas le choix : certaines langues sont difficiles à trouver sur le marché ou ne sont pratiquées que par des personnes qui ne présentent pas toutes les qualités requises. Dans ce cas, il faut faire des compromis[34]. » C'est dans la maturation et la douceur de l'approche, la modestie latente et la maîtrise manifeste de la manipulation puis dans le respect draconien des protocoles de sécurité que s'entretiennent les meilleures sources. Que bourgeonnent et éclosent, loin de la lumière, les fleurs noires du renseignement.

1- Entretien avec l'auteur, 2011.

2- Entretien avec l'auteur, 2011.

3- Entretien avec l'auteur, 2011.

4- C'est-à-dire une « source » qui renseigne sciemment les services sans demander de rétribution (par exemple, un fonctionnaire détaché, un journaliste…).

5- Entretien avec l'auteur, 2010.

6- Gérard Desmaretz, *Le Renseignement humain,* éditions Chiron, 2004.

7- Entretien avec l'auteur, 2010.

8- De ce fait divers peu banal, David Cronenberg tira un drame psychologique intitulé *Monsieur Butterfly* et qui pourrait faire école dans toute bonne académie du contre-espionnage.

9- Ce personnage a été au cœur du film de Christian Carion (septembre 2009).

10- *La Sagesse de l'espion*, Éditions l'Œil neuf, 2010.

11- Entretien avec l'auteur.

12- *Manuel sur le rôle et l'organisation d'une cellule G2X*, Centre d'enseignement et d'études du renseignement de l'armée de terre, direction des études et de la prospective, avril 2007.

13- Entretien avec l'auteur, 2011.

14- *Ibid*.

15- Entretien avec l'auteur.

16- Entretien avec l'auteur.

17- Entretien avec l'auteur, 2011.

18- Entretien avec l'auteur, 2011.

19- Entretien avec l'auteur, 2011.

20- Entretien avec l'auteur, 2011.

21- Entretien avec l'auteur, 2011.

22- Entretien avec l'auteur, 2010.

23- *Notice sur le service du renseignements*, Relation des chefs de poste avec les chefs indigènes, émissaires, agents secrets, Tonkin, août 1894.

24- *Notice sur le service du renseignements, op. cit.*

25- Entretien avec l'auteur, 2010-2011.

26- Entretien avec l'auteur, 2010-2011.

27- Entretien avec l'auteur, 2011.

28- Entretien avec l'auteur, 2011

29- Entretien avec l'auteur, 2011.

30- www.defense.gouv.fr/dgse.

31- Entretien avec l'auteur, 2011.

32- Entretien avec l'auteur, 2011.

33- « Le renseignement humain face aux nouvelles menaces », entretien avec Gérard Corbin de Mangoux, conduit par Isabelle Lasserre, chef adjointe du service étranger du Figaro, *Politique internationale*, nЂ127, juin 2010.

34- *Ibid.*

Gabriel, peintre et taupe des RG exécuté par Action directe

La plus atypique, la plus spectaculaire, la plus poignante, à la fois la meilleure et la pire des odyssées sur les eaux troubles et démontées du terrorisme… La tragique destinée de Gabriel Chahine, saltimbanque infiltré par les Renseignements généraux dans les rangs d'Action directe, pourrait être celle de tous les superlatifs. Elle est unique dans l'univers pourtant foisonnant et baroque des informateurs de police.

Le drame se noue vers 1980, au début des années de plomb. Au sein des squats et sur les bancs des facultés, une nouvelle relève de militants révolutionnaires bourgeonne dans le sillage des Brigade rouges (BR) italiennes et de la Rote Armee Fraktion (RAF) allemande. Rejetons revendiquant l'héritage idéologique d'un esprit libertaire post-soixante-huitard et d'une pensée marxiste souvent mal digérée, les plus radicaux se fédèrent dans les Groupes d'action révolutionnaire internationale (GARI), les Noyaux armés pour l'autonomie populaire (NAPAP) ou encore la Gauche prolétarienne-Nouvelle Résistance populaire.

Les combattants clandestins enrôlés par Action directe multiplient les coups d'éclat et les provocations, au nez et à la barbe de la police qui ne compte plus les réveils en sursaut et les nuits sans sommeil. Des rafales sont tirées sur le siège du CNPF, le jour de la fête du Travail, le 1er Mai 1979, puis une antenne administrative du contre-espionnage est criblée de projectiles rue Rembrandt dans le XVIIe arrondissement, une société immobilière, ou encore le bureau du ministre de la Coopération, Robert Galley, essuient des tirs d'armes à feu. Peu après, un tir de roquette vise les bâtiments du secrétariat d'État aux Transports.

Au sein de la Direction centrale des renseignements généraux (DCRG), une très secrète structure antiterroriste, la Brigade opérationnelle centrale (BOC) devient le fer de lance d'une traque sans merci, orchestrée à la manière d'un authentique polar par une douzaine de flics de l'ombre triés sur le volet et dirigés par un jeune et brillant commissaire venu de province. Nom de code sur les ondes de la police : « Albatros ». Dans un appartement d'un immeuble haussmannien encombré de talkies-walkies, de rapports confidentiels et de casques de moto, cette unité très spéciale monte un fabuleux coup de bluff pour faire sortir les fantômes paranoïaques d'Action directe de leur retraite invisible. Le plus sérieusement du monde, les flics « tamponnent » Jean-Marc Rouillan et Nathalie Ménigon en se faisant passer pour des « émissaires » d'Illich Ramirez Sanchez, alias Carlos, icône du terrorisme international. L'idée, folle sur le papier, est de laisser miroiter au couple de révolutionnaires français la possibilité de s'associer à leur « légende vivante » pour signer un coup d'éclat à la hauteur de leur mégalomanie et de leur soif de reconnaissance : faire sauter le barrage d'Assouan en Égypte, moyennant une valise de cent millions de francs ! Une paille.

Pour que l'artifice soit crédible, les policiers des RG échafaudent une extravagante mise en scène, dégotent dans le parc automobile du ministère une Mercedes et lui mettent de vraies fausses plaques diplomatiques. Ils remplissent une caisse en bois d'armes de gros calibre – neutralisées – pour impressionner leurs interlocuteurs. Un commissaire arabophone, affecté au service des écoutes, est même appelé en renfort pour interpréter un éminent plénipotentiaire envoyé par Carlos et jouissant d'une couverture diplomatique afin de rendre plus plausible encore la supercherie. Pour tromper la vigilance des leaders d'AD, la partition doit être jouée à la note près.

Ne manque plus qu'un cheval de Troie, pour aller au contact et proposer le « marché » clef en main aux révolutionnaires français. Gabriel Chahine va tenir ce rôle de haute voltige. Né un 21 juillet 1932 à Alexandrie et ayant passé toute sa jeunesse au Liban dont il prend la nationalité, Chahine est un pur atypique. Les raisons de son exil vers la France, tout comme celles qui ont conduit cet artiste peintre abstrait peu coté et sans le sou à devenir un agent double des services de renseignements, demeurent énigmatiques. L'histoire retiendra notamment que la police, grâce à ce correspondant de l'ombre, a retrouvé dès 1979 un tableau de Jérôme Bosch volé à Paris par des cambrioleurs soupçonnés d'être dans la mouvance d'AD. Avec un art

consommé – et tout oriental – d'éluder les questions gênantes, celui qui fut aussi sculpteur et réalisateur hantait les nuits parisiennes avec la dégaine d'un poète dégingandé. Le talent en plus, il aurait pu être le Jean-Michel Basquiat de son époque. Grand pantin au teint halé et à la démarche claudicante, en surface insouciant et bonhomme.

Chemise ouverte sur une croix et une dent de requin, ce quinquagénaire a été sollicité par les RG à Toulouse en raison de sa fine connaissance du milieu d'extrême gauche de la région, en particulier de Jean-Marc Rouillan, qui fut un jeune militant antifranquiste. Gabriel Chahine partage son savoir avec la DCRG dès l'automne 1979. « Aujourd'hui encore, je ne sais rien de lui, répète trente années plus tard le policier qui se présente comme son "accompagnateur". Notre connivence était silencieuse. Gabriel était très proche de moi, sans que je cherche jamais à poser des questions sur son passé car il était d'une grande pudeur. Nous étions donc loin de la relation classique entre un officier traitant et sa source. C'était quelque chose d'un peu irrationnel. Il voyait en moi quelqu'un qui présentait des traits de caractère identiques à lui, en dehors des sentiers battus, un peu fantasque et peut-être esthète[1]… » Quand il parle de son informateur, Jean-Pierre Pochon reste ému. Il rejette le vocable d'indic et préfère évoquer une « affection amicale », qui n'est pas sans faire songer à celle que John Le Carré décrit avec des mots simples et touchants dans *La Petite Fille au tambour*.

Après une lente maturation à laquelle Chahine *alias* « Chardon » n'est pas étranger, le stratagème visant à localiser et à piéger Action directe se met en place. L'artiste aux cheveux longs , dont le rôle est crucial, est prêt à prendre des risques, sans sourciller. Les RG, qui le savent fauché en permanence, améliorent son quotidien en lui glissant quelques enveloppes kraft rebondies de billets.

Gabriel, aussi surnommé « Youssef », envoie des messages à ses correspondants d'Action directe. Avec ses cheveux blancs et sa connaissance des réseaux égyptiens, il fait briller les fantomatiques Carlos et son émissaire arabe comme des soleils. Son bagou et son assurance font le reste : il réussit à convaincre les gros poissons de mordre à l'hameçon. Joëlle Aubron, jeune femme blonde BCBG de vingt ans et déjà une des figures d'Action directe, accepte de se présenter le 6 septembre 1980 à un rendez-vous à hauts risques dans une villa reculée de Villerville, près d'Honfleur, louée cash et sous un prête-nom par la Brigade opérationnelle. Une semaine plus tard, Jean-Marc Rouillan et Nathalie Ménigon tombent dans une souricière tendue par une

dizaine d'inspecteurs des RG rue Pergolèse à Paris, où leur mentor Carlos était censé les attendre en personne. Les révolutionnaires français, aveuglés, se sont jetés dans la gueule du loup. Rouillan est ceinturé en douceur tandis que l'égérie d'AD vide son chargeur sur la police avant d'être arrêtée sous l'objectif d'un *paparazzo*. Le photographe, par hasard sur les lieux alors qu'il guettait la venue de Caroline de Monaco, prend un cliché argentique en noir et blanc d'anthologie…

Plutôt qu'une énième image de princesse surprise à la dérobée, sa pellicule imprime la scène surréaliste des trois chevelus des RG, calibre et talkie-walkie en main, en train de « serrer » Nathalie Ménigon. L'image fait le tour du monde. La messe est dite. AD est démantelé. La nouvelle barre la une de tous les journaux. Alors qu'on sable le champagne au ministère de l'Intérieur, Gabriel Chahine, lui, retourne à sa vie de saltimbanque. Sans faire de vagues. Comme si de rien n'était, il fait la fête avec des amis. La DCRG va tout tenter pour le convaincre de se mettre au vert, de se faire oublier un temps à l'étranger. Mais l'artiste, suicidaire sur les bords, n'en a cure. Il est persuadé que fuir la France au lendemain du coup de filet serait le meilleur moyen de « signer une trahison ». « Si je reste, je les convaincs que je suis étranger à cette opération ! Alors je reste ! », prévient Chahine pour qui la vie est en France, à Paris. Le joueur abat là une nouvelle carte sur le tapis. Il ignore qu'elle sera son ultime. Son sort va être scellé d'une improbable manière.

Après l'élection de François Mitterrand, en mai 1981, le gouvernement socialiste fait voter une loi d'amnistie qui conduit à la remise en liberté, dès le mois d'août, de la plupart des militants d'Action directe, dont Jean-Marc Rouillan, puis Nathalie Ménigon quelques semaines plus tard. Alors que la stupeur et l'incompréhension sont générales dans les rangs de l'antiterrorisme, le nouveau pouvoir en place engage le dialogue avec Action directe en croyant les convaincre de déposer les armes. À la faveur d'une des rencontres avec les révolutionnaires, un émissaire de l'État montre même à ses interlocuteurs des documents désignant Gabriel Chahine comme un « traître ». « Quelqu'un leur a décortiqué le travail de mon service et a confirmé son nom comme informateur, par fanfaronnade, par désir de vengeance ou par bêtise pure », grimace Jean-Pierre Pochon. D'ailleurs, une écoute téléphonique d'un responsable d'Action directe le confirme : « Il est sur les fiches, c'est sûr ! On nous a dit que c'était sûr […] Je voulais te dire que c'était officiel. »

Du jour au lendemain, le saltimbanque libanais, officiellement balancé par un fonctionnaire, devient l'homme à abattre pour les activistes armés. L'objectif numéro un des représailles. À peine quelques mois auront été nécessaires pour que les menaces soient mises à exécution.

Le samedi 13 mars 1982, vers 19 h 45, Gabriel Chahine a été tué de deux décharges de chevrotine en pleine poitrine par un inconnu venu sonner à la porte de son atelier d'artiste, au 5, rue des Pruniers, dans le XX^{e} arrondissement à Paris. L'arme du crime ? Vraisemblablement un fusil à canon scié. L'assassin ? Une ombre fugace qui portait un gilet bleu. Son mobile ? L'enquête est assez vite classée. Dans l'atmosphère délétère et très politisée de l'époque, nul besoin de trop de zèle pour élucider cet homicide. Pas question de secouer la fange, d'autant qu'Action directe, amnistiée par le sommet de l'État, n'a pas revendiqué l'exécution. Au mieux, Gabriel Chahine devient une victime anonyme dans un immeuble anonyme. Au pis, une taupe empoisonnée qu'il s'agit d'oublier au plus vite. La préfecture de police est laconique : « Il s'agit d'un règlement de comptes, la victime est inconnue des services de police. »

Pendant longtemps dans les gazettes, rien, ou presque, n'a jamais été écrit sur sa trajectoire hors du commun. Il a fallu attendre près d'un quart de siècle pour que Jean-Pierre Pochon, devenu haut responsable des RG, puis de la Direction de la surveillance du territoire (DST) et de la Direction générale de la sécurité extérieure (DGSE), lève un coin du voile sur ce troublant personnage de la nuit. Dans un témoignage pudique et émouvant[2], celui qui se présente comme son ami se rappelle que deux jours après l'assassinat de Gabriel Chahine, *Le Quotidien de Paris* imprime dans les faits-divers, le 15 mars 1982, une brève intitulée : « Quand Action directe exécute un mouton. » « Deux ans plus tard, en 1984, en pleine campagne d'attentats terroristes, la Direction centrale de la police judiciaire rédige une note de synthèse sur le mouvement terroriste d'extrême gauche dans lequel un simple paragraphe évoquait cet assassinat et faisait figure d'épitaphe administrative », raconte l'ancien « maître espion » Jean-Pierre Pochon. En une douzaine de lignes, le sort de Gabriel Chahine y est scellé : « Selon une thèse développée dans la presse [*sic*], l'assassinat de celui-ci avait été perpétré par des militants d'Action directe qui lui auraient reproché d'être un informateur de la police. » Avec, à la clef, cette conclusion policière surréaliste : « L'enquête n'a pu ni infirmer ni confirmer cette thèse. » Bref, un enterrement de première classe.

« De toutes les aberrations, de toutes les injustices dont j'ai été le témoin au fil de mes quarante ans de carrière dans la police, aucune ne m'inspire autant de révolte que les circonstances de l'assassinat de Gabriel Chahine », écrit Jean-Pierre Pochon avant d'ajouter, en guise d'épitaphe : « Que vaut cet assassinat […] ? Trois lignes tout au plus sur une main courante, quelques brèves dans la presse, une enquête ouverte et aussitôt refermée. Pour moi, cet oubli fait de Gabriel un mort sans sépulture. J'ignore aujourd'hui encore où il est enterré. Ma dette envers lui et ceux qui m'ont accompagné dans l'ombre et la lumière reste immense. »

La fin tragique de Chahine a scellé le point de départ d'une effarante liste de victimes. Avec ce crime originel et presque initiatique, le tabou du sang est levé pour Action directe. Une dizaine de personnes au total seront assassinées, de l'ingénieur général Audran, le 25 janvier 1985, au P-DG de Renault Georges Besse, le 17 novembre 1986, en passant par des policiers anonymes. Tous ces personnages sont tombés en tant que symboles d'un prétendu pouvoir « impérialiste », « totalitaire » et « bourgeois », tous étant l'incarnation d'un *establishment* qu'abhorraient les théoriciens d'Action directe et leurs sicaires. Tous, sauf Gabriel Chahine, peintre abstrait désargenté et vagabond. Saltimbanque embringué dans une affaire d'État, ce personnage est devenu agent de la police par amitié, par soif de fantasque et par goût du jeu, du jeu double ou triple. « Il n'a jamais été animé par la haine, la vengeance ou l'argent dont il se moquait éperdument », assure Jean-Pierre Pochon qui confie d'ailleurs : « Hormis les dix briques versées après la capture des chefs d'Action directe rue Pergolèse, il n'a jamais perçu des sommes supérieures à cinq cents ou mille francs… »

À la sortie en 2008 de son témoignage révélant l'infiltration au cœur d'Action directe, l'ancien grand flic, qui donne aujourd'hui des cours à Sciences Po, a reçu un appel d'un colonel de gendarmerie, qui lui a révélé que Gabriel Chahine avait eu une épouse ayant refait sa vie en Belgique. Au travers d'une touchante confession, cette dernière a peut-être livré, sur le tard, une des clefs du mystère de l'engagement de Chahine aux côtés de la police. L'histoire remonterait à la plus tendre enfance. Selon elle, le père de Gabriel était un soldat qui a disparu tragiquement à Bir Hakeim. Plus tard, l'orphelin aurait été présenté à Charles de Gaulle. Le Général lui aurait assuré que son papa avait été un « grand homme », sans en dire plus. Depuis ce jour, Gabriel Chahine aurait gardé dans sa chair ce secret de famille, sans cesse animé par

cette flamme de servir une cause juste. D'être non pas un indic, mais lui aussi un soldat de l'ombre.

1- Entretien avec l'auteur.

2- Jean-Pierre Pochon, *Les Stores rouges : au cœur de l'infiltration et de l'arrestation d'Action directe (1979-1982)*, Éditions des Équateurs, 2008.

6.
Gendarmerie : une pastorale du renseignement

— Dites-moi ce que vous savez.
— Vous voulez que je fasse l'indic ?
— Il y a des gens qui appellent ça faire l'indic. Pour d'autres, c'est se conduire en bon citoyen.

Louis Malley,
L'Indic.

Saisir sans cesse la tension de la France ; l'écouter au creux de l'oreille, même quand elle chuchote d'imperceptibles messages ou que gronde une insinuante révolte dans ses campagnes ; ne pas rater les signaux de « faible intensité » laissant présager que, tôt ou tard, un acte terroriste, un crime en bande organisée, ou une jacquerie risquent d'enfler jusqu'à provoquer une embolie dans le cœur de Paris. Bref, veiller à ce que le lait des fermes ne déborde de la casserole et n'engloutisse le pouvoir central. Pour faire face à cette gageure qu'impose un peuple libre et parfois frondeur, la gendarmerie demeure un atout majeur dans la manche du ministère de l'Intérieur. D'abord parce qu'elle couvre 95 % de la superficie du pays ; que ses trois mille deux cents brigades sont enracinées aussi bien dans les tréfonds de la Champagne pouilleuse, qu'à l'extrémité des côtes granitiques du Finistère, au creux des mamelons vosgiens ou aux cimaises des massifs alpins. Il n'y a pas un village, un bourg, un lieu-dit qui ne soit sous sa protection et son contrôle. La maréchaussée quadrille l'Hexagone avec méthode, et le képi est presque omniprésent.

Ensuite, parce que l'histoire de la gendarmerie et celle des Français sont intimement liées. Consanguines, presque charnelles, elles sont le fruit d'une proximité plusieurs fois séculaire. Dès le XIIIe siècle, les prévôts, ces gendarmes du Moyen Âge, sillonnaient le pays dans de grandes chevauchées pour s'informer de l'humeur du royaume et rendre la justice à l'oral – ce qui est à l'origine du procès-verbal. Ces militaires étaient à l'officier de renseignements ce que l'homme de Cro-Magnon est au précieux comte d'Urfé des salons parisiens : un ancêtre très lointain, à peine une simple ébauche. Un brouillon grossier.

Vivant sur le dos et la sueur du pauvre peuple avec lequel ils n'entretenaient aucune forme d'empathie, ils veillaient surtout à limiter les scènes d'exactions se produisant en marge des guerres. L'époque était rugueuse, et les différends se réglaient à la masse d'arme. Autant dire que l'art du renseignement et la manipulation des informateurs n'étaient pas une priorité absolue dans une France encore barbare. En cas de force majeure, le recueil des tuyaux se pratiquait moins volontiers autour d'un discret rendez-vous dans une taverne que sur la terrifiante planche d'allongement où le supplicié endurait les affres de l'écartèlement jusqu'à ce que sa langue se délie. Le malheureux complétait la liste – déjà interminable – des indics involontaires.

Les prévôts étaient par ailleurs des guerriers eux-mêmes. L'un des doyens de cette bouillonnante lignée, le Gallois de Fougières, fut occis de vilaine manière à la bataille d'Azincourt, en 1415. Portant l'uniforme et la coiffe aux couleurs bigarrées façon oiseaux des îles, lestés de leur cuirasse et de toute une quincaillerie cliquetante, ces tout premiers « gens d'armes » étaient repérables à dix lieues à la ronde, ce qui faisait d'eux de bien piètres espions. Et quiconque était surpris en leur compagnie ne pouvait qu'être soupçonné d'être un affreux cafard. Il fallut attendre 1549 pour que leurs fameux « parements » – c'est-à-dire leur voyant décor vestimentaire – soient retirés, et que la maréchaussée puisse enfin mener des missions secrètes. Pour que ces dernières soient vraiment efficaces, les compétences avaient d'ailleurs été étendues, une dizaine d'années auparavant, par François Ier. « Le gendarme a toujours fait du renseignement depuis le XVe siècle, avec la prévôté, puis lors de la montée en puissance de la maréchaussée et enfin avec la création des brigades territoriales permettant de mieux couvrir et sonder le pays sous Louis XV en 1715[1] », précise un officier spécialisé de la direction générale.

Depuis, la formidable machine gendarmique à collecter l'information s'est organisée, complexifiée, et s'est adaptée à chaque heurt de la société pour mieux en saisir le sens. Ses trois mille deux cents brigades sont devenues autant d'entrées pour recueillir l'information, trois mille deux cents « points de vente » où le *quidam* peut venir se confier, trois mille deux cents lieux où l'on engrange, trie et transforme toutes formes de renseignements. En théorie, ces brigades sont séparées les unes des autres d'une distance n'excédant guère cinq lieues, la distance maximale que les prévôts pouvaient couvrir à cheval en une journée.

À certaines époques, ce canevas unique recouvrant le pays a offert de précieuses radioscopies. Ainsi, révèle le général Georges Philippot, ancien chef du service historique de la gendarmerie, au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, « la Direction de la gendarmerie avait demandé à tous ses commandants de compagnie de leur adresser une synthèse de l'état de chacune de leur circonscription. Les gendarmes s'étaient mis à l'affût de toutes les informations, avaient regardé, écouté leurs sources privilégiées, analysé ce que confia leur entourage proche : il en est sorti quatre cents rapports, certains allant jusqu'à quatre-vingts pages illustrées à la plume, qui sommeillent toujours dans les cent quarante kilomètres de cartons d'archives de la gendarmerie entreposée à Fontainebleau et à Vincennes[2] ». Autant de trésors encore peu explorés pour la plupart, et qui dévoileraient un visage inédit de la France d'après-guerre.

Cette acuité et cette finesse dans le recueil systématique du renseignement sont aussi liées au statut même du gendarme. Dans ce corps particulier, du simple auxiliaire au général d'armée, tout le monde sait et a appris que le renseignement est consubstantiel à l'état d'esprit du gendarme qui rend compte. Puiser dans les effectifs pour forger des milliers de capteurs en mesure de saisir ces signaux de faible intensité, telle est la doctrine remontant à un décret du 20 mai 1903. Chaque militaire doit se mitonner son petit noyau d'informateurs, à partir de trois ou quatre connaissances de son entourage. « Mais il ne s'agit pas là de faire de la délation mais bien de sentir les battements de la collectivité[3] », précise le 15 février 2010, en petit comité, Roland Gilles, général cinq étoiles et alors directeur général de la gendarmerie. En d'autres termes, comme le résume un jeune lieutenant frais émoulu de Saint-Cyr, de trente ans son cadet, « Cela veut dire que nous avons appris à faire du "rens"" comme nous avons appris à respirer étant nourrisson[4]. »

De toutes les façons, les consignes émanant de la hiérarchie sont limpides. Ne souffrant d'aucune contestation, elles ont fait l'objet de la circulaire 32600 du 8 novembre 1985 relative aux « conditions d'exercice par les gendarmeries de leur mission de renseignement ». D'emblée, ce texte stipule que « la recherche et la diffusion du renseignement constituent une mission fondamentale de la gendarmerie qui conditionne l'exécution de toutes les autres ». Aussi, la circulaire enjoint « tous personnels et spécialement ceux qui, par leurs fonctions, sont au contact du public de rechercher activement le renseignement ». Et cela « quelle que soit leur fonction et quel que soit leur grade », cette recherche doit « s'exercer de façon systématique et permanente, auprès du maximum de personnes, dans les secteurs les plus divers ».

L'institution fixe un spectre de recherche à la fois infiniment large et limité : « Tous les renseignements de quelque nature qu'ils soient intéressent la gendarmerie, à l'exclusion toutefois de ce qui se rapporte aux questions politiques. » L'époque de Fouché et de ses cabinets noirs a toujours laissé un goût amer aux militaires, qui ont pris le parti de se cantonner dans une prudente et sage impartialité.

Outre son statut et sa culture bien spécifique, le gendarme, à la différence de son homologue policier, a la particularité de vivre dans sa brigade, au cœur de son bassin d'activité, avec sa famille. Cette dernière évolue au cœur de cette population-là même que le chef de famille doit surveiller et protéger. Son épouse et ses enfants sont souvent vite identifiés comme tels. Intégrés dans la vie sociale du village, de la commune et de son environnement, ils peuvent devenir eux-mêmes au gré des rencontres des détecteurs de plus ou moins bonne amplitude. Des parents qui pratiquent du renseignement à la manière de M. Jourdain qui faisait de la prose sans le savoir. « On ne peut imaginer ce que les enfants de gendarmes ont de temps en temps pu apprendre d'instructif juste en fréquentant le club de football ou un cours de danse, un atelier de théâtre ou le club d'échecs du quartier, confie avec malice un officier supérieur à Paris. Il en va de même pour l'épouse qui, chez le boulanger ou à la supérette du coin, pourra recueillir la confidence d'une personne qui n'aurait jamais osé venir soulager sa conscience en franchissant la porte d'une brigade[5]. »

Ce genre d'informations, recueillies au nom de la confiance, ne fait pas de l'épouse ou du rejeton du gendarme des indics à proprement parler. Cela prouve juste que les antennes d'un bon brigadier peuvent se décupler à

mesure que sa famille s'étoffe. « Installé vingt-quatre heures sur vingt-quatre dans son secteur, le gendarme est par ailleurs complètement concerné par les actes de violence, de vandalisme ou tout incident qui éclate sur son territoire » note-t-on à la Direction générale de la gendarmerie. « Il vit cela dans sa chair : il a donc à cœur d'aller puiser au plus profond des choses la moindre indication pour y mettre un terme. »

Le général de division Jean-Régis Véchambre, commandant la gendarmerie Outre-mer, et ancien architecte du renseignement au sein d'un corps qui compte aujourd'hui quelque quatre-vingt-dix-huit mille cent cinquante militaires, considère que « chaque gendarme est en lui-même un capteur généraliste ». Ce qui fait quatre-vingt-dix-huit mille cent cinquante « capteurs humains » potentiels, soit cent quatre-vingt-seize mille yeux et autant d'oreilles pour observer, écouter et rendre compte. « Car, concède le général Véchambre, les gendarmes, qui ne peuvent être partout tout le temps s'appuient sur des relais, des sources humaines[6]. » Dans le discours militaire, on répugne à employer le sulfureux vocable d'indic. À la différence de la police qui a longtemps fait le distinguo entre le recueil du renseignement émanant des sources humaines et le maintien de l'ordre – et qui dispose de fonctionnaires spécialisés dans chacun de ces domaines – le militaire considère les deux missions comme liées et imbriquées. Au point que des domaines aussi variés que la gestion des indics, des questions d'intelligence économique, et le déploiement des forces mobiles ont toujours été intégrés dans une même chaîne de commandement dépendant notamment de la sous-direction de l'ordre public.

Lors des missions dites de « surveillance générale » qu'il mène au quotidien dans nos campagnes et villes moyennes, chaque gendarme va au-devant des gens, tente de nouer le contact pour savoir ce qui se passe dans un secteur parfaitement défini. « Obtenir un renseignement par gendarme et par jour n'est pas chose insensée, note un colonel parisien. Avoir de bonnes sources, comme ailleurs, est une question de mise en confiance. À la manière du Petit Prince avec le renard chez Saint-Exupéry, il s'agit de respecter son interlocuteur, de l'apprivoiser jour après jour jusqu'à ce que l'on parle le même langage[7]. » Derrière la métaphore, il y a la réalité du terrain. Et un vrai travail de bénédictin, qui se mène au jour le jour.

En premier lieu et en temps normal, tout militaire digne de ce nom fait une tournée des communes pour organiser ses collectes. Ce travail ne se fait pas de manière désordonnée, la moustache aux quatre vents. « Un gendarme

n’est jamais là par hasard » rappelle le général Georges Philippot, président de la Société nationale d’histoire et du patrimoine de la maréchaussée. « Dès qu’il sort de sa caserne, il a en poche un bulletin de service, avec une liste d’ordres à exécuter et en face, une colonne de comptes rendus à remplir, auxquels il peut adjoindre un certain nombre d’informations glanées en chemin[8]. » Trafics à la petite semaine, sociétés en délicatesse de paiement ou en ébullition sociale, soupçons de violences conjugales ou de tapages nocturnes... Rien ne doit échapper au pandore qui sillonne son territoire. « Il y a autant de sources que d’interlocuteurs, et autant de confidences que de bonnes connaissances croisées chaque jour », claironne un adjudant installé en Champagne. Tout en concédant qu’« il y a quand même une méthode. Ou plutôt une tactique ».

En premier lieu, le gendarme en patrouille a tendance à aller saluer le maire ou certains membres de son conseil municipal. Cœur de cible ? Les édiles des villages de six cents à trois mille cinq cents âmes, qui disposent par essence d’une vision très fine de la vie locale. « Ils peuvent éveiller notre attention sur des inconnus venant s’installer dans leur commune, des gens à l’attitude curieuse ou autarcique faisant songer à une secte, de ceux qui soudain ont un comportement violent, qui ne scolarisent pas leurs enfants ou encore qui font venir à leur domicile une multitude d’individus dont la conduite détonne dans le paysage, précise le général Véchambre. C’est une question de donnant donnant : ils nous livrent des informations sur l’activité économique de leur secteur, sur la grogne syndicale ou les délocalisations à venir ; plus les informations sont précises, plus nous sommes en mesure de leur offrir la meilleure prestation de sécurité possible. Cette même logique prévaut avec les chefs d’entreprise, que chaque commandant d’unité se doit de connaître pour savoir s’il n’est pas agressé. »

Chaque tuyau divulguant une menace participe à une stratégie dite d’intelligence territoriale. Cette dernière, prise dans son acception la plus large, se développe tous azimuts. Elle concerne les gendarmes se nourrissant des dires des vieux agriculteurs qui repèrent tout « migrant bizarre », ou des garagistes qui ont vu passer des voitures suspectes ou maquillées. Elle drague les gardes champêtres qui n’ignorent rien de la « faune » des braconniers, des viandards et des receleurs. Elle sollicite les patrons d’hôtels, les gérants de campings ou de centres de vacances qui commencent à préciser la capacité de leur établissement, le profil de leur clientèle, puis les choses anormales qu’ils remarquent. « Plus tôt nos contacts habituels nous préviennent, meilleure est

notre prestation de sécurité, martèle un officier supérieur. Nous n'avons pas pour ambition de transformer tous les patrons d'hôtels en agents de renseignements, mais plutôt d'en faire des sources naturelles d'information. Si la confiance s'instaure, ils savent juste qu'ils peuvent compter sur nous en cas de pépin, qu'on peut leur être utile[9]. » Car l'information ainsi recueillie peut vite prendre sa traduction opérationnelle. « Plus nous sommes renseignés en amont, plus la hiérarchie peut conduire la manœuvre et basculer ses forces vers des points chauds, explique en bon tacticien le général Véchambre. Être bien informés permet de dégonfler à temps des situations prenant une mauvaise tournure, voire d'éviter des infractions graves. »

Pour les discothèques et les établissements de nuit, le patron est plus encore appelé à devenir une « source d'information naturelle ». En effet, les gendarmes, comme les policiers, sont associés aux commissions de sécurité qui donnent leur agrément à tout lieu recevant du public. « Nous avons une vision exhaustive de ce qui ouvre et la possibilité de motiver une fermeture administrative, note le commandant d'une compagnie du sud de la France. Évidemment, cela crée des liens parfois très étroits avec les exploitants, surtout quand ces derniers reçoivent chez eux du gibier peu recommandable et qu'ils ne veulent pas de problèmes[10]. » Dans les secteurs périurbains, les pandores harponnent les concierges ou les responsables d'associations de jeunesse comme autant de « capteurs » plus ou moins sensibles d'un certain nombre de problèmes de sécurité. Si l'on rajoute les armuriers, les brocanteurs, les responsables de dépôts d'explosifs pour le BTP, ou les professions ambulantes sur les foires et les marchés qui ont tous à subir des contrôles intempestifs en vertu des missions de police administratives de la gendarmerie, le nombre des indics potentiels est infini.

« Le recueil des informations ne peut plus se faire exclusivement auprès de certains correspondants privilégiés, plus volontiers coopératifs », résume la circulaire interne[11] relative aux « conditions d'exercice par la gendarmerie de sa mission de renseignement ». Pareille démarche ne permettrait pas d'atteindre le but recherché. Quelques personnes, si bien informées soient-elles, ne peuvent satisfaire à tous les besoins en renseignements de la gendarmerie. Aussi, importe-t-il que les militaires aient le souci constant de rencontrer le maximum de personnes dans les secteurs les plus divers : élus, agents de l'État, mais aussi responsables des activités « économiques, animateurs de la vie associative », etc.

Une fiche plus récente, la 31-04 du 15 juillet 2009 sur les « Principes généraux d'exécution du service – Mission de renseignement », vient compléter ce propos. Présentée sous forme de guide pratique accessible à tous les gendarmes *via* l'Intranet de leur armée, elle rappelle que les « agents de renseignements » sont « les personnes acceptant BÉNÉVOLEMENT d'informer directement l'unité, de tous faits, événements ou accidents pouvant intéresser le service de la gendarmerie ». Ces « supplétifs », volontaires, « sont choisis en tenant compte de leur personnalité, de leur secteur d'activité, de leur appartenance à certaines communautés, ou bien encore de leur implantation géographique ». À la longue liste des personnes qui « constituent le réseau gendarmerie », le guide rajoute des « responsables d'activités syndicales » ou, plus simplement, des « amis ».

Et les galonnés ayant rédigé ce texte prodiguent ce conseil : « Il convient d'entretenir d'excellentes relations avec les journalistes locaux qui pénètrent facilement les milieux les plus divers. » Ces derniers, même s'ils ont besoin de la gendarmerie pour les faits-divers, ne sont pas pour autant devenus les « chaouchs » des forces de l'ordre. En théorie, leur attachement à une certaine déontologie le leur interdit.

Avec le « souci constant » de « séparer le bon grain de l'ivraie » afin de « ne pas se faire abuser […] ou intoxiquer », le petit manuel pratique des gendarmes est complété par un diagramme ordonnant d'être :

– « DIRECT avec : les autorités, les fonctionnaires et les "vrais amis" [*sic*]. Posez-leur des questions précises » ;

– « ATTENTIF avec : les bavards, les vantards, les orgueilleux. Laissez-les parler puis faites le tri » ;

– « ADROIT avec : les délinquants, les craintifs, les discrets. Mettez-les en confiance. »

Dans tous les cas, « le respect du secret professionnel et du droit des personnes est une pratique aussi courante que fructueuse ». Les agents de renseignements « doivent être visités régulièrement » : « La nécessité de besoin ne suffit pas. » « De fait, on ne va jamais gratuitement chez certains informateurs potentiels et la fréquence de nos visites est conditionnée par ce qu'il peut être en mesure de nous divulguer[12] », confirme un gendarme.

Chaque jour, ce sont donc des milliers d'informations qui sont consignées dans des « comptes rendus de service ». Sans compter celles des retraités de la gendarmerie. Bien souvent, ces derniers veillent au grain et jusqu'au dernier souffle – « gendarme un jour, gendarme toujours », dit plaisamment

un dicton « maison ». Consignés dans chaque « cahier de circonscription », base de données nominatives mises à jour au sein des brigades, ces ex-militaires blanchis sous le harnais – et dont l'œil reste expérimenté – sont autant de sentinelles complémentaires prêtes à fournir des renseignements par réflexe professionnel. Par devoir, et au nom du passé. Comme le révèle le colonel Denys Morée[13], chef du bureau renseignement, pas moins de quatre cent cinquante analystes animent tous les jours la chaîne du « renseignement opérationnel » et de la « veille » au sein de la gendarmerie. Dans la plus grande discrétion, ils alimentent depuis quelques mois seulement un inédit moteur de recherche « morphosyntaxique » capable de trier, sélectionner et faire des recherches ciblées parmi la masse des informations collectées. À terme, plus de trois mille « tuyaux » venant du terrain pourraient ainsi être « moulinés » chaque jour. Soit une fabuleuse base de données potentielles de plus de un million d'informations recueillies en un an. Un premier bilan doit être dressé à la fin 2011.

Autant dire qu'il n'y aurait plus guère que ce qui se chuchote dans le secret du confessionnal qui échapperait aux grandes oreilles de la maréchaussée. Et encore. Car les curés de campagne, des lustres durant, se sont faits les précieux auxiliaires du renseignement royal. Comme le suggère Jean-Marc Moriceau dans sa peu banale *Histoire du méchant loup : 3 000 attaques sur l'homme en France du XV^e^ au XX^e^ siècle*[14], ils avaient pu former une « légion de quarante mille informateurs de premier ordre ». Dès que la bête du Gâtinais ou du Gévaudan battait les champs et les villages perdus pour croquer femmes et enfants, les curés consignaient chaque acte de décès dans leurs registres paroissiaux où ils stipulaient s'ils avaient ou non donné le sacrement d'extrême-onction aux ouailles retrouvées pantelantes, amputées, et la bave aux lèvres. Un long martyrologe, un défilé macabre longtemps resté une précieuse source d'information pour le pouvoir royal.

Assimilés à des « curés journalistes », ces indics placés en avant-poste dans la France profonde étaient souvent les premiers à être informés de ce qui se tramait sur leur territoire paroissial. Chaque événement y apparaissait de manière tout à fait circonstanciée et détaillée, dans une prose où se mêlait une description de l'attaque commise par un « animal féroce » et des considérations proches de la médecine légale quand le rapport décrivait l'état des victimes à l'agonie. « Du Moyen Âge à la Révolution, les quelque quarante mille curés qui desservaient les paroisses du royaume jouaient un rôle d'auxiliaire administratif irremplaçable par la qualité et l'homogénéité de

leur instruction, leur position privilégiée d'intermédiaires cultuels et leur statut de rédacteur de l'état civil, écrit Jean-Marc Moriceau. En rédigeant les registres paroissiaux – ou en les faisant tenir par leurs vicaires –, ils conservaient la mémoire des événements parfois dramatiques, qui frappaient leur région, inondations, grêles, occupations des gens de guerre et autres "choses remarquables à la postérité"[15]. »

Les gendarmes, nul n'est autorisé à en douter, ont aussi puisé sans retenue dans cette manne sacrée pendant des générations. La brigade est considérée par la doctrine gendarmique comme « la cellule de base du recueil du renseignement ». « Le recueil des renseignements est chimiquement pur au sein d'une unité, assure le colonel Denys Morée. Il n'y a aucune manipulation car il existe une vraie relation de confiance entre le citoyen et ses gendarmes, considérés comme des agents de régulation sociale[16]. »

Aujourd'hui encore, un commandant doit apprendre à ses subordonnés « à observer, faire preuve de curiosité en toutes circonstances, profiter de chaque sortie pour prendre le maximum de contacts ». Tel le cornac, cet officier de terrain doit aussi s'attacher « à ce que les indications fragmentaires recueillies soient, dans toute la mesure du possible, sans nuire à l'acheminement rapide du renseignement, vérifiées, recoupées et complétées ».

Pour ce faire, un document interne à la gendarmerie, la fiche nЂ31-04 sur « La mission de renseignement » datée du 15 juillet 2009, livre une éloquente batterie de « conseils pratiques à la recherche du renseignement ». Pour une « connaissance approfondie de la circonscription », il est notamment recommandé de « connaître les points particuliers : usines, monuments classés, viaducs, écarts, points sensibles, etc. », mais aussi d'identifier « le cadre de vie des populations locales au travers de leur histoire, leurs coutumes, leurs activités économiques, professionnelles, leurs structures sociales, etc. ».

Pour ce faire, le gendarme doit être « au fait des problèmes locaux du moment, durables ou momentanés, affectant certaines entreprises, catégories sociales déterminées ». « Lisez la presse locale », prône la note qui insiste : « Il vous appartient d'entretenir des contacts étroits en priorité, avec les personnes constituant les relations habituelles de la gendarmerie (élus, fonctionnaires, responsables d'établissements publics ou privés, professions libérales, notables, artisans commerçants). Plus généralement, avec les habitants rencontrés au fur et à mesure des services. » Avant de marteler dans

un encadré en bas de page : « Ne pas oublier : tout nouveau résident doit être systématiquement identifié. »

Au chapitre « Recueil du renseignement », la note interne, pétrie de bon sens, rappelle que « le contact avec la population est avant tout un problème de relations humaines. Certaines personnes ont le contact facile, d'autres sont d'un abord plus réservé. Il ne faut cependant pas se fier aux apparences ; c'est auprès de ces dernières que vous trouverez la meilleure collaboration. En règle générale, le résultat de votre démarche dépendra essentiellement de l'impression que vous aurez laissée à votre interlocuteur lors du premier contact ».

Entrant plus avant dans le détail, le guide préconise d'être d'emblée à l'affût : « La période la plus favorable est celle de votre affectation à la brigade. La presse locale peut en faire état et les gens, notamment en milieu rural et dans les petits villages, manifesteront une certaine curiosité à votre égard. Il faut exploiter la situation […]. Parmi les personnes qui vous réserveront le meilleur accueil, vous pourrez rechercher vos agents de renseignements qui vous fourniront par la suite, sans contrepartie, l'information dont vous aurez besoin. » Mais le traitement des « sources humaines », matière ô combien délicate à manier, est avant tout question de doigté. Le moindre écart peut déliter, voire dissoudre, le lien de confiance entre le militaire et ses sources potentielles.

D'abord être très poli : « Réservez-leur un accueil attentif et cordial, en évitant toutefois les familiarités. Au cours de la conversation, mettez-vous au niveau de votre interlocuteur sans le sous-estimer ni vous appuyer sur les apparences, car on trouve des gens de bons sens, intelligents et cultivés dans tous les milieux. » Le choix du lieu de la rencontre est aussi déterminant : « Si vous devez prendre attache avec des personnes, ne le faites qu'en des lieux et à des moments où cela les dérange le moins, tant sur le plan de l'activité professionnelle, que sur celui de la discrétion. Elles vous en sauront gré et ne se montreront que plus disponibles. » « N'oubliez jamais qu'en terme de recherche de renseignement, contrarier les habitudes des personnes que vous sollicitez conduit très souvent à un échec », prévient le guide, en caractère gras. « Ne prêtez pas le flanc à la critique », « ne vous placez pas d'emblée en justicier, car cela est toujours très mal ressenti ». Parfois, il est même conseillé aux membres de la maréchaussée de remiser aux vestiaires le côté jugulaire, de savoir fermer les yeux sur une peccadille : « Si les cas graves appellent la fermeté, sachez en revanche vous montrer préventif en

présence d'une infraction mineure. » Enfin, le pandore doit se montrer un peu sioux avec sa source, en biaisant un tantinet lors d'une « recherche orientée de renseignement » : « N'abordez pas directement le sujet qui vous intéresse. Mettez tout d'abord votre interlocuteur en confiance en partant de considérations générales (vie locale, problèmes professionnels, etc.) et laissez-le s'exprimer. Écoutez-le sans manifester d'impatience, mais en montrant, au contraire, de l'intérêt pour ce qu'il dit. » Jusqu'à l'estocade finale « lorsque le courant passe », pour aborder le sujet, mais « sans insistance ».

Méticuleuse et détaillée, la fiche nЂ31-34, prévoit : « Si la personne n'accroche pas, relancez adroitement la conversation par une voie détournée. En cas de résultat positif, ne pavoisez pas […]. » Et avertit qu'« en présence d'un interlocuteur astucieux » [*sic*], le gendarme doit « prendre garde de ne pas jouer involontairement le rôle d'informateur ». Autrement dit, ne pas devenir le dindon de la vieille farce – éculée et toujours désagréable – de l'arroseur arrosé.

« Le problème n'a jamais été le recueil mais bien la transmission de l'information au bon endroit, rappelle le général Georges Philippot. Longtemps, nombre de renseignements se sont perdus dans le brouillard administratif et le maquis des interlocuteurs. Ils ont aussi été récupérés par les ex-Renseignements généraux qui faisaient des tonnes de mousse avec le gramme de savon qu'on leur fournissait. Au mieux, les tuyaux remontaient jusqu'au préfet, mais sans que personne sache qu'elles émanaient de nos gendarmes et des commandants de groupements. » En théorie, comme le stipule la circulaire 32600, la transmission du renseignement fait l'objet de toutes les attentions : « La diffusion doit être rapide et assurée au profit de tous les responsables intéressés par l'information ou le renseignement recueilli. » Le transmetteur doit agir « avec célérité et sans formalisme » par le biais d'une « fiche », d'un « rapport » ou, plus généralement, d'un « message » « acheminé par téléphone, radio, Saphir, téléimprimeur, estafette ou voie postale ».

Pour être sûr que l'information est bien exploitée, le système mis en place par la maréchaussée est abouti au point que chaque brigade dispose d'un service dit de « contrôle de surveillance », qui a pour objet de retourner dans chaque commune afin de voir les acteurs locaux et s'assurer que ce qu'ils ont dit a bien été pris en considération. Les ratés sont soulignés et font l'objet de rattrapage d'urgence. « En 1875, cinq gendarmes se relayaient pour faire la

tournée des communes en binôme et ils veillaient sur une population de 13 000 à 15 000 habitants alors qu'aujourd'hui, nos hommes sont six par brigade, disposent de voitures et de systèmes radio pour surveiller moins de 3 000 habitants », rappelle le général Véchambre qui y voit une « meilleure qualité des conditions de travail » favorisant un bon traitement des informateurs.

Ce constat, louable, est cependant à relativiser avec la montée en puissance de ce que les gendarmes – notamment ceux qui expriment leur colère sur Internet – appellent les « tâches indues », la multiplication des plaintes et des sollicitations qui les submergent notamment dans les grosses unités périurbaines. En outre, comme le relève la note sur la « mission de renseignement » de juillet 2009, « l'évolution de la vie moderne fait surgir des difficultés qui viennent entraver la bonne exécution de cette mission ». Le document en liste les causes, au premier rang desquelles figurent « l'urbanisation (volonté de préserver l'anonymat) », « la mobilité de la population (nouveaux résidents) », « le rythme de travail (présence au domicile) » mais aussi « la mobilité des délinquants », un « esprit nouveau » marqué par « le refus de coopérer par crainte des représailles ».

Si la gendarmerie fonctionne selon un modèle d'organisation intégrée et ne s'est pas dotée d'une direction centrale du renseignement spécifique – à la différence des policiers qui veulent faire de leur DCRI un « FBI à la française » –, elle a cependant spécialisé depuis une bonne vingtaine d'années des militaires, voire certaines unités pour, explique le manuel pratique de la Grande Maison, « améliorer encore ses performances et ses capacités opérationnelles ».

Quand des problèmes se posent avec une acuité particulière dans certains secteurs, un gendarme est chargé d'une thématique spécifique et traite les « informateurs » gravitant autour. Ainsi, des cellules spécialisées en renseignement peuvent même être créées pour surveiller certains points sensibles, à savoir des « secteurs contenant des communautarismes » ou des « zones urbaines sensibles ». C'est le cas pour les militaires déployés autour des parcs ostréicoles, des dépôts pétroliers, des sièges des mouvements animalistes qui saccagent les laboratoires et les élevages, ou près des gares où se concentrent les chauffeurs routiers. En clair, tout ce qui peut être de nature à perturber l'ordre public peut faire l'objet d'un traitement spécifique.

Ainsi, dans chaque département, un officier adjoint du renseignement – un « OAR » dans le jargon, le militaire ayant toujours adoré les acronymes –

coordonne et contrôle tous les « renseignements d'ordre public », de « défense » ou encore de « sécurité économique ». Ce pur produit de l'état-major, continuellement aux aguets, fait des notes aux préfets et prépare notamment les « visites d'autorités en zone de gendarmerie » en donnant son avis sur l'« environnement d'ambiance, l'opportunité, les mesures de sécurité à déployer… ».

Présente aux abords de sites nucléaires et stratégiques, la gendarmerie a sous son aile des domaines aussi sensibles que l'Aérospatiale, avec le centre de Kourou en Guyane, ou la production électrique, avec la protection de la base sous-marine de l'île Longue, en Bretagne. « Dans le temps, un officier central de renseignements glanait et ratissait tout ce qui peut être intrigant au sein de son aire spéciale de surveillance, dont la superficie peut faire la moitié d'un département comme le Finistère », confie un ancien officier de haut rang sous le couvert de l'anonymat. Un « flicage » du territoire qui n'était pas forcément du goût des ex-Renseignements généraux, très jaloux d'un certain nombre de prérogatives et qui ne voulaient pas partager leurs sources avec ceux qu'ils surnommaient les « Cruchot » en référence aux pantalonnades des gendarmes de Saint-Tropez.

De la défiance au mépris, puis de la morgue aux coups tordus, il n'y avait qu'un pas que les Renseignements généraux franchissaient avec allégresse, sûrs de leur supériorité. Ainsi, en 1988, un indicateur de la gendarmerie révèle que des autonomistes bretons sont en passe de commettre un attentat visant un site stratégique. Dans le plus grand secret, une trentaine d'agents des RG, animés par un esprit « barbouzard » qui finira par écorner leur image, se sont fait passer pour des agents EDF et se sont installés dans un bâtiment loué pour l'occasion du côté de Châteaulin, dans le Finistère, pour souffler l'affaire au nez et à la moustache de leurs rivaux. Intrigués par cette floraison subite et inhabituelle de techniciens de l'électricité alors qu'aucun chantier public de cette nature n'avait été programmé dans le secteur, les gendarmes avaient cru avoir affaire à leurs terroristes. Les trente agents des RG avaient été interpellés au petit matin par les militaires qui les renvoyèrent, penauds, dans leurs services après une simple vérification d'identité et une humiliante garde à vue. « La presse n'en sut jamais rien, glisse un des protagonistes. La gestion des indics et le renseignement restent un enjeu majeur entre les services. Pour avoir la bonne information avant les autres, la prédation et tous les coups sont permis. Tous savent qu'avoir les meilleures

sources et obtenir les meilleurs tuyaux peut être vital pour le pouvoir en place. Et que savoir est une manière de se placer au plus près de lui[17]. »

Dans cette vaste récolte de l'information confidentielle et du renseignement exploitable à des fins sociales ou de droit commun, la crainte des services n'est pas de voir les sources se tarir, mais plutôt d'éviter le piège fatal du « faux recoupement », à savoir la pseudo-confirmation d'un renseignement émanant d'une même source traitée par deux services différents qui ne se concertent pas. « Le manque de concertation, qui s'exprime sur un fond de défiance entre des services rivaux, peut poser un problème épineux notamment lorsqu'il s'agit d'apprécier le degré de mobilisation d'un mouvement social », grimace cet ancien préfet du centre de la France qui se souvient avoir « pris pour argent comptant un soi-disant bon tuyau divulgué en 2008 sur une grève quasi inéluctable des chauffeurs routiers de la région. Émanant de la gendarmerie, il avait été confirmé à 100 % par leurs frères ennemis des ex-Renseignements généraux. Tout semblait béton[18] ». Aussi sec, Paris avait été mis en alerte, et des unités mobiles déplacées en grand renfort pour intervenir en cas d'explosion imminente. Mais il n'en fut rien. Vérification faite, policiers spécialisés et gendarmes traitaient sans le savoir la même source foireuse, qui se garde bien de dire qu'elle joue – et touche la plupart du temps – sur les deux tableaux.

Dans les notes confidentielles de la gendarmerie, il apparaît que chaque renseignement fait l'objet d'un « barème de cotation de valeur » mis en œuvre en vertu de la circulaire 36200 du 8 novembre 1985. D'un côté, la « crédibilité de la source » est cotée par une lettre de l'alphabet. Un renseignement de niveau A correspond à une source « absolument sûre », B comme « très bonne, bien placée » ou encore C comme « bonne – généralement exacte ». À mesure que les soupçons apparaissent, l'estampille D signale la source « inégale », E celle qui est « douteuse », et F comme « inconnue ». D'un autre côté, la « probabilité d'exactitude du contenu » est cotée sur une échelle numérotée de 6, pour « un renseignement sur lequel aucun avis ne peut être formulé », à 1 pour « certain », en passant par 3 « possible-vraisemblable », ou 4 « peu probable à recouper ». Comme le précise la circulaire de 1985 « les cotations A, B, et 1 ou 2 doivent être employées avec prudence ».

Autant dire qu'une information classée A1 serait en quelque sorte le *must* du tuyau que les pandores puissent fournir. Et celui-ci, en général, ne provient pas obligatoirement, comme le veut la doctrine « maison », des

couches les plus saines de la population. Car le gendarme, au fil des années, a su se défaire de ses oripeaux militaires pour se frotter à la canaille et s'en servir. Sous les képis, c'est une mini-révolution qui s'est opérée en une vingtaine d'années.

1- Entretien avec l'auteur.

2- Entretien avec l'auteur.

3- *Ibid*.

4- *Ibid*.

5- Entretien avec l'auteur.

6- Entretien avec l'auteur.

7- Entretien avec l'auteur.

8- Entretien avec l'auteur.

9- Entretien avec l'auteur.

10- *Ibid*.

11- Circulaire n°32600 du 8 novembre 1985.

12- Entretien avec l'auteur.

13- Entretien avec l'auteur, 2011.

14- Jean-Marc Moriceau, *Histoire du méchant loup : 3 000 attaques sur l'homme en France du XVe au XXe siècles*, Fayard, 2007.

15- Jean-Marc Moriceau, *op. cit.*

16- Entretien avec l'auteur, 2011.

17- Entretien avec l'auteur.

18- Entretien avec l'auteur.

7.
La maréchaussée à l'heure des « tontons »

La fréquentation de la canaille déteint sur les caractères faibles : à force de tutoyer les apaches, une sorte de mimétisme s'opère. On parle leur langue, on prend leur âme. Pire encore, la collusion immonde avec l'indicateur, cette ombre boueuse du policier.

Edmond Locard,
La Police. Ce qu'elle est. Ce qu'elle devrait être, 1919.

Si le gendarme est un grand boulimique de renseignements en tous genres, hormis ceux le plongeant dans les affres de la vie politique, il a longtemps nourri avec les indics une relation complexe. Un rapport quasi proche de la schizophrénie, pourraient estimer les mauvaises langues. « Nous avons eu, pendant des décennies, des problèmes avec le traitement du renseignement judiciaire, le tuyau émanant du banditisme permettant d'élucider une énigme », concède un des responsables du Bureau des affaires criminelles de la gendarmerie, où des enquêteurs expérimentés brassent des centaines d'affaires sensibles chaque année.

Pendant des lustres en effet, la doctrine de la gendarmerie, encore dispensée dans les écoles d'officiers ou de sous-officiers, précisait que les renseignements ne pouvaient être recueillis que dans les « couches saines » de la population, auprès des bons citoyens, honnêtes et civiques. Mais force est de constater que ces derniers ne sont pas toujours les mieux placés pour avertir d'un arrivage de cocaïne en provenance des cartels colombiens, de la formation nouvelle d'un gang de braqueurs ou encore du recel imminent d'une toile de maître. *A priori*, seul quelqu'un qui grenouille dans cet univers trouble, en clair un voyou, est en mesure de fournir ce genre d'informations.

« Il y a encore une vingtaine d'années, la pratique de ces tontons était quasi clandestine, avoue un officier traitant. À la différence de la police qui a toujours fait preuve d'une grande souplesse en considérant que, dans ce domaine, la fin justifie les moyens, nous étions marqués au fer rouge par notre ancienne appartenance au ministère de la Défense. Esprit militaire oblige, la hiérarchie n'était pas disposée à entendre qu'une affaire avait capoté à cause d'un indic crapoteux. Par ailleurs, notre institution était commandée par certains saint-cyriens au tropisme kaki. En cas de dérapage et de sortie de route, il n'y avait aucun filet, aucune solidarité à attendre de nos chefs[1]. »

À en croire nombre de témoignages, les officiers à haut potentiel qui visaient les étoiles de général rechignaient à mettre les mains dans ce cambouis où il y avait plus de coups à prendre que de lauriers à ramasser. « Jusque dans les années quatre-vingts, la police judiciaire était considérée dans les casernes comme un tas de fumier sur lequel il était hors de question de s'asseoir », résume dans un style très personnel un colonel. « La gestion du renseignement humain était considérée comme une pratique peu noble, essentiellement exercée par les sous-officiers[2]. »

Il a donc fallu attendre le renforcement des Sections de recherches, unités spéciales de la gendarmerie chargées des affaires criminelles et, surtout, l'échec traumatisant de l'enquête sur l'assassinat du « petit Grégory » pour qu'une prise de conscience s'opère dans les rangs et la hiérarchie . Les méthodes d'investigations ont été revues, un laboratoire de police technique et scientifique de très haut niveau a été créé, les militaires mieux sélectionnés, et des stages plus pointus sont organisés à Fontainebleau. Considérant le retard pris par rapport à leurs homologues policiers dans les grandes affaires qui mettaient la France en émoi, l'institution injecte davantage d'hommes et de femmes à haut potentiel dans une matière encore honnie : la criminologie.

Dès les années quatre-vingt-dix, le renseignement humain est peu à peu reconsidéré par le haut commandement qui, depuis son QG de la rue Saint-Didier, commence à en tolérer les inconvénients. Sur le terrain, les chefs d'unités, se lancent dans une politique de recrutement pragmatique. Petit à petit, ils mettent en place un protocole visant à ce que leurs « traitants » n'aillent pas seuls au contact de l'informateur et qu'un rapport soit rédigé à l'issue de la rencontre. Mais rien n'est écrit. Le rattachement de la gendarmerie sous la tutelle du ministère de l'Intérieur dès 2002 donne un

coup d'accélérateur non pas à sa pratique, mais à une certaine forme de légitimité dans l'esprit de la maréchaussée.

Au point qu'il est considéré que « chaque gendarme, quelle que soit son unité d'appartenance, peut contribuer à la détection d'informateurs[3] ». Les indics en passe d'être réhabilités sont désignés sous une appellation officielle : « sources humaines de renseignement » (SHR). Et ils font l'objet d'une littérature interne, parmi laquelle figure une circulaire confidentielle relative à leur gestion « dans le cadre de l'exercice de la police judiciaire ». La SHR y est officiellement définie comme « une personne qui, rémunérée ou non, sollicitée ou non, fournit des informations difficilement accessibles par d'autres voies » et qui peut donc encourir un « risque matériel, moral ou physique en raison de la diffusion d'une information à des enquêteurs ».

Considérées comme « potentiellement à risque », ces sources peuvent même être classées comme « dangereuses » lorsqu'elles sont « trop connues pour diffuser de fausses informations » pouvant dégénérer en « tentative de manipulation d'une enquête », voire en « violences contre la gendarmerie ». Dans ce cas, la circulaire de la gendarmerie a prévu d'« alerter les autres services (police ou douanes) » et de mettre en place « trois niveaux de protection » : la protection de la source elle-même, répondant au « besoin de confidentialité » et n'induisant « nullement les notions d'immunité et d'impunité » ; celle des « agents traitants » *via* des « protocoles stricts et des règles doctrinales » ; enfin, la protection de l'institution. En effet, si elle est considérée comme un « outil nouveau, générateur de bons résultats, économe en temps et en moyens », la source humaine de renseignements est à la fois décrite comme « un moyen de rentabiliser l'engagement des unités mais aussi un facteur de risque évident pour l'image de la gendarmerie ».

En pratique, le gendarme ne laisse guère de place au hasard. Chaque fonction, chaque code de conduite, chaque contact avec l'indic est codifié, puis contrôlé. Il en va de la « crédibilité » des « unités de recherches de la gendarmerie », précise la circulaire à « diffusion restreinte ». Ainsi, il est prévu que « les contacts avec l'informateur requièrent toujours deux agents traitants dont au moins l'un des titulaires est un élément de couverture adapté à l'environnement du rendez-vous et à l'informateur, notamment lors des premiers rendez-vous ». La source doit se plier à des règles permettant aux traitants de garder la « maîtrise de la relation » : elle doit assurer elle-même la « responsabilité de sa propre sécurité » ; elle ne peut « se prévaloir d'aucune immunité » ; elle doit « respecter les règles qui lui ont été fixées (rendez-

vous, méthodes convenues de communication et de rétribution…) » qu'elle ne « saurait édicter » ; elle doit « n'être ni l'instigateur, ni le complice et encore moins le coauteur de l'infraction » pour « prétendre à une rémunération ».

L'informateur doit en outre venir seul aux rendez-vous, sauf s'il obtient de ses agents traitants l'autorisation d'être accompagné. Enfin, précisent les auteurs sourcilleux du règlement, « il ne lui est pas attribué de rémunération avant que les enquêteurs n'aient atteint l'objectif fixé ». En clair, à la différence du joueur de poker, le gendarme n'avance jamais d'argent à l'avance juste « pour voir ».

Car la maréchaussée est méfiante. Elle martèle les mises en garde, arguant du fait que « souvent issus eux-mêmes de milieux criminels, les informateurs présentent peu de garanties de fiabilité ». C'est pourquoi un certain nombre de précautions sont préconisées, comme ne jamais donner ni accepter de rendez-vous au domicile de l'informateur, « privilégier des rencontres dans des lieux neutres, ouverts et publics (squares, cafés…) propices à une surveillance externe discrète » ou encore recueillir un « maximum d'informations sur l'individu » tel que « son cadre de vie, ses adresse et téléphone, sa dépendance éventuelle à l'alcool ou aux stupéfiants, ses revenus, ses antécédents judiciaires », etc. En somme, « déshabiller » la source pour connaître ses failles et ses défauts de comportement afin d'éviter toute mauvaise surprise.

Un extraordinaire filet de sécurité est tendu pour garantir le bon fonctionnement de ce modèle. Ainsi, les deux « agents traitants » doivent faire des « briefings et des débriefings opérationnels » à un « officier traitant » qui est chargé d'évaluer la qualité des contacts, « d'animer la gestion des sources » et de « veiller au respect des règles et protocoles ». L'officier traitant est par ailleurs officiellement responsable de « l'évaluation tactique » et de la mise en œuvre du « dispositif de couverture en fonction des contraintes de l'environnement et de la dangerosité particulière de l'informateur ».

Pour renforcer la chaîne de sécurité, l'« officier traitant » est lui-même sous le regard d'un « officier contrôleur ». Recruté parmi les chefs d'offices centraux, les commandants de sections de recherches ou encore des chefs de bureaux des affaires criminelles ou de la lutte antiterroriste, ce type de gendarme de haut rang a un rôle central. Il examine l'opportunité du « recrutement » d'un nouvel indic, désigne parmi les militaires de son unité

ceux qui sont à même d'être agents traitants et supervise au besoin leurs relations avec les sources dans les affaires les plus sensibles.

Il a aussi la liberté de changer d'agents traitants en cas de problème et veille à la confidentialité des sources et des dossiers. Enfin, il participe à l'examen des « niveaux de rémunérations demandées » ainsi qu'à la supervision du paiement proprement dit, vérifiant qu'un « récépissé de paiement de la rémunération soit signé par l'informateur (sous son pseudonyme obligatoirement) ou, en cas de refus, par les deux agents traitants [4][…]. » Ce précieux récépissé, indispensable en cas de contrôle interne, d'un quelconque litige ou défaillance, est conservé dans un « registre de caisse ». Confidentiel, il est entretenu à l'abri des regards.

Dans les faits, seuls les informateurs connus et enregistrés peuvent prétendre à une rémunération. Autant dire qu'il ne peut exister en théorie de versement d'enveloppes clandestines, hors de tout contrôle hiérarchique. En effet, chaque demande d'émolument adressée à la direction générale par une section de recherches ou un office central mentionne l'immatriculation de la source, son apport dans l'affaire et un montant souhaité de rémunération. Pour des raisons évidentes, la demande est formulée en « diffusion restreinte » et la réponse est envoyée par le même canal protégé.

Le montant versé dépendra d'un certain nombre de paramètres parmi lesquels figurent le « nombre et la qualité des arrestations », la « qualité de l'information révélée », le « gain en valeur des biens récupérées et en temps d'enquêtes » ou encore des « risques personnels pris par l'informateur[5] ».

Cette architecture byzantine est quant à elle confiée aux commandants de région ou de zone, c'est-à-dire souvent des généraux. Eux aussi conservent un œil sur les demandes d'immatriculation et de rémunération, tout en animant le bon fonctionnement et en identifiant tout incident venant émailler la « gestion des sources humaines de renseignements » (GSHR).

Au cœur de cet édifice entièrement dédié à la collecte et au traitement du renseignement judiciaire, une très discrète Section centrale des sources (SCS), créée en août 2009 et rattachée à la sous-direction de la P.J. de la gendarmerie, veille au suivi administratif et opérationnel des sources traitées au sein de toutes les unités du pays. Basée derrière la façade anonyme d'un immeuble d'affaires d'Issy-les-Moulineaux, la SCS « supervise les dossiers d'immatriculation validés par les chefs de bureaux et instruit les dossiers de rémunération des informateurs validés par la sous-direction de la police judiciaire[6] ».

Comme pour la police, les sources humaines de renseignements de la gendarmerie sont immatriculées suivant un algorithme commun à Europol. Cette méthode de calcul, jalousement gardée dans les plus hautes sphères des forces de l'ordre, garantit la confidentialité de l'identité de l'informateur. Le fichier national ne mentionne que l'identité d'enregistrement de la source par une série de huit caractères cryptés, la date de sa prise en compte par les agents traitants, les risques spécifiques inhérents à son utilisation, son « domaine de criminalité », ses compétences et ses langues parlées, sa ville d'évolution habituelle, ses condamnations éventuelles, les affaires réalisées grâce à lui à l'échelon régional, national ou international et ses dernières rémunérations. Bref, une fiche permettant de l'activer si son profil correspond à une affaire précise.

Rouage essentiel, la Section centrale des sources enregistre les informateurs et procède à leur immatriculation sur une base de données commune aux services. Cela permet d'éviter qu'un service répressif ne fasse usage d'une source « black listée » pour son manque d'efficacité ou que de petits malins tentent de facturer la même information simultanément à deux services différents. Et parfois concurrents.

En fonction des besoins globaux du Bureau des affaires criminelles et des bureaux de la lutte antiterroriste, un « budget d'autorisation budgétaire [*sic*] » est attribué chaque année. Les crédits correspondants sont mis en place ponctuellement et pour une opération donnée au profit des régions de gendarmerie concernées. Tous les versements s'effectuent en numéraire.

« Une source fiable est super-rentable pour l'administration, assure un commandant de gendarmerie s'exprimant à la manière d'un capitaine d'industrie. Le vendredi, elle te balance un tuyau pour une opération qui se monte le dimanche et se déclenche le lundi. Si tout se passe comme convenu, les principaux suspects sont "faits" en flagrant délit et ils partent en garde à vue pour quatre-vingt-seize heures avant d'être remis à la justice[7]. » Une procédure est donc bouclée en six ou sept jours, là où des semaines, voire des mois sont parfois nécessaires pour remonter des pistes, identifier des suspects et les loger quand les unités d'enquête n'ont pas l'aide précieuse d'un « guide de l'ombre ». « L'informateur, en étant au contact direct du voyou que nous ciblons, nous donne des renseignements cousus main et exploitables immédiatement, confie-t-on au Bureau des affaires criminelles. Sans ces indications, certains de nos gars sont contraints de passer des heures et des heures aux écoutes, un casque vissé aux oreilles, pour espionner des

conversations où les voyous parlent de leurs fêtes entre copains, de leurs femmes et maîtresses ou encore de leurs gosses qui ont manqué l'école[8]. »

En cette période de disette budgétaire, toute activité chronophage, à la rentabilité incertaine, est proscrite. Sans être considérés comme la panacée, les indics, qui faisaient figure d'épouvantails dans les années quatre-vingts, ont désormais le vent en poupe. Plus que jamais, l'heure est à la culture du résultat. « Depuis l'expérimentation de notre fichier central des sources humaines de renseignements en 2008, notre volume d'activité globale augmente de 45 % par an[9] », révèle un capitaine. Sur le nouvel échiquier du renseignement, où se trouve déjà un véritable arsenal juridique permettant des interceptions de sécurité, la possibilité d'espionner les factures détaillées des suspects, de consulter le fichier des visas, des permis de conduire ou celui des passagers aériens à destination des pays à risque, la source humaine devient une pièce centrale pour les gendarmes.

Estimé à sept cent cinquante à l'hiver 2010, le nombre des indics enregistrés et rémunérés par la gendarmerie française pourrait franchir avec allégresse la barre des mille « correspondants » plus ou moins « honorables » d'ici à la fin de l'année. « À un moment, les unités vont cesser d'engranger de nouveaux informateurs dans notre base de données et nous devrions atteindre notre vitesse de croisière d'ici à 2012[10] », annonce-t-on à la Section centrale des sources, où l'on scrute sans cesse le ratio entre le « volume global des sources », le « nombre d'affaires, les incidents et leur nature » et le « volume des rémunérations ». Dans le lot, certains informateurs ont été régularisés, c'est-à-dire immatriculés et fichés, sans même vraiment le savoir.

L'objectif premier, outre de mettre de l'ordre dans ce maquis des ombres, reste toujours de protéger les agents et les officiers traitants susceptibles de prouver qu'ils ont bien observé les protocoles en cas de grabuge. « La mise en place de fonds s'est propagée comme une traînée de poudre parmi les truands et des vocations commencent à apparaître, sourit un gendarme. Il faut savoir que nos "clients" sont des gens qui se lèvent à 14 heures de l'après-midi et qui fuient le travail comme la peste bubonique. Leur logique est déroutante pour un citoyen normalement inséré. Leur vie sociale est souvent précaire, au bord du dépôt de bilan, même s'ils sont capables de flamber un soir 5 000 euros sur une table de poker alors qu'ils n'ont rien à manger[11]. » Capable de livrer un renseignement contre une rémunération ponctuelle et urgente, l'informateur de base est souvent motivé par l'envie soudaine de briller à un instant T, que ce soit en bande ou devant une nouvelle conquête

féminine. Ou encore, de façon plus prosaïque, pour régler une quittance de loyer en retard ou remplir le réfrigérateur ou le réservoir de sa voiture.

« La mise de base est fixée autour de 100 euros, confie un enquêteur de terrain. Elle peut correspondre à un tuyau, glané sur le zinc dans un bar ou lors d'une soirée privée, disant qu'untel a acheté un pétard sans pouvoir nous dire quel en sera son usage. Ou encore un gars qui a été le témoin d'une transaction entre deux inconnus portant sur le recel d'une œuvre d'art volée ou encore d'une voiture maquillée[12]… » La rémunération des indics, comme dans la police, ne rime pas avec jackpot. L'atmosphère est plus proche de la noirceur d'un film de Jean-Pierre Melville ou de Bertrand Tavernier que des *soap operas* tape-à-l'œil mettant en scène des flics jonglant avec les dollars du côté de Miami.

« On ne peut ni ne veut pas trop payer les tontons car il faut qu'ils aient faim en permanence pour revenir nous voir et ne pas prendre de mauvaises habitudes, grince un gendarme. On les maintient en vie, le nez à la surface de l'eau à coups de billets pour qu'ils nous donnent ce que l'on veut savoir[13]. »

Lorsque la fameuse « source humaine de renseignements » monte en gamme, les tarifs grimpent. De 1 000 euros à 5 000 euros à celui qui pourra donner un lieu de rendez-vous entre voyous travaillant sur un coup, les numéros de portables des protagonistes, les plaques d'immatriculation des voitures employées ainsi que la nature du coup en préparation. « Plus on va payer, plus on a des chances d'avoir des informateurs efficaces, témoigne-t-on au Bureau des affaires criminelles. Mais tout est affaire de dosage car le risque est bien sûr que les informateurs montent eux-mêmes un délit pour ensuite le dénoncer et toucher la prime. Quand on sent que l'on est face à un chantier dont on ne comprend pas tout le mécanisme, on laisse tomber l'affaire[14]… »

De la même manière et se défendant d'une idée trompeuse qui a la peau dure dans l'esprit public, les gendarmes se refusent à pratiquer toute forme de « provocation », c'est-à-dire à monter de toutes pièces une infraction pour ensuite en interpeller les auteurs et faire un coup de filet en flagrant délit. Un *must* de la combine policière qui a servi de trame à *Max et les Ferrailleurs*, chef-d'œuvre de Claude Sautet. « En règle générale, le prix d'une information dépend de la loi du marché entre l'offre et la demande, résume un militaire de haut rang. Ainsi, un renseignement menant à la saisie d'un kilo de cocaïne à Sainte-Lucie, un des carrefours du trafic de poudre, ne vaudra pas plus de 300 ou 500 euros. La marchandise y est omniprésente, elle

se banalise. En revanche, certains services métropolitains n'hésiteraient pas à mettre au minimum 50 000 euros sur la table pour une saisie d'un quart de tonne à Paris, où le kilo se négocie à 40 000 euros en bout de chaîne[15]… » Celui que les enquêteurs ont longtemps surnommé le « tonton à l'héro » dans les années quatre-vingt-dix, à savoir le toxicomane de la Goutte d'Or ou de Barbès ravagé par le manque qui donnait tout et n'importe quoi contre 30 ou 40 euros afin de se payer un quart de gramme et faire son « fix », est tombé en désuétude. Pas fiable sur le long terme, et capable de toutes les tromperies sur l'instant. « De toutes les façons, on ne tient plus les indics avec une dose, aujourd'hui nos sources ont d'autres motivations, concède un officier. Composée à 90 % de gens gravitant dans l'univers des stups, elles nous fournissent plus des infos sur des gars qui vont monter un *bizness* que sur des affaires qui ont déjà eu lieu[16]. »

Parfois, il s'agit juste pour le « tonton » d'éliminer un concurrent et, bien sûr, il ne se fait pas payer pour donner son identité et le modèle de la voiture qu'il est en train d'équiper pour se rendre en Hollande par exemple.

Les gendarmes obtiennent aussi des informations émanant de complicités plus ou moins périphériques à des gros coups où le sang a été versé. Ainsi, il peut s'agir d'un receleur qui prend peur en reconnaissant l'origine du butin. Ou encore du petit malfrat, le logisticien ayant fourni la voiture, les armes ou encore les téléphones à un commando de gros « casseurs » englué dans une affaire sur laquelle est mobilisée la fine fleur de la police française. « Sentant venir les ennuis grands comme les montagnes, certains se dédouanent judiciairement en collaborant et usant du statut de repenti[17] », précise-t-on dans une section de recherche. « Ces gars-là, qui sont considérés comme des traîtres par la pègre, peuvent toujours se faire mordre par le milieu où le doute ne profite jamais à l'accusé[18]. »

Les déboires qu'a rencontrés Amor K., entendu comme simple témoin en 2008 dans une vilaine affaire de règlements de comptes à Grenoble, en sont le symptôme. Menacé de mort, ce citoyen a dû déménager et changer de vie pour avoir trop parlé aux yeux des caïds. Une autre source, appointée par le Bureau de la lutte anti-terroriste (le BLAT) de la gendarmerie, a été « revolvérisée » de plusieurs balles en Corse en 2007. La « souricière » tendue pour coincer les suspects dénoncés n'avait pas fonctionné. La source était la seule à avoir pu informer les forces de l'ordre, elle l'a payé de sa vie peu après.

Pour le domaine très spécifique du terrorisme, où l'on traque les lieux de conférence de presse clandestins et des visées d'attentat, les gendarmes entretiennent une trentaine de sources, articulées dans trois grands domaines : un tiers d'entre elles renseigne sur le milieu corse, un tiers sur les indépendantistes basques et un dernier tiers, plus modeste, sur l'islamisme radical.

« Toutes nos sources sont recrutées sur le terrain parmi des individus soucieux de se refaire une virginité », souffle le colonel pilotant la vigie antiterroriste de la gendarmerie. « Les militaires appelés les traitants ont tous fait leur stage spécifique dans notre pépinière de formation à Fontainebleau tant les profils auxquels ils doivent se frotter sont variés[19]… »

En effet, si la sève de la dénonciation dans les dossiers de banditisme de droit commun est irriguée par les gens barbotant dans les stupéfiants, les sources humaines en matière de terrorisme peuvent aussi bien se recruter parmi ce qu'un gendarme surnomme les « purs de la cause, à savoir les ex-activistes déçus par l'évolution de la doctrine de leur organisation et révoltés contre le profil de ceux qui en ont repris les rennes », mais aussi chez un membre de la proche famille d'un « illuminé », femme ou enfant, qui prend peur en voyant leur parent se radicaliser sous leur toit. « Dans le même esprit, nous pouvons envisager de faire des affaires grâce à la concubine qui découvre que son petit ami recèle un arsenal dans son grenier ou qu'il organise des réunions clandestines[20] », détaille le colonel antiterroriste.

Ici comme ailleurs, « rencards » et révélations subissent le vieux principe de l'alambic où une masse d'informations passe dans des tamis, transite dans des tubulures et par des filtres après avoir été « sourcée » et confirmée à plusieurs reprises au besoin. Chacune des trois mille deux cents brigades départementales est en mesure de faire remonter un renseignement, précurseur d'une menace terroriste. Ainsi, au printemps 2010, les gendarmes du Bureau anti-terroriste avaient appris de bonne source un rapprochement entre Batasuna, vitrine politique des autonomistes basques d'ETA, et les militants de l'Armée révolutionnaire bretonne (ARB). Information dite de « faible intensité » confirmée lors d'une surveillance dans le Morbihan où une voiture immatriculée dans les Pyrénées-Atlantiques a été aperçue en stationnement devant le domicile d'un indépendantiste breton. Peu après, dans un style différent, un élu d'un petit village de campagne signale aux gendarmes qu'une association à caractère sectaire avait procédé à des investissements immobiliers avec des fonds inconnus. « Tous les jours, des

signaux arrivent de partout, trompette un militaire. Un jour, un prisonnier nous apprend que la commission d'un attentat est sur le point d'être projeté en France. Des internautes nous alertent que, sur un blog, un jeune internaute fondamentaliste religieux projetait de se faire sauter dans un avion.[21]… »

Parfois, il peut s'agir d'un simple citoyen qui, en Corse par exemple, décrit à la gendarmerie une voiture suspecte tournant autour d'un lieu avant que n'éclate un attentat. Dans ces cas, la source est sans lendemain. Comme un fusil à un coup qui fait mouche avant de se taire. « Un informateur ne se jauge pas à la fréquence des informations parce que certains d'entre eux seraient alors tentés de profiter de leur statut comme s'il s'agissait d'une rente de situations. Des indics, en particulier dans le terrorisme, peuvent en outre être en sommeil pendant des mois avant de donner du concret. Toute la difficulté de notre mission est alors de vérifier le renseignement sans que l'infraction soit commise[22]. »

En pratique, entre 300 et 400 euros sont versés à qui peut donner un lieu de rendez-vous entre deux activistes mijotant un sale coup. Ensuite, le caractère extraordinaire de certains tuyaux fait flamber les prix. Ainsi, apprendre qu'untel s'est procuré une arme pour commettre un attentat ou que tel hangar désert abrite un explosif artisanal prêt à l'emploi pour un commando terroriste peut rapporter 5 000 euros.

« Et l'enveloppe pesait cinq à dix fois plus lourd si une source fournissait clef en main une filière d'approvisionnement de lance-roquettes vers la France[23] », assure un homme de l'art. Bien sûr, comme le stipule le protocole, ces sommes ne sont versées qu'après le succès des opérations, couronnées par d'éventuelles interpellations et des démantèlements de réseaux.

« D'une manière générale, nous estimons assez bien ce que vaut chaque information[24] », confie un capitaine disposant d'une excellente connaissance du milieu et soucieux du plus grand anonymat. Il faut dire qu'il est le seul, avec un sous-officier expérimenté, à faire plus particulièrement tourner le fichier central au quotidien.

Selon certaines confidences, confirmées officieusement, la gendarmerie disposait en 2010 d'une « cagnotte » frisant les 300 000 euros pour rétribuer l'ensemble de ses « gorges profondes », soit une nette augmentation par rapport à l'année précédente. Ce qui semble considérable – car il s'agit tout de même de l'argent du contribuable que l'État verse de la main à la main directement à des personnes pas toujours fréquentables –, mais peu à la fois. En effet, à partir d'octobre, les caisses se vident. Et le service central sollicité

pour verser les enveloppes de cash y regarde de plus près avant de bourse délier. Les indics ont tout intérêt à affûter leurs infos dès la fin de l'été. Ils ont même appris à les marchander au mieux, avant que la bise budgétaire soit venue.

1- Entretien avec l'auteur.

2- Entretien avec l'auteur.

3- Circulaire relative à la gestion des sources humaines de renseignements dans le cadre de l'exercice de la police judiciaire par les unités de gendarmerie nationale (diffusion limitée), Direction générale de la gendarmerie nationale/sous-direction de la police judiciaire/bureau de la police judiciaire.

4- *Ibid.*

5- *Ibid.*

6- *Ibid.*

7- Entretien avec l'auteur, 2010-2011.

8- Entretien avec l'auteur, 2010-2011.

9- Entretien avec l'auteur, 2010-2011.

10- Entretien avec l'auteur, 2010-2011.

11- Entretien avec l'auteur, 2010-2011.

12- Entretien avec l'auteur, 2010-2011.

13- Entretien avec l'auteur, 2010-2011.

14- Entretien avec l'auteur, 2010-2011.

15- Entretien avec l'auteur.

16- Entretien avec l'auteur.

17- Entretien avec l'auteur.

18- Entretien avec l'auteur.

19- Entretien avec l'auteur.

20- Entretien avec l'auteur, 2010.

21- Entretien avec l'auteur, 2010.

22- Entretien avec l'auteur.

23- Entretien avec l'auteur.

24- Entretien avec l'auteur, 2010.

8.
Quand une vieille Anglaise en vacances crée les « Voisins vigilants »

La passion policière qui pousse certaines gens à dénoncer voisins, parents, relations ou collègues ne trouve de véritable exutoire que dans les périodes de bouleversements, de guerres, d'occupations, etc., mais même en temps normal, elle n'en demeure pas moins latente chez les ratés, les envieux et les médiocres et constitue un phénomène psychologique singulier qui mériterait d'être mieux étudié. La vénalité en est rarement absente, mais ce serait une erreur d'y voir son moteur exclusif ; dans ce genre de démarche en effet, la recherche d'avantages personnels s'augmente le plus souvent d'autres mobiles non moins puissants : des sentiments d'infériorité ou de frustration (sur qui la seule apparence de succès chez autrui vient agir comme une intolérable provocation), le désir de se donner de l'importance, une forme d'exhibitionnisme, et surtout un respect inné du Pouvoir, de l'Ordre établi, des Autorités, l'instinct flic, la haine de tout ce qui apparaît non conforme, différent, hétérodoxe, hérétique.

Simon Leys,

L'Oie et sa farce, annexe d'*Images brisées*.

Ne dissimulez pas le témoignage. Quiconque le dissimule a un cœur de pécheur et Dieu connaît vos actes.

Le Coran, sourate 2, « La Vache ».

Tout est dans le regard. Dans un œil bleu stylisé, hérissé de cils pointus, qui scrute le passant à l'entrée des lotissements. Placardé sur les panneaux municipaux, fixé aux plaques des rues, scotché sur les boîtes aux lettres,

ce logo évocateur est accompagné d'un slogan qui ne souffre d'aucune ambiguïté : « Protection Voisins vigilants, en liaison immédiate avec la gendarmerie et la police municipale. » Menée sans grand renfort de publicité jusqu'à il y a peu encore dans une cinquantaine de villes des Alpes-Maritimes, une demi-douzaine du Loir-et-Cher, quinze dans la Drôme ou encore sept dans le Nord, cette expérience unique vise à former des chaînes de citoyens volontaires habitant le même quartier susceptibles d'alerter les forces de l'ordre au moindre signe suspect. Selon un dernier bilan établi en août dernier par le ministère de l'Intérieur les habitants de 172 communes françaises au total sont aujourd'hui associés à la sécurité de leurs lotissements[1].

Sur le papier, l'idée est simple. Elle a même été soufflée par une vieille Anglaise installée en 2005 à Saint-Paul-de-Vence, dans les Alpes-Maritimes. Lasse de voir les cambriolages de villas se multiplier dans son entourage, elle entreprend de mettre sur pied un groupe de voisins pour assurer l'autosurveillance de sa rue, puis de son quartier. Les uns après les autres, retraités, commerçants, employés municipaux du secteur se sont alors mis aux aguets pour détecter les passants un peu louches, les voitures inconnues, les groupes à l'allure suspecte, les démarcheurs à domicile un peu pressants, les campements sauvages qui fleurissent non loin sans crier gare. Tout ce qui trouble ou qui cloche dans ce paisible paysage peut prendre l'allure d'un branle-bas.

En théorie, cette vigie citoyenne du XXIe siècle est censée fonctionner vingt-quatre heures sur vingt-quatre, été comme hiver, week-ends compris. Il faut dire que les membres de la chaîne d'alerte doivent s'organiser pour que la toile d'araignée ne présente pas de défaut. Comme en témoigne dans *Le Figaro*[2], une retraitée de l'Éducation nationale : « Avec nos numéros de téléphone en commun, nous échangeons nos dates de congés, les horaires des enfants à l'école et les noms des visiteurs que l'on attend. Chacun a appris à surveiller la maison de l'autre… »

Les voisins se connaissent, partagent les mêmes préoccupations, sont unis comme les doigts de la main. Regroupés en secteurs, ils sont chapeautés par un « référent de quartier », c'est-à-dire une personne qui fait le lien entre les Voisins vigilants, la police municipale et la brigade de gendarmerie la plus proche. Certaines brigades sont ou ont été en lien permanent avec des dizaines de référents faisant l'interface avec des centaines de Voisins vigilants.

Dans le site pilote des Alpes-Maritimes, traversé par plus de dix millions de touristes chaque année et longtemps miné par le fléau du cambriolage, l'expérience des Voisins vigilants a été d'emblée conçue comme un remède presque miracle. Deux ans après sa réelle montée en puissance qui remonte à 2007, pas moins de quarante-six communes de toutes sensibilités politiques ont adhéré au projet. Pour les forces de l'ordre, surchargées de travail en période estivale et soumises à un régime budgétaire draconien, ce renfort d'auxiliaires se coordonnant dans des quartiers entiers a été officieusement considéré comme du pain bénit. Notamment parce que cela permettait de concentrer les patrouilles là où le besoin se faisait vraiment sentir, et que le système a eu d'emblée le mérite de dissuader le prédateur. Au final, aucun incident grave opposant un voisin vigilant et un voleur n'a jamais provoqué de polémique. Il faut dire que ces « correspondants » de l'ordre, ces « messagers » de la paix publique ont tout de suite fait l'objet d'un encadrement très strict. « Toute intervention d'initiative et les patrouilles en civil ont été prohibées strictement », martèle un officier qui résume le dispositif par cette image évocatrice : « Ces voisins sont juste nos yeux par procuration[3]… ». En clair, ce système a eu comme ambition première de compléter les dispositifs locaux de prévention.

Comme l'ont dit et répété ses défenseurs, il a été fondé sur l'humain plus que sur la froide technologie des caméras de vidéosurveillance. À la différence de la machine, il a permis de limiter le nombre des querelles de voisinage pouvant dégénérer. Par ailleurs, les Voisins vigilants font du soutien moral à des personnes âgées, seules et vulnérables dans leur quartier placé sous surveillance.

Enfin, ultime motif de satisfaction pour les pouvoirs publics : l'impact sur la courbe de la délinquance. Certaines communes situées dans les alentours de Grasse, à l'image de Mouans-Sartoux, ont affiché des replis historiques de 10 ou 20 % du nombre de crimes et de délits.

En dépit de ces points positifs, des dispositifs expérimentaux ont failli marquer le pas. Ils ont fait l'objet, pendant quelques mois, d'un développement très maîtrisé. Dans une lettre adressée le 12 juillet 2010 au préfet de police, aux directeurs généraux de la police et de la gendarmerie ainsi qu'aux préfets, le ministre de l'Intérieur d'alors, Brice Hortefeux, rappelait en effet que « la lutte contre la délinquance suppose la participation d'un ensemble d'acteurs, au premier rang desquels se trouvent les citoyens […] Ainsi, poursuit la note, la démarche de "participation citoyenne",

inspirée de la pratique dite des “Voisins vigilants”, engagée à l’initiative de la gendarmerie nationale, présente un intérêt manifeste en matière de prévention de la délinquance ».

Toutefois, précisait encore cette circulaire, il s’agit de « définir avec précision les modalités de mise en œuvre de ces opérations ». Quatre départements (Alpes-Maritimes, Loir-et-Cher, Loire-Atlantique et Haut-Rhin) avaient été désignés comme autant de laboratoires. Le locataire de la Place Beauvau avait demandé à ses interlocuteurs de « surseoir à la mise en place de toute nouvelle opération ».

Les raisons de cette prudence étaient alors multiples : d’abord, il fallait « rechercher le meilleur environnement juridique ». En clair, que les Voisins vigilants puissent agir dans un cadre légal ne souffrant d’aucune contestation. Ensuite, ce schéma atypique ne peut fonctionner dans de grandes agglomérations, trop anonymes. Et encore moins dans des cités de banlieue, frappées par l’*omerta*. Ces deux facteurs conjugués ont un temps dissuadé les autorités d’étendre l’expérimentation en zone police. Sauf à rebattre les cartes de manière incertaine, les Voisins vigilants pourraient difficilement s’étendre sur l’intégralité du territoire. Enfin et surtout, les pouvoirs publics entendent éviter toute confusion avec les spectres de l’autodéfense et des milices parallèles, dont la « philosophie » des Voisins vigilants se veut aux antipodes. Dans une circulaire du 22 juin dernier, le ministre de l’Intérieur Claude Guéant a demandé au préfet de « promouvoir le concept » en misant sur « l’adhésion des élus » et « l’engagement de la population ». Cette extension, précise la Place Beauvau, se fera sur la base du volontariat. Un statut de collaborateur occasionnel du service public permettant d’encadrer la fonction de Voisin vigilant était à l’étude l’été dernier[4]. À terme, plus de 800 communes sont susceptibles d’appliquer ce dispositif.

Car même si tout soupçon de délation déclenche des cris d’orfraie et des concerts de protestations effarouchées chez ces hommes et ces femmes qui se veulent les chantres d’une « démarche citoyenne », un petit nombre de détracteurs crient au scandale. Ils dénoncent la mise au jour d’un Big Brother à la française et évoquent les heures sombres de l’histoire contemporaine. Ainsi, dès le 18 octobre 2010, le Parti de gauche (PG) avait demandé qu’une commission d’enquête parlementaire soit mise en place sur le dispositif des Voisins vigilants en dénonçant un « réseau de délation généralisée ». « Le climat délétère instauré par le gouvernement vient d’accoucher d’une nouvelle aberration », a écrit dans un communiqué le parti de Jean-Luc

Mélenchon, relayé par une dépêche de l'Agence France-Presse. Voilà comment le bouillonnant leader politique brocardait alors l'initiative. Dans plusieurs villes, décrit-il d'abord, « des voisins zélés s'inscrivent auprès de la gendarmerie pour devenir "référents" et noter ce qui leur semble anormal : numéro d'immatriculation de voitures suspectes, codes vestimentaires et descriptions de visiteurs, etc. […] Les voisins vigilants, structurés en réseau de manière hiérarchisée, ont pour mission de rapporter chaque détail "anormal" à la gendarmerie ». Avant de porter l'estocade : « En clair, nous assistons à la mise en place progressive et sournoise d'un réseau de délation généralisée où tout le monde surveille tout le monde, où le soupçon l'emporte d'emblée sur la bienveillance. »

Pour le Parti de gauche, relayant des craintes évoquées sur Internet et faisant fi des mises en garde effectuées par les forces de l'ordre auprès des Voisins vigilants, « la mise en place de milices de quartiers n'est pas loin ». Toujours d'après le Parti de gauche, ce dispositif est d'autant plus inquiétant qu'il n'a pas de fondement légal et n'offre donc pas de voie de recours aux citoyens. Avec l'appui d'élus communistes comme Alain Bocquet, le PG a donc demandé que l'« enquête parlementaire soit enfin mise à l'ordre du jour de l'Assemblée nationale et alerte les citoyens pour que chacun se mobilise contre cette opération qui fait honte à notre république ».

Conscient de la charge symbolique de leur démarche, les promoteurs du concept de Voisins vigilants ont bien tenté de rebaptiser cette expérience « participation citoyenne ». Mais, il est vrai, un vague sentiment de suspicion demeure. Tenace et têtu. Assez trompeur à y regarder d'assez près tant la surveillance des habitations entre voisins est réglementée. Ainsi, dès l'automne 2010, une première convention a été signée à Nîmes par le préfet du Gard, Hugues Bousiges, le procureur de la République de Nîmes Robert Gelli, et le maire d'Aujargues, Guy Lamadie. Aujargues, petit village de huit cent trente-cinq âmes en proie à une délinquance ordinaire, où se mêlent cambriolages et vols de voitures.

Là, c'est un colonel de l'armée de l'air à la retraite qui a préconisé la mise en place de ce système après l'avoir vécu en Angleterre. D'emblée, la préfecture a fait valoir un certain nombre de garde-fous visant à cadrer le système, dont le parquet local veillerait à la bonne régularité judiciaire. La convention précisait que le dispositif estampillé « Voisins vigilants » ne saurait « se substituer à l'action de la gendarmerie » et qu'il excluait « toute patrouille ou intervention hors le cas de crimes ou délits flagrants ». Par

ailleurs, l'accord prohibait *de facto* la transmission d'informations touchant la vie privée ou ayant un caractère politique, syndical, religieux ou racial. « Les Voisins vigilants ne sont ni des gendarmes auxiliaires, ni des shérifs », résumait alors le préfet Bousiges dans *Midi libre* (24 juin 2010). « Bien évidemment, le témoin d'un flagrant délit appelle directement le 17 », précisait de son côté le procureur de la République qui insistait sur l'intérêt de cette nouvelle convention, conscient qu'il pouvait « potentiellement exister des dérapages ».

Le maire d'Aujargues, quant à lui, s'est félicité que « personne dans le village n'a[it] évoqué les risques de délation » après avoir tenu une réunion d'information pour ses habitants. Avec l'accord du procureur, il a pu « implanter aux entrées de lotissements, quartiers et rues participant à l'opération une signalétique pour informer les personnes mal intentionnées qu'elles pénètrent dans un domaine où les résidents sont particulièrement vigilants et signalent aux forces de l'ordre toute situation qu'elle juge anormale ». Enfin, des réunions de contrôle du dispositif sont organisées tous les trimestres ou « en cas de besoin précis ».

Évoquant le « devoir civique », les Voisins vigilants sont dans leur écrasante majorité sûrs du bon sens de leur démarche et balaient les critiques d'un revers de manche. « Si certains voisins refusent de jouer le jeu en disant que nous faisons de la délation, cela ne me dérange pas car j'accomplis un geste citoyen », témoignait dans *Le Figaro*[5] une commerçante à la retraite installée dans le sud de la France. Pour elle, « il était naturel de répondre oui à l'appel de la gendarmerie et de la police municipale […] tant j'ai vu des gens ayant souffert de vols et de cambriolages ». Assurant sans sourciller qu'elle est « née vigilante comme d'autres sont nés étourdis », cette retraitée revendiquant une « sécurité ancrée au fond d'[elle] » raconte : « Dès qu'une voiture passe et repasse sous nos fenêtres, je note sa plaque et la transmets aux gendarmes qui viennent aussitôt contrôler. Ici, nous sommes attentifs aux petits jeunes circulant à scooter ou aux inconnus débarquant en fourgonnette pour du démarchage. Il y a quelques jours, une voisine vigilante a surpris quelqu'un disant vendre des brioches au porte à porte pour venir en aides aux détenus alors qu'il n'avait pas de carte officielle : les gendarmes l'ont cueilli à la sortie du lotissement. »

« Dans ce genre d'initiative innovante dans le champ de la sécurité intérieure française, il s'agit de ne pas aller trop vite, de peser les points positifs et ceux qui le sont moins et se doter d'un cadre juridique pour éjecter

les éventuels cow-boys du dispositif », confie un officier supérieur de la Direction générale de la gendarmerie nationale. « Avec nos vigilants voisins, nous marchons sans cesse sur des œufs car nous risquons en permanence de nous faire balancer à la figure des mots insupportables et infamants tels que collabos[6]… »

Alors que les budgets et les effectifs sont corsetés par la Révision générale des politiques publiques (RGPP), toute initiative mettant en évidence que la sécurité et la tranquillité publique ne sont pas uniquement l'apanage de la gendarmerie est encouragée. « Du balayeur à l'enseignant en passant par le conducteur de bus, chacun a son rôle à tenir et doit nous fournir des renseignements d'ambiance dont il dispose pour que des phénomènes qui empoisonnent tout le monde puissent être désarmés à la source, souligne encore un commandant de compagnie. Ce n'est pas après que cela éclate qu'il faut systématiquement nous faire des reproches. La sécurité est l'affaire de tous et tant pis si certains esprits bornés pensent que notre action ne se nourrit que d'indics et de délation[7]… »

Sous ses côtés très novateurs, l'opération Voisins vigilants ne fait pas pour autant figure de véritable OVNI dans le paysage « sécuritaire » français. Ainsi, en 2003, une expérience similaire avait été menée dans la région de Douai, où des « citoyens relais » avaient été invités à renseigner bénévolement la police sur toute anomalie portée à leur connaissance. Des informateurs recrutés sur leur « bonne volonté ». Soucieux de développer une « assistance mutuelle, dans une société concorde », un commissaire expliquait dans *Libération* : « Un enfant qui pleure peut faire ses dents, mais aussi avoir reçu des coups. Informer la police, cela permet de lever le doute. Si c'est une maltraitance, on met un terme à des souffrances. Si c'est juste un mal de dents, on s'arrête là. En revanche, si on n'appelle pas, et qu'on apprend par la suite que l'enfant est victime de graves blessures, voire décédé, on a mauvaise conscience. Le "si j'avais" est insupportable[8]… ». L'expérience, qui a fait long feu, n'a guère essaimé dans d'autres villes. Jusqu'à ce que les gendarmes reprennent l'idée.

À l'étranger, ce type de système a trouvé des berceaux d'enracinement durables et profonds. Ainsi, pas moins de cent soixante-dix mille groupes de « foyers volontaires » sont actuellement dénombrés au Royaume-Uni. Depuis son apparition en 1982 dans le village de Mollington, dans l'Est de l'Angleterre, la stratégie du *Neighborhood Watch* s'est propagée à grande vitesse. Dans les agglomérations populaires, ceux que l'on appelle aussi les

voisins « responsables » ont quadrillé les secteurs sensibles de dizaines de groupes de vingt à trente volontaires. Ces microstructures de « police communautaire » sont toutes emmenées par un coordinateur qui consacre deux jours par mois à sa mission. Outre le recrutement, il doit informer ses voisins sur les techniques de protection et porter une attention particulière aux plus vulnérables.

N'ayant pas la possibilité comme en France d'intervenir directement, les adeptes du *Neighborhood Watch* guettent trafics et cambriolages, traquent les agissements suspects. Quelque vingt-cinq équipes de volontaires quadrillent ainsi Londres, où sont implantées déjà plusieurs milliers de caméras de vidéosurveillance publique reliées au réseau CCTV, près d'une centaine de blocs de maisons sont ainsi autocontrôlés. De quoi réveiller les pires fantasmes orwelliens. Pour les reconnaître sans peine et dissuader les prédateurs, les poteaux et les murs des quartiers laissent apparaître des affiches du *Neighborhood Watch* représentant un policier accompagné d'un couple et de leur fillette dans un cercle jaune.

Loin des polémiques, ce système est érigé en véritable institution outre-Manche. Et ce n'est pas que le flegme britannique qui explique le phénomène car, dans un pays latin comme l'Italie, un phénomène assez similaire s'est développé, même s'il a pris des contours bien plus inquiétants. Fleurissant dans tout le pays, mais en particulier dans le Nord et le Centre, les « rondes citoyennes » s'organisent sous les prétextes les plus divers. Formées par cinq membres ayant au moins vingt-cinq ans, un casier vierge et une bonne santé physique et mentale, ces rondes parfaitement identifiables à leurs tenues fluo luttent contre les drogués dans la ville étudiante de Padoue ou « contre la prostitution de rue » à Jesole, près de Florence. Autoproclamés « Blue Berets » ou « City Angels » à Milan, « Sentinelles de la beauté » ou « Volontaires pour la sécurité publique » à Florence, « SSS » pour Secours social et de sécurité à Massa Carrara, ces adeptes de l'ordre dénoncent aux carabiniers tout ce qu'ils jugent « antisocial ». Cela provoque l'ire des mouvements protestataires comme les *No Global* et les « rondes prolétariennes » créés en réaction. Même si les membres des rondes citoyennes se voient interdire d'avoir des chiens, des armes ou des bombes lacrymogènes, de violentes bagarres éclatent parfois en patrouilles. Ce qui contraint la police locale à intervenir et qui fait ironiser les élus de gauche sur le fait qu'il ait fallu faire appel aux forces de l'ordre pour protéger des gens censés instaurer plus de sécurité dans les rues…

Depuis leur autorisation officielle proclamée par une loi du 24 juillet 2009 au *Journal officiel*, les rondes citoyennes font l'objet de critiques de plus en plus virulentes, dont celle d'une privatisation larvée de la sécurité publique. Par dizaines de milliers, les policiers professionnels ont défilé dans Rome pour réclamer notamment le retrait de cette initiative. Celle-ci, serait interdite – et inenvisageable – en France.

À travers ces expériences de participation, et quelle qu'en soit la fortune, il apparaît une fois encore que les forces de l'ordre ont besoin de disposer de relais, d'avoir par procuration des milliers d'oreilles et d'yeux parmi les « couches saines » de la population.

Le symbole de l'œil hérissé de cils associés aux voisins vigilants est à ce titre assez révélateur. Comme le rappelle Hélène L'Heuillet, dans *Basse Politique, Haute Police*, « L'œil est la métaphore constante de la police[9]. » C'est elle que les premiers policiers emploient lorsqu'ils parlent d'eux-mêmes. Ainsi, les commissaires ont été surnommés les « yeux des magistrats ». « De l'intérieur de la préfecture de police, Bertillon, par sa méthode d'expertise, prétend réaliser cette police idéale dont l'œil emblématique verrait l'invisible ». L'historien Dominique Kalifa cite le succès de *L'Œil de la police*[10], hebdomadaire de la Belle Époque illustré du symbole des détectives américains, les Pinkerton, cet « œil ouvert devenu l'emblème de la détection policière ». Balzac évoque lui aussi ce redoutable emblème de la police inventée pendant la Révolution. S'il a figuré un temps sur le site Internet du ministère de l'Intérieur, il ne frappe plus aucun blason, ni écusson de services actifs de P.J. ou du renseignement.

Plus qu'une image allégorique, l'œil est devenu un très précieux organe que l'État emprunte littéralement au corps de la population. Pour que cette dernière devienne l'artisan de sa propre sécurité. Le forgeron de la paix sociale.

1- Dépêche Agence France-Presse, 5 août 2011.

2- Édition du 3 novembre 2009.

3- Entretien avec l'auteur.

4- La Croix, 2 août 2011.

5- *Op. cit.*

6- Entretien avec l'auteur.

7- Entretien avec l'auteur.

8- Le 19 novembre 2003.

9- Hélène L'Heuillet, *Basse Politique, Haute Police. Une approche historique et philosophique de la police*, Fayard, 2001.

10- *L'Encre et le Sang*, *récits de crime et société à la Belle Époque*, Fayard, 1995.

9.
Douanes et fisc… les grandes « oreilles » de Bercy

Les choses sont claires : jamais une dénonciation, à elle seule, n'est de nature à déclencher un contrôle fiscal. En revanche, elle peut faire l'objet d'une exploitation dans le cadre d'une enquête en cours sur une fraude lourde, sur la base d'un dossier complet et argumenté.

Jean-François Copé, ancien ministre délégué au Budget,
Le Figaro Magazine.

En matière de traitement des informateurs et des renseignements haut de gamme payés rubis sur l'ongle, le douanier fait à la fois figure de modèle et de pionnier. Depuis plus d'un siècle, cet agent spécialisé dans la « police des marchandises » a recours à des informateurs pour couper la route de la contrebande, démanteler les filières clandestines et stopper net les livraisons de produits illicites. Pour lui, les indics s'appellent tous « aviseurs » ou « rapporteurs d'avis », dont le statut particulier remonte à un décret publié le 18 avril 1957. Signé de la main de Guy Mollet, président du Conseil, le préambule du texte supprime les « primes de capture » versées aux agents et à leurs « collaborateurs » secrets pour l'arrestation de contrebandiers.

Les gabelous font grise mine ? Que nenni car, dans la foulée, Jean Filippi, alors secrétaire d'État au Budget, pond un arrêté qui leur redonne le sourire. Historique, il fixe même une grille pour les rétribuer. L'article 2 prévoit en effet que « toute personne, étrangère aux administrations publiques, qui a fourni au service des douanes des renseignements ou avis sur la fraude, reçoit une part, susceptible d'atteindre le tiers du produit disponible de l'affaire

considérée dans le cas où ses renseignements ou avis ont amené directement la découverte de la fraude ». À l'époque, cette prime ne pouvait excéder la somme de 300 000 francs, sauf décision contraire du directeur général des douanes.

Allant assez loin dans le détail de la rétribution des « saisissants et intervenants » – c'est-à-dire les fameux « aviseurs » –, le texte fondateur prévoyait de leur allouer une « rémunération globale forfaitaire » croissante en fonction de l'importance de l'affaire. Et le montant des primes pouvait s'envoler vers d'extravagants sommets himalayens. Démarrant à « 4 000 francs pour les affaires dont le produit brut est compris entre 20 000 et 50 000 francs », les enveloppes atteignaient « 45 000 francs pour les affaires rapportant entre deux et trois millions de francs ». « Et ainsi de suite, poursuit le texte de loi, la rémunération étant augmentée de 5 000 francs par tranche de un million… » Une telle générosité laisserait aujourd'hui sans voix une haute administration devenue impécunieuse, crispée à l'idée de débourser le moindre denier. Le reliquat du produit net saisi par l'affaire était enfin ventilé sous la forme de primes aux agents méritants, sachant qu'au bout du compte cette dernière n'a jamais fait tourner les têtes. À titre d'exemple, celle-ci n'excède aujourd'hui guère plus de 1 500 euros en moyenne par agent et par an.

Si la règle du tiers des saisies versées aux indics, ces « accoucheurs » d'affaires, existait encore aujourd'hui, elle représenterait désormais un énorme fromage, dès qu'on considère par exemple le tableau de chasse revendiqué en 2010 par la secrète Direction nationale des recherches et enquêtes douanières (DNRED). À elle seule, cette unité d'investigation en « eaux profondes » est la principale consommatrice d'« aviseurs ». Comptant sept cent trente agents d'élite faisant partie du cercle très fermé du renseignement au même titre que la DGSE ou la DCRI, elle a saisi l'année dernière quinze tonnes de drogues, pour une valeur marchande de 178,8 millions d'euros ! Et son action dans la répression du tabac et des cigarettes a permis la découverte de 173,6 tonnes de marchandises estimées à 46,1 millions d'euros. Sans parler de 1,4 million d'articles de contrefaçons confisqués dans la même période.

Longtemps et maintenant encore, des policiers et des gendarmes reluquent avec une pointe de jalousie les affaires colossales et les moyens de leurs homologues. Dépendants du ministère du Budget, les douaniers ont souvent la réputation d'être sous les gros robinets de Bercy. Une rumeur

persistante évoque volontiers les « gros sous » mis à leur disposition pour arroser leurs indics sous une corne d'abondance. Las, le fantasme n'est pas loin. La réalité est en effet moins *glamour*. Il suffit d'aller dans leur discret QG parisien pour voir que les agents spéciaux des douanes françaises ne roulent que rarement en Mercedes coupé ou en rutilant 4x4. Que leur train de vie s'apparente assez peu à celui de James Bond.

Sous l'effet amincissant de la révision générale des politiques publiques (RGPP), les « aviseurs » ont même été mis à la diète, comme tous les autres indics de France et de Navarre. Car les règles du jeu ont changé depuis la publication d'un arrêté au *Journal officiel* du 18 avril 2007. Il sonne la période des vaches maigres : la rémunération d'un informateur des douanes ne peut dorénavant plus « excéder la somme de 3 100 euros, sauf décision contraire du directeur général des douanes ».

Dans les faits, les primes ne percent le plafond fatidique que pour une affaire sur dix, lorsque le tuyau, de première main, débouche sur un trafic d'envergure, une grosse confiscation et la possible capture d'une équipe ayant un certain relief. Dans ce cas, le montant de la rétribution, « fixée de façon discrétionnaire et ne pouvant faire l'objet d'aucun recours » comme le précise le nouvel arrêté, est calculé selon un barème fluctuant et ultrasecret, connu d'une poignée de hauts responsables. « Si tous nos tarifs étaient dévoilés, certains informateurs deviendraient gourmands et ne s'aligneraient que sur les primes les plus élevées », prophétise avec une prudence de sioux un chef de service. « D'autres seraient tentés de faire le tour des services pour aller se vendre au mieux-disant. En fait, nous travaillons sur devis et nous discutons de chaque affaire avec nos correspondants pour ne leur proposer que du sur mesure[1]… »

Cet exercice de haute couture module l'épaisseur des enveloppes versées en espèces. Les sommes varient notamment en fonction du risque encouru par « l'aviseur » quand il balance une affaire. « Vous connaissez quelqu'un qui serait prêt à se faire trouer la peau pour 2 000 euros ? interroge avec goguenardise un gabelou de terrain. À l'image de tous les autres spécimens de son espèce, les mouches des douanes ne s'attirent pas avec du vinaigre quand leur vie est en jeu[2]… »

Ensuite, le montant de la prime s'apprécie selon l'importance et la précision des données communiquées et, bien sûr, du résultat de l'opération, aussi bien en matière de saisie que d'interpellation. « On ne donnera pas la même somme à un aviseur qui permet la saisie sèche d'un kilo de coke

envoyée par voie postale à telle adresse, ou à un second informateur qui, lui, nous offre de confisquer la même quantité de marchandise lors d'une transaction où assistent des passeurs, un porteur de valise ou un semi-grossiste[3] », susurre-t-on à la direction des opérations.

Quelle est l'échelle des tarifs lorsque les « caïds » sont livrés clefs en main, menottés sur un plateau avec la marchandise ? Là encore, les agents invoquent le devoir de réserve. Seul un détail de l'arrêté de 1957 peut livrer une clef de lecture. Ce dernier stipule que « la rémunération prévue est majorée de 25 ou 50 % selon qu'il n'y a pas ou qu'il y a eu capture du délinquant » pour toute affaire ayant rapporté au moins 100 000 francs liée aux stupéfiants ou à des opérations en mer.

Aujourd'hui, à l'occasion de très jolis coups de filet douaniers, le montant des primes peut se chiffrer en centaines de milliers d'euros. Certains affirment que, pour les 10 % d'affaires les plus importantes, dont le retentissement médiatique assoie la réputation internationale des douaniers, il existe un budget « informateurs » dépassant les deux millions d'euros. Une somme que ne confirme pas l'administration. Là encore le sujet reste un tabou. « Absurde de susciter de vaines polémiques », lâche en forme de pirouette un cadre. À Bercy, on aime causer chiffres, mais pas nécessairement devant tout le monde. L'essentiel demeure que le « cheptel » des informateurs soit motivé, en pleine possession de ses capacités et bien cornaqué.

Attentifs au bon fonctionnement de l'appareil à distiller les « tuyaux », petits et gros, les agents du budget ont aussi mis sur pied un « service central des sources », situé au siège de la DNRED. À l'image des deux autres structures siamoises qu'animent chacun de leur côté les gendarmes ou les policiers, ce dernier fonctionne loin des regards indiscrets, sous la houlette du Bureau des affaires générales et du secret défense (BAG-SD) dont une des missions est « d'instruire et veiller au suivi des dossiers d'immatriculation des sources ». Selon un état des lieux effectués en avril dernier, il abritait les matricules de deux mille vingt aviseurs, dont mille cent cinquante (soit près de 60 % du total) sont traités en direct par les agents la DNRED et près de huit cent quarante-cinq par les « échelons » régionaux basés à Bordeaux, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Rouen et Toulouse mais aussi dans les zones Antilles-Guyane. Certains font ce que l'on pourrait appeler du « renseignement de proximité », à l'image par exemple des informateurs de la douane « volante » qui surveillent les autocaristes venant de la principauté

d'Andorre avec de la drogue, des alcools ou encore des cigarettes de contrebande. « Lorsqu'une personne vient nous voir avec des infos, on les vérifie et si les contrôles sont concluants, cet indicateur est répertorié dans notre fichier, confiait un douanier basé à Millau en septembre 2009 à *Centre Presse*… Il est rémunéré en fonction de l'enjeu fiscal de l'affaire. J'en connais trois dans quatre départements dont j'ai la responsabilité mais il n'y en a aucun en Aveyron car ici c'est considéré comme de la délation. »

Avec l'ouverture des frontières et la mondialisation du fret, les douanes tendent aussi leurs grandes oreilles à travers le monde. « Une part croissante de nos aviseurs sont déployés à l'étranger, déclare un haut responsable. Il est plus intéressant pour nous d'avoir des correspondants de l'ombre dans des plaques tournantes stratégiques comme à Malaga, à Dubaï, au Panama, voire au Benelux que dans le port du Havre. Notre métier est de s'attaquer aux trafics à la source, de les détecter à des milliers de kilomètres avant qu'ils n'éclaboussent la France et que les malfaiteurs ne dorment dans nos prisons au frais du contribuable[4]… » Pour l'anecdote, c'est ainsi qu'une confidence parvenue à la Direction des opérations des douanes (DOD) basée à Paris a permis l'interpellation, au printemps dernier, à l'aéroport Mohamed-V de Casablanca, au Maroc, de deux Nigérians s'apprêtant à prendre l'avion vers l'Europe avec une quantité astronomique de cocaïne dans le ventre. L'un d'eux avait ingéré pas moins de 138 capsules, pour un poids record de 2,785 kilos de poudre *in corpore* ! Soi-disant homme d'affaires, ce passeur avait perçu 4 000 euros pour faire le voyage. Les exemples de « passeurs », en costume, cravate et au-dessus de tout soupçon, uniquement interpellés grâce aux tuyaux des « aviseurs » sont légion. Sans leurs informations, comment aurait-on pu soupçonner cette honorable mère de famille ou cet ingénieur anglais en électronique qui transportait depuis Dakar dix kilos de cocaïne dans le double-fond de sa valise ?

Mais les espions des douanes ne misent pas que sur l'enracinement géographique, la surveillance des nœuds routiers et des couloirs maritimes pour lever leurs lièvres. Ils ont aussi une connaissance quasi chirurgicale du négoce international. Outre les incontournables voyous un peu « touche-à-tout » et « multicartes » capables de s'infiltrer dans les trafics les plus obscurs, les limiers de la contrebande disposent aussi d'agents de renseignements très spécialisés. « Nous avons des "aviseurs" qui ne font que dans la chaussure, la parfumerie, le textile ou encore le bijou[5] », confie un agent de haut rang.

Pour les indicateurs branchés sur les trafics de drogue, et en particulier sur les *go fast* routiers acheminant à vive allure des centaines de kilos de résine entre le sud de l'Espagne et la France, l'appât du gain reste la motivation essentielle. « Quand un passeur armé chargé de protéger un convoi touche 10 000 euros et que le chauffeur en prend le double par trajet, et qu'ils en font un par mois, ces gens-là n'ont *a priori* pas le moindre intérêt à travailler avec nous, reconnaît un douanier. Même pour 20 000 ou 30 000 euros de prime, personne ne voudra faire tomber le réseau qui le nourrit à longueur d'années[6]. » Autant dire que pour appâter des aviseurs dans des trafics internationaux de cocaïne, la facture est salée. Les sommes sont aussi rondelettes lors de saisies de camions de cigarettes de contrebande. En effet, l'informateur ne risque pas de se « payer » en piochant discrètement dans une partie de la très volumineuse cargaison : les brunes ou blondes américaines partent toujours en fumée, détruites avec méthode sous l'œil approbateur de l'administration.

« À entendre les aviseurs, on ne les paie jamais assez au regard de ce qu'ils nous apportent comme trafics », résume un agent. Parfois, de rares informateurs, pour qui l'argent est secondaire, cassent le marché et fournissent une superbe filière pour 10 000 euros. « Ils donnent alors le tuyau par pure envie de faire plaisir à un vieil agent traitant ou de régler des comptes dont nous ne comprenons pas toujours les enjeux[7]… », explique-t-on à la Direction générale des douanes. Dans le domaine du maniement de leurs « balances », les agents sont, tout comme les policiers et les gendarmes, parfois obligés de faire fonctionner le système D. Au risque d'être montrés du doigt.

Au début de l'année 1993 par exemple, des gabelous aux méthodes peu orthodoxes s'étaient retrouvés sur le banc des prévenus du tribunal de grande instance de Lyon. Un peu à la manière des méthodes de provocation à l'américaine, ils avaient employé des indics pour organiser une livraison contrôlée de résine de cannabis avant de réaliser une saisie record d'une tonne dans la foulée. Le scandale fut important et tout fut mis en œuvre pour qu'un tel épisode ne se reproduise pas. « La règle numéro un veut que l'aviseur qui apporte une affaire n'est jamais assis sur la marchandise pendant que celle-ci voyage, énonce un douanier expérimenté. Pour sa protection physique et celle de nos agents traitants, sur lesquelles nous ne transigeons jamais, l'informateur doit toujours se tenir en périphérie au moment du déclenchement de nos opérations. C'est une question de sécurité, mais aussi

de respect de la légalité quand il s'agit de mettre en lumière le processus de la fraude… »

À la différence de leurs informateurs qui ne sont là officiellement que pour donner des « tuyaux », seuls les douaniers, les gendarmes et les policiers ont en théorie le droit d'acquérir, de détenir et de transporter de la drogue. Et jamais un fonctionnaire, quelle que soit sa mission, ne doit encourager l'usage de la drogue ou susciter des risques de corruption. Nombre de voix s'étaient élevées pour dénoncer certains « coups tordus » des douanes mais le ministre du Budget de l'époque, Michel Charasse, avait répliqué que la fin justifiait les moyens. Une vision pragmatique qui n'a pas manqué de faire toussoter certains de ses amis politiques.

Plus récemment, en janvier 2010, une truculente affaire a défrayé la chronique dans l'Hérault. Entourée d'un parfum de scandale, elle met en scène un indic des gendarmes qui « balance » un indic des douanes, pour une histoire de cœur. Personnage haut en couleur surnommé le « Commandant », qui s'est dit garde du corps du Shah et champion de karaté, ce dernier est dénoncé comme un important trafiquant de cocaïne. Les gendarmes du groupement départemental exploitent l'information, perquisitionnent deux domiciles situés dans des lieux reculés et découvrent quatre kilos d'amphétamines, plusieurs centaines de grammes de cocaïne, plus de dix kilos de produits de coupe ainsi qu'une presse pour conditionner la marchandise. Bingo ! Le lieu ressemblait davantage à un laboratoire clandestin de drogue qu'à une mercerie. La maréchaussée met la main au collet de l'ex-barbouze, que l'on dit par ailleurs familière des milieux islamistes. Lors de sa garde à vue, sans rire un instant, le « Commandant » révèle être un aviseur des douanes sur le point de s'infiltrer dans une filière internationale des stupéfiants tendue entre la France, la Hollande et l'Allemagne. Selon lui, les gendarmes sont intervenus alors qu'il appâtait d'authentiques narcos devant écouler des dizaines de kilos de marchandises et réinvestir leurs bénéfices dans l'achat d'uranium à destination de l'Iran.

Deux logiques, classiques en la circonstance, se sont affrontées : celle d'enquêteurs locaux, qui ont démantelé un « labo » clandestin et mis fin aux agissements d'une « barbouze mythomane et cocaïnomane » ; et celle d'agents de la douane, qui fulminèrent de voir un indicateur de premier choix ainsi mis hors circuit alors qu'il était supposé jouer un très joli coup. « Comment infiltrer des organisations importantes sans tenter ce jeu ? Pour des centaines de kilos, il faut des gars d'envergure », considérait un

« connaisseur » au moment de l'affaire dans *Le Midi libre*[8]. Une chose est en revanche acquise : si un aviseur, qui ne jouit d'aucune forme d'impunité pénale, est confondu dans un trafic de drogue qu'il a caché à son agent traitant, il sera « lâché » et condamné lourdement. Comme n'importe quel gangster.

Tout comme à la douane, les règles du jeu ont changé dans les services fiscaux de Bercy. À la Direction générale des impôts, la dénonciation a aussi longtemps servi de ferment aux déclenchements de contrôles en tous genres. Et les corbeaux au service du fisc, aussi appelés « aviseurs », ont été récompensés des décennies durant en monnaie sonnante et trébuchante. Cette pratique – institutionnalisée mais non avouée – est même devenue l'un des moteurs des bons résultats affichés par cette administration lancée dans sa croisade contre les fraudeurs. En 1998, la Cour de cassation a même donné son feu vert aux inspecteurs en reconnaissant à l'administration le droit de perquisitionner le domicile d'une contribuable sur la foi d'une dénonciation anonyme. Une part non négligeable de la mécanique fiscale était sans conteste soutenue par les courriers, non signés, de « bons Français » et d'« honnêtes citoyens ».

« À mon époque, lorsqu'un renseignement permettait de faire un redressement fiscal conséquent, nous rémunérions la personne » confiait récemment au *Figaro*[9] le sénateur Michel Charasse, ancien ministre du Budget sous François Mitterrand. « Cela se décidait au cas par cas. La gratification pouvait par exemple correspondre à un pourcentage du redressement. » Et de rajouter : « Cela ne me pose aucun problème moral. Il faut bien que l'argent rentre dans les caisses de l'État. » Au début des années 2000, avant le passage à l'euro, le budget de Bercy laissait même apparaître une ligne de plusieurs millions de francs consacrés à la « gratification » de mystérieuses sources. À cette époque, une fraude commise dans un groupe de distribution, d'un montant de douze millions de francs, avait rapporté la bagatelle de 300 000 francs en liquide à l'informateur. Le tout en espèces, et net d'impôts…

Une source judiciaire haut placée confie même que les dénonciations furent à l'origine de 10 % des procédures engagées en matière financière. Il faut dire que des coups de fil anonymes comme celui donné à Thierry Jean-Pierre, qui allait déclencher l'affaire Urba, ou ceux reçus par le juge Éric Halphen dans le financement du RPR ont ouvert la voie aux « gorges profondes ». Les « super agents » – aussi appelés les « cow-boys » – des

Brigades de contrôle et de recherches (BCR) allaient recruter leurs indics et glaner leurs informations à la sortie du tribunal des prud'hommes.

Des sources humaines précieuses même si leur arme principale reste des fichiers informatiques - baptisés Ficoba, Adonis ou Ariane –, permettant en quelques clics de tout connaître d'un contribuable. De son patrimoine à ses déclarations de revenus bien sûr, en passant par ses renseignements administratifs laissés à la banque, chez le notaire, à la Caisse nationale d'assurance maladie, voire chez les opérateurs de téléphonie mobile. Bref, assez pour confirmer les soupçons distillés par une « balance ».

Le ministère de l'Économie et des Finances cesse de payer ses informateurs au moment de l'arrivée à sa tête de Nicolas Sarkozy, qui dévoile à l'automne 2004 trente mesures visant à réconcilier les Français avec les impôts. Le futur président, calomnié dans l'affaire Clearstream, ne veut plus jamais entendre parler de délateurs anonymes. Le message délivré est fort et bien reçu. Les agents français des impôts, officiellement en tout cas, n'ont depuis plus le droit de rémunérer leurs informateurs. Quatre mois après son élection, en septembre 2007, le chef de l'État avait enfoncé le clou en lançant : « À quoi sert d'expliquer à nos enfants que Vichy et la collaboration, c'est une page sombre de notre histoire et de tolérer des contrôles fiscaux sur dénonciation anonyme[10] ? »

Depuis lors, assurent les syndicats des impôts, la programmation des contrôles fiscaux est très encadrée. Un agent qui reçoit une lettre ne peut d'ailleurs déclencher un contrôle de son propre chef. « Il doit d'abord vérifier la réalité de la fraude et, si elle existe vraiment, adresser à sa direction une demande motivée… », explique un inspecteur. Avant de donner ou non un feu vert aux vérifications, les services doivent justifier pourquoi ils ont sélectionné tel dossier et sur la foi de quel type d'information les agents vont engager quel type de procédure. L'ensemble des sources de renseignements doit être absolument transparent. La rigueur des protocoles est tellement lourde que les contrôleurs finissent par le déplorer.

Si l'appât du gain s'est estompé, les lettres de dénonciation continuent à atterrir sur les bureaux des agents du fisc. Cependant, il est impossible d'en estimer le nombre car les plis considérés ne font l'objet d'aucun récolement statistique. Il semble, contrairement à une tenace image d'Épinal, qu'ils n'ensevelissent pas les centres des impôts. « Quand ce n'est pas le lucre, les motivations sont la jalousie d'un employé évincé, la vengeance d'une maîtresse ou d'un voisin ou, plus rarement, le racisme ou la volonté de voir

épingler un concurrent[11] », déplore Vincent Drezet, secrétaire national de la principale organisation professionnelle, le Syndicat national unifié des impôts (SNUI). « Le dirigeant d'entreprise a deux ennemis, le comptable dont il se sépare et la femme qu'il trompe[12] ! », plaisante-t-on aimablement entre agents vérificateurs.

Quelques libelles publiés ici et là suffisent à saisir la teneur du fléau, tant les auteurs se ressemblent dans la mesquinerie du propos. Certains abusent encore du ton dactylographique, cuvée 1940 : « Monsieur le directeur, je vous signale que M. X fait du travail au noir et il fait de fausses factures aux gens et il ne fait pas ses déclarations d'impôts et il paie pas de redevance télévision il faut l'arrêter c'est pas normal je vous donne son adresse […] et je vous donne son nPde voiture. » D'autres, on le redoute, simulent les maladresses orthographiques pour brouiller les pistes : « Je *teins* à vous signaler que M. X qui habite Y *travail* chez M. X depuis plus de deux ans, ce M. X *travail* sans être déclaré même ce qui *parait* qu'il touche le RMI, la vie de M. X est très confortable, voiture, terrain, chevaux de course, de la fraude sur tout la ligne, je vous remercie de faire le nécessaire à cette fraude fiscale : sincères *salutation*[13]. »

Dans la pratique, l'administration fiscale classe les dénonciations en deux familles. « Les mouchardages anonymes sont jetés au panier de manière systématique, poursuit Vincent Drezet. Les plis les plus fantaisistes atterrissent au petit bonheur la chance dans n'importe quelle perception de province. Dépourvues de tout élément et postées dans le but manifeste de satisfaire une envie de nuisance personnelle, ces dénonciations n'ont aucune chance d'aboutir[14]… »

En fait, les mouchardages les plus sérieux se font à visage découvert. Ils sont adressés de manière précise aux bons services et notamment à la redoutable Brigade de contrôle et de la recherche (BCR), service d'incorruptibles méconnus dont la mission est de recouper les informations et de mener des investigations préalables au contrôle. Enfin, les révélations crédibles sont davantage étayées par des chiffres, des dates ou des faits. Le tout est souvent agrémenté de documents comptables et financiers divers transmis à l'insu de leurs propriétaires.

Selon un cadre de la Direction générale des impôts, ces dénonciateurs « haut de gamme » sont fréquemment des employés qui décrivent, pièces à l'appui ou grâce à une mémoire prodigieuse, des schémas de fraudes. « Ceux qui nous apportent des affaires sont ceux-là même qui avaient été dans le

cercle de décisions menant à la fraude et qui font soudain preuve d'un éclair de lucidité, confie Vincent Drezet. Ces gens, qui faisaient partie du système, viennent vider leur sac parce que l'affaire est trop lourde pour eux et qu'ils veulent percer l'abcès jusqu'au bout. De temps en temps aussi, il peut s'agir de cadres qui se sont sentis mis à l'écart[15]… » Même dans ces cas-là, les agents considèrent les informations portées à leur connaissance avec circonspection. Ils procèdent à des recoupements avec les données déclarées au ministère, à différentes collectes d'informations à l'extérieur ou encore à un « contrôle sur pièces » pour s'assurer de la validité des informations transmises. « Ensuite seulement, nos services déclenchent une enquête pour fraude[16] », précise-t-on au ministère de l'Économie et des Finances.

En la matière, la retentissante affaire Hervé Falciani est un cas d'école et une exception par son ampleur. Ex-informaticien de la banque HSBC à Genève, ce Franco-Italien âgé de quarante ans à peine a livré en 2009 à la justice et au fisc les noms de deux mille neuf cent cinquante-trois résidents fiscaux en France titulaires de comptes en Suisse. Ses révélations, qui ne mouillent pas moins de cinq cent quatre-vingt-dix-huit fraudeurs pour le seul département des Alpes-Maritimes, ont fait l'effet d'un tsunami. Alors que les autorités helvètes suspectent Falciani de « soustraction de données » et « violation du secret commercial et bancaire », le procureur de Nice Éric de Montgolfier ouvre une enquête pour blanchiment. Il saisit la gendarmerie, ainsi que la douane judiciaire. Éric Woerth donne des coups de menton et la Direction nationale des enquêtes fiscales (DNEF) est sur la brèche. « Et quand elle est sur la brèche, elle ne frappe qu'à coup sûr[17] », lâche un connaisseur. L'ex-ministre du Budget menace ces mauvais contribuables de représailles. Ces derniers avaient jusqu'au 31 décembre de la même année pour se repentir, rapatrier leurs avoirs et bénéficier de la clémence de l'administration. Peu avant cette date butoir, près de mille quatre cents dossiers signalés ont finalement été traités par un « guichet amiable » dédié ayant permis de recouvrer la bagatelle de 500 millions d'euros d'impôts.

Le fameux « dossier des 3 000 », comme on l'appelle encore à Bercy, est encore dans toutes les mémoires. Reste à savoir quelles ont été les profondes motivations de cette « source » hors du commun. Pour certains, elles auraient pu être liées à un vague sentiment de vengeance, la collecte des données bancaires ayant commencé vers 2007, au moment où le salaire de Falciani a été corrigé à la baisse. D'autres assurent, sans jamais le prouver, que

l'employé « transfuge » aurait agi par appât du gain, notamment parce qu'il a aussi proposé ses informations aux Allemands, sachant que ces derniers rétribuent les bons tuyaux. Une assertion qu'ont toujours niée en cœur les services des Finances et leur « gorge profonde » qui se pare des atours du chevalier blanc et devient le nouveau symbole de la lutte anti-corruption. D'ailleurs, le 13 décembre, Hervé Falciani se rend sur France 2 pour affirmer : « Non, je n'ai pas reçu d'argent », et éperonner la HSBC.

« C'est un informaticien qui vit dans son monde, a souligné un enquêteur. Ses motivations sont de type messianique[18]. » « Il considère qu'il a un rôle à jouer », confirmait de son côté Éric de Montgolfier en livrant cette clef de lecture : « Il redoute que les procédés utilisés par sa banque aient pu contribuer à la crise financière[19]… » Depuis lors, l'ex-cadre bancaire a bénéficié d'une protection discrète. « On ne voudrait pas le retrouver, un beau matin, avec deux balles dans la tête[20] », a confié une source proche du dossier.

Si Bercy, se retranchant derrière le secret fiscal, n'a jamais souhaité communiquer sur le phénomène des corbeaux censés nourrir ses services d'enquête en révélations, confidences et autres historiettes plus ou moins croustillantes donnant matière à un contrôle fiscal, le Syndicat national unifié des impôts (SNUI) avait demandé à la direction de lui dresser un état des lieux de la dénonciation dans le ministère. « Les responsables ont refusé de nous aider et nous avons donc décidé dès l'automne 2007 de procéder nous-mêmes à divers sondages au sein des différents services de notre administration sur ce sujet tabou », est-il écrit sur le site Internet du SNUI. Cet état des lieux, poursuit-on au syndicat, avait été lancé à la suite des « déclarations du président de la République stigmatisant le contrôle fiscal effectué sur la base des dénonciations anonymes ».

Il faut attendre avril 2008 pour que ce travail décapant soit publié. Sans détour et quitte à faire voler en éclats de vieilles lunes, il confirme que « les dénonciations sont marginales dans le contrôle ». D'abord parce que seule une infime minorité de « confidences » sont traitées dans les services de recherche. « En effet, il s'agit, par exemple, d'anciens associés ou employés de l'entreprise ou du contribuable dénoncé, insiste le rapport. Ils se signalent pour apporter du poids aux renseignements qu'ils transmettent. Au sein de ce petit nombre de dénonciations, seule une partie est appuyée de documents qui montrent un réel schéma de fraude. Ces dénonciations ne suffisent pas à déclencher un contrôle[21]. » Elles peuvent aboutir, au mieux, à orienter des

recherches qui déboucheront, ou non, sur une programmation en contrôle. « Au final, l'origine de la programmation ne repose que très exceptionnellement sur des dénonciations […] qui, selon nos recoupements, ne représentent environ que 1 % des affaires en contrôle, conclut le document. On est donc très loin ici de l'administration "vichyssoise" évoquée bruyamment il y a peu de temps[22]… ».

Sachant que les tricheries « bénignes », inférieures à 1 000 euros, ont tendance à être négligées par une administration qui privilégie davantage l'approche « qualitative » et « rentable » des contrôles, moins de cinq cents dénonciations déboucheraient sur une enquête programmée. D'ailleurs celles-ci, qui finissent à 90 % par un redressement, prévoient au passage de vérifier si le dénonciateur est lui-même en règle. Une lecture moderne de l'arroseur arrosé qui coupe court aux élans « civiques » de candidats à la délation.

Si la délation fiscale ne peut être précisément évaluée, certaines confidences filtrent sur quelques dossiers atypiques. Ce fut le cas de ces soixante-quatre familles françaises « caftées » au fisc en 2008 parce qu'elles disposaient de comptes bancaires au Liechtenstein, pour un montant de un milliard d'euros ! D'accablants soupçons, comme l'a révélé l'ancien ministre du Budget Éric Woerth lors d'une audition au Sénat, se fondaient sur la base de renseignements allemands glanés à Londres… Pour mettre au jour cette affaire et faire en sorte que les évadés fiscaux reviennent au bercail sans scandale, les grands argentiers de Bercy n'ont pas déboursé un denier public pour obtenir la liste des fraudeurs, fidèles à leur habitude de ne pas payer les informateurs contrairement à ce qui se pratique outre-Rhin. Ce qui avait fait alors dire à Jean Arthuis, président de la commission des Finances et ancien ministre de l'Économie : « En somme, nous refusons de payer pour obtenir des renseignements, mais si un autre pays paie ces renseignements et nous en fait profiter gratuitement, ça nous va[23]… »

Depuis peu, en cette période de montée en puissance de l'escroquerie fiscale sur le plan international, certaines voix s'élèvent pour réclamer le retour de l'aviseur fiscal. Celui-ci, qui ne peut plus être rémunéré par Bercy, pourrait techniquement le devenir par le ministère de l'Intérieur qui dispose d'un cadre spécifique pour employer ses informateurs. Dans ce cas-là, ces « aviseurs » pourraient travailler officiellement pour le compte d'une structure hybride, combinant savoir-faire des investigations policières et haute technicité des dossiers fiscaux et des mécanismes comptables. Or il se trouve qu'une toute nouvelle Brigade nationale de répression de la

délinquance fiscale (BNRDF) a justement ouvert ses portes l'année dernière en région parisienne pour lutter notamment contre les grands fraudeurs et leurs princes de l'évasion. Dans cette hypothèse, les corbeaux du fisc, à qui l'on a tordu le bec, pourraient à l'avenir entonner leurs grinçantes ritournelles.

1- Entretien avec l'auteur, 2011.

2- Entretien avec l'auteur, 2011.

3- Entretien avec l'auteur, 2011.

4- Entretien avec l'auteur, 2011.

5- Entretien avec l'auteur, 2011

6- Entretien avec l'auteur, 2011.

7- Entretien avec l'auteur, 2011.

8- 28 janvier 2010.

9- 11 décembre 2009.

10- *Le Figaro*, *cahier Économie*, 1er septembre 2007.

11- *Le Figaro*, 11 décembre 2009.

12- Entretien avec l'auteur.

13- *Le Monde*, 11 décembre 2003.

14- Entretien avec l'auteur.

15- Entretien avec l'auteur.

16- *Ibid*.

17- Entretien avec l'auteur.

18- *Les Échos*, le 14 décembre 2009.

19- *Ibid.*

20- *L'Express*, 24 décembre 2009.

21- Site Internet du SNUI.

22- *Ibid.*

23- Lemonde.fr, « Déchiffrages », blog de Jean-François Couvrat, 26 mars 2008.

Marc Fiévet,
le dernier combat de l'agent NS 55

Je puis tout pardonner aux hommes, excepté l'injustice, l'ingratitude et l'inhumanité.

Denis Diderot,
La Religieuse.

L'aviseur est aux douaniers ce que l'indic est à la police. De l'avis des experts de la lutte contre les narcos, Marc Fiévet fut l'un des plus majestueux. Se distinguant de la faune classique des indics uniquement mus par l'appât du gain ou la perspective de poursuivre des combines sans être inquiétés, l'homme est taillé dans un bois plutôt rare. Il jure ne carburer qu'à une chose : l'adrénaline. Un puissant stimulant qui va propulser sa vie sur une trajectoire assez extraordinaire. « J'ai toujours eu du mal à être assimilé à un indic ou une balance, confie-t-il volontiers. À mes yeux, ces qualifications renvoient à des individus qui sont recrutés au moment où ils sont pris la main dans le sac et qu'on leur met en main un marché dans lequel ils n'ont guère d'autres choix que de collaborer. Ce genre d'informateurs flirte en permanence avec la justice pour continuer leur *bizness*. Moi, je n'étais pas en rupture de ban quand les services m'ont approché. Je n'étais pas une barbouze, ni un militaire dévoyé. J'avais une vie normale. J'ai marché par goût de l'aventure, j'étais plus dans une logique d'espionnage. C'est d'ailleurs comme cela que le bébé m'a été présenté avant que je devienne un infiltré chez les voyous[1]… »

Salué de manière quasi unanime comme un seigneur du « tuyau », Marc Fiévet revendique à lui seul – et grâce à un fabuleux entregent – la saisie d'une centaine de tonnes de drogue, vingt et un bateaux, et l'interpellation de

trafiquants par dizaines. Un tableau de chasse resté dans les annales de la lutte contre les narcos. Six ans d'infiltration avant un cauchemar juridico-administratif et onze ans de prison. L'agent de l'ombre répète avoir été « lâché par une administration ingrate, devenue folle ». « Trois mille huit cent quatre-vingt-dix jours derrière les barreaux, dont on ne se relève jamais[2] », grimace cet aventurier.

Tour à tour routier international convoyant du fret en Irak, pilote en Afrique, cadre commercial dans une entreprise de textile puis dans une société de mécanographie, Marc Fiévet est « tamponné » par les douanes dès 1988 alors qu'il est skipper et armateur ancré dans une marina de Gibraltar, rocher au sud de l'Espagne où flotte la bannière britannique, grouillant de trafiquants, situé à moins de quinze kilomètres au large des côtes marocaines et de ses champs de haschisch. Marié à Chantal et père d'une petite fille, il affiche l'allure de l'honnête homme. Parlant trois langues, il entretient par ailleurs des liens étroits avec les marins versés pour certains dans la contrebande de drogue, mais aussi de cigarettes, voire d'ordinateurs, très prisés à l'époque en raison d'un embargo signé avec la Libye. Son yacht est cassé et il cherchait alors des fonds pour le remettre à flot et grenouiller dans les eaux de la région. « En un mot, j'avais le profil idéal pour l'infiltration et pour servir la France. J'ai toujours été engagé dans la lutte contre les stups et j'ai commencé à fournir de l'info pure à 100 %[3] », confie Marc Fiévet.

En six mois, il s'introduit dans des filières en prêtant son propre bateau aux trafiquants. Il permet la saisie de 15 tonnes de cannabis et d'une centaine de kilos de cocaïne, juste pour une mise en bouche. Pas encore entré dans la légende, il fait parler de lui en haut lieu sous le nom codé d'agent NS 55, soit le 55^{e} aviseur recruté par l'échelon de Nantes de la Direction nationale du renseignement et des enquêtes douanières (DNRED). À l'en croire, le ministre Michel Charasse, le reçoit à Bercy en lui donnant du « cher ami ». « Vu la pertinence des informations que je transmettais et des saisies qui en découlaient, cela me semblait normal que le grand patron veuille me voir, raconte Marc Fiévet. La discussion, dans les volutes des Cohiba, était fort courtoise[4]. » L'idylle entre l'agent NS 55 et son ministre de tutelle se poursuit jusqu'à Marbella où Michel Charasse se rend pour le féliciter encore. Hélas, celle-ci ne va guère résister à l'épreuve du temps.

Au moment de son ascension, Marc Fiévet reçoit du cash par mallettes entières. Il se rappelle avec désinvolture des sommes versées dans les sous-sols d'un hôtel de Madrid ou encore les « 500 000 balles que je mettais en

plusieurs liasses sur le thorax. Pour passer les douanes espagnoles » ! « J'étais payé par Bercy, par le ministère des Finances, mais pas déclaré », comme il se plaît à le raconter, pour suivre le train de vie des narcos, grimper dans les réseaux et finir aux côtés d'un parrain lié à Cosa Nostra. Il jongle avec des tonnes de cannabis, puis de cocaïne. Il est de plus en plus sollicité. « À un moment, j'ai eu peur, concède-t-il. J'ai demandé à mon officier traitant de m'exfiltrer. Mais, à chaque fois, on me l'a refusé pour réaliser une dernière affaire[5]. »

Il est poussé à infiltrer la filière d'un mafieux italien, Claudio Locatelli, en affaires avec les cartels colombiens. Progressivement, il est incité à devenir son ami et « associé ». Leurs bateaux remplis de came sont curieusement arraisonnés les uns après les autres. Jusqu'à ce que Locatelli ait des doutes sur le trouble jeu de son « *amigo* Marc ». Sous surveillance des trafiquants, Fiévet doit dormir en permanence avec un pistolet- mitrailleur Skorpion à ses côtés. L'agent double est arrêté par Interpol en 1994 après la saisie de 5,4 tonnes de poudre dans les cales d'un de ses navires, le *Pacifico*, au large du Canada. Une montagne de drogue, simplement conditionnée dans des sacs de toile, et dont la valeur marchande est estimée à un milliard de dollars. Ce fut l'une des plus grosses prises jamais réalisées dans cette région du monde.

Ubu s'empare du dossier : des émissaires français viennent voir Fiévet dans ses geôles et lui demandent de plaider-coupable afin d'être extradé vers la France où, assurent-ils, tout s'arrangera. L'agent NS 55, candide, comparaît sans avocat et ne cherche pas à se défendre. Le procès tourne au cauchemar pour Marc Fiévet. Condamné à la prison à vie, il est transféré en 1998 en France où sa peine est ramenée à vingt ans de réclusion. « Les chefs avaient changé et, entre-temps, j'étais devenu un paria », tempête l'ex-aviseur.

Furieux, Fiévet livre son dernier combat, celui de sa réhabilitation. Il se fait martyr. Cinq grèves de la faim, dont l'une de cent vingt-trois jours qui le réduiront à l'état végétatif, en chaise roulante. La presse s'empare de l'affaire. L'informateur sort de l'ombre. « Un *coming out* mal vécu en prison, grince l'agent NS 55. Les autres détenus me traitaient comme un salaud d'indic. L'administration enchaînait mesures vexatoires et périodes de mitard… » Devant une équipe de télévision, l'agent des douanes NS 55 laisse entendre qu'il a beaucoup de choses à déclarer : « Pour s'infiltrer parmi les

filières des narcotrafiquants, il faut y participer, même si on n'approuve pas[6]. »

Fiévet gagne un procès en diffamation intenté par Michel Charasse en novembre 2004, et sort libre neuf mois plus tard. Le juge parisien, Sophie Clément, lave son honneur dans une ordonnance de mai 2006 : la magistrate y conclut que « les investigations, les auditions réalisées, l'étude des documents figurant en procédure ne permettaient pas de caractériser à l'encontre de Marc Fiévet les faits de trafics de stupéfiants. » L'aviseur demande la révision de son procès et deux millions d'euros en réparation du préjudice subi. Une somme qu'il n'a jamais touchée.

Celui qui a vécu l'*omerta* a vidé son sac dans un livre intitulé *Dans la peau d'un narco*[7], cosigné avec le journaliste Olivier-Jourdan Roulot et publié en 2007. La préface de l'ouvrage est signée par Jean-Henri Hoguet, qui n'est autre que l'ancien grand patron de la Direction nationale du renseignement et des enquêtes douanières. Ce dernier ne mâche guère ses mots : « Pendant quatre années, de 1988 à 1991, NS55 a été notre informateur le plus performant. Et si nous sommes passés très près de la catastrophe, aucune de nos opérations n'a échoué de notre fait. Ce qui témoigne de la fiabilité qui existait alors, des deux côtés. » Revenant sur l'homme, l'ex-directeur du renseignement conclut par ce fort plaidoyer : « En ce qui concerne le Marc Fiévet que j'ai connu et pratiqué pendant quatre ans, cet homme à qui nous avions demandé de travailler dans des circonstances difficiles et toujours dangereuses pour protéger nos concitoyens du fléau qu'est la drogue était un homme qui sortait du commun. Démontrant un courage évident, et bien d'autres qualités encore, pour infiltrer les réseaux mafieux. Il nous a rendu d'éminents services. »

Pour bien montrer qu'il est loin d'être seul dans son combat, l'aviseur débarqué fait par ailleurs appel à un autre poids lourd, en la personne d'Yves Bonnet. Ancien préfet et ancien directeur de la Direction de la surveillance du territoire (DST), il signe la postface de l'ouvrage : « À considérer la vérité en face, que reproche-t-on à Marc Fiévet ? D'avoir, sur ordre et avec le soutien pécuniaire et logistique de l'appareil d'État, infiltré un réseau de narcotrafiquants, d'en avoir permis le démantèlement et au passage, servi des causes nationales qui ne concernaient en rien la France. » Et l'ancien chef du contre-espionnage français continue son propos par ce constat : « Policiers et douaniers tombent d'accord sur ce point : seule l'information permet la saisie. Par conséquent, l'informateur est une pièce de choix dans la construction de

l'action de répression pour d'évidentes raisons, ledit informateur ne peut être ni policier, ni douanier, il est un membre infiltré d'un réseau de trafiquants. […] La fonction est comparable à celle d'un espion. »

Utilisant tous les vecteurs de communications, Marc Fiévet a ouvert un site – sabordé en 2009 – baptisé l'Aviseur international où il engrange près de cinquante mille textes, dont dix mille sur les narcotrafics. Et le *Blog d'un homme en colère* lui est consacré entièrement. Des politiques prendront sa défense, à l'image du ténor socialiste Arnaud Montebourg qui a déclaré dans *Tout le monde en parle*, émission animée par Thierry Ardisson : « La France doit des excuses à Marc Fiévet et réparations… »

Aujourd'hui âgé de soixante-cinq ans, ce marin qui a flambé dans les plus grands palaces a connu des fortunes diverses depuis sa sortie de prison en mai 2005. Celui qui a côtoyé de très près les gros bonnets de la pègre a échoué dans un premier temps à Boulogne-sur-Mer. Il y était veilleur de nuit, dans une association pour enfants en difficulté, touchant mille cent quatre-vingts euros net par mois. Licencié, il s'est lancé dès septembre 2008 dans un invraisemblable tour de France à bord d'un camping-car acheté à crédit et barré de la mention « Secret-Défense ».

À la manière de Fiévet, le périple a nécessairement été épique, jalonné d'aventures extravagantes et suivi par un journaliste. Décidé à ce que les responsables politiques de l'époque examinent sa situation avec « bon sens et humanisme », ce fils de bourgeois de Cambrai, dans le Nord, entame une tournée par Puy-Guillaume dans l'espoir de rencontrer le maire, un dénommé Michel Charasse. « Je l'ai coincé à la sortie d'une réunion publique mais la discussion a tourné court », déplore l'ancien agent *undercover*. Il a ensuite harponné Nicolas Sarkozy, lui aussi ex-locataire de Bercy, à la sortie d'un restaurant en lui laissant son numéro mobile. Mais là encore, cette démarche est restée lettre morte. Fin mai 2007, l'informateur stationne son véhicule encombré d'affiches et de tracts devant plusieurs directions régionales des douanes pour faire valoir, encore et toujours, son bon droit. Il stationne ensuite trois jours entiers sur la place de la Concorde à Paris.

Fiévet ira jusqu'à frapper à la porte de l'incorruptible procureur de la République de Nice, Éric de Montgolfier, pour se faire entendre. Ce qui a été fait. Au terme de 24 000 kilomètres parcourus sur les routes de l'Hexagone, il a envoyé le 6 mars 2008 une lettre ouverte au nouveau ministre de tutelle, Éric Woerth, pour dénoncer une fois encore le « caractère inique et scandaleux » de sa situation.

En liberté conditionnelle jusqu'en 2013, il a vécu reclus dans une ferme avant de reprendre, au terme d'une série de déconvenues, le volant d'un mastodonte de 44 tonnes et long de 17 mètres pour sillonner les routes de France. « Je n'ai plus d'amertume, lâche Marc Fiévet, un rien philosophe. Quand on conduit entre cinquante et soixante heures par semaine, on n'a plus trop le temps de ressasser des idées noires à la nuit tombée : on dort[8]… » De temps en temps, le passé resurgit, comme quand un de ses officiers traitants lui a présenté ses vœux pour le Nouvel An. L'ex-aviseur reste cordial, dit avoir encore quelques copains à la Direction nationale des recherches et des enquêtes douanières. « Avec le recul, je pense m'être retrouvé embarqué dans une histoire dans laquelle l'aviseur que j'étais ne contrôlait plus rien » résume l'ancien agent de l'ombre, sans jamais baisser la garde. « J'ai été ensuite balayé comme un fétu de paille et passé par les cases pertes et profits[9]… »

À l'été 2007, son bureau était tapissé de coupures narrant ses déboires. Elles forment l'écume d'une incroyable saga, au confluent du polar noir et de l'espionnage, qu'il a consignée sur 4 500 feuillets. Sur la page de garde, une devise en latin qui résonne comme une promesse :*Vincit veritas*, « la vérité vainc ». Au fil des pages, il détaille avec soin chacune de ses opérations, les noms des trafiquants, ceux des officiers traitants, les dates et les lieux, les quantités de drogue. Ce témoignage exceptionnel a sans nul doute permis d'enrichir la trame d'un prochain long métrage biographique, sur lequel a planché la fine fleur des scénaristes. Marc Fiévet devrait y être incarné par un acteur vedette du cinéma français. L'agent NS 55, toujours en quête de son honneur trahi et qui entend *mordicus* que justice lui soit rendue, tient peut-être enfin là sa revanche.

1- Entretien avec l'auteur.

2- Entretien avec l'auteur, 2011.

3- Entretien avec l'auteur, 2011.

4- Entretien avec l'auteur, 2011.

5- Entretien avec l'auteur, 2011.

6- Entretien avec l'auteur, 2011

7- Éditions Hugodoc.

8- Entretien avec l'auteur, 2011.

9- Entretien avec l'auteur, 2011.

III
Les nouvelles métamorphoses des mouches

1.
Une volonté de moralisation : Perben II

J'ai choisi la voie diplomate
Qui m'a évité la prison (...).
Repenti,
J'ai trahi.

Repenti,
Renan Luce[1].

Moraliser l'emploi des indicateurs, à y regarder d'un peu loin, revient à conférer une once de civisme au truand patenté, quelques lettres de noblesse à la vermine. Telle démarche fait songer à la putain respectueuse, au bourreau sympathique, au militaire pacifiste et à la platitude de la sphère. On baigne dans l'oxymore. L'esprit vagabonde au mieux en plein paradoxe, au pire dans l'improbable.

Et pourtant. Depuis la fin des années quatre-vingts, le législateur a cherché à faire sortir de l'ombre ces informateurs de police et de gendarmerie en leur conférant un statut digne de ce nom. Mais à peine le sujet était-il évoqué que les bien-pensants s'égosillaient et que les cartésiens se heurtaient à cette lancinante question : comment diable rémunérer des individus qui, officiellement, n'existent pas ? Comment faire apparaître au grand jour une faune qui, dans son ensemble, présente un casier judiciaire d'une couleur plus proche de l'ébène que de celle de l'ivoire ?

Les politiques se forcèrent les méninges. Ils furent sous la pression constante des services de police, et surtout de leurs syndicats, qui dressent encore de nos jours deux constats assez limpides. Le premier est sans appel : en dépit des progrès liés à l'exploitation des empreintes digitales ou de

l'ADN, l'informateur de bon niveau demeure une nécessité absolue pour lutter contre la criminalité. Les tontons restent les seuls à pouvoir faire tomber des réseaux de drogue ou de fausse monnaie où, par définition, jamais une plainte ne vient déclencher une enquête. « Il faut faire preuve d'initiative et avoir des tuyaux pour sortir ces affaires. Sans les informateurs, on n'arrêterait bien souvent que les petits voleurs et les fumeurs de joints, répète incessamment un commissaire parisien. L'indic est notre gagne-pain[2]. »

Mais cet état de fait en appelle un autre, tout aussi imparable : les officiers de terrain n'en peuvent plus de jongler avec le système D, les paiements en nature et les petites combines érigées en mode de fonctionnement occulte. Ainsi, en matière de stups, la règle a longtemps voulu qu'environ 10 % des saisies soient discrètement reversées aux « cousins ». « Évidemment, tout était relatif, tempère un policier. On n'a jamais donné cent kilos à un informateur qui nous a filé une affaire d'une tonne. À l'inverse, sur un kilo intercepté, il pouvait arriver que l'indic en récupère 200 grammes, soit 20 %. Afin d'amorcer la pompe[3]… »

Côté finances, l'heure est déjà à l'austérité au début des années 2000. De rares services, comme la Brigade des stups de Paris dispose d'une enveloppe dérisoire octroyée par la Mission interministérielle de lutte contre la drogue et la toxicomanie (MILDT). Ces premiers coups de pouce pécuniaires sont consentis pour rationaliser le système. Un fichier est même créé au sein de la Brigade de répression du banditisme pour traiter sa vingtaine d'indicateurs…

Les policiers veulent en finir avec ce que le Syndicat des commissaires et hauts fonctionnaires de la police nationale (SCHFPN) considère comme un « hypocrite tabou ». Les commissaires rédigent même un rapport en novembre 2002 sur le statut de l'informateur. La colère enfle d'autant plus dans les rangs que nombre de flics et de pandores doivent faire du chiffre. Ils sont contraints de manipuler des voyous à leur solde pour provoquer des « coups d'achat » en toute illégalité. « Ces pratiques sont mal vécues par les collègues, dont le sens moral est mis à mal », scande au printemps 2003 le syndicat Synergie-Officiers. Dans une lettre à Nicolas Sarkozy, alors ministre de l'Intérieur, et à son homologue à la chancellerie Dominique Perben, Bruno Beschizza, secrétaire général de l'organisation professionnelle, insiste : « Ces pratiques sont connues de l'ensemble de leur hiérarchie, administrative et judiciaire, qui n'assume aucun risque et n'a jamais rien fait pour remédier à ce problème majeur… ».

La mise en examen en 2002 d'un commandant, d'un capitaine et d'un lieutenant pour complicité dans un trafic de drogue en région parisienne met le feu aux poudres. Affectés à la Sûreté départementale des Hauts-de-Seine, les trois fonctionnaires avaient, en l'occurrence, fourni neuf kilos de résine de cannabis à leur indicateur, en vue de le rémunérer et de permettre un « coup d'achat » pour piéger un grossiste. Synergie, plus que jamais en pointe du combat, menace de donner la « consigne, faute ou dans l'attente d'un texte législatif adapté, de mettre un terme à cette méthode de gestion des informateurs ».

Il y a alors le feu dans la maison police. Thierry Mariani, épaulé par Elsa Hervy, son assistante parlementaire diplômée en criminologie, s'empare de l'affaire. Il entame des réunions techniques avec des flics de terrain pour pondre en urgence une mouture législative visant à reconnaître, pour la première fois dans l'histoire, l'existence des indics afin de les payer normalement. Jusqu'alors, il était possible d'en rémunérer quelques-uns sur la base de fonds secrets, mais les montants étaient dérisoires.

À l'automne, le bouillonnant député UMP du Vaucluse tente de faire passer un amendement pilote dans le cadre du projet de loi d'orientation et de programmation sur la sécurité intérieure. Il prévoit de n'affecter que « 40 % du produit net des saisies au Trésor public, pour répartir le surplus par arrêté ministériel entre les différents services de police et unités de gendarmerie ». Dans ce schéma, environ 30 % de la valeur marchande des prises peut revenir aux indics. Sur le papier, le régime proposé par cet amendement n'est pas une nouveauté : il se veut même la copie conforme de celui qui fut applicable, plus d'un demi-siècle durant, aux aviseurs des douane. Mais le texte est retoqué par le président de la commission des Finances, qui le juge irrecevable. En effet, la manne dévolue aux indics aurait créé de nouvelles dépenses publiques sans qu'aucune recette ne vienne équilibrer le budget.

Commence alors une guerre législative pour légaliser l'indic en France. Thierry Mariani s'en veut le héraut. Le député revient à la charge dans l'hémicycle le 23 janvier 2003 en martelant que « le but avoué de cet amendement était de mettre en place les procédures adéquates pour rémunérer correctement, efficacement et, surtout, légalement, les personnes qui renseignent les services d'enquête, notamment en matière de lutte contre le crime organisé et contre le trafic de stupéfiants. […] En la matière, le renseignement est indispensable. Il serait hypocrite de continuer à le nier plus longtemps[4] ». Opiniâtre, le parlementaire creuse son sillon : « […] Les

services de police agissent parfois à la limite de la légalité, rémunérant ces renseignements en “nature”, abandonnant aux personnes que les leur donnent une partie de la drogue saisie. Ce fonctionnement met par moments la police ou la gendarmerie dans des situations délicates et ambiguës[5]. » À l’adresse de Nicolas Sarkozy, alors ministre de l’Intérieur, il lance : « Je vous remercie de prendre en main le dossier et de le régler avec l’efficacité que nous vous connaissons tous. Il s’agit d’un enjeu majeur[6]. » Réponse du futur chef de l’État : « Je le ferai ! »

« Cette première tentative ne fut qu’une sonde, un ballon d’essai avant l’offensive décisive », reconnaît aujourd’hui Thierry Mariani. À l’automne 2003, ce dernier présente un second amendement adossé à la loi sur la criminalité organisée du garde des Sceaux, Dominique Perben. « Pendant de longues années de vie parlementaire, j’ai acquis la réputation de proposer des amendements iconoclastes et mes collègues parlementaires avaient l’habitude de me voir sortir des sentiers battus », sourit Thierry Mariani derrière son actuel bureau de ministre des Transports. « D’ailleurs, à ma grande surprise, personne n’avait travaillé sur le financement des indics. À l’Assemblée, le sujet était évidemment considéré comme étant politiquement incorrect. Il a fallu convaincre mes collègues que si l’on ne rémunérait pas le renseignement, il était impossible de doper l’initiative policière. Les débats furent quasiment inexistants, il y eut quelques envolées puis tout s’est réglé en coulisses[7]… »

En fin renard roué aux arcanes du Palais-Bourbon, Thierry Mariani fait feu de tout bois pour obtenir que son amendement « indics » passe la rampe. D’abord, il se lance dans un travail de lobbying auprès de son collègue de l’UMP Jean-Luc Warsmann, député des Ardennes et influent rapporteur du projet de loi. Par chance, les bureaux des deux hommes sont contigus. Persuasif, Mariani lui demande – et obtient – que le texte soit reconsidéré d’un œil plus favorable. Pour se donner les moyens de négocier en situation de force, il use d’une seconde ficelle tout aussi redoutable : à lui seul, il rédige plus d’une centaine d’amendements à la loi Perben II. « Soit presque autant que ceux déposés par l’ensemble des députés de l’opposition ! », sourit son ancienne assistante, Elsa Hervy.

Mariani s’est ensuite déclaré prêt à en retirer neuf sur dix et à faire gagner plusieurs jours de débats… à condition que ses idées les plus chères soient épargnées dans l’hémicycle. Outre l’abrogation de l’effacement automatique du casier judiciaire des mineurs délinquants le jour de leurs dix-huit ans –

« un héritage calamiteux de la gauche », lancera-t-il sous les huées –, il exige bien sûr que l'on « sanctuarise » la reconnaissance légale des informateurs de police.

Enfin, le parlementaire madré se sert d'une botte inattendue pour faire valoir ses idées. Il utilise son intérêt pour le moto-ball, pratique qui donne lieu à d'épiques rencontres à Valréas, dont il est l'élu, pour s'allier le soutien de François Baroin. Car ce dernier se sent lui aussi concerné par cette discipline folklorique qui se pratique dans sa bonne ville de Troyes, dont il est l'édile. Or il se trouve que le jeune hussard du chiraquisme occupe le siège stratégique de vice-président de l'Assemblée.

L'avenir du financement des indics va ainsi se jouer sur la qualité de cette union insolite entre fans de moto-ball français : tout le monde comprend que Mariani ne lâchera plus un pouce de terrain. Le gouvernement, plutôt rétif, baisse la garde. Et le travail de fond commence à payer. Le 22 mai 2003, l'amendement qui encadre les rémunérations des indicateurs passe en première lecture du projet de loi Perben visant à adapter la justice aux évolutions de la criminalité.

Mais le chemin de croix n'est pas terminé. Le texte est remanié par le Sénat qui accepte le principe de la rétribution des indicateurs de police… mais ne prévoit plus les conditions de financement. À croire que cette mesure fait toujours grincer les dents. La cagnotte est gommée, renvoyée à une loi de finances.

Le feuilleton législatif perdure mais Mariani a plus d'un tour dans sa besace : « Qu'importe le temps que cela prendrait, le principe étant acté, le mécanisme pour payer les indics allait passer d'une manière ou d'une autre[8] », lance *a posteriori* Elsa Hervy. Mais la bataille va être âpre. Un vrai combat de rue. En seconde lecture, le texte fait l'objet de passes d'armes homériques. Vent debout contre cette mesure, le groupe socialiste, les communistes et les républicains craignent de voir se développer un marché des « chasseurs de prime ». « Le monde de la criminalité, organisée ou pas, compte depuis toujours en son sein des indics, c'est-à-dire des délinquants monnayant leur relative tranquillité par des informations données à des policiers qui, en contrepartie, acceptent de détourner leur regard des pratiques de leurs informateurs[9] », tonne avec ses collègues communistes le député Michel Vaxès le 26 novembre 2003, avant d'interroger : « Qui pourrait dire que la morale sort grandie de ce troc ? » Avant de planter une banderille sur les bancs du groupe UMP : « Aujourd'hui, vous faites un pas de plus, un pas

de trop, un pas plus immoral encore. Les services de police ne sont plus seulement autorisés à détourner leur regard de certains délits jugés mineurs en échange de quelques informations, ils sont invités à rémunérer leurs auteurs sur le budget de l'État. […] Vous légalisez une bien pitoyable pratique. Je serais tenté de dire que vous fonctionnarisez les auteurs. »

Thierry Mariani, cinglant, réplique aussi sec : « Mon cher collègue, nous ne faisons que proposer pour la police et la gendarmerie ce qui existe depuis des années pour les douanes et qui ne vous a semblé ni immoral ni choquant lorsque vous étiez dans la majorité[10] » et de conclure par cette saillie qui sera reprise dans les commissariats : « Le travail quotidien des policiers ne saurait être envisagé comme un dessin animé de Walt Disney[11]… » Prise par la fièvre des indics, la Chambre prend des airs de western. Mais le texte, une fois passé à la moulinette, est finalement gravé dans le marbre de l'article 3 de la loi Perben II du 9 mars 2004 : « Les services de police et de gendarmerie peuvent rétribuer toute personne étrangère aux administrations publiques qui leur a fourni des renseignements ayant amené directement soit la découverte de crimes ou de délits, soit l'identification des auteurs de crimes ou de délits. » Le législateur précise que les « modalités de rétribution de ces personnes » seront déterminées par arrêté conjoint des ministres de la Justice, de l'Intérieur, de la Défense et du ministre des Finances. Flics et pandores rêvent déjà de reverser un tiers de la valeur des saisies effectuées à leurs informateurs.

À l'annonce de l'adoption du texte, Patrick Mauduit, cadre de Synergie-Officiers et un des principaux soutiens de Thierry Mariani, s'est félicité : « La loi sur la grande criminalité nous donnait une porte d'entrée juridique en or. Mais il nous manquait la clef : les indics. Maintenant, on l'a[12]. » Dans un communiqué, cette figure de la police judiciaire de Paris a même donné dans le lyrisme : « À tous les policiers spécialisés dans les affaires de banditisme et plus particulièrement ceux qui "font des stups", nous qui attendions depuis plus de vingt ans qu'un homme politique courageux s'attaque au difficile problème de la rémunération de nos "tontons" et autres "cousins" ; au nom de tous ceux qui "pour faire des affaires" ont sali leurs mains et leurs âmes, ont fermé les yeux ou couvert trop de délits pour démanteler les trafics ; au nom de tous ceux qui pour "faire bouger" et fidéliser leurs indicateurs ont dû "faire briller" en leur reversant dix pour cent des produits saisis ; au nom de tous ceux qui, pendant des années, ont eu des sueurs froides, passé des nuits blanches et prié chaque jour pour que le produit versé en paiement ne soit pas

à l'origine d'une overdose, au nom de tous les miens, monsieur Thierry Mariani : merci[13]. »

Si un certain ravissement a donc gagné les commissariats et les brigades, les magistrats sont mesurés. Témoin Dominique Barella, président à l'époque de l'Union syndicale des magistrats (USM, majoritaire) qui déplora l'absence d'un « vrai débat sur l'intérêt, les limites et les dangers du travail d'indic, qui est quand même un mafieux que l'on rémunère ». Au ministère de l'Intérieur, on accepte tièdement le principe de l'amendement Mariani, tout en refusant d'accorder aux informateurs l'immunité dont peuvent se prévaloir les policiers infiltrés. Qu'importe, l'essentiel était passé !

Restait cependant à attendre la mise en place d'un décret d'application, qui va tarder à venir. En effet, vingt-sept mois vont s'écouler avant l'obtention du feu vert. Deux raisons expliquent cette réticence à ce que le projet de légalisation des indics voit le jour. La première, exposée par écrit par les fonctionnaires de Bercy, tenait aux « difficultés techniques qui s'avèrent nombreuses ». Elles concernaient notamment les « degrés de centralisation du dispositif », les « modalités de versements et de contrôle de l'octroi des rétributions » et la « garantie de la confidentialité de la procédure[14] ». Bref, un casse-tête auquel se rajoutait une belle épine politique : l'amendement défendu par le très sarkozyste Mariani n'a pas été, loin s'en faut, considéré comme une priorité du ministre de l'Intérieur de l'époque, un dénommé Dominique de Villepin.

Semaine après semaine, saison après saison, le texte va rester en léthargie. Le « tonton », dont l'existence n'est pas plus légale que celle d'un vendeur de marijuana commerçant sous les fenêtres du Quai des Orfèvres, est toujours payé au noir. Au mieux par des enveloppes glissées de la main à la main, au pire en nature. Pendant plus de deux longues années, l'infatigable Thierry Mariani, aiguillonné par les policiers, ne voit toujours rien venir. Il va écrire à tous les ministères compétents, multiplier les questions au gouvernement et envoyer pas moins de treize lettres de relance pour que l'on fixe enfin la date de l'arrêté.

Il faudra attendre le 20 janvier 2006 pour que ce dernier voie le jour. Nicolas Sarkozy, revenu Place Beauvau avec un rang de ministre d'État, débloque la situation d'un trait de plume. Michèle Alliot-Marie à la Défense, Jean-François Copé au Budget et le garde des Sceaux Pascal Clément apposent leur paraphe au bas du parchemin historique qui va tendre à moraliser l'emploi des indics, en fixant certaines règles. *Primo*, comme

convenu, ce sont les directeurs généraux de la police et de la gendarmerie qui fixent le montant des rétributions, sur proposition des patrons de services ou d'unités. *Secundo*, la somme versée à l'informateur est fixée « de façon discrétionnaire » et « ne peut faire l'objet d'aucun recours ». *Tertio*, son versement fait « l'objet de l'établissement d'un reçu, signé par le bénéficiaire, conservé de manière confidentielle » et « protégé par le service ou l'unité d'enquête ». Les indics doivent tous êtres inscrits dans un fichier crypté, afin de suivre leurs activités à la trace. Comme on l'a vu, seul le service qui les a recrutés peut faire le lien entre leur numéro de code et leur identité réelle. L'officier traitant est protégé, donc plus serein. Mais le montant des primes reste peu motivant et les tontons se font toujours tirer l'oreille pour collaborer.

Si les indicateurs n'arrivent toujours pas à informer flics et pandores en toute quiétude, le législateur a forgé d'autres instruments pour favoriser les confidences et gagner de coûteuses semaines d'enquête. Ainsi, les auteurs de crimes et délits ont été invités eux-mêmes à participer à l'œuvre de justice. Votée dans le droit sillage de la loi Perben et inspiré d'un certain modèle de justice à l'américaine, la procédure de Comparution sur reconnaissance préalable de culpabilité (CRPC), dite « plaider-coupable », est apparue, aux yeux de ses contempteurs, comme une auto-dénonciation en forme de *mea culpa* judiciaire.

Le principe est simple : le mis en cause qui reconnaît les faits reprochés peut bénéficier d'une peine moins lourde énoncée par le procureur de la République. Et il évite de fait l'épreuve pénible du procès, à condition qu'il accepte la sanction prononcée et que le délit commis soit puni d'une peine inférieure ou égale à cinq ans d'emprisonnement. Est invité à se dénoncer le monsieur Tout-le-monde qui « dérape » ou le petit délinquant n'ayant pas un casier trop chargé. « Se retrouver face à la justice dans le cadre d'un contrôle routier bien arrosé, ou parce que l'on a trouvé un employé non déclaré chez vous, ou encore parce que l'on a mis une gifle à madame n'est jamais agréable, résume le blog du cabinet Sayagh, avocat à Paris, et le parcours qui part de la garde-à-vue jusqu'à l'entretien avec le délégué du procureur n'a d'égal que le soulagement éprouvé, lorsque ce dernier, patelin, vous propose une sanction minime en échange de la reconnaissance de votre culpabilité… ».

Le plaider-coupable, nouvelle forme d'autodélation ? La chancellerie balaie cette idée d'un revers de la manche. Un haut magistrat considère que le

« plaider-coupable, qui n'a rien à voir avec toute idée de délation puisque la personne a reconnu son délit, permet en outre une meilleure gestion des audiencements, en allégeant quand cela est nécessaire le volume des comparutions »…

La morale est sauve partant du principe que « faute avouée est à moitié pardonnée » et qu'une telle procédure désengorge les tribunaux. Depuis sa mise en place en 2004, sous l'impulsion des parquets qui se sont vite appropriés cet outil, une nouvelle industrie à confesser ses erreurs a prospéré. Et le nombre de procédures a explosé. Franchissant péniblement la barre des deux mille cas l'année de sa mise en application, le plaider-coupable a concerné près de vingt-sept mille personnes l'année suivante pour atteindre la crête symbolique des cinquante mille procédures en 2007 ! Et la vogue ne se dément guère car, selon les dernières statistiques fournies par la chancellerie, le nombre des justiciables ayant dénoncé leurs propres fautes est passé de cinquante-six mille trois cent vingt-six en 2008 à soixante-sept mille sept cent cinquante-sept en 2009. « Ce succès est peut-être imputable à l'accentuation de la répression sur les délinquants routiers, explique un magistrat. Le chauffard d'un jour, à la différence des voyous endurcis, sera prompt à confirmer tous les soupçons pesant sur lui dans l'espoir d'éviter l'indignité d'un procès public… »

Nul besoin de préciser que le plaider-coupable n'a jamais été prévu pour le meurtrier, l'auteur de crimes sexuels ou le gros bonnet de la drogue. Quand bien même se déguiseraient-ils en bourgeois de Calais, ces derniers n'ont quasiment aucune chance de bénéficier d'une quelconque clémence. À moins… qu'ils « balancent » quelque chose de lourd. Le gros gibier ne peut trahir que le gros gibier. Dans cet esprit, l'article 222-43 du Code pénal stipule même que « la peine privative de liberté encourue par l'auteur ou le complice des infractions prévues par les articles 222-35 à 222-39[15] est réduite de moitié si, ayant averti les autorités administratives ou judiciaires, il a permis de faire cesser les agissements incriminés et d'identifier, le cas échéant, les autres coupables ».

Pour certains cas particuliers, la peine de réclusion criminelle à perpétuité est ramenée à vingt ans… « Je me souviens d'un type incarcéré dans le cadre d'un très gros démantèlement de drogue, portant sur trois tonnes de cocaïne, se rappelle un magistrat d'une Juridiction interrégionale spécialisée (JIRS) sur le grand banditisme. Après avoir tout contesté, ce prisonnier a soudain changé d'attitude après un an et demi derrière les barreaux. Sachant que son

rôle joué à la tête de la filière allait lui coûter la prison à vie, il est venu nous voir pour reconnaître les faits, mais aussi pour nous donner deux noms, ceux de complices, des rouages majeurs dans la filière internationale. Ce repenti a livré une série de détails accablants qui nous a permis de ficeler un dossier en béton. On ne sait jamais ce qui motive les grands voyous à collaborer. On sait juste qu'après avoir parlé, ils courent de grands dangers, même au fond de leur cellule[16]… »

Il y a huit ans, toujours au moment de la fameuse loi Perben II, le dispositif proposé aux repentis dans les dossiers de terrorisme et de stupéfiants avait été étendu à d'autres crimes. Là encore, il s'agissait d'octroyer des remises de peines à ceux qui coopéraient. La gauche y a vu la création d'une énième prime à la délation. Mais, pour des raisons essentiellement pratiques visant à donner une nouvelle vie au criminel, cette disposition de la loi contre la grande criminalité n'a jamais vu le jour. Cette disposition du droit américain est difficilement transposable. En effet, il n'existe pas, par exemple en France, de fichier de noms d'emprunt comme dans l'État de New York ou de Washington. Dès lors, comment fournir une vraie fausse identité et quelle sera sa valeur juridique ? Comment transmettre les biens d'un repenti à sa descendance qui ne porte plus le même nom ? Ses enfants doivent-ils eux aussi vivre sous le nom d'emprunt de leur géniteur ?

Officiellement en tout cas, il n'existe donc aucun repenti en France alors qu'aux États-Unis, outre-Rhin ou en Italie, on ne compte plus les histoires d'ex-terroristes et de mafieux jouissant d'une nouvelle vie après avoir « balanstiqué » d'ex-camarades. Et, dans ce cas, faute d'avoir la perspective de se refaire une virginité, voire le visage au scalpel, les caïds français, à la différence de leurs homologues italiens, demeurent avares en confidences.

Pour forcer leur pesant silence, le magistrat instructeur a l'autorisation de faire infiltrer les réseaux, d'installer des mouchards électroniques de sonorisation dans certains lieux privés et de fixer des balises de localisation à peine plus grosses qu'un dé à coudre sur des voitures. Ces méthodes inquisitoires, c'est-à-dire dirigées par le juge, ont suscité la perplexité des parlementaires, Dominique Perben lui-même avouant son « hésitation sur le caractère extrêmement intrusif de ce dispositif ». Il n'en demeure pas moins que l'emploi de ces outils est devenu monnaie courante. Un extraordinaire arsenal est dorénavant déployé pour tout connaître des cachotteries de la voyoucratie.

Dans cet univers onirique, où la justice rêve de piéger la pègre dans une indiscrète tour de verre, une dernière tentative semble tourner court. Il s'agit de l'essor des témoignages sous X. La meilleure illustration survient après les violences urbaines qui ont éclaté entre le 25 et le 27 novembre 2007 à Villiers-le-Bel, dans le Val-d'Oise.

« Souvent les gens qui ont vu ou savent quelque chose refusent de devenir des informateurs, même occasionnels, même sous l'anonymat, déplore un magistrat de Seine-Saint-Denis. Ils savent que les informations délivrées sont trop ciblées pour que l'on ne remonte pas sur eux. Même si leurs dépositions sont recueillies sous un simple numéro de code, les témoins ont trop peur d'être démasqués à un moment ou à un autre de l'instruction[17]… »

En l'état actuel du droit, l'obligation de dénoncer n'existe que dans certains cas. Elle est prévue pour les fonctionnaires, en vertu de l'article 40 du Code de procédure pénale qui dispose que « tout officier public ou fonctionnaire qui, dans l'exercice de ses fonctions, acquiert la connaissance d'un crime ou d'un délit est tenu d'en donner avis sans délai au procureur de la République et de transmettre à ce magistrat tous les renseignements, procès-verbaux et actes qui y sont relatifs […] ».

De nos jours, la non-dénonciation n'est réprimée par le Code pénal que dans des cas bien spécifiques, parmi les plus graves. Le fait de passer sous silence des « mauvais traitements ou atteintes sexuelles » infligés à un mineur de moins de quinze ans, à un infirme ou à une femme enceinte est puni de trois d'emprisonnement et 45 000 euros d'amendes (art. 434-3). Une sanction similaire est prévue pour « quiconque ayant connaissance d'un crime dont il est encore possible de prévenir ou de limiter les effets ou dont les auteurs sont susceptibles de commettre de nouveaux crimes qui pourraient être empêchés, de ne pas en informer les autorités judiciaires ou administratives […] ». (Art. 434-1.)

Intellectuels et ténors du barreau se sont emparés de ce débat, qui est loin d'être clos. « La délation peut-elle être civique ? », s'interrogeaient ainsi, le 4 avril 2005, André Comte-Sponville et M^{e} Henri Leclerc dans les colonnes de *L'Express*. « Pour bien faire son travail, la police doit profiter de la faiblesse des êtres humains. […] Si c'est socialement utile et efficace, je trouve normal que la loi l'autorise », estime le philosophe avant d'ajouter : « Le truand, le bandit, traditionnellement, c'est celui qui vole les riches. C'est Arsène Lupin. Or, il est exclu que le gentleman cambrioleur dépouille la

veuve et l'orphelin ou viole une petite fille. Le dénoncer ne correspond pas à l'esprit français. Mais on est en train de découvrir que les premières victimes de la délinquance ne sont pas les riches mais les pauvres, les plus démunis. Tout le monde sait que l'on est plus en sécurité à Neuilly-sur-Seine qu'à La Courneuve. Aussi le rapport de force est-il différent, puisque le délinquant s'en prend aux faibles. Du même coup, la dénonciation peut devenir moralement acceptable, voire exigible. »

La volonté de légaliser l'usage des indics a sans conteste progressé dans l'Hexagone, notamment par la mise en place de fichiers sécurisés et de protocoles transparents de gestion des sources humaines. Ce progrès va dans le sens de l'histoire. Un bref regard chez nos amis européens suffit pour s'en convaincre. En Grande-Bretagne, l'emploi des indics, appelés « sources secrètes d'informations » (*human covert intelligence sources*) a été encadré dès le 28 juillet 2000 par le Regulatory of Investigatory Powers Act 2000. Depuis, les informateurs du Royaume-Uni, dont l'identité est jalousement protégée, se sont vus assigner un vaste terrain de jeu, allant de la « protection d'intérêts liés à la sécurité nationale », à la « détection de crime » ou encore… « l'évaluation et recouvrement de tout impôt, taxe et contribution ». Des registres, tenus par des personnes identifiables et indépendantes, permettent en outre de les contrôler de près.

En Belgique, la Chambre des représentants a pour sa part adopté le 20 juillet 2002 un projet de loi relatif aux « méthodes particulières de recherche et quelques autres méthodes d'enquêtes ». Le recours aux informateurs y est officiellement reconnu et un officier de police est même nommé « gestionnaire national des indicateurs ». En clair, il contrôle leur fiabilité, « sous l'autorité du procureur fédéral ». En Allemagne enfin, une distinction très nette est établie entre l'« informateur confidentiel » qui fournit au coup par coup des tuyaux gratuits ou non, et l'indicateur proprement dit, aussi appelé « V-Mann », qui renseigne à longueur d'année la police pour « élucider des crimes et des délits, mais aussi pour l'assister pendant le déroulement des poursuites pénales ». Le « V-Mann », dont l'identité est ultrasecrète, est dépourvu d'un statut légal. Ce qui pose un problème car ces « indics peuvent être appelés à jouer un rôle important », a précisé une note récente du service des affaires européennes de l'Assemblée nationale, estimant que les V-Mann « seraient à l'origine de 18 % des écoutes téléphoniques ordonnées par les autorités ». Les indics sortent peu à peu de

leur clandestinité à travers le Vieux Continent, ne fût-ce que pour valider judiciairement des centaines enquêtes.

La France a donc pris en marche ce train de légalisation des informateurs. Mais il reste du chemin à parcourir. « La loi n'a fixé que le cadre général du système, confie un officier qui a récemment rejoint le privé. Dans la réalité, deux seules choses comptent vraiment. D'abord, la protection absolue du service, de son chef, de l'officier traitant et enfin de la source. Ensuite, le suivi et la traçabilité des dépenses pour être sûr que les deniers publics ont été efficacement dépensés. Le reste n'est que littérature[18]. » Si une morale existe, avec toutes les considérations qui vont avec, elle est laissée à l'appréciation au cas par cas des unités de terrain, en fonction de la sensibilité des missions et de la priorité assignée à chaque objectif. Mariani n'a pas tort : le monde merveilleux de ce bon vieux Walt Disney est bien ailleurs.

1- Renan Luce et Serge Plume, © Barclay, 2006.

2- Entretien avec l'auteur.

3- Entretien avec l'auteur.

4- *Journal officiel*, 24 janvier 2033, compte rendu intégral de la séance du 23 janvier 2003 sous la présidence de M. Jean Le Garrec.

5- *Ibid.*

6- *Ibid.*

7- Entretien avec l'auteur.

8- Entretien avec l'auteur.

9- *Journal officiel*, 27 novembre 2003, compte rendu intégral de la première séance du 26 novembre 2003.

10- *Ibid.*

11- *Ibid.*

12- *Le Monde*, 24 mai 2003.

13- Communiqué du syndicat de police Synergie-Officiers diffusé en 2004 sous la plume de Patrick Mauduit.

14- Réponse du ministère de l'Économie, publiée au *Journal officiel* le 4 janvier 2005, à la question de M. Thierry Mariani (UMP Vaucluse) nº 38338, publiée au *JO* le 27 avril 2004.

15- Sur le crime organisé.

16- Entretien avec l'auteur.

17- Entretien avec l'auteur, 2011.

18- Entretien avec l'auteur.

2.
Tonton est-il mort ?
Quand la puce veut remplacer l'homme

> *BIG BROTHER VOUS REGARDE, répétait la légende, tandis que le regard des yeux noirs pénétrait les yeux de Winston… Au loin, un hélicoptère glissa entre les toits, plana un instant, telle une mouche bleue […]. C'était une patrouille qui venait mettre le nez aux fenêtres des gens. Mais les patrouilles n'avaient pas d'importance. Seule comptait la Police de la Pensée.*
>
> George Orwell, *1984*.

L'essor exponentiel des nouvelles technologies de l'information, la multiplication à l'infini de nouveaux canaux numériques ou satellitaires, l'inexorable explosion du renseignement ouvert sur Internet sonneraient-ils le glas de l'espionnage à l'ancienne et du mouchardage séculier ? La question, encore hérétique il y a peu, est au cœur d'âpres débats. En effet, pourquoi avoir recours à des agents, alors qu'une vidéo ou des relevés téléphoniques en racontent davantage qu'un compte rendu de Vidocq ? Pourquoi faire appel à une police du renseignement pléthorique et toujours difficile à manœuvrer, quand presque tout le savoir actuel est registré dans les banques de données et que les moteurs de recherche recoupent les informations à l'échelle planétaire en quelques clics ? Pourquoi diable miser sur l'infréquentable mouche, et son corollaire le corbeau, dès lors que des millions de citoyens étalent leur profil, exhibent leur vie privée sur les réseaux communautaires ? Qu'ils confient leurs goûts, dévoilent leurs marottes, comptent le nombre de leurs amis et livrent leurs humeurs sur les réseaux sociaux.

« Depuis quinze à vingt ans, nous vivons une révolution remarquable car nous pouvons mettre à nu quelqu'un en pianotant sur un clavier et mener des investigations dans le monde du 2.0 qui n'a plus rien de virtuel, résume un officier du renseignement. Certes, le revers de la médaille est que l'on y trouve tout et n'importe quoi, et pas toujours l'information que l'on recherche. Mais Internet s'est imposé comme un incontournable allié technologique même s'il est rare que les détails d'un brevet commercial, d'une organisation armée ou des secrets de fabrication soient diffusés sur le net[1]. » Selon ce spécialiste, un des « véritables avantages du vecteur Web est qu'un agent de renseignements ou son officier traitant peut désormais transmettre des messages, non pas chiffrés car tout se décrypte avec un peu de méthode, mais codés, depuis n'importe où et en temps réel[2]. »

Un atout indéniable quand on considère les trésors de patience dont ont pu faire preuve les espions d'autrefois pour transmettre les tuyaux qu'ils avaient obtenus. Car il n'y a pas eu que les rendez-vous risqués dans les chambres des hôtels ou au domicile même de l'informateur, ni les plis glissés dans les postes restantes, ce que les agents appellent encore les « boîtes à lettres mortes ». Dans l'Antiquité, certains messages secrets étaient tatoués à même le crâne rasé de « passeurs » qui n'avaient rien à perdre, pas même la vie. Une fois et une fois seulement que leur broussailleuse tignasse avait repoussé, ces messagers à fleur de peau franchissaient incognito frontières et lignes ennemies.

« Mais, à l'origine il faut toujours un homme pour collecter le renseignement, rappelle un policier. Les considérables avancées de la science n'ont jamais exonéré les mouchards de chuchoter à l'oreille de leurs employeurs[3]. »

Selon les experts, la collecte du renseignement technologique est montée en puissance, souvent au détriment du renseignement humain, depuis un demi-siècle. « Le repérage électronique a pris une forme assez aboutie dans les années cinquante-soixante, quand les services espionnaient les communications adverses[4] », témoigne un officier de renseignements qui raconte cette anecdote piquante : « Parfois, nous captions une forte augmentation des fréquences radio entre le QG de nos amis russes à Moscou et un pays africain. Cela indiquait souvent la période d'installation d'un agent ennemi dans la région. Ensuite, les fréquences se faisaient plus rares, voire silencieuses : nous en concluions que l'espion constituait son réseau sans faire de vagues. Puis, au bout de six mois, les communications commençaient

à reprendre, ce qui traduisait que son bureau était devenu opérationnel et qu'il faisait remonter ses premiers renseignements au vaisseau amiral[5]. » Grâce à ces informations techniques, les services français n'ont pas intercepté un traître mot des échanges mais ils disposaient de l'« emballage », déjà riche de significations.

La montée en puissance de l'information technique a rassuré les patrons étoilés et mandarins coiffant les grandes agences de renseignements, mais aussi leurs comptables arc-boutés sur l'état des finances. En effet, à la différence d'une source humaine dont on ne sait jamais vraiment ce qu'elle trafique, combien de données elle pourra pirater ni quand elle pourra les fournir, le mouchardage électronique a un effet immédiat. Il se jauge, se chiffre et s'estime en matière d'investissements comme de résultats.

« Le système a commencé à dériver vers la folle tentation du tout technologique à l'aube des années 1980, quand les satellites ont été mis en orbite pour savoir si le camarade Leonid Brejnev allait lâcher ses chiens vers l'Ouest[6] », lâche un ancien du service de renseignements. C'est à partir de ce moment-là que les Américains se sont débarrassés de leurs vieux officiers traitants. Une purge drastique que la CIA va payer *cash* une vingtaine d'années plus tard.

De façon inexorable, les grandes agences de renseignements déploient leurs oreilles. Elles placent en orbite des nuées de satellites espions capables de lire une plaque minéralogique en plein désert. « C'est un truc que ne peuvent faire nos informateurs », reconnaît un officier traitant avant d'ajouter, narquois : « Mais allez demander à un satellite de nous dire si le chauffeur va tourner à gauche ou à droite dans deux kilomètres. Il ne peut fournir qu'un instantané, pas une intention[7]… » N'empêche : la guerre des étoiles a bel et bien tenté de remplacer les fantassins de l'infiltration.

En France, en 1995 et 1999, des microsatellites espions, surnommés « Cerise » et « Clémentine », ont été discrètement mis en orbite pour informer les « grandes oreilles » du ministère de la Défense. Véritables mouchards de l'espace, ils ont fait figure de pionniers dans le nouveau paysage du réseau d'interception français, fondé sur des requêtes très ciblées. Le fleuron de cette indiscrète *armada* est le satellite espion Hélios, du nom de ce dieu grec qui voit tout et sait tout. Ce serait grâce à ses clichés, notamment, que la France a pu savoir que Saddam Hussein n'avait pas d'armes de destruction massive, évitant l'engagement des forces tricolores.

Son acuité, estimée à quelques centimètres de précision selon certaines sources, reste un secret d'État.

Avant de se perfectionner, le système a été complété dès 2004 par le programme Essaim regroupant quatre autres engins de 120 kilos, susceptibles de capter des données sensibles sur des bandes de territoire de 5 000 kilomètres de large. Ce réseau est surnommé par les Anglo-Saxons, non sans ironie, « Frenchelon », en référence au tentaculaire système d'écoute américain Echelon de la National Security Agency (NSA), retranché à Fort George G. Meade, dans le Maryland. Comme l'a constaté Claudine Guerrier, enseignante et chercheuse à l'école Télécom et Management SudParis, deux entités, la Direction générale de la sécurité extérieure (DGSE) et la Direction du renseignement militaire (DRM), sont à la manœuvre.

Faute d'avoir le temps et les moyens de faire pousser des agents de renseignements comme des champignons au pied des platanes de la caserne Mortier, siège de la DGSE, la communauté du renseignement complète donc sans cesse son dispositif en misant sur la technique. Notamment grâce à ses bases d'interceptions techniques déployées à Alluets-Feucherolles (Yvelines), Domme (Dordogne), Mutzig (Bas-Rhin), Solenzara (Corse-du-Sud), sur le plateau d'Albion ou encore la base aéronavale de Tontouta, en Nouvelle-Calédonie. « Censé servir à collecter des informations pour la défense nationale, afin de prévenir les conflits, lutter contre le terrorisme et la prolifération des armes nucléaires, ce réseau est soupçonné d'espionnage économique », assure Claudine Guerrier. Soulignant que ces interceptions ne font l'objet d'aucun contrôle émanant d'un organisme indépendant, l'étude allait même jusqu'à évoquer une « menace pour la vie privée[8] ».

Pour que rien ne leur échappe, les militaires font aussi voguer le *Dupuy de Lôme*, mastodonte taillé pour l'interception technique. Le navire mesure plus de cent mètres et embarque près de soixante-dix techniciens, dont une quarantaine de spécialistes du renseignement. Encombré d'électronique, ce bijou technologique qui a coûté la bagatelle de 140 millions d'euros renifle et capte liaisons radios, échanges électroniques et signaux radars passant à sa portée. Lister le reste de la panoplie relève de l'inventaire à la Prévert.

Une chose est sûre : ce pari technologique n'est pas neuf. Un voyage dans le temps suffit pour s'en convaincre. Les derniers progrès de la police scientifique, qui vient de célébrer son premier siècle d'existence, en sont les témoins. Les limiers en blouse blanche ont pris autant de place que leurs collègues de la P.J. et leurs « tontons » pour mener à bien une enquête. De

nos jours, ils peuvent mettre à nu un suspect avant même qu'il ait ouvert la bouche ou qu'il ait été dénoncé par une âme charitable. Son moindre passage sur une scène de crime laisse des traces exploitables qui en disent plus long que n'importe quelle confidence recueillie dans l'intimité d'un bureau de police ou de gendarmerie. Comme l'écrivait Edmond Locard dans son fameux *Traité de police scientifique* : « Nul individu ne peut séjourner en un point sans laisser la marque de son passage, surtout lorsqu'il a dû agir avec l'intensité que suppose l'action criminelle. » Avec les poudres, les traces et les empreintes ce ne sont plus les mots qui balancent, mais les choses.

D'ailleurs, une autre figure va bousculer l'indic sur ses bases : Alphonse Bertillon. Ce simple commis aux écritures à la préfecture de police de Paris en 1879, deviendra le père de l'anthropométrie judiciaire. Dans un livre baptisé Les Experts, mode d'emploi, le commissaire divisionnaire Richard Marlet raconte comment celui que l'on prenait d'abord pour un parfait illuminé impose à travers le monde son système : la prise des mensurations osseuses afin d'identifier un individu. La chasse aux *alias*, aux faux noms et donc aux récidivistes peut enfin démarrer. Sans soumettre détenus et demi-sels du milieu à la question, on découvre qu'un Dupont ou Durand est finalement le même homme grâce à la forme de son crâne. C'est ainsi que le célèbre Ravachol a été démasqué en 1893 ! Sans jamais avoir été « donné » par qui que ce soit, contrairement à ce que certains nouvellistes de l'époque ont avancé.

Depuis lors, les policiers en blouse blanche sont sûrs de leur bonne étoile. Bien qu'ayant commencé leur carrière sous les ricanements de leurs collègues, qui ne croyaient guère qu'au renseignement humain et à leurs vieux indics, ces techniciens n'ont eu de cesse de faire parler une impressionnante collection de traces prélevées sur des scènes de crime ou de cambriolage. Le nombre de profils génétiques emmagasinés par le Fichier national des empreintes génétiques (FNAEG) est passé de quarante mille en 2004 à plus de un million deux cent cinquante mille ! Le Fichier des empreintes digitales a, quant à lui, ingurgité en un quart de siècle plus de trois millions de traces papillaires, sans parler des quelque 200 000 échantillons encore non référencés. « L'exploitation de la téléphonie (fadettes, bornages, géolocalisation, interception) et les progrès de la police scientifique telle qu'on l'entend traditionnellement (traces digitales et FAED, biologie moléculaire, ADN nucléaire et mitochondrial, techniques d'amplification et traces de contact) ont-ils renvoyé la police de papa, avec ses tontons et ses

cousins aux archives ? », s'interroge non sans malice le commissaire divisionnaire Richard Marlet qui se garde bien de trancher sur l'issue d'un hypothétique match « police à l'ancienne *versus* la police moderne[9] ».

Aujourd'hui chef des archives au 36, quai des Orfèvres, ce policier atypique, diplômé d'archéologie étrusque distingue deux moments : « Avant la commission de l'acte délictueux, il faut obtenir des informations afin de neutraliser un auteur au moment où il passe à l'acte. Après l'acte délictueux, il s'agit d'identifier au plus vite celui qui vient de passer à l'acte. Dans ce cas, l'apport technologique est très précieux, avec la montée en puissance de la vidéosurveillance ou du logiciel de reconnaissance faciale, décrypte Richard Marlet. C'est peut-être dans la phase *ante* que le rôle de l'indic demeure très important puisque la plupart des avancées technologiques ne sont pas, pour l'instant, directement opérationnelles[10]. »

Dans un futur proche, les policiers chargés de réprimer la délinquance de masse (vols, agressions, cambriolages) vont devenir de farouches adeptes d'une très attendue génération de mouchards informatisés. « Comme nombre de collègues, je crois à l'analyse criminelle opérationnelle, aux systèmes d'information géographique, aux logiciels graphiques (*Analyst's Notebook*), raconte un briscard de la P.J. Des bases de données recoupant des modes opératoires et des catégories d'infractions peuvent désigner des cibles potentielles aux enquêteurs. Une bonne analyse de la loi des probabilités peut presque nous avertir de l'imminence d'un crime, aussi bien qu'un informateur[11]. » Mais l'expérience actuelle reste à des années-lumière de la lecture prémonitoire d'un crime, telle qu'elle a été décrite dans l'univers futuriste de *Minority Report,* campé par Philip K. Dick, où les agents démasquent des criminels avant même leur passage à l'acte.

En matière de lutte contre le crime, le futur se conjugue au présent. Engagés sur le front de l'élucidation des affaires les plus complexes, les chercheurs du Service technique des systèmes d'information de la sécurité intérieure ST(SI)^2 expérimentent des outils pour dénicher renseignements et indices partout où ils se trouvent. Ainsi, le logiciel Morpho a permis d'identifier en un an près de six cents suspects l'année dernière grâce aux seules empreintes de leurs paumes sur une scène de crime.

Dans le même esprit, ces policiers et gendarmes en blouse blanche explorent l'univers à peine défriché de l'odorologie appliquée à l'identification criminelle. Ils cherchent notamment à mettre au point un capteur de synthèse capable de renifler et d'analyser n'importe quelle

fragrance prélevée sur une scène de crime. Celle-ci, parfois très bavarde, trahira la venue d'un inconnu là où il assurait ne pas être venu. « La puce est l'avenir du chien, s'exclamait l'ingénieur en chef de l'armement Patrick Guyonneau dans *Le Figaro* du 16 février 2011. À la différence de l'animal qui peut se blesser en opération ou avoir son odorat saturé après des heures de recherche, le capteur électronique ne tombe jamais malade et fonctionne vingt-quatre heures sur vingt-quatre… »

Profitant de véritables prouesses en termes de miniaturisation, les enquêteurs systématisent aussi la police technique et scientifique de masse. Des kits portables de « détection-révélation » identifieront en quelques dizaines de secondes des poudres ou traces suspectes de drogues ou d'explosifs. Déjà, des empreintes sont retrouvées sur un cambriolage grâce à des « lampes miniatures multispectrales ». *Les Experts* risquent d'être dépassés.

À ce rythme-là, on aurait tendance à reléguer aux oubliettes le receleur qui se faisait « cuisiner » pour dire où est caché le butin et dénoncer l'équipe qui a fait les coups. Ce serait une lecture cursive et erronée de l'histoire. Contrairement à une idée communément répandue, l'ADN n'est pas la reine des preuves. Même si des chercheurs comme l'Allemand Manfred Kayser prétendent pouvoir reconstituer le portrait-robot d'un suspect (taille, morphologie faciale, couleur de cheveux) à partir de son seul marqueur génétique retrouvé sur scène de crime, ce genre de trace indique simplement la présence d'une personne sur une scène de crime. Mais il ne démontre en aucune manière que cette dernière est meurtrière.

La science, qui a assurément fait faire un bond fabuleux aux investigations, n'est donc pas devenue la panacée. Frédéric Péchenard, grand flic de terrain qui a dirigé la prestigieuse Brigade criminelle de Paris avant de devenir Directeur général de la police nationale, considérait dans *Le Figaro* du 17 novembre 2009 que « la technique ne remplacera jamais l'homme, qui reste au cœur des missions de la police nationale. Nous ne faisons pas un métier de robots. La vidéosurveillance ou la police scientifique de masse sont avant tout des outils d'aide à l'élucidation »…

Parmi cette panoplie, certains outils servent à profusion. Il en va ainsi des écoutes judiciaires et des interceptions de mails, dont le nombre s'est multiplié ces dernières années. Associations de défense des droits de l'Homme et militants venus de tous les horizons pourfendent ces pratiques « indiscrètes », « inquisitoriales » et « liberticides ». En clair, pas question

que les oreilles policières espionnent la vie des gens à leur insu et qu'un mouchard électronique viole sans vergogne les secrets de leur vie.

En 2009, une étude démentait cependant l'idée répandue dans certains milieux selon laquelle la France serait en proie à un totalitarisme orwellien. Le nombre d'interceptions judiciaires y est quinze fois inférieur qu'en Italie, douze fois moins important qu'aux Pays-Bas et trois fois moins qu'en Allemagne[12]. Porté par la généralisation du mobile, le nombre des « écoutes » a cependant explosé, passant de cinq mille huit cent quarante-cinq en 2002 à près de trente-cinq mille en 2010. Les 70 % restants concernent des échanges liés à Internet.

Par ailleurs, cinq mille neuf cent six interceptions de sécurité étaient recensées selon un dernier bilan en 2008, à la demande des services de renseignement. Leur objectif vise à détecter toute atteinte à la sécurité nationale, à prévenir les visées terroristes ou certaines affaires d'intelligence économique. Une trentaine de techniciens du Groupement interministériel de contrôle (GIC), dépendant du Premier ministre, s'activent dans les sous-sols des Invalides dans la plus grande confidentialité. Dans ce cas de figure, il n'est nul besoin de faire appel à l'informateur pour renseigner les forces de sécurité ou de renseignement : le suspect ou la cible des services, à la manière de M. Jourdain, livre ses secrets et collabore sans jamais le savoir. C'est le principe de la balance involontaire.

« Sans nous envahir, la panoplie technologique s'est étoffée ces dernières années comme autant de nouveaux auxiliaires mis à disposition de la police », confirme un commissaire parisien qui assure sans rire que « l'un des derniers avatars techniques de l'indic, la nouvelle reine des balances, est la caméra de vidéosurveillance[13] ». Infatigable auxiliaire gardant l'œil électronique ouvert de jour comme de nuit, la vidéoprotection a fait en cinq ans un bond qualitatif – images de synthèse et infrarouge – mais aussi quantitatif car les installations sont plus que jamais encouragées par l'État qui prend en charge un tiers du coût. Les forces de l'ordre caressent enfin l'un de leurs doux rêves : avoir le don d'ubiquité. Ou, dans tous les cas, donner l'impression que rien ni personne ne peut plus leur échapper et qu'il n'est nul besoin de poster des mouchards au cœur d'une manifestation et des petits rapporteurs au coin de la rue.

« Les objectifs et leurs zooms activables à distance font en théorie le travail, claironnent les zélateurs. Et les surveillances se font vingt-quatre heures sur vingt-quatre, sept jours sur sept ! À la différence des indics, une

machine ne dort pas, ne tombe jamais malade et ne commet jamais d'entourloupe qui risque de vous éclabousser[14]… » Ce n'est pas la panacée, juste un outil précieux qui permet aux limiers du ministère de l'Intérieur, en proie à des problèmes d'effectifs, de se recentrer sur le cœur de leur métier, c'est-à-dire appréhender les voyous.

Le planton et le garde statique qui ouvrent l'œil des heures devant une porte de bâtiment officiel appartiennent déjà au passé. Les caméras, miniaturisées et périscopiques, sont posées sur les parapets ou enfouies dans la nature pour suivre à distance trafiquants et prédateurs de tous poils. Ainsi, d'ici à la fin de l'année par exemple, la police parisienne aura des yeux partout – ou presque –, en ayant accès à un extraordinaire maillage de treize mille caméras publiques ou privées scrutant les passants dans les rues et les voyageurs de transports en commun, les clients des grands magasins et les centres d'affaires. Tous les services de sécurité sont informés sans recevoir le moindre appel, ni le moindre « visiteur du soir ».

Il y a quelques décennies à peine, les tuyaux étaient soufflés à l'oreille du policier ou du militaire contraint de labourer en permanence son champ d'indics pour les mettre en confiance et les faire passer à table. Aujourd'hui, c'est à des kilomètres d'altitude que se joue une curieuse partition. Ni tout à fait la même, ni tout à fait une autre. En effet, un programme de minidrones lancé par le ministère de l'Intérieur commence à trouver des applications opérationnelles. Souvent sollicités pour leur expertise par des services spéciaux ou encore les superflics du RAID, les ingénieurs du $ST(SI)^2$ ont en outre mis au point des drones de contact avancé (DCA) afin de mener, de façon furtive, des opérations de surveillance aérienne. Valant 250 000 euros, le plus gros de ces indics volants se présente sous la forme d'un hélicoptère modèle réduit, pesant à peine quinze kilos et équipé d'une caméra infrarouge. En émettant à peine le bruit d'un ventilateur, il a une vitesse de croisière de dix mètres par seconde et peut s'arrêter sur un objectif en vol stationnaire.

Autre petite prouesse technologique, la police a par ailleurs mis au point Elsa (Engin léger de surveillance aérienne), capable de renseigner des unités d'intervention sur l'emplacement de preneurs d'otages ou la localisation de casseurs dans une manifestation. Maniable, projetable à deux kilomètres de son point d'envol, il est truffé de caméras à grande focale, fonctionnant de jour comme de nuit. Un curieux drone quadripale, à peine plus grand qu'une grosse boîte à chaussures, vient désormais étoffer la gamme de ces vigies du ciel.

« Aujourd'hui, à l'heure de la communication satellite, qui déverse chaque seconde des millions de données, en plus cryptées pour celles qui nous intéressent, la donne a changé[15] », ajoute un officier de renseignement.

À force d'être sollicitées, les antennes paraboliques tendues vers les étoiles, celles qui ont donné naissance aux fameuses « grandes oreilles », ne deviendraient-elles pas facteur d'engorgement ? Le flux est tel qu'elles provoquent une thrombose dans les trompes d'Eustache des services secrets. « Des procédures de discrimination permettant de ne retenir que ce qui est utile ou de concentrer des efforts sur des points particuliers existent mais sont incertaines et ne peuvent s'appliquer qu'à des informations en clair, témoigne Alain Chouet dans son remarquable opus intitulé *La Sagesse de l'espion*[16]. […] Il finit dans de nombreux cas par devenir moins coûteux et moins difficile de tenter d'arracher ses secrets à l'individu qui les détient, que d'essayer de les lui voler ou de les intercepter. Arrivé à ce stade, l'officier de renseignements en charge du renseignement humain revient plus que jamais sur le devant la scène. »

Le temps d'une hallucination collective des états majors et des décideurs politiques, le monde des sources humaines avait été mis entre parenthèses. Comme l'a résumé Hélène L'Heuillet, « la mesure a remplacé l'intuition, le chiffrage, la description ». Pourtant, nombre d'informations sont à portée de mains pour qui sait quoi chercher. L'amiral Pierre Lacoste, ancien directeur de la DGSE, observe d'ailleurs dans *Responsabilité et éthique des services de renseignements*[17] : « Les informations ouvertes, dont la collecte ne fait pas appel à des pratiques clandestines, fournissent, en raison de leur nombre et de leur qualité, 85 % des renseignements véritablement utiles aux décideurs. »

Ce bouleversement du paysage modifie en profondeur les méthodes de renseignements. Face à l'abondance des données, civils et militaires doivent trier, disséquer des flux d'informations d'une qualité très inégale pour ne retenir que ce qui mérite d'être isolé et analysé. La police, la gendarmerie et les services spéciaux ont chaque jour besoin de nouveaux experts pour pêcher, dans un torrent d'informations, les secrets ensevelis ou masqués à dessein. Ils entretiennent une inédite caste de « sachant », qui n'arrive cependant pas à détrôner la vieille école des indicateurs. Car, comme le rappelle un officier de la Direction de la protection et de la sécurité de défense (DPSD), « une machine, aussi complexe soit-elle, n'arrivera jamais à pénétrer un esprit, à explorer les méandres d'une intention[18] »…

Balances, indics, sources humaines, agents de renseignements : peu importe le vocable, seul le facteur humain peut s'acquitter de cette mission. C'est d'autant plus vrai que la partition Est-Ouest du monde s'est effacée au profit d'un improbable Yalta où émerge une multiplicité d'acteurs. D'identifiée et frontale, la menace est devenue éclatée, changeante et très volatile. Elle est non plus fondée seulement sur des États, mais sur des groupes terroristes et criminels mobiles, impénétrables et souvent mal identifiés. « Pendant la guerre froide, quand il y avait un seul centre de menace, l'espionnage technologique était plus facile. Mais la donne a depuis changé, résume un vieux chef à plumes de la DGSE. La menace n'est plus univoque, militaire et monocentrée. Sans parler de la prolifération des armes de destruction massive et de l'explosion de l'espionnage industriel, présentées comme deux belles bouteilles à l'encre, le terrorisme est devenu pluriel. Il avance sur un front éclaté et la source humaine retrouve toute sa pertinence, même si le moindre groupe mafieux albanais se montre *a priori* impénétrable[19]. »

Une analyse que corrobore un document du Centre d'enseignement et d'études du renseignement de l'armée de terre (CEERAT) d'avril 2007 : « La décennie 1990-2000 a été marquée par une rupture stratégique caractérisée par l'émergence d'une multitude de crises ou de conflits, par des environnements complexes et imprévisibles ainsi que par de nouvelles menaces de nature non spécifiquement militaire. Ce changement de contexte entraîne une diversité de situations. Les acteurs sont différents et multiformes. La menace a sensiblement évolué, avec notamment une multiplication de menaces asymétriques pouvant prendre la forme d'actions de guérilla organisées ou ponctuelles[20]. » L'analyste conclut sans l'ombre d'un doute : « Une appréciation de situation fiable est désormais impossible sans une bonne connaissance de facteurs de plus en plus diversifiés au premier rang desquels l'identification des protagonistes de la crise (intentions, potentiels de décision et d'action) tient une place primordiale. »

En effet, comment un satellite qui surveille et écoute à plusieurs kilomètres d'altitude peut-il voir si le suspect repéré au milieu du désert est vraiment un dangereux activiste ? Comment pourrait-il sonder son esprit pour savoir s'il projette ou non de noirs desseins ? « Les moyens techniques d'interception sont précieux mais ils ne peuvent pas tout », assure un spécialiste. Lors de l'attentat de la synagogue de Djerba[21], aucun logiciel espion n'a pu décrypter le message codé échangé sur Internet entre les

poseurs de bombe. Le feu vert de l'opération avait été donné par cette question anodine : « Est-ce que tu as acheté le bouquet de fleurs pour ta sœur ? »

Pendant la Seconde Guerre mondiale, le travail de surveillance technique des Allemands visait à intercepter entre cinquante et cent communications illégales en même temps. Chaque jour maintenant, ce sont des millions de messages qui sont échangés au milieu d'un déluge ininterrompu d'échanges électroniques ou numériques.

Pourtant, le fantasme du tout technologique a été balayé par le 11 septembre 2001. « Face aux nouveaux défis terroristes, il a fallu remettre les bouchées doubles pour enrégimenter de nouvelles sources humaines », grimace un militaire.

Évoquant dans la revue *Politique internationale* les spécificités et les méthodes de ses services face aux nouvelles menaces qui pèsent sur la France, le préfet Érard Corbin de Mangoux, placé par Nicolas Sarkozy à la tête de la DGSE depuis octobre 2008, s'attarde sur la nécessaire complémentarité entre la technique et le renseignement humain : « La lutte contre ces nouvelles menaces requiert plus que jamais une mise en synergie de tous les types de capteurs qui doivent se renforcer mutuellement. Concrètement cela veut dire, par exemple, que, à partir d'un renseignement humain, on peut avoir accès à des identifiants techniques, lesquels nous permettent de remonter vers un réseau de communication entre des individus qui sont autant de pistes nouvelles pour le renseignement humain. C'est un processus itératif. C'est un travail de dentellière qui requiert une extrême précision et un dosage savant. Mais quelle que soit l'évolution de la menace ou la sophistication de la technologie, nous ne faisons jamais l'impasse sur le renseignement humain. Sinon, nous irions au-devant de graves difficultés [...]. » Sa rigueur professionnelle fait de ce patron l'un des plus respectés de cet univers autarcique et opaque.

Comme le confirme Gérard Desmaretz dans *Le Renseignement humain. Infiltration, recrutement, empiégeage, manipulation, trahison*[22] : « Le renseignement humain "humint" (*human intelligence*) est irremplaçable. L'homme peut recueillir des impressions, des rumeurs, des bruits de couloir, et lui seul est capable de redonner un sens aux paroles entendues ou captées car les paroles ne représentent pas toujours l'état d'esprit de l'individu. Il faut les décoder à travers un schéma corporel ou langagier ; cela, seul un être humain peut le faire. »

Quand un journaliste demande en 1988 à Honoré Gévaudan, ex-directeur central de la police judiciaire et ancien patron de la Brigade criminelle, « si les indics, démodés, sont appelés à être supplantés par un ordinateur », le grand « poulet » ricane. Avant de rajouter, avec ce sens de la formule frappée au coin du bon sens : « Si on ne nourrit pas un ordinateur, il ne vous donnera rien… »

Le débat entre les atouts de la technique et ceux de l'humain n'ont jamais cessé d'agiter à tous les niveaux les services de sécurité.

Jean Népote, ex-grand manitou d'Interpol, résume ainsi la situation : « Informateurs et ordinateurs se sont pas antinomiques : ils sont complémentaires. On a beau mépriser l'indicateur, on a toujours besoin de lui. »

Sauf que, parfois, c'est la science qui a le dernier mot. Ainsi, lors de la vague d'attentats de 1995, l'État avait promis une prime d'un montant équivalant aujourd'hui à 150 000 euros à qui permettrait d'interpeller les poseurs de bombes. Mais c'est l'empreinte abandonnée par Khaled Kelkal sur un rouleau d'adhésif qui a finalement permis aux enquêteurs de remonter la piste terroriste par des méthodes de police technique et scientifique.

L'exemple peut s'inverser. Face à la nébuleuse Al-Qaïda, les agences conjuguent l'infiltration humaine, assez hasardeuse, à la technologie dernier cri. La surveillance des fous d'Allah se pratique sur Internet. Le Web est devenu le dernier vecteur pour appeler au djihad et échafauder des projets d'attentat. Sites, forums et autres réseaux sociaux où se nouent les contacts entre « frères » font l'objet d'une veille intensive. Cette nébuleuse est surnommée avec ironie « Djihad.com ». Ce qui n'empêche pas la police de recruter des « taupes » à la sortie de mosquées pour espionner les lieux de prêches radicaux.

L'indic et l'agent de renseignements restent plus que jamais l'arme des futures guerres contre la terreur.

1- Entretien avec l'auteur, 2010.

2- Entretien avec l'auteur, 2011.

3- Entretien avec l'auteur, 2011.

4- Entretien avec l'auteur, 2011.

5- Entretien avec l'auteur, 2011.

6- Entretien avec l'auteur.

7- Entretien avec l'auteur.

8- *Le Figaro*, 27 juillet 2009.

9- Entretien avec l'auteur, 2011.

10- Entretien avec l'auteur, 2011.

11- Entretien avec l'auteur.

12- *Le Figaro*, 27 juillet 2009.

13- Entretien avec l'auteur.

14- Entretien avec l'auteur.

15- Entretien avec l'auteur.

16- Éditions de l'œil neuf, *op. cit.*

17- Fondation pour les études de défense, 1997.

18- Entretien avec l'auteur, 2011.

19- Entretien avec l'auteur.

20- Rapport du CEERAT d'avril 2007.

21- Commis en avril 2002, il s'était soldé par un bilan de vingt et une victimes, donc quatorze touristes étrangers.

22- Éditions Chiron, 2004.

3.
Les « cyber-indics » se mêlent à la danse

— Ma mère-grand, que vous avez de grandes oreilles !
— C'est pour mieux écouter, mon enfant.

Charles Perrault,
Le Petit Chaperon rouge.

L'heure du cyber-indic a sonné. Radicalement nouveau dans le paysage policier, sans visage et susceptible de révéler les crimes les plus graves sans bouger de son bureau, ce rejeton né d'une alliance hybride entre l'esprit de commérage et l'ère numérique est en passe de devenir l'un des plus précieux auxiliaires d'investigations criminelles du XXIe siècle. Furtif et aseptisé, il se veut le chantre d'une croisade civique et morale d'un genre particulier, contre l'incroyable foisonnement d'infractions qui fleurit sur la toile et dénonce sans demander un kopek. En un mot, un rêve de flic !

Ce qui était une utopie il y a cinq ans encore est en train de devenir réalité par la magie d'une traque sans précédent menée sur le Web par l'Office central de lutte contre la criminalité liée aux technologies de l'information et de la communication (O.C.L.C.T.I.C.). Basés au siège de la Direction centrale de la police judiciaire (DCPJ) de Nanterre, plus de dix « cyberflics » et de gendarmes « n'tech », triés sur le volet pour leurs compétences techniques, ont ouvert dès 2007 un portail de dénonciations électroniques aux quelque trente millions d'internautes français. Lancée sous forme embryonnaire, la plate-forme de signalements de contenus illicites se bornait à l'origine à collecter des tuyaux concernant des affaires de pédopornographie ou d'atteintes aux mineurs que les internautes décelaient en surfant sur les sites ou les forums de discussion.

Rapidement, ce que la police appelle un « souffle de citoyenneté et de civisme » – et ses nombreux détracteurs, une « incontrôlable machine à balancer » – a fait son œuvre : le guichet virtuel de la police ne cesse de battre des records de fréquentation depuis son extension à l'ensemble des contenus illicites sur Internet en 2008. Grâce à une campagne nationale de communication officielle dans le cadre du plan ministériel de lutte contre les escroqueries, le site www.internet-signalement.gouv.fr a enregistré pas moins de 2 206 278 connexions dès l'année suivante, soit une augmentation de 500 % de la fréquentation. En 2000, l'« audience » s'est maintenue à 2 151 532 connexions effectuées par un public de plus en plus averti. Derrière la foule des curieux qui se connectent pour une simple visite virtuelle du guichet policier, 77 646 informateurs ont fourni des renseignements exploitables. Soit une augmentation de 48 % par rapport à 2009 ! Cette avalanche de tuyaux a franchi la barre des mille cinq cents faits dénoncés par semaine. Elle est traitée par une petite dizaine d'enquêteurs de Pharos, acronyme de Plate-forme d'harmonisation, d'analyse, de recoupement et d'orientation des signalements. Retranchés au premier étage d'un immeuble sécurisé et protégé par une lourde porte blindée, ces fonctionnaires, formés par la Sûreté du Québec, épluchent chaque matin plus de trois cents messages afin de définir les enquêtes prioritaires. La moitié des fiches de contenus ou de comportements suspects concerne des affaires d'escroquerie plus ou moins farfelues. Certaines portent sur de fausses loteries, des ventes folkloriques de voitures d'occasion depuis l'étranger *via* des versements de Western Union, d'autres sur des appels aux dons lors de grandes catastrophes ou de grossières arnaques dites « à la nigériane » où le gogo est prié de fournir par mail ses coordonnées bancaires à un inconnu ou de débloquer des fonds afin de récupérer un fantomatique trésor appartenant à une pseudo-famille princière déchue à l'autre bout du monde.

Faute de main-d'œuvre, les policiers de l'Internet laissent souvent ce genre d'affaires de côté. Car l'urgence est ailleurs : près de 22 % des dénonciations sur Internet concernent en effet des agressions de mineurs (dix-sept mille trois cent dix-sept), essentiellement de la pédopornographie. « Nous privilégions les dossiers criminels aux dépens du reste, concède un officier chef de groupe. Si l'on n'est pas un service d'urgence sur le papier, nous sommes en capacité d'intervenir immédiatement quand un enfant est entre les griffes d'un agresseur[1]. »

Grâce aux témoignages, quelque deux mille sites pédophiles ont été inscrits sur une liste noire que gèrent les services spécialisés. Des dizaines de pervers ont aussi été interpellés sur dénonciation. Ainsi, le 7 février 2009, un internaute a signalé avoir été le témoin en direct, *via* sa webcam, du viol d'une fillette de deux ans commis par un individu rencontré fortuitement sur un forum de discussion. Ce dernier a été interpellé dans la foulée après avoir été localisé et identifié par les recoupements techniques des limiers de Pharos. La petite victime a pu être extraite de son milieu familial alors décrit comme « dégradé ».

Quinze jours plus tard, la plate-forme est avisée par une internaute que son fils de quatorze ans a eu une conversation avec une personne se présentant comme une femme de vingt et un ans, l'incitant à s'exhiber devant sa webcam. En confrontant l'adresse e-mail aux profils de plusieurs réseaux sociaux en ligne, les policiers ont retrouvé la piste du suspect au Canada, où ce dernier s'est fait piéger par une cyber-patrouille locale. Plus récemment, un internaute a signalé l'existence d'un blog à caractère pédopornographique affichant des dizaines de dessins mettant en scène des professeurs d'école et leurs élèves. Grâce à ce tuyau fourni à la police, le principal d'un collège de Bagnols-sur-Cèze (30) a pu être confondu par les gendarmes.

Dans le même temps, un professeur de mathématiques en fonction à Malakoff, dans les Hauts-de-Seine, a été à son tour démasqué à la suite d'une dénonciation parvenue au siège de la P.J. : l'enseignant, animateur d'un blog, se mettait lui-même en scène dénudé et à visage découvert en sollicitant l'avis de ceux qu'il appelait les « jeunes minets ». Une perquisition avait permis de saisir une collection de vidéos à son domicile, où le vicieux envisageait de donner des « cours privés ».

« Si la mobilisation de tous les internautes nous est précieuse, les meilleures balances, dans ce type d'affaires, restent encore les pédophiles eux-mêmes, révèle un policier. Repérés après enquête grâce à leur adresse IP, il s'agit d'individus qui n'ont en général jamais eu affaire à nos services. À la différence des caïds de la pègre qui donnent à peine l'heure en garde à vue, les pervers sexuels parlent très facilement pour soulager leur conscience. Véritables malades, nombre d'entre eux se sentent presque libérés quand ils sont démasqués. Ces compulsifs en souffrance n'en pouvaient plus d'aller tous les jours sur leurs ordinateurs. Avides de montrer leur bonne foi, ils proposent de collaborer en nous donnant leur carnet d'adresses, les noms et pseudos de ceux avec lesquels ils échangent les fichiers. Nous hésitons

toujours à sacrifier une source qui donne de bonnes infos. Notre seule limite est le passage à l'acte : jamais nous ne travaillons avec un violeur[2]… »

Si une collaboration épisodique est toujours bonne à prendre, les policiers ne ferraillent pas coûte que coûte pour faire de chaque pédophile interpellé une « balance ». « Il est en général inutile de solliciter ce type de client avec insistance puisqu'il sait pertinemment que le disque dur de son PC parlera de lui-même, lâche un commissaire avec une pointe de mépris. Même s'il sait que l'on ne bougera pas le petit doigt pour le sortir du guêpier dans lequel il se trouve, il nous livrera les clefs de son univers glauque, notamment celui des forums de discussion généralistes où se rejoignent les prédateurs de chair fraîche[3]… » « Compte tenu du caractère choquant d'un nombre important de signalements mettant en scène des enfants dans des situations scabreuses ou faisant l'apologie d'idées insoutenables, les "cyber-policiers" bénéficient d'un suivi par le Service de soutien psychologique opérationnel (SSPO) de la direction de l'administration de la police nationale[4] », précise une note confidentielle.

Si le réseau mondial est truffé de mouchards occasionnels, les hébergeurs de sites font aussi œuvre de civisme quand ils découvrent des contenus incitant à la haine raciale. Ainsi, la société JFG Networks, éditrice de Overblog, a dénoncé à la police un blog antisémite, négationniste et divulguant la recette de fabrication du TNT. En 2009, son auteur annonçait des « actions futures lorsqu'une guerre de vaste intensité éclatera en France ». Là encore, l'enquête de Pharos a permis d'identifier dans la région de Nice un membre de la galaxie *skinhead*, déjà fiché pour incitation au racisme.

Loin d'être en reste, la société Skyrock.com cherche aussi à faire le ménage en indiquant notamment aux enquêteurs de l'O.C.L.C.T.I.C. l'existence d'un blog intitulé « Anti-Arabes », appelant ouvertement au meurtre envers la communauté maghrébine. Illustré de photos d'armes, d'un svastika, de portraits d'Adolf Hitler, il affichait aussi l'image du cadavre décapité d'une femme de type nord africain sous-titrée : « comme sa que je les aimes » [*sic*]. L'auteur du site, âgé de dix-sept ans au moment des faits, n'a exprimé aucun remords avant d'être présenté au délégué du procureur de la République de Nîmes.

Au total, quelque mille trois cent cinquante sites, blogs xénophobes ou révisionnistes, ont été portés à la connaissance des enquêteurs. L'année dernière, les cyber-policiers ont planché sur huit mille cent vingt-cinq contenus xénophobes et discriminatoires (soit plus de 400 % par rapport à

2009), sujet auquel le public est de plus en plus sensible. Les plus structurés sont hébergés aux États-Unis où ils sont protégés par le premier amendement de la Constitution garantissant une liberté absolue d'expression.

« Les dénonciations qui nous parviennent prennent les formes les plus diverses, remarque un officier. Certaines personnes, notamment les plus âgées, nous racontent leur vie sur plusieurs pages truffées de considérations morales avant d'en venir au fait, d'autres nous adressent juste le copier-coller d'un lien menant à un site Internet sans autre forme de commentaire[5]. » Se situant dans une tranche d'âge allant de vingt-cinq à soixante-dix ans, constituée autant d'hommes que de femmes, la cohorte de ces nouveaux correspondants policiers abrite en son sein une poignée non négligeable de forçats de la balance, de stakhanovistes de la dénonciation. En fonction de leur origine et d'une soif d'en découdre avec un ennemi indéfectible, ils cafardent de manière compulsive dès qu'ils débusquent sur Internet une adresse antisémite, un site anti-Arabe, un blog anti-Français, voire une galerie naturiste exhibant à l'écran des parents en tenue d'Adam et Ève avec leur progéniture sur une plage du midi de la France.

Souvent ulcérés par ces correspondants réguliers qui les harcèlent en potins au nom d'une croisade personnelle, les policiers ont comme premier réflexe de les identifier avant de les inviter à arrêter un petit manège personnel ressemblant à de la manipulation. « Redoutant toujours d'être instrumentalisés, nous avons pris l'habitude de considérer chaque témoignage à charge avec des pincettes en matérialisant les faits quitte à y passer une semaine s'il le faut, confie-t-on à l'Office de lutte contre la criminalité informatique. Lorsqu'une personne malveillante balance son voisin ou son patron, son adresse IP est relevée et il est convoqué dans les plus brefs délais dans nos services afin de lui demander des comptes[6]. »

Ces techniciens le répètent à l'envi : Internet, en raison de la traçabilité des messages, ne peut être un vecteur de délation gratuite. « Les corbeaux à l'ancienne préféreront toujours prendre un papier et un crayon avant de glisser un pli dans les boîtes aux lettres des sous-préfectures, à la nuit tombée, sans jamais laisser la marque de leur passage[7]. »

Parmi les dénonciateurs habituels, les policiers ont isolé une caste aussi spécifique que nauséabonde : « Nous avons débusqué en effet des pédophiles endurcis qui prennent prétexte d'informer la police pour pouvoir continuer à surfer en toute impunité sur des sites particulièrement scabreux, confie un policier. Si on les interpelle, ils nous brandissent les récépissés accusant

réception des signalements, avec le numéro de référence et la date de transmission correspondant au tuyau[8]. » Pour couper court à ce type de dérive, le législateur réprime depuis 2007 toute consultation habituelle de site pédophile. « Depuis cette date, celui qui nous dénonce en permanence des sites a forcément enfreint la loi », grimace un fonctionnaire concédant qu'en la matière un indicateur peut être puni pour son zèle. Pas le moindre des paradoxes.

Si les messages sont dans la moitié des cas anonymes ou flanqués d'une signature fantaisiste, l'infraction est traitée avec le même sérieux par les policiers qui examinent en premier lieu l'infraction révélée sur le Web. « Nous effectuons un important travail de qualification juridique pour savoir si les faits dénoncés par le public peuvent tomber sous le coup de la loi, précise un policier. Internet est devenu le temple de la provocation et d'un humour noir pas toujours de très bon goût. Nombre de signalants nous rapportent des faits qui les choquent, sans savoir qu'ils ne sont pas sanctionnés par le Code pénal. Même si nous partageons les émotions des gens heurtés par le contenu de certaines pages Facebook ridiculisant la religion ou l'action humanitaire par exemple, la police n'est pas là pour faire du contrôle moral[9]. » Ainsi, plusieurs centaines de messages scandalisés ont signalé à la police des quatre coins du pays l'existence d'une page créée par un utilisateur et intitulée « un pédophile chez soi, c'est mieux pour expliquer la sexualité aux enfants ». Indépendamment de l'idée insupportable du propos, les policiers n'ont pu mettre en évidence le moindre délit.

D'autres pages ont préféré se saborder avant que le couperet ne tombe comme ce fut le cas pour jetuemonami.com, où les visiteurs étaient invités à mettre le nom et la photographie d'une connaissance. Un logiciel proposait un court scénario suggérant comment l'exécuter. Le site, mis en ligne sur celui d'une chaîne câblée, a revendiqué ainsi un million de meurtres virtuels avant de se faire hara-kiri.

Enfin, les cyber-policiers appellent leurs collègues de terrain, en région parisienne ou en province, lorsqu'un internaute furetant sur un forum de discussion les alerte au sujet d'un adolescent en proie à un fort spleen déclarant vouloir se prendre ou se couper les veines. « Une ou deux affaires par semaine, nous intervenons *in extremis* pour sauver une vie[10] », révèle un officier. Dans les faits, pas moins de cent quatre-vingt-un suicides imminents ont ainsi pu être déjoués l'année dernière, soit une augmentation de 238 % par rapport à 2009. Dans le même temps, les renseignements fournis par les

internautes ont été à l'origine de deux cent quinze enquêtes préliminaires et de flagrance (contre seulement quatre-vingts l'année précédente), portant parfois sur un large éventail de crimes à dominante sexuelle, passibles de la réclusion à perpétuité.

Une note de synthèse de la DCPJ révèle que la plate-forme Pharos a transmis 4 004 dossiers, « pour information ou pour action » à des services d'enquête. « Par comparaison avec les quarante-quatre mille dix-huit signalements traités, le taux de filtrage est de 85 %, précise le document interne. Cela s'explique par le recoupement des signalements visant les mêmes contenus[11]. » « Avant la mise en place de la plate-forme de signalements, nombre d'internautes se présentaient dans les commissariats ou les brigades de gendarmerie en notant sur des morceaux de papier des faits pas toujours cohérents ou compréhensibles » rappelait dès le 15 janvier 2009 dans *Le Figaro* le commissaire divisionnaire Christian Aghroum, ancien patron de l'O.C.L.C.T.I.C. Par ailleurs, le même fait pouvait être dénoncé au même moment à quinze services différents. En centralisant l'information sur un guichet unique, nous supprimons ces redondances et des enquêtes inutilement menées en parallèle. Sans parler de contrôle ou de censure, Pharos devient un acteur incontournable de la police du Web : il fait en sorte que cet espace de liberté ne soit pas une zone de non-droit… »

La chasse aux délinquants sévissant aux confins de l'univers 2.0 s'est aussi intensifiée grâce à une initiative tout à fait citoyenne lancée par l'Association des fournisseurs d'accès (AFA). Visant eux aussi à lutter contre les « contenus odieux » qui écornent l'image d'Internet dans le grand public, ces professionnels ont rédigé une charte. Ils s'y déclarent « soucieux de contribuer efficacement à la lutte contre certains contenus mis en ligne sur le réseau Internet qui, par leur caractère intolérablement attentatoire à la dignité humaine, sont facteurs de troubles et de délits offensant l'ensemble de la collectivité nationale » et « désireux en la matière de renforcer la coopération mise en œuvre depuis plusieurs années avec les autorités publiques compétentes ».

De manière très concrète, les fournisseurs d'accès Noos, Orange, Bouygues ou SFR ont ouvert dès 1998 pointdecontact.net, un service d'assistance en ligne permettant de « signaler par le biais d'un formulaire simple, anonyme et adapté au mobile, tout contenu choquant rencontré sur Internet ». À l'origine, le champ de compétence de la hotline était limité à la pornographie enfantine et à la haine raciale avant d'être étendue dès 2004 à

d’autres catégories. Les surfeurs de la toile peuvent donc dénoncer des sites illicites sans passer par le portail de la police. De fait, les analystes de pointdecontact.net passent au crible les messages portés à leur connaissance. En vertu de l’article 617 de la loi pour la confiance dans l’économie numérique (LCEN) du 21 juin 2004, ils se doivent de transmettre « promptement » les signalements qualifiés de « potentiellement illégaux » aux « cybers enquêteurs » de la Direction centrale de la police judiciaire. L’année dernière, cette hotline a collecté huit mille cent quatre-vingt-seize signalements, soit 7,5 % de plus qu’en 2009. Dans le lot, figuraient après décryptage par des experts cinq cent cinquante « contenus potentiellement illégaux » à caractère pédopornographiques, trois cent cinquante-deux autres pour des délits de « racisme et xénophobie », soixante-sept pour des soupçons de « promotion de la violence » et cinq ayant trait au « terrorisme ». Au total, cette boîte aux lettres de dénonciations a permis la fermeture de quatre cent vingt-quatre sites, dont 78 % mettant en scène des mineurs dans des situations particulièrement obscènes et dégradantes.

Enfin, si l’on ne sait rien des internautes anonymes qui ont balancé à la hotline, leur collaboration a permis de dévoiler un coin de la face la plus immonde du Web, et de mettre en évidence que 90 % des contenus illicites ont été localisés à l’étranger, essentiellement aux États-Unis, au sein de la Communauté européenne mais aussi en Russie et dans certains pays asiatiques. Le pari est de taille. En effet, si en 1995 on ne comptabilisait que seize millions d’internautes dans le monde (soit 0,4 % de la population), ils étaient deux milliards l’année dernière.

Convaincue de la pertinence de ce système de dénonciation électronique, la police judiciaire française a même réfléchi à mettre en place une super-plate-forme ICROS (*Internet crime reporting online system*) au sein d’Europol pour mieux contrôler les contenus illicites à travers les vingt-sept pays de l’Union. Une tentaculaire communauté internationale de « cyber dénonciateurs » est en train de voir le jour.

1- Entretien avec l’auteur, 2010-2011.

2- Entretien avec l’auteur, 2010-2011.

3- Entretien avec l’auteur, 2010-2011.

4- Entretien avec l’auteur.

5- Entretien avec l’auteur, 2010-2011.

6- Entretien avec l’auteur, 2010-2011.

7- Entretien avec l’auteur, 2010-2011.

8- Entretien avec l’auteur.

9- Entretien avec l’auteur.

10- Entretien avec l’auteur.

11- Entretien avec l’auteur.

4.
Quand l'entreprise se met sous contrôle : l'esprit du *whistleblowing*

Le premier qui dit se trouve toujours sacrifié […]
On lui coupe la langue on le dit fou à lier […]
Le premier qui dit la vérité
Il doit être exécuté.

La Vérité,
Guy Béart[1].

Ceux qui sont près du tam-tam n'en perçoivent pas le son.

Proverbe bamiléké.

Ce souffle nous vient droit des États-Unis. Il n'a pas fini de soulever des polémiques et des procédures judiciaires sur le sol français, où l'on redoute l'émergence d'une nouvelle culture de la délation. En anglais, il a été baptisé *whistleblowing*, ce qui renvoie à l'image du gendarme qui souffle – *blow* – dans son sifflet – *whistle* – pour alerter la population d'un péril et pour appeler ses collègues afin de coincer un malfaisant débusqué.

Loin de faire songer à quelque vil mouchardage – qui n'est pas toujours interprété négativement dans les pays anglo-saxons –, cette singulière expression pourrait se traduire par « tireur de sonnette d'alarme » ou « lanceur d'alerte ». Elle invite un salarié ou un employé à dénoncer des infractions, des conduites déviantes, une attitude « inappropriée » et nocive à son entreprise ou son administration afin d'y mettre un terme définitif. En clair, il s'agit de nettoyer les écuries d'Augias non plus à la grande eau mais

avec un soupçon de salive, en chuchotant le fruit de ses découvertes aux oreilles de sa hiérarchie.

Le *whistleblowing* remonte à la guerre de Sécession et au False Claims Act de 1863 instaurant la dénonciation de la fraude par toute personne en ayant connaissance. Ce dispositif d'« alerte professionnelle » s'est ensuite généralisé avec le Sarbanes-Oxley Act adopté le 30 juillet 2002 aux États-Unis pour éviter que ne se reproduisent les graves dérives ayant mené au scandale de la société texane Enron, mise en faillite après des fraudes et malversations comptables. Depuis ce retentissant naufrage, les directions générales des sociétés cotées en place financière de Wall Street ont l'obligation d'instaurer une implacable autosurveillance. Sans attendre, elles ont dû mettre en place une procédure favorisant les confidences anonymes de salariés témoins de détournements de fonds ou de manipulations. Une manière radicale de panser les plaies d'un libéralisme débridé, de faire explorer les entrailles de sociétés gangrenées par des ultimes croisés de la « bonne gouvernance ». Gérées par un comité d'audit indépendant de la direction, les dénonciations sont examinées comme valides ou non par un organisme fédéral indépendant (Office of Special Counsel) créé par l'administration Clinton et qui reçoit environ deux mille plaintes chaque année.

Ce dispositif controversé d'alerte entrepreneuriale s'est installé en France. Depuis juillet 2005, il s'est étendu et imposé à toutes les entreprises tricolores cotées au New York Stock Exchange (NYSE), ainsi qu'aux filiales de multinationales américaines présentes sur le marché français. Ces sociétés n'ont guère le choix. Elles ont eu jusqu'au 1er juillet 2006 pour se mettre en conformité. Le mouchardage est devenu la règle : des mesures de représailles frappent les structures récalcitrantes refusant d'appliquer ces procédures d'alerte débouchant sur des accusations pour fraudes, corruptions ou intelligence économique avec un concurrent ou une puissance étrangère. Les plus réfractaires risquent tout bonnement d'être évincées des marchés financiers, donc condamnées à une mort économique plus ou moins inéluctable.

En France, pas moins de mille sept cent soixante-huit grandes entreprises ou établissements publics pratiquant en interne ces systèmes d'« alertes professionnelles » étaient enregistrés par la CNIL en mars dernier. Des dizaines de milliers d'employés sont concernés. Tous souffleurs potentiels d'informations, ou cibles de cafardages plus ou moins

pertinents. La vogue *whistleblowing*, poussée par la mondialisation de l'économie, gagne chaque jour du terrain. Elle inquiète les associations, les organisations professionnelles mais aussi des élus.

Témoin, Nicole Catala, qui fut ministre et vice-présidente de l'Assemblée nationale, ne cache pas son inquiétude face à ce qu'elle appelle « une organisation de la délation qui est en train de se répandre en France ». « Le risque de banalisation de cette pratique, que l'on souhaiterait ne plus voir, est grand. Si un tel dispositif a été plutôt bien accueilli aux États-Unis dans l'espoir d'une moralisation des affaires, ce système inspire chez nous davantage de réserve, assure cette distinguée juriste, agrégée de droit. On observera d'abord que le Parlement français n'ayant pas été saisi du sujet, c'est par une sorte d'effraction juridique que l'alerte professionnelle s'est implantée chez nous. C'est, en vérité, la force des marchés qui impose ainsi l'application extraterritoriale, sur notre sol, d'une norme étrangère[2]. »

« La transposition en France des règles américaines permettant le *whistleblowing* est loin d'être simple, tempère M^e^ Olivier Cousi, avocat d'affaires au grand cabinet parisien Gide- Loyrette-Nouel. Deux logiques s'affrontent : les États-Unis ont une culture très forte, quasi biblique, de la vérité et du mensonge, perçu comme un péché presque aussi détestable que le viol. La dénonciation est dès lors pratiquée et consentie comme quelque chose de normal, à la différence de la France où, comme le chante Béart, "celui qui dit la vérité sera exécuté[3]"… »

En outre, la transposition de ces mécanismes anglo-saxons se heurte à un point technique : en effet, si la dénonciation s'exprime dans une procédure judiciaire accusatoire outre-Atlantique où chacune des parties peut se défendre, attaquer et mener des investigations à armes égales, les dénonciations émises en France risquent fort d'être traitées par notre système, inquisitoire et peu approprié. La personne qui dénonce est convoquée par la police et la justice, des confrontations peuvent être imaginées, ce qui met à mal toute stratégie de confidentialité censée la protéger. « Si les Français sont d'accord pour balancer leurs voisins pour des broutilles, ils y réfléchissent à deux fois quand ils sont les témoins de quelque chose de nauséabond qui ne les concerne pas » commente un officier des affaires économiques et financières de la P.J. « Souvent, en prenant le risque de s'intéresser aux affaires des autres ils ont plus peur de prendre des coups, s'enfoncer dans des procédures interminables et techniques qui ne rapportent rien si ce n'est l'opprobre de leurs semblables[4]… »

Par ailleurs, Nicole Catala redoute que « la mise en place dans l'entreprise d'un dispositif incitant à dénoncer des faits ou des comportements répréhensibles ne fasse que multiplier les délations, fondées ou non[5] », avant de considérer qu'« un tel dispositif comporte des risques. Non seulement pour le délateur et pour ceux qu'il aurait dénoncés à tort, mais pour l'entreprise elle-même, dans laquelle il peut susciter un climat délétère, lourd de suspicion et de craintes[6] ». Nul doute que si une telle proposition de loi émanant d'un parlementaire était venue à l'examen à l'Assemblée, des noms d'oiseaux auraient retenti sous les ors du Palais-Bourbon, avant de s'envoler jusqu'au Luxembourg.

Animées par cet esprit de « moralisation des affaires », certaines sociétés, à l'instar des géants du BTP au début de l'année dernière, ont cependant adopté le *whistleblowing* sans même être contraintes par la loi Sabarnes-Oxley. Selon un cabinet d'audit, « 20 % des salariés américains déclarent connaître personnellement des agissements non éthiques ou illégaux dans leur entreprise[7] ». Un sondage dans le quartier d'affaires de la Défense à Paris fournirait des résultats peut-être analogues.

Une panoplie d'instruments et de procédures sécurisantes est offerte au *whistleblower* pour qu'il puisse accomplir sa besogne, sans s'exposer aux foudres de ses collègues pointés du doigt. Dans le Rhône, par exemple, une filiale d'un laboratoire pharmaceutique a installé un numéro vert, dit « éthique », relié à un cabinet d'avocats en Allemagne. Outre des sites Intranet sécurisés où l'employé peut pianoter en toute confidentialité, les entreprises ont mis à disposition de leurs collaborateurs des codes secrets, des téléphones dédiés ou encore de discrètes boîtes aux lettres électroniques, souvent gérés par des cabinets extérieurs fonctionnant sept jours sur sept, vingt-quatre heures sur vingt-quatre. Censés jouer les arbitres indépendants au moment de l'investigation du dossier, ils permettent, aux yeux des partisans d'un tel mécanisme, de laisser à des professionnels du secret le soin de séparer le bon grain de l'ivraie.

Les adversaires de ce principe assurent mordicus y déceler au contraire de repoussants déversoirs où l'on retrouve désormais des allégations de maltraitance, des soupçons de harcèlements sexuels, de consommation de drogue, d'alcool, ou encore de graves manquements à la sécurité pas toujours fondés. Le parallélisme avec l'Inquisition est vite esquissé. Et pour les syndicats et certains avocats notamment, le système a été dévoyé par la mesquinerie de certains salariés, ou par la dénonciation de « broutilles » là où

le législateur attendait une veille haut de gamme mise au service de la stratégie de l'entreprise.

« Dans la majorité des cas, les mouchardages ont jusqu'à présent porté sur des faits assez anecdotiques et sans intérêt pour l'entreprise, confie un avocat parisien. Bien souvent, des employés ont signalé que leur voisin fumait dans les bureaux, qu'un collègue était parti avec une ramette de papier ou qu'un autre avait été surpris en train de regarder une vidéo pornographique. Autant dire beaucoup de petites incivilités, mais peu de matière à l'ouverture d'une enquête crédible[8]. »

Le seul avantage que décèlent les grandes entreprises est psychologique : « L'installation de ce type de dispositif de dénonciation crée une sorte de rempart » poursuit cet expert qui a monté des dossiers de mise en conformité pour des sociétés françaises, espagnoles et allemandes cotées outre-Atlantique. « Comme le parapluie nucléaire, il est avant tout dissuasif. Le *whistleblowing* est conçu par les cadres dirigeants comme une alerte précoce permettant de prévenir de grosses catastrophes[9]. » À croire que la polémique fait beaucoup de bruit pour pas grand-chose. « Les délateurs en entreprises sont souvent des employés sur la touche, voire en instance de licenciement, qui veulent vider leur sac en racontant souvent n'importe quoi, affirme Jean-Emmanuel Derny, détective et président du Syndicat national des agents de recherches privées. Un jour, l'un d'eux, salarié frustré chez un sous-traitant équipementier automobile, avait cru bon de dénoncer ses chefs régionaux en faisant croire qu'ils étaient impliqués dans des marchés truqués et qu'ils avaient tous été enrôlés dans une secte[10]… »

Dans ce genre de cas, la police n'est pas saisie car l'affaire ne se fonde sur aucune plainte et n'avance jamais l'ombre d'une preuve. Les dirigeants d'entreprise, de peur d'être déstabilisée par des rumeurs persistantes, font donc souvent appel à des « privés » pour tenter de matérialiser les soupçons avec des rapports de filatures agrémentés de photos. « Nous croulons de plus en plus sous les affaires car, la maladie de l'espionnite et du soupçon pathologique, autrefois cantonnée dans le cadre du couple, s'est propagée dans l'univers de l'entreprise, témoigne Jean-Emmanuel Derny. Pour des tarifs allant de quelques centaines à plusieurs milliers d'euros, on nous demande d'enquêter pour savoir avec qui telle secrétaire à rendez-vous à l'heure du déjeuner ou si tel cadre utilise des infos confidentielles pour faire un coup en Bourse[11]. »

Dernière tendance : l'emploi d'un privé par des employés de bureau qui se croient espionnés, voient des micros partout et font appel aux services pour savoir qui, comment et pourquoi quelqu'un les a mis sous surveillance… « Bien souvent, faute de trouver quelque chose, nous arrivons à la conclusion que les gens sont surtout victimes de leur propre paranoïa, poursuit le détective. Nous devons déployer des trésors d'imagination pour convaincre certains clients qu'ils sont la proie d'un fantasme[12]. »

Une chose semble cependant acquise : partagé entre un devoir de loyauté envers sa hiérarchie et un besoin de révéler de présumés dysfonctionnements, le lanceur d'alerte ne doit en aucun cas se faire justicier, se substituer à la police et encore moins confondre des règlements de comptes personnels et l'intérêt supérieur de son entreprise. Si la malhonnêteté et la malveillance sont flagrantes, le lanceur d'alerte peut être poursuivi pour dénonciation calomnieuse, au titre de l'article 226-10 du Code pénal, qui prévoit qu'une allégation mensongère « effectuée par tout moyen et dirigée contre une personne déterminée, d'un fait qui est de nature à entraîner des sanctions judiciaires, administratives ou disciplinaires et que l'on sait totalement ou partiellement inexact, lorsqu'elle est adressée à un officier de justice ou de police [...], soit aux supérieurs hiérarchiques ou à l'employeur de la personne dénoncée, est punie de cinq ans d'emprisonnement et de 45 000 euros d'amende ».

Les affaires de contentieux rendues publiques ne sont pas légion. En novembre 2008, le tribunal de grande instance de Caen avait ordonné la suspension d'un dispositif d'alerte installé par un fabricant d'implants orthopédiques. Saisi en référé, le juge a estimé qu'il était « susceptible de porter atteinte aux droits et aux libertés individuelles de tous les salariés » et que, de ce fait, il constituait un « trouble manifestement illicite ».

Les syndicats de salariés, dans leur ensemble, ne se gênent pas pour brocarder le caractère « liberticide » de telles initiatives qui, pour les plus radicaux, évoquent « les mauvais souvenirs de Vichy ». Ayant émis dans un tout premier temps un avis défavorable à l'introduction de ces procédures de dénonciations en entreprise, la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) a ensuite effectué un virage à cent quatre-vingts degrés. Les sages de la rue de Richelieu, soucieux de ne pas pénaliser les groupes français assujettis à la norme américaine, ont déclaré ne plus avoir d'« opposition de principe » dès lors que les droits des personnes mises en cause « sont garantis ». Il s'agit que les « informations soient recueillies de

manière loyale » et que la cible d'une alerte ait le « droit à être informée », mais aussi le « droit de s'opposer au traitement de ces informations si un motif légitime peut être invoqué » ou encore le « droit de rectifier et de faire supprimer les informations inexactes, incomplètes, équivoques ou périmées ».

Pour ce faire, la CNIL a encadré les alertes professionnelles par une délibération du 8 décembre 2005 de dix articles et presque autant d'annexes, régissant les conditions de mise en place des chartes à la française. Le texte est fondateur car, tout en fixant des garde-fous évitant *a priori* toute délation, il légitime la mise en place des dispositifs d'alertes professionnelles et dédiabolise l'image qui a été souvent brossée. Constatant le « développement récent en France de ce dispositif permettant à des employés de signaler le comportement de leurs collègues de travail supposé contraire à la loi ou aux règles établies dans l'entreprise », la CNIL rappelle d'emblée que les dispositifs de *whistleblowing* ne sont « ni prévus, ni interdits par le Code du travail ».

Autrement dit, cette pratique s'est invitée sans crier gare en plein *no man's land* juridique. Elle a bourgeonné au milieu des herbes folles d'une législation absolument pas préparée au débarquement de cette pratique américaine sur le territoire français. « Un salarié qui rapporterait des faits de nature à porter atteinte à la sécurité des personnes ou des faits de harcèlement sexuel ne pourrait pas être licencié. Le Code du travail prévoit ces situations. Mais rien n'a été prévu pour un salarié qui voudrait dénoncer une faute comptable », déplorait le 21 mai 2003 le président de la chambre sociale de la Cour de cassation dans *Le Monde*.

« La culture latine ne valorise pas l'acte civique de dénonciation, trop souvent perçue comme une indignité ou une faiblesse, ont martelé de leur côté les membres de Transparence internationale. Le dénonciateur risque de payer son audace au prix fort[13]. » Soucieux de combler cette lacune, les experts de la CNIL ont limité la portée de ces dispositifs d'alerte en précisant qu'ils n'ont qu'un caractère facultatif. Pas question de faire pression sur un témoin, si important soit-il, pour collecter des confidences. Il est également conseillé au *whistleblower* potentiel de n'intervenir qu'en ultime recours, sachant qu'une panoplie de soupapes est déjà mise à sa disposition s'il entend faire passer une alerte. En effet, en cas de dysfonctionnement, d'autres modes d'alerte peuvent être activés, tels que les « représentants du personnel », les

« commissaires aux comptes » ou l'Inspection du travail qui repère et traite d'intéressantes révélations émanant d'employés consciencieux.

Par ailleurs, grâce à un strict cadre défini par la CNIL, seuls les délits financiers, comptables, bancaires et ayant trait à la lutte contre la corruption peuvent donner lieu à dénonciation. Ce recadrage du champ d'application est intervenu au lendemain d'un contentieux entre la Fédération de la métallurgie de la CGT et la société Dassault Systèmes qui, dans le cadre d'un « code de conduite des affaires », permettait aux salariés de signaler tout manquement *via* une adresse électronique dédiée. Dans un arrêt du 8 décembre 2009, la chambre sociale de la Cour de cassation a considéré que « l'intérêt vital de l'organisme ou l'intégrité physique ou morale de ses employés » prévu par la CNIL dans l'article 3 de son autorisation unique ne pouvait être interprété comme un élargissement de la finalité des dispositifs d'alertes. Dans le cadre du mécanisme en vigueur chez Dassault Systèmes depuis 2007, l'alerte n'a été donnée qu'une seule fois, pour signaler qu'un cadre était l'administrateur d'une autre société. « Ce qui était d'ailleurs connu et ne posait aucun problème de conflit d'intérêt », avait précisé dans *Le Monde* du 10 novembre 2009 Ségolène Moignet, responsable des procédures éthiques au sein du groupe.

Avant la mise au point de la Haute Juridiction, certaines sociétés ont essayé d'aller au-delà du champ de l'alerte pour l'étendre à des comportements prohibés, des ventes de brevets ou encore des soupçons de trahison et d'espionnage industriel. En fait, seuls les systèmes d'alerte portant atteinte à la propriété intellectuelle ou évoquant des comportements supposés discriminatoires conduisent la CNIL « à une analyse au cas par cas » en fonction de la « légitimité des finalités poursuivies ».

À la différence des États-Unis, le dénonciateur en entreprise ne peut pas en théorie agir sous couvert d'anonymat. « L'alerte identifiée présente plusieurs avantages », rappellent les sages de la CNIL. Elle permet « d'éviter des dérapages vers la délation et la dénonciation calomnieuse », « d'organiser la protection de l'auteur de l'alerte contre d'éventuelles représailles » et, enfin, « d'assurer un meilleur traitement de l'alerte en ouvrant la possibilité de demander à son auteur des informations complémentaires ». Consciente que « la protection de l'émetteur de l'alerte est une exigence consubstantielle à un dispositif d'alerte », la CNIL a préconisé que son identité soit « traitée de façon confidentielle » et qu'en aucun cas « elle [ne] puisse être communiquée à la personne mise en cause ».

Depuis 2007, la Commission a effectué quelques dizaines de contrôles et ordonné seulement une poignée de « mises en conformité ». Dans les deux premières années d'application, elle n'a été saisie que d'une trentaine de plaintes.

Même si le nombre de contentieux reste faible, cet original système d'alerte éthique est assimilé par ses détracteurs à une arme du patronat pour « fliquer » ses employés et à un instrument supplémentaire d'un marchandage qui ne dirait pas son nom. « On peut donc faire l'hypothèse d'une tendance à la normalisation de certaines formes de délation, dont les antécédents sont très problématiques », a considéré Jean-Paul Brodeur, criminologue et philosophe en introduction d'un ouvrage collectif intitulé *Citoyens et Délateurs*[14] paru en 2005. « Le *whistleblowing* n'est qu'un avatar de cette tentation totalitaire que l'on appelle transparence[15] » renchérit Alain Juillet, ex-directeur du renseignement à la DGSE et responsable du Club des directeurs de sécurité des entreprises. Les avocats de ce procédé, qui sont de plus en plus nombreux, préfèrent au contraire y voir le côté vertueux de la dénonciation. La face « yin » du mouchardage entrepreneurial et de la dénonciation citoyenne. Dans ce cas-là, par une curieuse alchimie où se mêlent dans la même cornue la notion de civisme et le sens du devoir, le fait de dévoiler à sa hiérarchie ce que son voisin de bureau fait de mal, de non conforme à la morale ou à l'intérêt de l'entreprise, est alors conçu comme un acte très positif. Le corbeau se pare d'un plumage blanc. Le délateur se drape dans l'honorabilité. La « balance » devient « vierge ».

Tous ces nouveaux informateurs débusquant le mal et entièrement dévoués au bien-être de leur société sont érigés en modèle aux yeux du public. Aux États-Unis, les médias les juchent sur des piédestaux. Témoin, le magazine *Time* qui a nommé « personnalités de l'année 2003 » Cynthia Cooper, Sherron Watkins et l'agent Coleen Rowley, trois drôles de dames qui n'avaient pas hésité à rendre publiques les défaillances qu'elles avaient constatées au sein des organisations dans lesquelles elles travaillaient, à savoir Enron, la firme MCI (ex-Worldcom) et le FBI, dont les services ont fait preuve de carence à la veille du 11 septembre 2001. Elles ont été présentées comme des personnes ayant eu le courage de prendre un risque personnel – agressions physiques, licenciement, réputation écornée – pour défendre l'intégrité de leur organisation, voire de la démocratie.

« Le déclenchement d'alerte est le geste accompli par un individu qui, par civisme, a décidé d'alerter les autorités », résume Transparence

internationale. Considérant que de grandes sociétés comme Suez, Vivendi Universal, Veolia Environnement, Dassault systèmes ou Danone ont un code éthique, les experts estiment que « le souci de respecter et de faire accepter certaines valeurs conduit enfin un nombre croissant d'entreprises à appeler directement leurs collaborateurs et employés à se montrer vigilants. Ceux-ci sont fermement invités à s'opposer aux agissements contraires aux règles déontologiques et, le cas échéant, à les dénoncer[16] ».

Le « lanceur d'alerte », pris dans son acception la plus noble, est à l'opposé du vil délateur. Il ne vise pas un quidam mais dévoile une menace pour la collectivité, pour le bien-être de ceux qui l'entourent. Alors, poussant le trait, il apparaît comme une sorte de héros des temps modernes, Zorro mâtiné de chevalier blanc, bravant tous les dangers, seul contre les puissants, la bureaucratie aveugle et les dérives de toute nature, pour faire éclater la vérité à la face du monde. Au nom de la transparence et au risque d'y laisser des plumes. Ce fut notamment le cas d'André Cicolella, chercheur à l'Institut national de recherche et de sécurité (INRS) sanctionné par sa direction en 1994 pour avoir dénoncé, lors d'une conférence de presse, les dangers de l'éther de glycol sur la santé humaine. Il lui aura fallu six ans de procédure pour qu'il obtienne un jugement favorable de la Cour de cassation qui le rétablisse dans ses droits et revienne sur son licenciement.

C'est pour éviter que la foudre ne s'abatte de façon trop systématique sur ce « dénonciateur citoyen » que le Grenelle de l'environnement a proposé en 2007 de le protéger juridiquement, comme cela se pratique aux États-Unis, en Australie, en Afrique du Sud. À ce titre, c'est le Royaume-Uni qui fut dès 1998 le premier pays à graver dans le marbre de la loi *(Public Interest Disclosure Act)* la protection de toute personne qui dénonce, en toute bonne foi, à son employeur, la presse ou la police de « sérieux méfaits » *(serious malpractice)* allant de crimes à l'atteinte à l'environnement en passant par le harcèlement sexuel.

Révéler tour à tour les dangers de l'amiante, du nucléaire, de la vache folle, des manipulations en laboratoire ou encore des risques chimiques liés à certains matériaux de construction agace les lobbies scientifiques et industriels. Il menace de faire chuter les cours en Bourse d'acteurs économiques majeurs. Dès lors, le lanceur d'alerte n'est plus le vilain petit cafteur mais l'empêcheur de tourner en rond. Selon la Fondation Sciences citoyennes : « Les conséquences pour le lanceur d'alerte […] peuvent être graves : du licenciement jusqu'à la "mise au placard", il se retrouve

directement exposé aux représailles dans un système hiérarchique qui ne le soutient pas car souvent subordonné à des intérêts financiers ou politiques[17]. »

En rompant les liens de confidentialité qui les liaient à leurs employeurs, certains scientifiques sont devenus de véritables héros. Ce fut le cas du biologiste Arpad Pusztai qui a révélé lors d'une émission télévisée les impacts de la pomme de terre transgénique sur les rats. À l'origine d'une tempête médiatique, son employeur l'a puni en confisquant ses données et son matériel d'expérience : Pusztai, aujourd'hui modeste retraité, est maintenant cité en exemple dans le milieu des anti-OGM. Mais le plus célèbre des dénonciateurs pour la bonne cause est citoyen helvète. Il s'appelle Christophe Meili et était gardien de nuit dans une banque. Ce simple employé, en évitant *in extremis* que les archives des comptes juifs déposés dans les banques suisses soient passées au pilon, a amené ces dernières à dédommager les descendants des victimes du régime nazi. Pour toute récompense, Christophe Meili fut licencié. Aux dernières nouvelles, il vit en exil aux États-Unis. Dans le berceau du *whistleblowing*.

1- © Temporel.

2- Entretien avec l'auteur, 2010-2011.

3- Entretien avec l'auteur, 2010-2011.

4- Entretien avec l'auteur, 2010-2011.

5- Entretien avec l'auteur, 2010-2011.

6- Entretien avec l'auteur, 2010-2011.

7- Enquête du cabinet Ernst & Young citée dans *Le Monde* du 20 mai 2003.

8- Entretien avec l'auteur, 2011.

9- Entretien avec l'auteur, 2011.

10- Entretien avec l'auteur, 2011.

11- Entretien avec l'auteur, 2011.

12- Entretien avec l'auteur, 2011.

13- Site Internet de Transparence internationale.

14- Autrement.

15- Entretien avec l'auteur, 2011.

16- Site Internet de Transparence internationale.

17- Site Internet de Transparence internationale.

5.
Vol au-dessus d'un nid de corbeaux : le pullulement des correspondants anonymes

Je balance pas, j'évoque.

Michel Audiard,
Le Pacha.

À la seule évocation de son nom, une impression de dégoût submerge aussitôt le public. À la simple vue de sa robe de jais, les bonnes âmes poussent des cris d'orfraie. Tout ce qui sort de son bec putride exhale les relents des pires heures de notre histoire. Les plus bas instincts que sont la vengeance ou l'avidité. Épouvantail ne pouvant laisser personne indifférent, il épouse les traits de votre voisin ou de votre collègue de travail, de la bonne mère de famille et du syndicaliste forcené, du sympathique patron de bistrot ou du curé bonhomme. Il avance sans visage parce qu'il ne se sait repoussant. Depuis sa salle de bains ou son fauteuil rabougri, il fait trembler le monde. On lui prête mille noms d'oiseaux mais celui qui lui sied le mieux tient en sept lettres, comme les sept péchés capitaux : tout le monde a reconnu le corbeau.

Il aura fallu une seule – mais ô combien retentissante ! – affaire pour que l'oiseau passereau de l'hémisphère Nord au plumage noir et au bec puissant se mue en un légendaire monstre de papier.

Personnage immonde baptisé ainsi depuis le chef-d'œuvre éponyme d'Henri-Georges Clouzot produit en 1943 par la firme allemande

Continental, le « corbeau » trouve son origine dans une histoire tout à fait authentique qui a fait cauchemarder la ville de Tulle entre 1917 et 1922. Pendant cinq longues années, la capitale corrézienne fut inondée de plis orduriers qui terrorisèrent les habitants et provoquèrent les délices de la presse de l'époque. Signant « L'Œil de tigre », l'auteur de deux cents lettres fit de cette paisible préfecture de treize mille âmes la capitale de la diffamation et du suicide.

L'historien Jean-Yves Le Naour a exploré ces faits-divers dans *Le Corbeau, Histoire vraie d'une rumeur*[1]. Dans un style inimitable, celui que tout le monde appelait alors l'« anonymographe » déclarait ainsi dans un pli glissé le 6 janvier 1921 : « Moi, l'Œil de tigre, je ne crains rien. Ni Dieu, ni le diable, ni les hommes » avant de s'autoproclamer, un an plus tard, le « Lucifer de Tulle ». Injuriant une femme stérile qui ne peut « ni pondre ni couver », il jette son fiel sur un infortuné mari pour qu'« il rabote ses vieilles cornes ». Le vocabulaire, un rien pornographique, choque le bourgeois. Sans ambages, le corbeau livre en place publique l'identité de « la salope », du « cornard », de la « trouée », du « sardapanard [*sic*] qui battait sa femme et sa fille à coups de cravache », de la « putain » [*sic*] qui adorait recevoir des fessées. Les maris volages, juges véreux, mercières ou boulangers sont tour à tour traînés dans la fange. Les épîtres sont glissées dans les boîtes aux lettres, les poches de vestes, voire les troncs des églises… L'Œil de tigre va jusqu'à afficher sur la porte du théâtre de Tulle une liste de quatorze noms avec, en regard, ceux de… leurs maîtresses et amants.

Il aura fallu mille rebonds judiciaires, dont un lié à l'emploi d'un médium parisien, la mort d'un greffier pris d'une crise de démence, celle de la propre mère du corbeau retrouvée pieds et poings liés dans un étang ou encore le savoir-faire d'un expert graphologue pour dévoiler le pot aux roses. À la surprise générale, la « plume » sépulcrale ayant fait couler un sang d'encre dans les rues de Tulle n'est autre que celle d'une modeste employée, auxiliaire de préfecture. Elle s'appelait Angèle Laval.

Tombée dans les rets de la police par une maladresse, elle avoue vite avoir agi par dépit amoureux. Éprise d'un certain monsieur Moury qui la délaisse pour une jeune et jolie sténo, Angèle n'aura de cesse d'ourdir sa vengeance. Traduite en justice – procès auquel se pressent les chroniqueurs judiciaires – en 1922, elle n'écope que d'un mois de prison avec sursis et 200 francs d'amende, pour diffamation et injures publiques. Volontiers dépeinte par ses biographes sous les traits d'une « vierge folle », d'une

« mythomane », la venimeuse créature est apparue lors des audiences en tenue de deuil, voilée de noir tel un « oiseau funèbre ».

Le corbeau, hydre de papier créé d'un trait de plume journalistique, n'a depuis lors jamais cessé de planer sur la France, de dessiner des pleins et des déliés au-dessus des villes et des villages, de se poser sur les toits et les clochers pour salir et calomnier, cracher sa bile et flétrir les réputations. Dénoncer et renseigner dans le meilleur des cas le gardien de la paix ou la maréchaussée.

Ses libelles et pamphlets ignobles sont à l'origine des plus grands faits-divers, au premier rang desquels figure l'affaire du petit Grégory. Le petit corps sans vie du garçonnet est retrouvé un soir d'octobre 1984 dans les eaux de la Vologne. Le lendemain, Jean-Marie Villemin reçoit une lettre anonyme : « J'espère que tu mourras de chagrin, le chef. Ce n'est pas l'argent qui pourra te redonner ton fils. Voilà ma vengeance, pauvre con. » Quinze années durant, le noir volatile, dont la police obtient plusieurs enregistrements de voix, va orienter les pérégrinations hasardeuses de la maréchaussée et survoler la scène médiatique, ajoutant l'obscène au tragique.

Plus récemment, c'est le cas de l'énigmatique disparition du docteur Yves Godard et de sa famille qui remet le corbeau sous les feux de la rampe, quand une lettre anonyme promettait début 2007 des « indices sur Mme Godard ». L'auteur joignait à sa missive un plan du cimetière de Lingèvres (Calvados), situé à moins de sept kilomètres de Tilly-sur-Seulles, commune où s'était établie la famille avant de disparaître en 1999. Après comparaison ADN, les experts prouvent que les débris humains n'appartiennent pas à Marie-France Godard. Peu après, à la surprise générale, un radiesthésiste normand s'est réclamé être le rédacteur de la fameuse lettre anonyme. Une initiative qui n'a fait que brouiller les pistes dans une affaire ayant égaré les enquêteurs à travers le monde entier. L'épave du *Nick*, le voilier de type Sun Odyssey avec lequel il avait appareillé de Saint-Malo en compagnie de Camille, sa fille de six ans, et de Marius, son cadet de quatre ans n'a jamais été retrouvée.

En 2003 encore, un ou des corbeaux font tourner en bourrique la fine fleur de la police française pendant des mois lors de l'affaire du groupe des terroristes du rail. Les dénonciateurs signent leur action de trois lettres : AZF. Trois lettres qui reprennent le nom de l'usine ayant explosé à Toulouse en 2001 et dont la signification réelle n'a jamais été établie. Très prolixes, ils sont animés par des visées politiques et libertaires. Agissant sous le pseudo

de « Gros Loup », ils font chanter l'État en posant des bombes sophistiquées le long du réseau ferroviaire. Dans des lettres anonymes parvenues en décembre à la présidence de la République et au ministère de l'Intérieur, AZF annonce avoir enfoui des engins explosifs sous le ballast du réseau français. Au total, neuf machines diaboliques programmées pour exploser à neuf dates différentes. Le groupe terroriste exige quatre millions d'euros de rançon. Par petites annonces dans la presse, un dialogue codé s'instaure entre une certaine « Suzy », *alias* la police nationale, et son « Gros Loup », en l'occurrence AZF.

Au total, six cents policiers sont sur les dents, jusqu'à ce que le 20 février, les terroristes du rail fassent grimper les enchères en exigeant quatre millions de dollars et un million d'euros, et qu'un hélicoptère attende ses instructions au sommet de la tour Montparnasse à Paris. Après avoir brièvement refait surface en 2005, les corbeaux maîtres chanteurs se sont volatilisés. Soldats perdus, gourous proches de sectes apocalyptiques ou millénaristes, ultraradicaux de l'altermondialisme, chimistes en herbe ou malfaiteurs érudits et, donc, d'un genre nouveau : la logorrhée d'AZF est telle que les enquêteurs y ont perdu leur latin. Depuis, les corbeaux sont tombés dans une profonde léthargie.

Parfois, un même courrier, curieux et toujours anonyme, a pu arroser sans discernement des prêtres du Vaucluse, des familles juives ou encore François Sarkozy de Nagy-Bocsa, frère du président de la République. Au total, une douzaine d'exemplaires frappés de la mention laconique « Allah Akbar ». Une enquête « pour voie de faits » est toujours ouverte.

Dans le genre délirant, le dénonciateur peut aussi prendre la plume au nom de la défense des intérêts de l'État, en disant tenir ses renseignements d'un agent secret imaginaire. Ainsi, une ancienne psychiatre d'une cinquantaine d'années a déversé des torrents de lettres injurieuses dans sa ville natale de Guingamp dans les Côtes d'Armor. Voyant des complots partout, elle a accusé dès 2004 le maire Noël Le Graët de trafics et de magouilles avec Jacques Chirac. Puis elle n'a pas hésité à s'en prendre à une gérante de café pour la dépeindre sous les traits d'une « ex call-girl de l'Élysée » et d'une « criminelle diabolique ». À la différence des corbeaux « traditionnels », la graphomane a signé de son nom toutes ses missives, longues parfois de quatre pages, écrites tout en calligraphie serrée, pour révéler de vrais faux « vols et trafics » et autres prétendus « agissements pédophiles » mettant bien sûr en cause des « notables de la ville ». Des

centaines de plis ont été adressés et les facteurs de Guingamp n'ont guère chômé jusqu'à ce qu'une dizaine de victimes à l'honneur froissé se soient décidées à déposer plainte et que la gendarmerie viennent désamorcer cette bombe gorgée de bile et d'encre noire.

Dans les dossiers les plus exceptionnels, le noir volatile n'hésite pas à défier la République en direct. Ainsi, un énigmatique corbeau a nargué les forces de l'ordre entre 2009 et l'année dernière. Son épanchement épistolaire semble intarissable. Tombée dans la corbeille du service de la correspondance de l'Élysée en février 2009, une première menace de mort visant le chef de l'État est accompagnée d'une balle. Dans la foulée, le scripteur arrose de missives identiques le sénateur maire de Béziers, Raymond Couderc, la garde des Sceaux, Rachida Dati, ou son homologue à l'Intérieur, Michèle Alliot-Marie. Fin février, Alain Juppé allonge la liste des destinataires. Tenaillé par une hargne solide, le maniaque cible aussi la ministre de la Culture, Christine Albanel, puis Nicolas Sarkozy. Pour la seconde fois. La plume alerte, il réserve une nouvelle volée de courriers les 18 et 19 mars derniers à François Fillon – jusque-là épargné –, à l'hôte de la Place Beauvau ainsi qu'au journaliste Jean-Pierre Elkabbach. Celui-ci a aussi eu droit en prime à sa balle de 9 mm, tout comme son confrère Jean-Pierre Pernaut la semaine précédente. Désormais, vingt-deux lettres fétides nourrissent une procédure au parquet antiterroriste de Paris. Confuses, avec de forts relents poujadistes, elles exigent pêle-mêle la libération de Jean-Marc Rouillan et de Julien Coupat, brocardent les « inutiles ramassis qui empochent des millions d'euros » puis parlent d'« ogive blindée ». Le salmigondis est signé de « 1 000 combattants » et d'une obscure « cellule 34 ».

Après avoir interpellé par erreur un premier suspect début mars, puis orchestré en vain treize perquisitions, les investigations sont au point mort. Ou presque. Depuis cette dernière salve, ciblant Nicolas Sarkozy encore et le député UMP du Nord Christian Vanneste, le corbeau s'est mis en sommeil. Il faut attendre fin septembre 2009 pour que le masque tombe. Interpellé un dimanche à l'heure du laitier à Hérépian, village des hauts cantons de l'Hérault, Thierry J., 51 ans, ancien mécanicien en invalidité, mène une existence presque paisible dans une modeste maisonnette, au fond d'une impasse. Il reconnaît lors de sa garde à vue être le seul auteur des lettres sans préciser ses motivations. Au total, une trentaine de missives furent envoyées à diverses personnalités politiques et médiatiques, truffées de propos délirants

et accompagnées de balles de gros calibre. Cette *happy end* soulage la Direction centrale de la police judiciaire tant ce feuilleton virait pour elle au cauchemar. Toutes les semaines, l'Élysée ne cachait plus son agacement à mesure que les missives se multipliaient.

« Nous recevons régulièrement des courriers désobligeants ou menaçants qui sont évalués par le Groupe de protection de la présidence de la République et transmis éventuellement à la justice[2] », assure alors un conseiller de l'Élysée, enclin à minorer l'affaire. « Le président de la République doit recevoir deux mille à trois mille courriers par jour et chaque ministre quelques centaines, précise de son côté le porte-parole du gouvernement de l'époque, Luc Chatel. Dans ces messages figurent des mots d'encouragement, des déclarations d'amour mais aussi des coups de gueule et parfois des menaces. Nous les considérons avec sang-froid et professionnalisme[3]… »

Mais la chasse au corbeau ne s'avère pas chose aisée. Car l'oiseau de malheur est un passif qui laisse à la police ou à la justice le soin de régler ses comptes à sa place. « Sa manipulation a deux objectifs. D'une part, rabaisser sa cible. D'autre part, renforcer son image grâce à la gloire qu'il retire. Il laisse les autres agir à sa place, décrypte la psychologue Anne Morion dans *Historia*, en mars 2007. Cela dénote un caractère calculateur, voire méticuleux qui évalue d'abord les risques : le corbeau, contrairement à certains *serial killers*, n'a absolument pas envie de se faire prendre. »

En 2009, une quarantaine d'affaires ont été prises très au sérieux par la P.J. parisienne. « En accord avec le parquet, la section antiterroriste de la Brigade criminelle est chargée d'élucider toutes les menaces au chef de l'État et à ses ministres en exercice, accompagnées ou non d'injures » confiait au *Figaro* le contrôleur général Jean-Jacques Herlem, directeur adjoint au 36, quai des Orfèvres en charge des brigades centrales. « Chaque histoire est traitée dans l'urgence, de jour comme de nuit, sept jours sur sept. » Dès que les suspects sont identifiés, un groupe de policiers triés sur le volet parcourt chaque année des milliers de kilomètres pour les intercepter, perquisitionner leur domicile et interroger leur entourage afin d'apprécier le degré du danger. « En l'état actuel, nous sommes intervenus avant que tout préparatif ou commencement d'exécution d'une menace ne soit mis en œuvre », précisait Jean-Jacques Herlem.

Dans 75 % des affaires, le corbeau préfère encore tenir la plume. Le coup de fil anonyme, en vogue dans les années quatre-vingts, s'est depuis lors

raréfié. « En règle générale, les documents interceptés sont peu élaborés, rédigés dans un français évasif et perclus de fautes d'orthographe, lâche un analyste de la Place Beauvau. Ils commencent souvent par de grossières injures, comme un grand défouloir[4]… » Et les volatiles tombés dans les filets de la police sont peu ou prou du même acabit. Sans cervelle et de petite volée. « Outre ceux qui se lâchent quand ils sont pris de boisson, nous arrêtons des gens en détresse psychique et sociale ne sachant plus vers qui se tourner, analyse-t-on à la P.J. Les courriers, pour la plupart expédiés de province, sont rarement construits et nos services ont appris à maîtriser les codes permettant de jauger leur crédibilité[5]. »

Dès 2003, les courriels représentaient déjà 10 % des 2,72 millions de courriers reçus par Jacques Chirac depuis son accession à l'Élysée. Depuis, le débit de la correspondance électronique a enflé d'une singulière façon, laissant libre cours au plus abracadabrant. Ainsi, fin mars 2007, dans la dernière ligne droite de la campagne présidentielle, un « cyber-corbeau » a envoyé un courriel à cent hauts responsables de la police. Sans vergogne, il y affirmait que Nicolas Sarkozy, Patrick Balkany, Pierre Lellouche, Patrick Devedjian et Manuel Aeschlimann étaient liés au Mossad. L'affaire, confiée à la Direction centrale de la police judiciaire, n'est à ce jour toujours pas élucidée. Peu après, le 23 avril, la présidence de la République a reçu un délirant message posté sur son portail officiel : un internaute déclarant se nommer S. P., domicilié à Lille, menaçait Jacques Chirac et son épouse, après leur départ de l'Élysée, de leur jeter une grenade, en reprochant : « Connart ça fait 10 ans que tu vole le pays et les francais [*sic*]. » Fou à lier agissant sous une identité usurpée, il a été localisé et hospitalisé d'office.

En octobre dernier encore, l'Office central de lutte contre la criminalité liée aux technologies de l'information et de la communication (O.C.L.C.T.I.C.) a arrêté dans le XVIII^{e} arrondissement un étudiant en sciences politiques. Et surtout à la dérive : un soir d'ivresse, ce « bistrologue » a agoni d'insultes Rachida Dati dans deux mails adressés sur les sites de la mairie du VII^{e} arrondissement et du ministère de l'Intérieur. « Composée de 95 % de bonheur et 5 % de choses détestables, Internet est le dernier paradis des délateurs, assure le commissaire divisionnaire Christian Aghroum, ancien chef de l'O.C.L.C.T.I.C. Les opportunités d'avancer masqué se sont développées à tous crins. N'importe qui peut ouvrir une boîte mail sans dévoiler son identité. Par ailleurs, la massification des messages,

grâce aux envois groupés, permet aux corbeaux de diffuser plus de lettres en quelques clics qu'il ne faudrait de semaines pour les rédiger[6] ! »

Qu'il surfe sur le Web, griffonne des pages vierges, chuchote dans le combiné du téléphone, le corbeau ne se contente pas de flétrir des réputations ou de souffler des noms à l'oreille de policiers, il s'attaque aussi à des affaires beaucoup plus complexes. De nombreux scandales politico-financiers commencent ou se développent par des lettres anonymes, comme l'affaire Elf, qui a abouti à de lourdes peines d'emprisonnement pour les principaux dirigeants de la société pétrolière française entre 1989 et 1993. C'est le cas, entre autres, pour la partie du dossier ayant visé l'ex-ministre socialiste des Affaires étrangères et, à l'époque, président du Conseil constitutionnel Roland Dumas, finalement relaxé en appel. En l'espèce, les accusations portées à son encontre n'étaient pas fondées.

Les corbeaux, lorsqu'ils ne livrent pas leur identité, cherchent avant tout à porter atteinte à quelqu'un de leur entourage ou qu'ils jalousent. Dans l'écrasante majorité, leur littérature ne devrait avoir qu'une destination : la corbeille. Par vengeance souvent, pour éliminer un adversaire souvent reconnu comme plus puissants qu'eux, ils ont alimenté bien d'autres dossiers ayant défrayé la chronique, comme celui des HLM de Paris, du casino de Cannes, de l'appartement d'Hervé Gaymard ou encore les transferts douteux du PSG.

À l'agence Reuters le 31 août 2007, Emmanuelle Perreux, présidente du Syndicat de la magistrature, déclare même : « Il y a un certain nombre de procédures, notamment économiques et financières, qui voient le jour après de telles lettres. Les gens ne veulent pas forcément nuire ou agir de manière calomnieuse. Ils agissent souvent comme cela car ils risqueraient quelque chose s'ils agissaient tout de suite au grand jour. » « Qu'est-ce qui compte ? Qu'il y ait moins de poursuites possibles en matière économique et financière ? Si c'est cela, il faut le dire. On n'incarcère jamais les gens sur le seul fondement de lettres anonymes, il faut que les faits soient vérifiés et corroborés[7] », ajoutait de son côté Laurent Bedouet, alors secrétaire général de l'USM.

Dans les règles pénales françaises, la lettre anonyme n'a pas de statut précis Une chose est sûre : le corbeau a pris du plomb dans les plumes après la calamiteuse saga du dossier Clearstream, qui de l'anglais se traduit sans ironie par « courant limpide ». Au départ, le levier est immuable. Telle une « gorge profonde » censée éclairer la justice dans sa quête de la vérité, un

auteur anonyme envoie en mai 2004 une lettre de deux feuillets au juge du pôle financier Renaud Van Ruymbeke, chargé depuis l'été 2001 d'enquêter sur la vente, par Thomson-CSF, de six frégates à la marine taïwanaise en 1991. L'auteur, proche du délire, y dénonce l'existence d'« un groupe mafieux mêlant industriels français et oligarques russes ». L'ancien P-DG de Thompson, Alain Gomez, l'un de ses anciens collaborateurs, Pierre Martinez, et le bras droit de Noël Forgeard à la tête d'Airbus, Philippe Delmas, sont cités puis complètement blanchis après une rapide enquête. Le corbeau envoie deux autres lettres, le 3 mai puis le 14 juin 2004, qui atterrissent encore sur le bureau du juge Van Ruymbeke. Selon les courriers, la société de compensation financière luxembourgeoise, qui aurait brassé jusqu'à 150 millions de transactions par an, serait une grande lessiveuse dans laquelle trempent des personnalités de tout premier plan.

Parmi les noms cités, figurent celui de Nicolas Sarkozy et d'autres personnalités sur la base d'un faux listing de comptes occultes et de lettres adressées par Jean-Louis Gergorin. Les investigations démontrent que l'indicateur anonyme qui a rédigé cet accablant texte est un Tartuffe, un manipulateur. L'originalité de cette histoire tient dans le fait que le dénonciateur présumé n'a en l'espèce rien d'un « traîne-savates » ou d'un demi-sel frustré et assoiffé de vengeance. D'abord parce que Jean-Louis Gergorin est intimement convaincu de ses allégations sur de supposées malversations, aussi bien autour de la haute technologie française qu'au cœur de la caisse de compensation luxembourgeoise. Ensuite parce que ce fils d'émigré russe est un pur produit de l'élite française, à la fois diplômé de l'École polytechnique et de l'École nationale d'administration (promotion Charles-de-Gaulle, 1970-1972), ayant des entrées au palais de l'Élysée, au Quai d'Orsay, au plus haut niveau des services secrets, ou encore, bien sûr, auprès de l'ingénieur et homme d'affaires Jean-Luc Lagardère, son mentor.

Aux yeux de certains analystes, la disparition de ce dernier en mars 2003 expliquerait en partie la vocation de corbeau de Gergorin dans cette affaire, rôle que ce brillant personnage finira par admettre après des semaines de dénégations farouches. « Pourquoi accuser un ministre de l'Intérieur en exercice de posséder des comptes secrets, quand un simple coup de fil à la banque permet de savoir que c'est faux ? Pourquoi devient-on corbeau quand on a Paris à ses pieds[8] ? » s'interroge avec pertinence le journaliste Jean Guisnel en mars 2007 dans les colonnes du magazine *Historia*. La disparition de son protecteur aurait-elle nourri un sentiment d'abandon chez cet homme

décrit comme un personnage à l'esprit romanesque, fantasque et fourmillant d'idées, méprisant la grisaille du quotidien ?

Au terme de cette mégalomaniaque histoire politico-médiatico-judiciaro-industrielle, hermétique au point d'en avoir épuisé le grand public, le dénonciateur s'est pris dans le tapis. Licencié et décrédibilisé.

La dénonciation, si elle est fondée, peut se faire au grand jour. En jetant les masques. Car, dans l'affaire Clearstream, elle a surtout alimenté une usine à gaz monstrueuse et contre-productive qui a fait couler des hectolitres d'encre et perdre des milliers d'heures à la justice et à la police.

Le président de la République a été piqué au vif. Blessé par cette cabale qui l'a visé et a bafoué son honneur, il a voulu tordre le cou à ces pratiques. S'exprimant devant l'université du Medef le 28 août 2007, il a annoncé son intention de partir en croisade contre ce genre de pratique empoisonnant les affaires économiques et financières. Conformément aux souhaits du chef de l'État, le ministre de la justice d'alors, Rachida Dati, s'est attelée à la rédaction d'un projet de loi visant à interdire l'ouverture d'une enquête pénale sur le fondement d'une lettre anonyme. « Si quelqu'un veut dénoncer, qu'il donne son nom et l'administration garantira son anonymat », a expliqué le président de la République.

D'emblée, l'Union syndicale des magistrats (USM) et le Syndicat de la magistrature ont fait part de leur réticence, estimant que la lettre anonyme, dans certaines conditions, peut aider la justice. Si nombre de courriers adressés dans les brigades de gendarmerie, dans les commissariats ou encore aux parquets des tribunaux sont jetés au panier, certains services de P.J., notamment, continuent de les prendre en considération. « Je ne vois pas comment on pourrait se passer de ce type d'information, dans des affaires comme les stupéfiants, les affaires sexuelles, les violences dans les cités, a expliqué Patrice Ribeiro du syndicat Synergie-Officiers. On ne peut pas nous dire d'être impitoyables avec les délinquants sexuels et ne pas tenir compte d'une lettre qui les dénonce. »

À de rares reprises, les corbeaux peuvent aussi orienter les investigations ou épaissir encore le mystère d'une ténébreuse énigme, voire se dénoncer eux-mêmes. Cette technique est surtout apparue de façon spectaculaire depuis le scandale du Zodiac, ce tueur en série américain des années 1960 qui s'était dénoncé dans seize lettres sans jamais se faire prendre. C'est le cas de cet inconnu qui a envoyé à la police en juillet 2006 cette lettre dans laquelle il confessait : « J'ai un aveu à faire. Je suis vieux et malade. Je me retourne sur

ma vie passée et il y a quelque chose que je n'ai pas réglé : j'ai tué quelqu'un et je n'ai jamais oublié. » Ce déballage formulé sur le tard est agrémenté d'assez de précisions pour que la police fasse un lien avec le meurtre de Lydia Schürmann, collégienne de treize ans retrouvée assassinée par un ramasseur de champignons en Allemagne en 1962. Même si les faits datant de quarante-quatre ans étaient prescrits, de vastes opérations ont été menées par la police scientifique pour tenter en vain d'identifier le coupable venu soulager sa conscience avant de mourir.

Mais attention, la délation est encore trop souvent confondue, à tort, avec la dénonciation. La première est qualifiée de « méprisable » par le dictionnaire tandis que la seconde est considérée comme légitime quand il s'agit de crimes ou de délits portés à la connaissance du citoyen. Le Code pénal stipule, rappelons-le, qu'il est obligatoire de dénoncer aux autorités judiciaires ou administratives « les crimes portant atteinte aux personnes, aux biens et aux intérêts fondamentaux de la nation » ainsi que les délits de « privation, de mauvais traitements et d'atteintes sexuelles infligées à un mineur ».

Soucieux d'aller plus loin, Éric Besson, alors ministre de l'Immigration et de l'Identité nationale, signait en février 2009 une circulaire permettant aux étrangers en situation irrégulière en France, victimes de la traite des êtres humains, d'obtenir un titre de séjour provisoire en échange de la dénonciation de leur filière d'immigration clandestine. Cette proposition du ministre de l'Immigration entendait s'inscrire dans cette logique de la dénonciation légale d'une infraction gravissime, la traite des milliers d'êtres humains réduits à l'esclavage, alors qu'ils rêvaient d'un nouvel eldorado. « Mettez-vous à la place de ces immigrés illégaux, a-t-il justifié, ils sont aujourd'hui dans un statut qui ne leur permet pas de dénoncer leur triste condition puisque, justement, ils n'ont aucun titre de séjour. Ils peuvent avoir peur d'aller voir la police ou la gendarmerie. » Avant de conclure : « Avec le système que nous allons mettre en place, ils savent que s'ils dénoncent ceux qui les ont mis dans cette situation, ils peuvent obtenir instantanément un titre de séjour provisoire et coopérer avec la police. »

Sans attendre, cette initiative avait suscité une levée de boucliers, et l'association France terre d'asile avait jugé « spectaculairement inefficace » le projet du ministre. Selon FTA, Éric Besson « reprend une idée de Nicolas Sarkozy, alors ministre de l'Intérieur, qui, en 2003, avait lancé une idée analogue en souhaitant protéger les victimes des réseaux de prostitution ».

« Six ans après cette proposition, les victimes de la prostitution sont toujours là, toujours sans papiers, elles sont simplement moins visibles sur les trottoirs, mais travaillent dans des conditions nettement plus dangereuses », a martelé FTA qui enfourchait le même vieux cheval de bataille visant à se poser cette épineuse question : la délation peut-elle être civique ?

Au moment où la France tente de se relever avec peine d'une profonde dépression économique, engendrant une perte de valeurs où se conjuguent les communautarismes et la montée du repli identitaire, les corbeaux risquent de mettre au jour de nouvelles couvées. Les élus politiques comme les journalistes, la police comme les étrangers, les pollueurs comme les défenseurs de l'environnement, les capitaines d'industrie comme les banquiers sont dans le collimateur. Les croassements se font entendre de plus belle entre les mailles béantes d'un tissu social qui se délite.

1- *Le Corbeau, Histoire vraie d'une rumeur,* Hachette Littératures, coll. « Essais », 11 janvier 2006.

2- *Le Figaro*, 22 avril 2009.

3- *Ibid.*

4- Entretien avec l'auteur.

5- *Ibid*.

6- *Le Figaro*, 22 avril 2009.

7- Agence Reuters, 31 août 2007.

8- *Historia*, n° 723, mars 2007.

Conclusion

On ne doit cesser de se taire que lorsqu'on a quelque chose à dire qui vaut mieux que le silence.

Abbé Dinouart,
L'Art de se taire.

Une silhouette apparaît à l'horizon. Ses formes gracieuses s'esquissent à mesure qu'elle s'approche. Puis, à quelques mètres, les traits de son visage se dessinent dans un profil parfait, enchanteur. Magnétique, il donne envie de le toucher, de l'embrasser et de le peindre. Il est doux, calme et voluptueux. Chaleureux, il vous fait replonger dans les rêveuses heures de l'enfance. Puis, soudain, un fugace mouvement de tête laisse apparaître l'autre face du personnage. Hideuse, celle d'une gorgone. Une peau grêlée recouvre une joue creusée, la paupière noirâtre tombe sur un œil crevé couleur pierre de lune, les tempes purulentes sont recouvertes de cheveux filasses et poisseux s'entremêlant comme des serpents révulsés. La bouche, qui tout à l'heure parlait d'or et de fleurs, ne vomit plus désormais que de la haine. La haine de l'autre, de l'étranger devenu repoussant parce qu'il n'est pas comme tout le monde, de son voisin ou son collègue qu'il s'agirait de réduire à néant.

Derrière la grâce peut surgir à tout instant la délation. Les personnages les plus insoupçonnables cèdent parfois à ces abjectes sirènes. Vilipendée et honnie, elle peut cependant devenir acceptable, voire louée de tous, si elle permet de démasquer un ennemi ou un monstre qu'il s'agit de neutraliser. Même considéré à l'aune des irréductibles réticences qui l'entourent, le mouchardage peut prendre un tour presque vertueux quand le mobile est juste. Ainsi, quand les journalistes du *Washington Post* ont révélé le scandale du Watergate, personne ne songea à les traiter de délateurs. On loua plutôt la liberté de la presse d'investigation. Lorsque les animateurs de WikiLeaks,

réseau de lanceurs d'alerte fondé par Julian Assange, ont révélé le contenu des télégrammes secrets de la diplomatie américaine, aucune voix ne s'est élevée pour les comparer à de vilains cafteurs. Au contraire, le monde salua leur opiniâtreté et le courage d'une poignée d'irréductibles prêts à défier l'empire US. Or qui songerait à traiter Astérix de salaud ? Autre exemple encore : dès lors qu'un employé d'un laboratoire de photographie développe des images mettant en scène un gamin dans des poses scabreuses, personne ne trouve à redire s'il alerte la police. Dénoncer peut devenir de fait un acte de civisme alors que la délation, « dénonciation inspirée par des motifs méprisables », selon *Le Petit Robert*, reste enlisée dans les ornières boueuses de la calomnie et du déshonneur.

Pourtant, la frontière entre les deux concepts demeure difficile à tracer. Car la dénonciation, inhérente à une société d'ordre moral mais aussi à une éthique individuelle, est au carrefour des sentiments les plus noirs et des desseins les plus nobles comme la défense d'autrui. Elle est intrinsèque aux tourments de l'Homme et à son hybridité, sans cesse tiraillé entre le Bien et le Mal.

En France, terre républicaine de liberté et de fraternité, l'idée même de délation est bannie du Code pénal. Seule y figure la notion de dénonciation, qui n'est pas une obligation. Du moins sur le principe. Dans les textes, c'est une toute autre histoire. En effet, l'article 62 stipule que tout citoyen se doit d'alerter la police, la gendarmerie ou la justice s'il est le témoin d'un crime commis ou s'il dispose d'informations concernant tout projet de commission d'un acte irréparable. Il s'agit d'éviter qu'un récidiviste ne repasse à l'action.

L'initiative, plus que louable, est admise par le plus grand nombre. Ce que l'on sait moins, peut-être, c'est que cette disposition reprend les principes d'une loi collaborationniste du 25 octobre 1941, promulguée à la suite d'une vague d'attentats commis à Paris et à Nantes contre l'occupant allemand et donnant lieu à l'exécution d'innocents fusillés en représailles. Les nazis menacèrent ensuite de faire encore couler le sang si les coupables n'étaient pas découverts. Nous retombons alors dans l'ambiguïté. Sur les dalles noires et blanches d'un pavé mosaïque. Ce dispositif obligeant tout bon citoyen à dénoncer, hérité d'une période crépusculaire, est complété par l'article 63 du Code pénal concernant la non-dénonciation de crime : « Quiconque pouvant empêcher un crime ou un délit contre les personnes, qui ne l'a pas fait, sera puni de… »

Ce qui amène le magistrat Michel Marcus, dans un ouvrage collectif consacré à la délation[1], à déceler une troublante similitude avec la philosophie de Thomas d'Aquin : « Si le crime est tel qu'il provoque un dommage pour la collectivité, chacun est obligé de le dénoncer. Il faut donc accuser celui dont le péché aurait pour effet de corrompre corporellement et spirituellement la multitude. » Dans sa sagesse, le Code pénal a cependant précisé que c'est le crime lui-même qu'il faut dénoncer, et non les auteurs. Par ailleurs, il n'obligera jamais des membres d'une même famille à se moucharder les uns les autres. Le législateur français sait jusqu'où il peut aller. Il n'ignore pas que nos compatriotes ont l'esprit latin et que la dénonciation, loin d'être conçue comme une ardente obligation morale ainsi que chez nos amis anglo-saxons, est le plus souvent vouée aux gémonies.

Ce tenace rejet, presque irrationnel, remonte à l'enfance. Dans la cour d'école, les « rapporteurs » et les « cafards » finissent au piquet. En grandissant, ils subissent les lazzis de leurs collègues de bureaux, l'opprobre de leur famille et les quolibets de leurs voisins. Au sein de la pègre ou dans certaines régions de France, « balancer » est même devenu le pire des crimes. Le traître finit le nez dans le caniveau. En Corse, cette infamie suprême prend des airs de tragédie grecque à l'image de *Mateo Falcone*, la nouvelle de Prosper Mérimée mettant en scène un père abattant son propre fils d'une balle dans la tête parce que ce dernier a dénoncé un voleur à la maréchaussée. On ne badine pas avec l'honneur.

Justicière dénuée de toute morale, la délation court les rues, s'immisce dans les foyers, sonde les cœurs et les reins. Langue fugace jaillissant de l'ombre et du secret, elle raconte, écorne, blesse et salit. Tous les échelons de la société sont touchés par ce « véritable cancer des âmes », comme l'affirmait l'historien et académicien Henri Amouroux dans *Les Passions et les Haines*[2].

Quand l'appareil d'État fait appel à des bénévoles pour signaler aux forces de l'ordre les problèmes de leurs quartiers, jusqu'où peuvent-ils pousser le civisme sans trébucher dans les affres de la délation ? En cette aube du XXIe siècle, la France a pris tous les garde-fous nécessaires pour ne pas réveiller les sycophantes des premières cités grecques. Ni créer une génération de petits shérifs, qui institutionnaliserait une logique de règlements de comptes sur fond de conflit de voisinage.

Qu'on le veuille ou non, la délation anonyme est un usage très répandu en France. Qu'elle soit condamnée par l'Histoire, dont elle a écrit les épisodes

les plus sombres, combattue par les intellectuels, qu'elle exhale les relents vichystes ou empoisonne le voisinage, n'y change rien. Dénoncer son voisin est un pli français, un travers cultivé par les institutions, quand il n'est pas encouragé avec les échecs que l'on connaît désormais. Seule l'invitation des procureurs au plaider-coupable semble avoir tiré son épingle de ce jeu, où dénonciation bien ordonnée commence par soi-même.

Le sujet, ô combien sulfureux, n'en finit jamais de faire couler de l'encre, du sang et de la salive. Il est au cœur de toutes les polémiques. Il y a mille exemples. Rappelons-nous juste celui-là, caricatural à souhait : quand à la charnière des années quatre-vingts, le gouvernement envisage de rémunérer des « informateurs » pour capturer des terroristes, la levée de boucliers est immédiate. C'est attendu, presque convenu d'avance tant le débat renvoie à de vieilles lunes. Invoquant la période noire de l'occupation nazie et celle, plus récente, d'une guerre d'Algérie dont les plaies ont mal cicatrisé, intellectuels et historiens fustigent en chœur la mise en place d'un prétendu système généralisé de délation. Pis, le spectre d'une justice de Far West est agité avec véhémence et le péril d'une dénonciation généralisée, empoisonnant les rapports entre les citoyens, brandi aussi sec. L'encouragement à un « climat sécuritaire » par des primes versées ne fait qu'accentuer le déluge de critiques contre un supposé « régime policier » plus que jamais voué aux gémonies.

Aujourd'hui encore, la France est tenue de rester sur ses gardes car la tentation de verser dans les pires penchants est forte. Elle doit sans cesse faire face à une extension du domaine de la délation. Telle une hydre, elle renaît sous les formes les plus inattendues de notre quotidien. Ainsi, comme ce matin du 6 janvier 2009, où Yaro S., un Mauritanien sans papiers et débouté du droit d'asile, est dénoncé à la police aux frontières par son banquier, alors qu'il vient retirer une somme d'argent dans une agence de Boulogne (Hauts-de-Seine). Cette affaire intervient peu après la dénonciation d'un clandestin qui achète un téléphone à Évry, d'un sans-papiers retirant sa nouvelle carte de crédit à Aulnay-sous-Bois ou encore de celle d'un étranger en situation irrégulière lors de l'ouverture de son compte à Évry. À chaque reprise, le zèle dont ont fait preuve les employés, en ne se contentant pas seulement de contrôler l'identité des clients, est révélatrice de la même dérive.

Autre illustration du même symptôme : une édifiante étude, réalisée par Françoise Bourcier, a établi qu'un organisme comme la Caisse d'allocations familiales de l'Yonne reçoit près de cent cinquante lettres de délation par

an. Menée en 1997 et 2000, l'enquête a permis de montrer une montée en puissance de l'anonymat qui est passé de 77 % à 95 % des lettres reçues !

Un petit dernier pour la route ? Le troublant succès rencontré par le site Internet delation.gouv.fr, ouvert en mai 2007 et d'inspiration satirique. Au bout de quelque temps, son créateur a découvert qu'au moins un ou deux cyber-corbeaux venaient chaque jour y déposer son fiel, mouchardant de façon nominative de soi-disant escrocs aux prestations sociales ou des employés clandestins.

La pratique de la dénonciation, mille fois décapitée, reste bien vivace et court à travers le pays tel le canard sans tête. Mais il serait inutile, et surtout injuste, de flageller la France, patrie des droits de l'Homme : la délation est loin d'être un sport national. La seule spécificité dont peut se prévaloir notre pays est sa capacité à fabriquer du renseignement humain de qualité. Un savoir-faire multiséculaire éprouvé depuis Louis XIV et ce stratège de Fouché.

Les mouches, quels que soient leur variété, leur type, leurs motivations et leur destin, ont toujours existé dans l'Hexagone. Et la fonction première de ces indics est pour l'État de donner l'illusion qu'il sait tout. Même si son emploi répugne à l'honnête homme, l'enquêteur pragmatique n'abandonnera jamais ce précieux auxiliaire. Un monde sans indics serait-il plus beau ? Pas nécessairement. Le naufrage policier dans l'ignoble affaire Youssouf Fofana, chef du gang des « barbares » qui a torturé à mort Ilan Halimi, en administre la preuve. Séquestré pendant des semaines dans le sous-sol d'un immeuble, ce jeune Juif a enduré l'indicible sans qu'aucune voix ne s'élève, qu'aucun indic n'entende et ne rapporte quoi que ce soit. L'*omerta* de ces cités est une des grandes faiblesses des forces de l'ordre. La France en a tiré les conclusions. Des équipes de « patrouilleurs » ont même été redéployées sur le terrain par le ministre de l'Intérieur, Claude Guéant. À eux de retisser des liens avec des sources humaines.

Spécificité nationale plongeant leurs racines au plus profond de notre destin national, les sentinelles de l'ombre sont le symbole du renseignement policier à la française. Le renseignement humain ne saurait être remis en cause par les dernières révolutions technologiques. Que ce soit dans le domaine de la police en blouse blanche ou celui de la surveillance vidéo ou électronique. Pour preuve, l'extraordinaire débauche des moyens développés par les Américains n'a pas permis de déjouer les attentats du 11 Septembre. Jamais les puces ne pourront détrôner l'ambiguë majesté des mouches.

1- *Autrement*, 1987.

2- Coll. « La Grande Histoires des Français sous l'Occupation », t. V, Robert Laffont, 1979.

Remerciements

Nicolas, David, François-Xavier, Vincent, « Redda Tango », et tous ces hommes de l'ombre qui ont accepté de livrer, pour la première fois pour beaucoup, leurs témoignages. Ces membres de la communauté du renseignement, de la police, de la gendarmerie ou encore des douanes exercent en France et à l'étranger, parfois au péril de leur vie. Qu'il leur soit ici rendu hommage.

Les archivistes et documentalistes de la Bibliothèque nationale de France, de la Bibliothèque historique de la ville de Paris, des Archives nationales et du musée de la Préfecture de police de Paris.

Le lieutenant-colonel Pierre Casaubieilh, chef du Bureau de lutte antiterroriste.

Alain Chouet, ancien commandant du service de renseignement de sécurité à la DGSE.

Charles Diaz, historien et contrôleur général de la police nationale.

Nicole Catala, professeur de droit et ancienne vice-présidente de l'Assemblée nationale.

Olivier Cousi, avocat au cabinet Gide Loyrette Nouel.

André Combes, historien de la franc-maçonnerie.

Vincent Drezet, secrétaire national du Syndicat national unifié des impôts.

Marc Dugain, pour sa gentillesse et son précieux regard.

Dominique Fonvielle, ancien officier de renseignement (DGSE).

Marc Fiévet, ancien aviseur NS 55 des douanes devenu chauffeur routier.

Bruno Fuligni, écrivain et historien, directeur de la Mission éditoriale de l'Assemblée nationale.

Michel Gaudin, préfet de police de Paris.

Jean-Marc Gentil, chef du service de la Mémoire et des Affaires culturelles de la préfecture de Police.

Elsa Hervy, directrice des Finances et du Développement à l'Hadopi.

Jean-Michel Icard, avocat, et le général Jean-Pierre Meyer, conseiller spécial au cabinet Praxes.

Alain Juillet, ex-directeur du renseignement au sein de la DGSE, haut responsable pour l'intelligence économique et président du Club des directeurs de sécurité des entreprises (CDSE).

Jean-Claude Kella, pour son regard « décalé ».

Pierre-Yves Lebeau, capitaine de police, chef de la plateforme des contenus illicites sur Internet à l'O.C.L.C.T.I.C.

Thierry Mariani, ministre des Transports.

Richard Marlet, commissaire divisionnaire, « figure » de l'Identité judiciaire, aujourd'hui chef de service au 36, quai des Orfèvres.

Le général Jacques Mignaux, directeur général de la gendarmerie nationale et son prédécesseur, le général Roland Gilles.

Le colonel Denys Morée, chef du bureau du renseignement.

Jean-François Parrot, écrivain et diplomate, formidable dix-huitiémiste.

Frédéric Péchenard, directeur général de la police nationale.

Jean-Pierre Pochon, professeur à Sciences Po, écrivain et ancien haut responsable des Renseignements généraux de la préfecture de Police, à la DST et à la DGSE.

Le général Georges Philippot, président de la Société nationale d'histoire et du patrimoine de la gendarmerie.

Le capitaine de police Valérie Rigaux, détachée au ministère de la Défense.

Le colonel Pierre Tabel, chef du bureau de police judiciaire à la direction générale de la gendarmerie nationale.

Le général Jean Philippe Ster et le lieutenant-colonel Alexis Bourges, du SIRPA gendarmerie.

Le général Jean-Régis Véchambre, commandant de la gendarmerie Outre-mer.

Nicolas Wuest-Famose, chargé de communication à la DGSE.

Et tous ceux qui se retrouveront dans cet ouvrage…

Flammarion